

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES PERSONNES EN SITUATION DE
PAUVRETÉ AU TOGO PAR LE MICROCRÉDIT : IMPACTS DES SERVICES DE LA
FAÎTIÈRE DES UNITÉS COOPÉRATIVES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT (FUCEC-TOGO)
ET DE L'APPUI INSTITUTIONNEL DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL
DES JARDINS

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
PAR

ALEXIS ANGE AYITE ATAYI
COMME EXIGENCE PARTIELLE DU PROGRAMME DE
MAÎTRISE EN SCIENCES SOCIALES DU DÉVELOPPEMENT

MARS 2025

REMERCIEMENTS

La réalisation de ce travail de recherche a été rendue possible grâce au soutien et à la collaboration de plusieurs personnes à qui je voudrais exprimer ici toute ma reconnaissance.

Mes remerciements vont en premier lieu aux enseignants du département des sciences sociales de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) notamment à mon directeur de recherche et responsable de programme cycle supérieur, Mathieu Perron-Dufour, dont le cours DEV6243 : Aspects socioéconomiques du développement international m'a inspiré le thème du présent mémoire. Les membres du jury d'évaluation ont également apporté leur contribution significative pour sa bonification. Que Anyck Dauphin et Ndiaga Loum, tous deux professeurs au département des sciences sociales, en soient remerciés. J'exprime aussi ma gratitude à Caroline Gagnon, chargée de cours au département de travail social à l'UQO et à Audrey Laurin-Lamothe, professeure associée au département des sciences sociales à l'Université de York pour leur apport d'idées à la rédaction de ce mémoire.

Je ne saurais mésestimer l'aide financière du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) et du Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT-UQO) dont les bourses ont contribué au voyage de recherche que j'ai effectué au Togo.

J'adresse en second lieu mes remerciements à la Faîtière des unités coopératives d'épargne et de crédit du Togo (Fucec-Togo). Tel que dit à l'entame de mon propos, cette recherche n'aurait pas pu être réalisée sans l'entière collaboration de cette institution de microfinance (IMF) dont les premiers responsables ont marqué leur intérêt au thème de la recherche. Je remercie particulièrement son Directeur général, Monsieur Idrissou Atcha, dont la sollicitude constante m'a été bénéfique. Je ne saurai oublier le Directeur général de Mutual Finance qui a également répondu promptement à notre demande d'entrevue pour administrer le questionnaire aux membres de son institution. Mes remerciements vont également aux employés de ces deux IMF qui se sont rendus disponibles ou qui m'ont accompagné par moment sur le terrain.

Enfin, j'exprime ma gratitude à ma famille pour son soutien indéfectible ainsi qu'à tous ceux qui ont contribué d'une quelconque façon à la réalisation de ce travail de recherche.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	i
TABLE DES MATIÈRES	ii
LISTE DES FIGURES.....	vi
LISTE DES TABLEAUX	vii
LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES.....	viii
RESUMÉ	x
ABSTRACT	xi
I. INTRODUCTION	1
II. PROBLEMATIQUE	5
2.1. Contextualisation et justification	5
2.1.1. Le contexte historique.....	5
2.1.2. Le contexte économique	7
2.1.3. La situation sanitaire et nutritionnelle	8
2.1.4. La situation de l'éducation	10
2.1.5. Le sous-emploi et le chômage des jeunes.....	12
2.1.6. Les inégalités économiques de genre et l'autonomisation de la femme.....	12
2.1.7. Le manque d'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'énergie	13
2.1.8. Le manque d'accès au logement décent.....	14
2.1.9. Les difficultés d'accès des populations pauvres et vulnérables aux services financiers.....	15
2.2. Pertinence sociale	20
2.3. Revue de la littérature.....	20
2.3.1. La reconnaissance internationale du microcrédit comme instrument de lutte contre la pauvreté	21
2.3.2. Les controverses idéologiques	22
2.3.3. Les controverses liées aux impacts du microcrédit.....	25
2.3.4. Les controverses sur l'évaluation des impacts.....	29
2.3.5 Point sur les études d'impacts du microcrédit au Togo et en Afrique subsaharienne	32
2.3.6. État des lieux du soutien aux IMF au Togo et en Afrique subsaharienne	38
2.4. Questions de recherche	41
III. CADRE CONCEPTUEL ET LES MODELES CONCEPTUELS RETENUS	42
3.1. Le microcrédit : une définition restrictive de la microfinance	42

3.2. Définitions conceptuelles de la pauvreté et des personnes pauvres.....	44
3.3. Amélioration des conditions de vie.....	50
3.4. Appui institutionnel.....	54
3.5. Définition de la théorie des effets de seuil du microcrédit.....	56
3.6. Les déterminants des impacts du microcrédit	57
3.6.1. L'objectif du microcrédit	57
3.6.2. Le taux d'intérêt du microcrédit.....	60
3.6.3. Le remboursement du microcrédit	61
3.6.4. La formation et le suivi des emprunteurs	63
3.6.5 L'environnement socioéconomique des emprunteurs	65
3.7. Établissement de liens entre les concepts	66
3.8. Formulation des hypothèses	67
3.9. Opérationnalisation des concepts.....	67
IV. CADRE METHODOLOGIQUE	70
4.1. Méthode de recherche : la recherche qualitative.....	70
4.2. Les techniques d'échantillonnage et l'échantillon	73
4.3. La stratégie de recherche : l'étude de cas.....	77
4.3.1. Les crédits Syscofop, CEE et Youth Espoir de la Fucec-Togo.....	78
4.3.2. Comparaison d'étude de cas : les services de la Fucec-Togo avec Crédit Tontine de Mutual Finance	80
4.4. Les techniques de collecte et la validité des données	82
4.5. Techniques d'analyse des données : l'analyse de contenu thématique et l'analyse d'occurrence	85
4.6. Population à l'étude et terrain de la recherche	87
4.7. Les considérations éthiques	90
4.8. Déroulement des entrevues et difficultés du terrain.....	90
V. PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS	93
5.1. Profil démographique et socio-économique des répondants.....	93
5.2. Raisons du recours au microcrédit.....	97
5.3. Conditions avantageuses d'octroi du microcrédit	97
5.4. Bon déroulement des activités.....	98
5.5. Atteinte des objectifs	101
5.6. Développement de l'activité et de l'entrepreneuriat	102
5.7. Amélioration des conditions économiques.....	105

5.7.1. Augmentation du revenu	106
5.7.2. Autonomisation financière et contribution aux charges familiales	108
5.7.3. Réalisations matérielles et autres	109
5.7.4. Amélioration des services de base	112
5.8. Autonomisation sociale	114
5.8.1. Respectabilité accrue	114
5.8.2. Réussite et ascension sociale.....	116
5.8.3 Divertissements payants	117
5.8.4. Développement du leadership entrepreneurial et communautaire	117
5.10. Les résultats mitigés quant à l'amélioration des conditions socioéconomiques de vie	121
5.10.1 Le détournement de l'objectif du crédit	121
5.10.2. Absence de concrétisation des objectifs pour certains.....	122
5.10.3. L'absence de réalisations matérielles	125
5.10.4. La dépendance financière	127
5.10.5. Amélioration nutritionnelle limitée.....	127
5.10.6. Impacts limités sur l'amélioration du logement	128
5.10.7. Autonomisation sociale limitée.....	130
5.11. Résultats et analyse des déterminants des impacts	131
5.11.1. Le taux d'intérêt diversement apprécié	132
5.11.2 Remboursement certain du microcrédit.....	136
5.11.3. Le délai de remboursement diversement apprécié	137
5.11.4. Pression et coercition sur la clientèle.....	139
5.11.5. Formation discriminatoire de la clientèle de Fucec-Togo.....	140
5.11.6. Le suivi des clients	142
5.11.7. L'environnement socioéconomique favorable aux emprunteurs.....	143
5.11.8. La taille micro des prêts	144
5.11.9. L'absence d'effets de seuil entre l'accès aux microcrédits et l'amélioration des conditions de vie des clients en situation de pauvreté.....	145
5.12. Les suggestions d'amélioration	147
5.13. Les catégories émergentes.....	149
5.14. Les limites de la recherche	150
VI. CONCLUSION	152
ANNEXE A	154

ANNEXE B	158
ANNEXE C	162
ANNEXE D	165
ANNEXE E.....	167
ANNEXE F.....	168
ANNEXE G	170
ANNEXE H	172
ANNEXE I.....	176
REFERENCES	178
BIBLIOGRAPHIE.....	189

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Relation possible entre l'accès progressif au microcrédit et le bien-être des femmes..28

Figure 2 : Carte géographique des communes de la Région maritime au Togo, janvier 2019.....88

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Typologie des entreprises dans les pays en développement.....	58
Tableau 2 : Opérationnalisation des concepts.....	68
Tableau 3 : Répartition de l'échantillon en fonction du type de crédit utilisé.....	77
Tableau 4 : Répartition géographique des répondants.....	89
Tableau 5 : Caractéristiques démographiques et socioéconomiques des répondants.....	95
Tableau 6 : Requête de la fréquence des mots (Nvivo14)	99
Tableau 7 : Requête du nuage des mots (Nvivo 14)	100

LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES

ACDI : Agence canadienne pour le développement international
ADA : Appui au développement autonome
AGR : Activité génératrice de revenu
BAD : Banque africaine de développement
BECAO : Banque centrale des états de l’Afrique de l’Ouest
CECAV : Coopérative d’épargne et de crédit des associations villageoises
CEDEAO : Communauté économique des états de l’Afrique de l’Ouest
CEE : Crédit épargne avec éducation
CER : communauté économique régionale
CFA : Franc de la communauté financière africaine
CGAP: Consultative group to assist the poor
CIDR-Canada Itée : Compagnie internationale de développement régional- Canada Itée
CIF : Confédération des institutions financières/d’Afrique de l’Ouest
CONAUDEC : Comité national des unions pour le développement de l’épargne et de crédit
CRDI : Centre de recherche pour le développement international
DID : Développement international Desjardins
EDST : Enquête démographique et de santé du Togo
FNFI : Fonds national de la finance inclusive
FUCEC-TOGO : Faîtière des unités coopératives d’épargne et de crédit du Togo
GAD : Gender and development
GIES : Groupement d’intérêt économique et social
IDH : Indice du développement humain
IMC : institutions de microcrédit
IMF : Institution de microfinance
INRS : Institut national de la recherche scientifique
OMS : Organisation mondiale de la santé
ONG : Organisation non gouvernementale
PAM : Programme alimentaire mondial

PAS : Programmes d'ajustement structurel

PASNM : Programme d'Appui à la Stratégie Nationale de Microfinance

PME : Petites et moyennes entreprises

PND : Plan national de développement

PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement

QUIBB : Questionnaire unifié des indicateurs de base du bien-être

SDID : Société de développement international Desjardins

SFD : Système financier décentralisé

SOCODEVI : Société de coopération pour le développement international

SYSCOFOP : Système de collecte de fonds sur place

UEMOA : Union économique et monétaire ouest-africaine

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

RESUMÉ

Le secteur de la microfinance au Togo foisonne d'institutions de microcrédit. Cependant, la littérature existe peu quant aux études d'impacts socioéconomiques de leurs services sur la pauvreté. L'évaluation de l'impact est une mesure indispensable des performances des institutions de microfinance (IMF) eu égard à leur vocation première qui est la lutte contre la pauvreté. Cette recherche s'est prêtée à cet exercice d'analyse des impacts socioéconomiques du microcrédit en prenant comme cas d'étude la Faïtière des unités coopératives d'épargne et de crédit du Togo (Fucec-Togo) dont la mission est de favoriser l'accès des populations vulnérables à des services financiers et non financiers décentralisés leur permettant d'améliorer leurs conditions de vie. Dans cette perspective, elle bénéficie de l'appui institutionnel de Développement international Desjardins (DID) qui met son expertise internationale dans le secteur de la microfinance au service des IMF dans le monde.

Pour atteindre les objectifs de cette recherche, trois (3) produits ont été sélectionnés dans la panoplie des prestations offertes à ses membres par la Fucec-Togo. Il s'agit du crédit dénommé Système de collecte de fonds sur place (Syscofop), du Crédit épargne avec éducation (CEE) et du crédit Youth Espoir. Ils visent respectivement le développement de l'entrepreneuriat, celui des femmes et des jeunes afin de permettre aux personnes en situation de pauvreté d'améliorer leur existence. En réponse à la question principale de recherche, les résultats démontrent que ces trois produits aident la plupart des membres questionnés à améliorer leur situation économique et sociale en leur permettant de renforcer leurs activités, d'augmenter leur revenu, de bâtir une richesse matérielle, d'avoir l'ascension sociale et plus de respectabilité, de développer du leadership entrepreneurial et communautaire. Ces résultats ont été mis à l'épreuve de la rigueur scientifique et ont été confirmés lorsque le même questionnaire fut administré aux membres d'une autre IMF (Mutual Finance) utilisant un produit similaire aux trois de la Fucec-Togo dont les impacts sont étudiés.

L'appui technique de DID à la Fucec-Togo joue un rôle indirect, mais déterminant dans ces impacts positifs à travers son apport à l'élaboration des conditions flexibles et avantageuses d'octroi du crédit et à la création de produits innovants et adaptés aux besoins des populations. Toutefois, les résultats montrent des impacts mitigés pour quelques répondants qui n'ont pu connaître d'amélioration significative de leur situation. Les déterminants sont entre autres le détournement du crédit, la consécration du revenu aux dépenses du ménage, les inconvénients des tels que le taux d'intérêt élevé et le court délai de remboursement du crédit. De plus, les impacts économiques de la pandémie du Covid 19 ont engendré une situation économique difficile qui a limité les impacts pour ces répondants. Au-delà de ces limites, les services de la Fucec-Togo revêtent une importante capitale aux membres qui sont toujours disposés à renouveler continuellement leur crédit à cause de l'aide financière considérable qu'il leur apporte. Dans cette veine, l'extension du délai de remboursement, la baisse du taux d'intérêt et d'autres suggestions ont été faites par les répondants pour améliorer les services et optimiser leurs impacts positifs dans la lutte contre la pauvreté au Togo.

Mots-clés : appui institutionnel de DID – impacts microcrédit – amélioration des conditions de vie – personnes en situation de pauvreté.

ABSTRACT

Togo's microfinance sector is teeming with microcredit institutions. However, there is little literature on the socio-economic impact of their services on poverty. Impact assessment is an indispensable measure of the performance of microfinance institutions (MFIs), given their primary vocation of fighting poverty. This research has analyzed the socio-economic impact of microcredit, using as a case study the Faïtière des unités coopératives d'épargne et de crédit du Togo (Fucec-Togo), whose mission is to promote access by vulnerable populations to decentralized financial and non-financial services, enabling them to improve their living conditions. To this end, it benefits from the institutional support of Développement international Desjardins (DID), which places its international expertise in the microfinance sector at the service of MFIs worldwide.

To achieve the objectives of this research, three (3) products were selected from the range of services offered by Fucec-Togo to its members. These are the Système de collecte de fonds sur place (Syscofop) loan, the Crédit épargne avec éducation (CEE) loan and the Youth Espoir loan. They are aimed respectively at developing entrepreneurship, women's entrepreneurship and youth entrepreneurship, to enable people living in poverty to improve their lives. In response to the main research question, the results show that these three products help most of the members questioned to improve their economic and social situation by enabling them to strengthen their activities, increase their income, build material wealth, achieve upward mobility and greater respectability, and develop entrepreneurial and community leadership. These results were put to the test of scientific rigor and confirmed when the same questionnaire was administered to members of another MFI (Mutual Finance) using a product similar to the three Fucec-Togo products whose impacts are being studied.

DID's technical support to Fucec-Togo plays an indirect but decisive role in these positive impacts, through its contribution to the development of flexible and advantageous credit granting conditions and the creation of innovative products adapted to the needs of the population. However, the results show mixed impacts for some respondents, who were unable to significantly improve their situation. Determinants include the detour of credit, the dedication of income to household expenses, and disadvantages such as high interest rates and short repayment periods. In addition, the economic impact of the Covid 19 pandemic created a difficult economic situation that limited the impact for these respondents. Beyond these limitations, Fucec-Togo's services are of capital importance to members, who are always willing to continually renew their credit because of the considerable financial assistance it provides. In this vein, extending the repayment period, lowering the interest rate and other suggestions were made by respondents to improve services and optimize their positive impact in the fight against poverty in Togo.

Keywords: DID institutional support - microcredit impacts - improving living conditions - people living in poverty.

I. INTRODUCTION

En dehors de la production de la connaissance scientifique, l'un des objectifs des sciences sociales du développement est l'étude des solutions théoriques et pratiques pour améliorer les conditions d'existence et le bien-être des personnes en situation de pauvreté. Le microcrédit et plus globalement la microfinance est présumée être l'un des moyens pour y parvenir eu égard à sa vocation qui est de rendre ses services accessibles à ces personnes afin de leur permettre d'initier des activités génératrices de revenus pouvant leur permettre d'améliorer leurs conditions socioéconomiques.

La microfinance est un sujet de recherche assez vaste et controversé dans tous ses aspects. Cette controverse porte par exemple sur sa vocation ou mission de lutte contre la pauvreté (modèle d'organisation à but non lucratif) à laquelle s'opposent ses objectifs de rentabilité financière (modèle d'entreprise). Cependant, parmi toutes ces controverses, l'étude des impacts socioéconomiques cristallise les débats sur la microfinance. Une partie de la littérature vante ses mérites en tant qu'instrument de lutte contre la pauvreté eu égard à ses impacts positifs sur les plans microéconomique et macroéconomique. En général, les apports de la Grameen Bank dans la lutte contre la pauvreté au Bangladesh et l'internationalisation de ce modèle dans le monde qui fut opérée avec succès (Yunus et Jolis, 1997; Couchoro et Gbandi, 2018) servent de référence aux adeptes des impacts positifs de la microfinance.

Les détracteurs de la microfinance défendent quant à eux la thèse de ses impacts négatifs. Ainsi, des études fondées sur des expériences « aléatoires » démontrèrent que la microfinance produit des impacts mitigés car l'accroissement de la consommation et le financement accru de l'entrepreneuriat n'avaient pas nécessairement d'incidence sur la réduction de la pauvreté (O'Dell, 2010, cité par Ledgerwood, Earne et Nelson, 2018). De plus ses retombées connaissent des mises en œuvre limitées et elles ne profitent pas à tous (Johnson et Arnold, 2011, cités par Ledgerwood, Earne et Nelson, 2018). Une autre évaluation d'impact de la microfinance sur les conditions de vie des communautés rurales en Afrique Centrale a également montré de faibles incidences, plus précisément le fait que l'accès au système bancaire améliorerait lesdites conditions alors que le microcrédit dégradait substantiellement le niveau de développement humain de ces populations car les clients des IMF peinaient financièrement à assurer leurs dépenses alimentaires, de soins de

santé, de services et à disposer d'une épargne (Djoufouet, 2019). La microfinance est également considérée par les plus sceptiques comme un facteur d'inégalités régionales et non de lutte contre la pauvreté quand bien même on lui reconnaît quelques mérites, notamment le fait de servir de filet de sécurité sociale pour les plus pauvres face à la précarité du revenu et aux aléas de la vie (Guérin et al., 2007 cités par Younossian, Fino et Servet, 2007).

Entre ces deux courants qui s'affrontent se trouve la position intermédiaire de ceux qui estiment que le microcrédit produit des impacts mitigés. Néanmoins, au-delà de la controverse littéraire qui y est liée, la microfinance jouit du succès et de la reconnaissance internationale dans plusieurs pays en développement, à l'instar de la Grameen Bank au Bangladesh (Yunus et Jolis, 1997; Hofmann et Marius-Gnanou, 2007; Duflo, 2011).

Au Togo, le secteur de la microfinance enregistre de la croissance ces dernières années (Laré et al., 2021, Dossavi, 2024). Selon Portail FinDev (2022), en dépit des défis auxquels il est confronté (les effets de la pandémie du Covid-19, l'élargissement de la clientèle, la « diversification » des services et leur transition vers le numérique, l'amélioration des impacts socioéconomiques), on note depuis 2021 la progression du volume d'activités des IMF. Elle se traduit premièrement par l'augmentation des adhérents et des dépôts. En effet, l'effectif de la clientèle est passé de 243.944 en 2020 à 3.371.207 membres¹ en 2021. À la fin septembre 2021, les dépôts quant à eux ont atteint 271,2 milliards de francs CFA (430 millions USD) équivalant à un accroissement de 19,5% par rapport à fin septembre 2020. Deuxièmement, cette évolution se caractérise (toujours selon FinDev) par l'augmentation quantitative et qualitative de l'encours de crédit. Au premier trimestre 2022, le total des crédits encore non recouverts était chiffré à 225,7 milliards de francs CFA (358 millions USD) contre un montant de 185,3 milliards de francs CFA (293 millions USD) en 2021, ce qui correspondait à une augmentation de 21,8%.

Au nombre des IMF figurent la Fucec-Togo, dont la mission est de favoriser l'accès des populations urbaines et rurales vulnérables aux services financiers et non financiers décentralisés leur permettant d'améliorer leurs conditions de vie. Cette faîtière est la plus importante et ancienne IMF au Togo dont la genèse remonte au lendemain de l'accession du pays à la souveraineté

¹ L'augmentation fulgurante du nombre d'adhérents aux systèmes financiers décentralisés (SFD) s'explique par la mise en œuvre des différents programmes gouvernementaux visant l'inclusion financière. Il s'agit du Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI), du Projet d'Appui à l'Employabilité des Jeunes dans les Secteurs Porteurs (PAEJ/SP) et du Fonds d'Appui aux Initiatives Économiques des Jeunes (FAIEJ) » (Portail Fin Dev, 2022, s.d.).

internationale en 1960². Aujourd'hui, fort de ses nombreuses années d'expérience dans le secteur de la microfinance, la Fucec-Togo évolue dans un pays en développement dont le taux de pauvreté, selon le Groupe de la Banque mondiale (2024) s'élevait à 42,4 % en 2023, alors que les femmes constituent la frange sociale la plus vulnérable car elles ont peu d'accès aux opportunités économiques, à l'éducation et à la santé. De plus, la pauvreté atteignit 45,7% des foyers dirigés par ces dernières comparativement à 45,2 % des ménages pris en charge par les hommes³.

En parlant de résilience des acteurs de la microfinance, la Fucec-Togo bénéficie d'un partenariat avec Développement international Desjardins (DID) qui dispose d'une expertise internationalement reconnue en matière d'appui technique et financier aux IMF. Cependant, en dépit de la disponibilité d'une littérature abondante sur le microcrédit et de son importance au Togo, les études sur ses impacts sont infimes (Laré et al., 2021). Aussi, l'étude des impacts socioéconomiques du microcrédit dans la lutte contre la pauvreté est l'un des objectifs de cette recherche. Elle se concentrera sur l'analyse des impacts microéconomiques en cherchant concrètement à savoir si les produits de la Fucec-Togo permettent à ses membres d'améliorer leurs conditions de vie. Elle vise aussi à contribuer à la production de la littérature scientifique sur le sujet.

Notre plan s'articule autour de quatre chapitres hormis l'introduction et la conclusion. Dans le deuxième, nous poserons la problématique de recherche en présentant successivement dans les différentes sections la contextualisation et justification du sujet, sa pertinence sociale, la revue de littérature et les questions de recherche. Le troisième chapitre sera consacré au cadre conceptuel où seront définis en premier lieu les concepts clés de la question de recherche. Les approches théoriques retenues pour le présent travail seront présentées au fur et à mesure que les concepts seront présentés. Il s'en suivra par la suite la formulation des hypothèses et l'opérationnalisation des concepts. Le quatrième chapitre est consacré au cadre méthodologique où est présenté successivement la méthode de recherche, les techniques d'échantillonnage et l'échantillon, la stratégie de recherche, les techniques de collecte et la validité des données, les techniques d'analyse des données, la population à l'étude et le terrain de recherche, les

² Très tôt, des religieux chrétiens avaient institué en faveur de leurs fidèles un système d'entraide basée sur l'octroi de petits montants de crédit devant leur permettre d'entreprendre de petites activités génératrices de revenus (Fucec-Togo, rapport d'activité 2022).

³ « Selon le QUIBB 2015, l'incidence de la pauvreté est moins élevée dans la catégorie des ménages dirigés par les hommes que dans celle dirigée par les femmes ; elle est de 54,6% dans le premier groupe et de 57,5% dans le deuxième groupe. Par contre, la pauvreté des ménages dont le chef est un homme a diminué entre 2011 et 2015 (passant de 59,6% à 54,6%) alors que celle des ménages dont le chef est une femme a augmenté sur la même période, passant de 54,3% à 57,5% » (République Togolaise, 2018 p. 31).

considérations éthiques ainsi que le déroulement des entrevues et les difficultés de terrain. Le chapitre 5 quant à lui porte sur la présentation et l'analyse des résultats.

II. PROBLEMATIQUE

Dans ce premier chapitre, nous serons amenés dans un premier temps à présenter le contexte historique dans lequel la Fucec-Togo fut amenée à intervenir dans la lutte contre la pauvreté au Togo à travers le microcrédit et à justifier cette étude d'impact de ses services sur les conditions socioéconomiques de vie des personnes en situation de pauvreté. Dans un second temps, nous présenterons l'état de la littérature qui nous permettra de poser ensuite les questions de recherche liées au sujet. Dans un dernier temps, la pertinence sociale sera présentée pour mettre en exergue l'importance et l'originalité dudit sujet.

2.1. Contextualisation et justification

2.1.1. Le contexte historique

Au lendemain de leur indépendance, plusieurs pays africains en développement eurent recours, entre autres, à la microfinance pour lutter contre la pauvreté et assurer leur développement. Des États tels que le Burkina Faso, le Cameroun et le Zaïre (République Démocratique du Congo) s'inspirèrent du modèle financier de la caisse coopérative du Mouvement Desjardins afin d'édifier leur politique de développement rural. Le Mouvement Desjardins créa ainsi en 1970 la Compagnie internationale de développement régional Ltée (CIDR-Canada Ltée) afin d'aider les nouveaux États indépendants dans la mise en place de son modèle coopératif ⁴ (De Corte, 2010).

C'est dans ce contexte des indépendances que fut créée au Togo pour la première fois par James Winter, un « volontaire américain », une coopérative d'entraide en faveur des membres de l'Église Évangélique Presbytérienne du Togo durant sa mission au centre rural agricole de Kougnohou. Par la suite, un groupe de volontaires togolais créa en 1969 le Comité national des unions pour le développement de l'épargne et de crédit (Conaudec) pour faire perdurer l'initiative de Winter et étendre la création des coopératives d'épargne et de crédit (Coopec). En 1983, la Fédération des unions coopératives d'épargne et de crédit du Togo (un regroupement des Coopec),

⁴ Par la suite, la Compagnie internationale de développement régional Ltée (CIDR-Canada Ltée) changera de nom en 1980 pour devenir la Société de Développement international Desjardins (SDID) puis Développement international Desjardins (DID) en 1994. L'objectif demeure le même : répondre aux sollicitations de coopération technique émanant des pays en développement dans le domaine du microcrédit (De Corte, 2010).

se substitua au Conaudec et la Fucec-Togo prit sa forme actuelle de faîtière en juin 2001 (Fucec-Togo, 2022, Assogba, 2004).

Sur le plan organisationnel, la Fucec-Togo est une structure à deux niveaux, notamment national et local. Au niveau national, il s'agit d'un réseau unifié auquel sont affiliées à ce jour 43 Coopec, réparties sur l'ensemble du territoire togolais. Son siège social est situé dans la capitale, Lomé. Elle dispose d'un organigramme qui est composé d'une assemblée générale qui représente toutes les Coopec, d'un conseil d'administration, d'un comité de crédit et d'une instance de surveillance (Fucec-Togo, s.d.). Au niveau local, la faîtière compte une centaine d'agences et de guichets répartis dans l'ensemble du pays dont la mission est d'offrir des services de microfinance aux populations vulnérables.

Sur le plan institutionnel et fonctionnel, l'institution procure un ensemble de services visant une bonne gouvernance, l'efficacité et la rentabilité des Coopec. Elle représente ces dernières auprès des institutions financières, les assiste dans la gestion financière et comptable, le contrôle et la vérification des comptes, assure leur veille financière, commerciale et dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. Les Coopec mènent leurs activités sur la base des directives définies d'un commun accord avec la faîtière (Fucec-Togo, s.d.; Fucec-Togo 2020).

Le partenariat entre le DID et la Fucec-Togo débuta en l'an 2000 et fut la résultante de la situation sociopolitique de crise au Togo devant laquelle les États-Unis décidèrent en avril 1994 de suspendre la coopération avec le pays pour des raisons de déficit démocratique. Or, la Fucec-Togo bénéficiait depuis longtemps de l'assistance financière de l'agence américaine de coopération *United States Agency for International Development (USAID)*⁵. Cette suspension engendra par la suite des difficultés de fonctionnement, de gestion des épargnes et de rentabilité à cette organisation. Étant donné que les deux institutions poursuivent des objectifs très similaires de lutte contre la pauvreté à travers la microfinance, la Fucec-Togo sollicita en 2000 l'intervention de DID dont l'expertise lui permis d'opérer des réformes structurelles, de définir de nouvelles orientations et de redynamiser ses activités (Ouédraogo et Gentil, 2008 a; Fucec-Togo, 2022).

⁵ Pendant plus d'une dizaine d'années, la Fucec-Togo a bénéficié de l'assistance technique du World Council of Crédits Unions (WOCCU) grâce au financement de l'USAID. L'interruption inopinée de cet appui technique et financier eu des conséquences négatives sur « la viabilité technique et financière » de la faîtière (Fucec-Togo, 2022 p. 9).

Pour en revenir à DID, rappelons que sa mission est de favoriser partout dans le monde l'accès des populations défavorisées aux produits de microfinance adaptés à leurs besoins. Sa stratégie d'action passe par l'appui technique et financier accordés aux institutions locales partenaires de microfinance dans le but de renforcer leurs capacités de fonctionnement, leur rentabilité et leur proximité avec les populations (DID, 2021). La Fucec-Togo quant à elle s'assigna une double mission qui est premièrement l'accompagnement des Coopec qui lui sont affiliées afin d'assurer leur croissance durable et rentabilité, ainsi que la défense de leurs intérêts. En second lieu, il s'agit de rendre accessible aux populations urbaines et rurales vivant dans la précarité des services financiers tels que l'épargne, le crédit, l'assurance et le transfert monétaire et les services non financiers⁶ pour améliorer leurs conditions de vie tout en assurant sa pérennité (Fucec-Togo, s.d.).

2.1.2. Le contexte économique

Le Togo est un petit pays d'Afrique de l'Ouest d'une superficie est de 56 790 km², limité au nord par le Burkina Faso, à l'est par le Bénin, à l'ouest par le Ghana, au sud par l'Océan Atlantique et ayant comme capitale Lomé. Selon les chiffres du dernier Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH-5), la population togolaise résidant sur le territoire national en 2022 était estimée à 8 095 498 d'habitants, composée de 51,3% de femmes (PNUD Togo, 2023).

Selon les indicateurs provenant de différentes sources, notamment des statistiques telles que des taux ou pourcentages et des indices, le Togo sur le plan économique est un pays pauvre où la pauvreté se manifeste davantage dans les zones rurales (58,8%) qu'urbaines (26,5%) selon la Banque Mondiale (s. d.). Par ailleurs, en 2022, l'incidence de pauvreté monétaire était de 43,8% d'après l'enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages et le revenu per capita se chiffrait à 2214 en dollar PPA (PNUD Togo, 2023).

La pauvreté multidimensionnelle dans le pays se manifeste sur plusieurs plans parmi lesquels nous exposerons ici succinctement les plus pertinents qui ont trait à notre recherche. Il s'agit entre autres de la situation sanitaire et nutritionnelle, de l'éducation, du sous-emploi et du chômage des jeunes, des inégalités de genre, de l'accès aux services de base et des loisirs. L'indice

⁶ Selon Boyé, Hajdenberg et Poursat (2009, p. 91), les services non financiers sont « toutes les prestations pouvant être apportées par l'IMF pour accompagner son client et renforcer sa capacité à tirer profit des services financiers : services d'appui au développement de son entreprise (formation technique, marketing ou en gestion) ou services sociaux (éducation, santé, nutrition ou alphabétisation) ».

du développement humain (IDH) a connu des améliorations durant ces dix dernières années en passant de 0,484 à 0,487 entre 2014 et 2015; de 0,503 à 0,513 entre 2017 et 2018; à 0,515 entre 2019-2020 et à 0,539 entre 2021-2022. Un autre fait marquant est que la performance économique facilitée par la résilience du pays a contribué à l'amélioration de la qualité de vie des populations. L'une des preuves en est que la population togolaise connaît une évolution de son espérance de vie à la naissance depuis ces trente dernières années. Cette longévité a augmenté de 4,9 ans de 1990 à 2018 et est passée de 61 ans entre 2019 et 2020 à 61,6 ans de 2021 à 2022 (PNUD, 2019; PNUD, 2023 Rapport sur le développement humain 2021-2022).

La situation sanitaire et sécuritaire sur le plan international a également entraîné des répercussions sur l'économie togolaise en 2023. En effet, selon le Groupe de la Banque mondiale au Togo (2024), en réponse aux conséquences de la pandémie du Covid-19, du conflit entre la Russie et l'Ukraine et des crises dans la région, le Gouvernement Togolais a augmenté substantiellement les dépenses publiques afin de maintenir la croissance économique. Toutefois, les répercussions de la situation sanitaire et sécuritaire sur le plan international ont impacté les populations en situation de pauvreté en termes de cherté de la vie, de problèmes d'accès aux services de base tels que l'eau et l'électricité. Des mesures d'assainissement des finances publiques ont été mises en œuvre pour réduire le déficit de financement d'ici 2025 sans compter les dispositions pour parer à la fragilisation qui affecte la région septentrionale due à la situation au Sahel. Toujours selon le Groupe de la Banque Mondiale au Togo, on note une relance de l'activité industrielle notamment dans le secteur manufacturier, extractif, de l'électricité ainsi que de l'agriculture marquée par des récoltes positives favorisées par les conditions naturelles également propices. On devrait également noter un recul progressif et substantiel de la pauvreté d'ici 2026.

2.1.3. La situation sanitaire et nutritionnelle

Selon un article publié par Saizonou (2022, p. 158) dans la Revue Togolaise des Sciences, la plus grande proportion de la population togolaise étant pauvre a de sérieuses difficultés d'accès aux soins de santé et il déclare à ce sujet :

« [...] la maladie constitue une épreuve angoissante pour les ménages, quel que soit le niveau de recours (soins primaires ou spécialisés), conduisant généralement à la mort précoce des personnes démunies. Lorsqu'elles sont victimes d'une maladie ou d'un accident grave nécessitant le recours à un traitement médical spécialisé, elles n'arrivent pas à payer les frais d'admission et de traitement qui sont souvent au-delà de leur budget.

Dans les ménages de subsistance, les moyens financiers manquent pour payer les soins pour une simple maladie ordinaire. Ici se pose avec acuité le problème de l'accessibilité financière aux soins de santé de qualité aux populations qui interpelle ».

De son côté, le Gouvernement Togolais a pris la mesure de la défaillance du réseau des soins de santé par rapport aux attentes des populations concernant les soins et la couverture sanitaire. De plus, il mentionna dans le Plan national de développement (2018-2022) que les populations avaient un accès inégal aux ressources et aux soins de santé surtout dans les régions rurales, ce qu'il œuvrait à réduire. Les défis sont l'amélioration qualitative et quantitative des prestations des services de santé. L'atteinte de cet objectif nécessite entre autres la réduction des dépenses des ménages consacrées à la santé (République Togolaise, 2018). En effet, d'après Mawuena et al. (2022, p. 218) :

« [...] au Togo, les ménages contribuent considérablement aux dépenses de santé dont celles privées sont passées de 8,2% en 2000 à 27% en 2018 par habitant. Par contre les dépenses générales de santé des administrations publiques nationales ont moins évolué sur la même période allant de 0,39% à 1,05% du PIB [...] Ces taux élevés s'expliquent par la fréquence des maladies infectieuses et des maladies transmissibles qui sont de plus en plus croissantes ».

La baisse de ces dépenses doit se poursuivre puisqu'elles demeurent élevées par rapport à la recommandation de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) selon laquelle ces dernières ne devraient pas dépasser 15 à 20% des dépenses globales pour réduire au maximum la pauvreté des ménages (République Togolaise, PND, 2018-2022). Dans la même veine, les études montrent par exemple que pour des raisons financières, les mères pauvres pratiquent l'automédication pour leurs enfants en cas de fièvre afin de réduire les dépenses d'achat des médicaments (Saizonou, 2022).

Sur le plan nutritionnel, la majorité de la population togolaise souffre de la malnutrition qui touche plus particulièrement les populations des zones rurales et les enfants. Il s'agit d'un problème de santé publique (comportant un double aspect) qui impacte négativement le développement du pays. Le premier aspect concerne les carences alimentaires ou la sous-nutrition et le deuxième l'apparition des maladies chroniques liées à la surnutrition telles que l'hypertension artérielle, le diabète, etc. Concernant la sous-nutrition, l'alimentation des Togolais est pauvre. Elle est composée principalement de céréales, de tubercules avec un apport faible des produits de croissance, de fruits et de légumes. Les carences alimentaires observées auprès des adultes reflètent

aussi la malnutrition chronique qui touche sévèrement les enfants de bas âge⁷, ralentit leur développement physique, cognitif, scolarité ainsi que leur productivité à l'âge adulte (Programme alimentaire mondial, 2022; République Togolaise, 2019). La situation nutritionnelle s'aggrave actuellement et est marquée par l'insécurité alimentaire qui atteint plus les couches socioéconomiques vulnérables à cause des conséquences de la pandémie du Covid-19, le conflit armé au Sahel qui impacte les pays de la côte atlantique et la région septentrionale du Togo avec des déplacements des populations. A ces causes, s'ajoutent la pauvreté, le faible rendement agricole, la montée démographique, la dégradation des sols et de la nature, les inégalités de genre liées à l'accès aux ressources (Programme alimentaire mondial, 2022). Concernant l'insécurité dans la région du Sahel qui touche le nord du Togo, selon le rapport annuel 2023 (p.1) de l'Unicef sur le Togo:

« Le taux de malnutrition aigüe globale dans les régions des Savanes et de la Kara, qui sont les plus affectées, a augmenté respectivement de 8,1% en 2017 à 9,8% en 2022, et de 6,5% [10] à 7,3% [11], tandis que le taux de retard de croissance a diminué de 24,1% à 22,3% de 2019 à 2022[12]. Cette situation s'explique en partie par la combinaison de facteurs chroniques et aigus, notamment dus aux effets de la crise Russo-Ukrainienne sur l'inflation et du débordement de la crise du Sahel. Ainsi, 487.319 personnes sont en situation critique de sécurité alimentaire dont 200.000 dans la région des Savanes soit 17,5% de la population ».

2.1.4. La situation de l'éducation

La présentation de la situation de l'éducation dans les pays en développement et notamment en Afrique permet de planter le décor concernant celle du Togo. En effet, en dépit des progrès réalisés dans le domaine éducatif dans ces parties du monde, la pauvreté est un obstacle pour l'accès des enfants à l'école (Ndoye et Levesque, 2019). Selon le rapport mondial de suivi de l'éducation 2017-2018 publié par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et cité par ces auteurs, les chances de fréquentation de l'école par les enfants en situation de pauvreté sont diminuées par quatre comparativement aux enfants riches alors que l'éventualité de leur abandon scolaire au niveau élémentaire demeure cinq fois plus élevée. Il existe également des écarts de fréquentation de l'école entre les filles et les garçons qui résultent de

⁷ « À l'échelle nationale, la malnutrition chronique chez les enfants de moins de 5 ans a diminué, passant de 29,8 pour cent en 2010 à 23,8 pour cent en 2017. Le retard de croissance, qui est l'indicateur le plus courant de la malnutrition chronique, touche davantage les garçons (26,2 pour cent) que les filles (21,3 pour cent), les taux étant plus élevés dans les zones rurales (29,7 pour cent) qu'en milieu urbain (14,2 pour cent), et parmi les groupes de population les plus pauvres (33,2 pour cent) que parmi les groupes les plus aisés (10,9 pour cent) » (Programme Alimentaire Mondial, 2022 p. 5).

plusieurs problèmes tels que « [...] mariage précoce, discrimination, intimidation, environnements peu propices, enseignement genré, etc. » (Ndoye et Levesque, 2019, p. 454). Selon ces auteurs, les autres problèmes majeurs de ce secteur dans les pays du Sud et qui entravent l'accès des enfants à la scolarité sont le manque de financement de l'éducation, l'état de dégradation des infrastructures, les mauvaises conditions de travail des enseignants, les conflits qui provoquent des déplacements des populations, etc.

Au Togo, la politique de gratuité des frais de scolarité de l'école primaire mise en œuvre par le gouvernement depuis 2008 a presque permis d'atteindre l'égalité d'accès des filles et des garçons au niveau élémentaire (République Togolaise, PND 2018-2022). Selon l'Unicef (2023, p. 2) la fréquentation du niveau élémentaire reste élevée et a évolué de 92,9% en 2018 à 93,2% en 2023 soit une augmentation à 94,7% pour les garçons et à 91,7% pour les filles. « Des progrès dans la qualité ont été réalisés avec une progression du taux d'achèvement du primaire de 86,5% en 2019 à 88,8% en 2023 (89,8% pour les garçons contre 87,7% pour les filles) ». Toujours d'après l'instance onusienne, sur le plan géographique, les enfants vivant dans les régions rurales ont un accès limité à l'école (Unicef, 2023).

Cependant, dans l'enseignement au niveau secondaire, universitaire et professionnel, l'effectif des femmes se réduit considérablement, augmentant ainsi l'écart de scolarisation entre les hommes et les femmes. Comme illustration, selon l'Enquête Démographique et de Santé (EDST) réalisée au Togo entre 2013 et 2014 « [...] moins du tiers des femmes ont le niveau secondaire alors que plus de la moitié des hommes ont ce même niveau. De plus la proportion des hommes ayant le niveau universitaire est 3 fois supérieure à celle des femmes » (République Togolaise, PND 2018-2022, p. 43).

Concernant l'éducation des adultes, 36,7% des personnes âgées de 15 ans et plus sont analphabètes selon les résultats du Questionnaire unifié des indicateurs de base du bien-être (QUIBB 2015), repris par le PND (2018-2022, p. 36) d'après qui cette catégorie sociale ne dispose pas des qualifications devant permettre son accès « [...] aux formations professionnelles et aux apprentissages de qualité nécessaires à l'entrepreneuriat et à l'emploi » et cette situation est préjudiciable à ce groupe.

2.1.5. Le sous-emploi et le chômage des jeunes

Le sous-emploi et le chômage des jeunes sont une problématique majeure au Togo. Selon les données du PND (2018-2024), la situation de l'emploi des jeunes au Togo est caractérisée par le chômage et le sous-emploi qui touche plus les hommes que les femmes. A titre d'illustration, on a relevé entre 2011 et 2015 une augmentation du sous-emploi des jeunes (de 22,8% à 25,8%), qui contraste avec la diminution du chômage (de 6,5% à 3,4%). Ces chiffres traduisent la précarité de l'emploi des jeunes dans un pays dominé par l'économie informelle où ce secteur produit environ 70% desdits emplois. En outre, Lomé, la capitale, enregistre le plus fort taux de chômage (7,8%) comparativement aux autres zones urbaines (3,5%) et rurales (1,3%). Face à cette situation, la création des emplois décents et pérennes demeure donc un défi majeur pour le gouvernement face à la croissance démographique. Plusieurs programmes devant favoriser l'adéquation formation-emploi, le financement de l'entrepreneuriat, bref l'employabilité des jeunes, ont été créés à cet effet et ont permis d'atténuer le phénomène (République Togolaise, 2018).

2.1.6. Les inégalités économiques de genre et l'autonomisation de la femme

En dépit de leur contribution au développement économique du Togo, à travers leur forte présence et dynamisme dans plusieurs secteurs d'activité, principalement l'agriculture et le commerce (République Togolaise, 2018), la situation de pauvreté des femmes togolaises évoquée plus haut s'explique également par un accroissement rapide de la population (2,5 % par an) et leur manque d'accès aux services essentiels de qualité (Banque Mondiale, 2020). Selon les résultats d'une étude récente réalisée par l'Université de Lomé grâce au financement du Centre de recherche pour le développement international (CRDI), les mariages précoces sévissent plus dans la Région des Savanes (cantons de Tamongue et de Nadjoundi) et la Région Centrale (cantons de Lama-Tessi et de Kri-Kri) où le taux de prévalence de ce phénomène est au-dessus de 35% auprès des femmes de 20 à 49 ans. Par conséquent, les conséquences socio-économiques du mariage précoce des jeunes au Togo sont entre autres « [...] la féminisation de la pauvreté (65,2%), les difficultés à accéder à un travail décent (39,8%) et la subordination de la femme (22,9%), la malnutrition des enfants (13,5%), le manque d'estime de soi (13,3%), la reproduction des inégalités entre homme et femme (2%) » (Vignikin, et al. 2017, p.10). Ces exemples montrent les liens entre la croissance démographique accélérée de la population et la pauvreté des femmes togolaises.

Parlant d'opportunités économiques et d'autonomisation des femmes, le PND avait diagnostiqué que leur accès restreint aux moyens de production et à l'économie formelle plus lucrative limite leur productivité et revenu, les reléguant ainsi au secteur informel. Selon l'Enquête démographique et de santé du Togo (EDST) réalisée entre 2013 et 2014 et citée par ce plan,

« [...] seulement 20 % des femmes âgées entre de 45 et 49 ans possèdent des terres. L'accès des femmes au crédit, notamment bancaire est très difficile en raison du manque de garanties et le caractère risqué du secteur informel [...] Les femmes ont surtout recours à la microfinance. Celle-ci finance surtout les groupements et ne peut couvrir que des micro-projets à des taux d'intérêt effectifs souvent trop élevés ». (République Togolaise, 2018 p. 44).

En dépit des actions menées par le gouvernement à travers le Fonds national pour la finance inclusive (FNFI) qui octroie des micro-prêts aux femmes afin de réduire les inégalités dont elles sont victimes, de nombreux défis restent à relever pour leur autonomisation économique et meilleure contribution au développement du Togo.

2.1.7. Le manque d'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'énergie

Au Togo, malgré l'abondance des ressources en eau sur l'ensemble du territoire, les populations manquent d'accès à l'eau potable. Selon les statistiques du questionnaire unifié des indicateurs de base du bien-être (QUIBB 2015), seul 61,8% de la population bénéficie de l'eau potable à raison de 80,3% en milieu urbain et de 45,1% en milieu rural. Dans les contrées reculées, ce manque est aggravé par la vétusté des équipements de forages d'eau qui sont régulièrement dysfonctionnels. De plus, les autres problèmes auxquels est confronté ce secteur sont le manque de suivi de la qualité de l'eau et des infrastructures, le non-paiement des factures par les usagers, l'endettement de la société distributrice d'eau potable et la non-maitrise de ses contrats (République Togolaise, PND, 2018-2022).

Toujours selon le PND, les populations souffrent également du manque d'assainissement dû à la carence des infrastructures d'évacuation des eaux usées, de pluie et des « excréta ». Concernant l'évacuation des eaux pluviales, seules quelques villes du pays disposent d'un système

d'évacuation. Il en est de même des eaux usées alors que pour le reste, elles sont rejetées dans les quartiers et la nature⁸.

En ce qui concerne l'hygiène et la salubrité, le PND estima qu'en 2014 seulement 13% des foyers utilisaient « une latrine améliorée » sur l'ensemble du territoire avec des disparités selon le milieu de vie et la situation géographique. Concernant ce dernier point « L'accès des populations aux services d'hygiène et d'assainissement de base » est de 27,8% en milieu urbain contre 4,8% en milieux rural et semi urbain » (République Togolaise, 2018 p. 49). Ainsi face à ce manque, la majorité des ménages (54,5%) se soulage dans la nature, tout comme les vidanges y sont rejetées sans traitement préalable selon les résultats de la troisième enquête démographique et de santé du Togo effectuée en 2014 et repris par le PND. Eu égard à ce diagnostic, les défis dans ce secteur sont principalement d'accroître et d'améliorer l'accès des populations à l'eau potable et à un bon système d'assainissement à travers la mobilisation des investissements toujours selon ce plan.

Sur le plan énergétique, le pays souffre d'un déficit en électricité notamment dans les zones rurales et pour pallier cette insuffisance, le gouvernement avait mis en œuvre de décembre 2017 jusqu'à l'horizon 2022 un projet d'électrification solaire en faveur de 2 millions de citoyens (300 000 ménages) avec un financement de 975 000 dollars venant de la BAD en partenariat avec la société privée anglaise BBOXX (République Togolaise, 2018).

2.1.8. Le manque d'accès au logement décent

Selon une étude de la Présidence de la République, la majorité des ménages dans la capitale (soit approximativement 57%) manque d'accès au « logement formel » à cause de la non-possession du droit de propriété et de leur faible pouvoir d'achat, qui ensemble entravent l'accès au prêt immobilier. Cette lacune est partiellement imputable à l'État. Elle a pour causes la défaillance de l'administration foncière, l'inefficacité « des procédures », le manque de promotion du secteur immobilier, l'absence d'urbanisme et de planification face à une croissance démographique et urbaine non négligeables, etc. Par conséquent, les Togolais vivant en situation de pauvreté n'ont pas d'accès à un logement décent, ce qui oblige les ménages à investir leur

⁸ « Selon l'enquête QUIBB 2015, plus de six ménages sur dix (67,5%) déversent directement les eaux usées dans la nature et 25,1% dans la rue. En milieu urbain, 43,4% de la population continue de déverser les eaux usées dans la rue. Seul 7% de la population utilisent les ouvrages d'assainissement d'eaux usées pour une cible OMD de 50% » (PND, 2028-2022, p. 49).

épargne dans la construction de maison « à petit coup » ou à recourir au bail privé. La promotion des partenariats public-privé pour la construction des logements sociaux fut la réponse de l'État à ce problème afin d'assurer des logements décents et à des coûts abordables aux populations. Cependant, cette politique qui peine à être mise en œuvre exige de relever certains défis en vue de sa pleine concrétisation (République Togolaise, PND 2018-2022).

En dehors de ces indicateurs qui ont présenté l'état de la pauvreté multidimensionnelle au Togo, les performances réalisées par le pays à propos de l'indice du développement humain (IDH) ont connu une amélioration depuis une vingtaine d'années. Cependant, le Togo est resté sur la liste des pays ayant connu une croissance faible au cours de cette période à cause des inégalités socioéconomiques, de genre et une inégale redistribution de la croissance envers la majorité des Togolais vivant en situation de pauvreté (République Togolaise, 2018). En 2022, il était classé au 163^e rang sur 193 des pays à faible développement humain avec un IDH de 0,547 toujours selon le rapport mondial sur le développement humain 2023-2024 (PNUD, 2023). A la lumière des indicateurs et des données suscités, l'accès des personnes vulnérables aux services financiers reste toujours un défi dans le pays où l'économie est prédominée par le secteur informel qui regroupe les micros, petites et moyennes entreprises⁹ (PNUD, 2023). Ceci nous amène à présenter un aperçu des difficultés d'accès des personnes pauvres à ces services dans le monde en général, en Afrique et plus précisément au Togo.

2.1.9. Les difficultés d'accès des populations pauvres et vulnérables aux services financiers

Imaginez une vie sans accès aux services financiers : pas de compte courant, pas de carte de paiement, pas d'assurance incendie, pas de plan d'épargne-études, pas de prêt hypothécaire. La vie serait incroyablement stressante, un tour de montagnes russes où la plupart des rêves resteraient lettre morte. Le jour de paie tout irait bien, mais les autres jours les choses seraient différentes. Le moindre accident mettrait à mal votre famille. Envoyer les enfants à l'université ? Trop difficile. Acheter une maison ? Pas la peine d'y penser. Personne n'est en mesure de financer de tels projets simplement grâce à des espèces accumulées sous le matelas. La vie sans accès aux services financiers nous paraît simplement inimaginable (Tilman Ehrbeck, PDG de Consultative Group to Assist the Poor, 2020 p. 29).

⁹ Au Togo, seules 14,5% des entreprises relèvent du secteur formel (PNUD, Togo Rapport d'activité, 2023).

Selon les données de la Banque mondiale pour l'année 2011, la majorité des adultes dans le monde (presque 2,5 milliards de personnes capables de travailler) sont privés d'accès aux services financiers et contraints de vivre ainsi en s'appuyant sur les anciens systèmes financiers informels qui sont onéreux et risqués. Il s'agit des systèmes tels que la constitution de l'épargne à travers l'acquisition des biens fongibles, l'entretien et la consolidation des relations communautaires pouvant servir de garantie en cas de situations imprévisibles, le gage d'objets précieux pour l'obtention des avances de fonds en cas d'urgence, le recours aux emprunts auprès des usuriers (Ehrbeck, 2018).

En général, les restrictions d'accès des personnes en situation de pauvreté et des entreprises informelles au crédit tirent leur source du libéralisme économique. L'étude de Singh (2007) sur les conséquences de l'ouverture du secteur bancaire en Chine et en Inde aux banques étrangères permet d'en déduire qu'elles pratiquent l'« exclusive banking », privilégient ainsi une clientèle limitée et ne desservent pas les zones et domaines d'activités où le secteur bancaire est peu représenté (Younossian, Fino et Servet, 2007). Cette situation est similaire en Afrique et pour présenter un aperçu sur la problématique de l'accès des personnes en situation de pauvreté en Afrique aux services financiers, selon des études de la Banque mondiale (2016 et 2018) dont les résultats ont été repris par Konfe et Ouédraogo (2022), la majorité des pauvres de la planète vivent sur le continent africain, plus précisément en Afrique subsaharienne où la paupérisation des populations fut observée entre 1990 et 2015. Selon Choudhury et Bagchi (2016), cités par les deux auteurs susmentionnés, l'exclusion financière de la majorité des dites populations pourrait expliquer ce phénomène. En effet, selon Kouty, Ongono et Ngueda (2015), l'exclusion des pauvres du système financier en Afrique trouva son origine dans le libéralisme économique qui fut instauré dans les années 1980 à travers les programmes d'ajustement structurel (PAS). Les privatisations bancaires, l'augmentation des coûts des services bancaires, notamment des taux d'intérêt des crédits, laissèrent en marge les populations vulnérables qui ne purent accéder auxdits services à défaut de fournir les garanties requises. Par exemple, en Afrique centrale plus précisément au Cameroun où la microfinance est plus développée, les femmes constituent l'une des populations les plus vulnérables. Elles mènent toujours des activités précaires dans le secteur informel ce qui constitue pour elles une entrave à l'accès au système financier formel (Hussein et Hussain, 2003; Brunel, 2000 cités par Kouty, Ongono et Ngueda, 2015).

La microfinance fut développée pour atténuer les conséquences des PAS (Dannon, Bangaké et Eggoh, 2019). Les IMF existent donc pour pallier cette carence. Toutefois, les femmes majoritairement ont un accès limité au microcrédit ce qui laisse supposer une discrimination sexuée dans l’octroi du microcrédit ou qu’elles n’y ont pas accès dans les mêmes conditions que les hommes. Les résultats d’une recherche démontrèrent entre autres qu’elles ne sont pas victimes de cette discrimination (contrairement à l’idée répandue) et que leur accès au microcrédit est déterminé entre autres par le taux d’intérêt et leur statut matrimonial qui demeurent des obstacles majeurs (Kouty, Ongono et Ngueda, 2015).

En Afrique de l’Ouest, notamment dans l’Union économique et monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), l’accès des populations pauvres et vulnérables aux services financiers, plus précisément aux systèmes financiers décentralisés (SFD) a connu des améliorations ces dernières années (Banque Centrale des États de l’Afrique de l’Ouest, 2018). Au Togo, pays membre de l’UEMOA, le système financier est caractérisé par le développement du secteur bancaire, faisant de la capitale Lomé (qui abrite le siège de plusieurs banques internationales) la 3^e place financière de l’Union. En dépit de la contribution du système bancaire à l’économie togolaise, il est également caractérisé par les difficultés d’accès au financement et le coût élevé des crédits. Les « taux de sortie » des crédits bancaires se situent entre 9% et 13 % et ceux des IMF atteignent parfois 18% voire 20% selon le PND (République Togolaise, 2018). Le manque d’accès aux services financiers touche davantage les populations rurales et les femmes au Togo comparativement aux populations urbaines et aux hommes, ce qui fait que le niveau d’inclusion financière reste faible dans le pays (Atchi, Couchoro et Johnson, 2021).

Dans la droite ligne du plan mondial pour l’inclusion financière initié par la Banque mondiale (Ledgerwood, Earne et Nelson, 2018) afin d’améliorer l’accès des populations pauvres aux services financiers, la politique d’inclusion financière est privilégiée et mise en œuvre par plusieurs pays car elle favorise cette inclusion, la réduction de la pauvreté multidimensionnelle, la croissance économique ainsi que le développement inclusif (Banque Centrale des États de l’Afrique de l’Ouest, 2018; Atchi, Couchoro et Johnson, 2021; Konfe et Oudraogo, 2022). Précisons au passage que selon le Centre pour l’inclusion financière d’ACCION International, l’inclusion financière peut être définie comme la situation dans laquelle toutes les personnes capables d’utiliser les services financiers, notamment les handicapés, « les populations pauvres et

rurales », accèdent dans le respect de leur dignité à un ensemble de produits peu onéreux, adaptés à leurs besoins et qui sont assurés par des prestataires majoritairement privés.

Le Gouvernement Togolais créa à cet effet en janvier 2014 le programme dénommé *Fonds national de la finance inclusive (FNFI)*. En date du 31 janvier 2025, 1 908 007 crédits ont été distribués aux couches vulnérables à travers treize (13) différents produits pour un montant total de 113,58 milliards F CFA. Ces produits ont été répartis dans différents secteurs tels que la micro-assurance¹⁰, le financement des AGR, des petites exploitations agricoles, des artisans, des femmes vulnérables, des veuves ou personnes atteintes de diverses pathologies, la formation technique et professionnelle. Il y a lieu de souligner que sur l'ensemble du territoire national, grâce au partenariat du FNFI avec les IMF, les membres des coopératives affiliées à la Fucec-Togo ont bénéficié des crédits de ce programme (Fonds national de la finance inclusive, 2025). A travers cette politique, le taux d'inclusion financière des populations pauvres passa de 57,7% en 2014 à 85,72% en 2021, permettant ainsi au Togo d'enregistrer au cours de cette période le meilleur progrès en la matière dans l'espace UEMOA (Ministère de l'économie et des finances, 2024).

Au Togo tout comme dans nombre de pays, les microentreprises en général sont également confrontées à des difficultés d'accès au système financier formel, plus précisément au crédit bancaire. En dépit de leur contribution importante au PIB et à la croissance économique¹¹, les banques contribuent modestement au financement de leurs activités. Cette réticence des banques s'explique entre autres par les risques encourus par rapport à l'absence d'actifs, de garanties, d'informations de la part des micro-entrepreneurs ainsi que par leur apport faible des capitaux. Le microcrédit représente du coup une solution adaptée de financement pour les microentreprises au Togo et il est en forte demande par ces dernières. A titre d'illustration, les résultats d'une étude ont montré que 62,89%, 24,53% et 12,58% de micro-entrepreneurs togolais

¹⁰ Le produit dénommé *ASSUR FNFI* est une micro-assurance qui assure aux bénéficiaires le remboursement de crédits en cours en cas d'accident ou de décès, une indemnisation en cas de sinistre et de perte d'AGR, une couverture médicale pour les soins de base en cas de maladie (Fonds national de la finance inclusive, 2025). *ASSUR FNFI*. <https://fnfi.tg/produits-et-services/assur-fnfi/>

¹¹ Selon les estimations de la Direction de la statistique, la micro-entreprise qui se veut novatrice et créatrice d'emplois au Togo est non seulement reconnue comme un moteur de croissance économique, mais également comme un acteur clé dans le secteur privé. Celle-ci participe pour environ 40 % du PIB par les micro entreprises du secteur primaire, notamment l'agriculture, 24 % par les micro entreprises du secteur secondaire (industrie) et 36 % par les micro entreprises du secteur tertiaire (commerce et service). De façon générale, les micro-entreprises représentent en moyenne 34 % du PIB courant et plus de 50 % des emplois.

questionnés ont respectivement affirmé avoir une part prépondérante, moyenne et faible de microcrédit dans la constitution de leur capital (Sonhaye et Kounetsron, 2022).

Somme toute, en référence à l'introduction dans le nouveau manuel de microfinance, nous pouvons essentiellement retenir à propos de l'inclusion financière des personnes en situation de pauvreté que le recours uniquement aux IMF pour atteindre cet objectif reste limité. L'amélioration de la qualité, de la récurrence des produits proposés, la compréhension approfondie de l'attitude de la clientèle ainsi que de ses répercussions sur les nécessités en services financiers sont également des paramètres importants à considérer (Ledgerwood, Earne et Nelson, 2018).

Au vu de tout ce qui précède, le choix de ce sujet de recherche se justifie parce que les entreprises¹² du secteur informel sont financées partiellement par la microfinance¹³ (PNUD, 2022; République Togolaise, PND 2018-2022). Sur cette base, une évaluation des impacts socioéconomiques de cet instrument de développement s'avère nécessaire d'autant plus que cette évaluation est un critère important pour mesurer les performances des IMF par rapport aux objectifs sociaux et économiques qu'ils se sont assignés. En d'autres termes, étant donné que la Fucec-Togo est la plus ancienne et importante IMF (Laré et al., 2021) et qu'elle intervient dans la lutte contre la pauvreté depuis une cinquantaine d'années, notamment avec l'appui de DID, il nous paraît à juste titre important d'analyser sa contribution au développement du Togo. Ce faisant, l'analyse restera à un niveau microéconomique collant à l'esprit et à la vocation du microcrédit, évaluant dans quelle mesure il améliore ou transforme les conditions socioéconomiques des personnes en situation de pauvreté au Togo. Il ne sera donc pas question d'une analyse macroéconomique sur le développement du pays qui, si elle a certainement sa pertinence, dépasse le cadre de ce travail. De plus, cette recherche est justifiée eu égard à l'évaluation toujours positive (ou du moins c'est le cas la plupart du temps) que présentent les institutions de microcrédit (IMC) quant à leurs activités. Il s'agit donc ici de faire un contre bilan ou un bilan critique de ces actions afin de juger par nous-mêmes si elles transforment concrètement les conditions socioéconomiques des personnes pauvres.

¹² Au Togo, seules 14,5% des entreprises relèvent du secteur formel (PNUD, Togo Rapport d'activité, 2023)

¹³ « [...] la microfinance joue un rôle de plus en plus important dans la mobilisation de l'épargne des ménages et dans la promotion de l'inclusion financière. Sur la période 1995-2013, l'encours des dépôts est passé de 5,5 milliards FCFA à plus de 128 milliards FCFA, et l'encours des crédits de 3,8 milliards à 109,3 milliards FCF »

2.2. Pertinence sociale

La pertinence de cette recherche se trouve sur plusieurs plans. D'abord sur le plan académique, elle contribuera à la production et à l'avancée des connaissances quant aux études impacts du microcrédit sur le plan microéconomique. La Fucec-Togo, en tant qu'institution ayant vocation de lutter contre la pauvreté, a déjà fait l'objet de recherches dans d'autres domaines tels que les sciences économiques et de gestion et les ressources humaines. Ces études ont porté par exemple sur des aspects existentiels et organisationnels primordiaux comme la rentabilité financière et la bonne gouvernance de cette IMF. En revanche, malgré l'existence d'une double réglementation communautaire et étatique du secteur de la microfinance dans l'espace de l'UEMOA et le foisonnement des IMF au Togo, les recherches portant sur les impacts socioéconomiques de leurs activités sont peu nombreuses. C'est le constat qui est issu de l'exploration que nous avons faite du sujet. Contrairement à d'autres pays de cette comme le Bénin et le Sénégal où la littérature est plus disponible, elle est lacunaire pour l'heure au Togo. L'originalité de notre démarche réside dans le fait que cette recherche sur la Fucec-Togo sera effectuée sous l'angle des sciences sociales et de ses impacts socioéconomiques dans la lutte contre la pauvreté.

Ensuite concernant la planification du développement, les résultats de cette étude constitueront pour les décideurs un outil de plus dans l'élaboration des politiques de développement du fait de sa contribution à la production des données fiables et actualisées, puisque les décideurs tant publics que privés en Afrique sont souvent confrontés au manque des données fiables dans les prises de décision.

Enfin, sur le plan de la coopération au développement, il permettra de répondre à certaines interrogations liées à l'efficacité de l'assistance technique apportée par les institutions du Nord aux pays du Sud dans le domaine de la microfinance et de la lutte contre la pauvreté.

2.3. Revue de la littérature

2.3.1. La reconnaissance internationale du microcrédit comme instrument de lutte contre la pauvreté

Après avoir observé ces expériences et vu le chemin parcouru par les idées de Grameen en Afrique, en Asie, en Europe, et en Amérique du Nord, j'en suis arrivé à la conclusion que les conditions culturelles, géographiques et climatiques peuvent varier, mais les pauvres ont les mêmes problèmes partout sur la planète. La culture de la pauvreté [...] transcende les différences de langue, de races et de traditions. C'est pourquoi le microcrédit peut avoir des applications universelles (Yunus et Jolis, 1997, p. 245).

En dépit des nombreuses controverses liées au microcrédit, la littérature s'accorde pour admettre en dépit des critiques que sa mise en place dans beaucoup de pays lui a valu une reconnaissance internationale en tant qu'instrument économique et social de développement et de lutte contre la pauvreté (Lévin, 2012; Laré et al., 2021).

Le premier exemple notoire de cette consécration fut le succès international du modèle de crédit de la Grameen Bank (Bangladesh) de Muhammad Yunus, communément appelé « le banquier des pauvres ». Cet économiste et prix Nobel de la paix 2006 exposa dans son ouvrage autobiographique *Vers un monde sans pauvreté* la mise en œuvre réussie et l'expansion de son programme de microcrédit dans une cinquantaine de pays pauvres en Afrique, en Asie, en Australie, en Europe et en Amérique (Yunus et Jolis, 1997). Il racontait de façon explicite dans cet ouvrage les changements survenus dans la vie des femmes pauvres au Bangladesh grâce à son modèle de microcrédit, son adoption par le gouvernement américain, le succès de sa mise en œuvre dans les communautés pauvres en Amérique du Nord et même au Togo¹⁴.

Pour Duflo (2011, s.p.) :

« Le microcrédit est, sans doute, l'innovation qui a fait le plus parler d'elle dans la lutte contre la pauvreté. Il y a un peu plus de trente ans, Muhammad Yunus consentait ses premiers prêts à un groupe de femmes du Bangladesh. Il y a aujourd'hui plus de 150 millions de micro-entrepreneurs à travers le monde. Le programme a essaimé jusqu'aux États-Unis et en France ».

Par ailleurs, la mise en place réussie du microcrédit dans les pays en développement s'est répandue en Occident et même aux pays de l'ancienne Union des Républiques Socialistes et

¹⁴ Lors d'une réunion à l'UNESCO où Yunus subit des critiques quant à l'inefficacité du microcrédit et du modèle Grameen Bank à améliorer la vie des personnes en situation de pauvreté, ce dernier laissa un de ses collaborateurs, qui réussit ce modèle au Togo, citer ce pays comme exemple avec 180 000 adhérents à la microfinance FAARF, 97% de taux de remboursement des crédits et l'augmentation du portefeuille des crédits à 1 million de dollars.

Soviétiques en transition économique (Boyé, Hadjdenberg et Poursat, 2009), lui conférant ainsi une légitimité incontestable (Guérin et al., 2007). Malgré cette consécration par les institutions internationales de développement (à l'instar de l'Organisation des Nations Unies qui dédia 2005 comme « année mondiale du microcrédit ») et par le sommet d'Halifax en 2006 consacré au microcrédit (Hofmann et Gnanou, 2007), la thématique est assez controversée dans son ensemble et même dans ses spécificités. Du moins, c'est l'impression que nous avons ou la conclusion que nous en retenons à l'issue de cette revue de la littérature; raison pour laquelle nous en exposerons quelques points problématiques.

2.3.2. Les controverses idéologiques

Sur le plan idéologique, l'une des divergences majeures concerne l'ambivalence de la microfinance (Guérin et al., 2009) quant à ses objectifs et son fonctionnement (Ouédraogo et Gentil, 2008 a; Guiraud, 2009). De façon plus explicite, il s'agit en occurrence des questionnements quant à son caractère social et à sa nature d'instrument économique au service de l'économie néolibérale¹⁵ (Hofmann et Gnanou, 2007; Guérin et al., 2009). L'approche sociale et de la rentabilité financière du microcrédit apportent respectivement des réponses à ces interrogations. En effet, il existe un antagonisme idéologique entre la vocation sociale de lutte contre la pauvreté qui incombe au microcrédit et sa recherche du profit ou de rentabilité financière qui remet en cause cette mission (De Corte, 2010; Ouédraogo et Gentil, 2008 a; Guiraud, 2009; ACDI, 2007; Dugas-Iregui, 2010). La nature capitaliste du microcrédit se caractérise par le fait qu'il bénéficie davantage aux plus nantis et non « aux plus pauvres des pauvres » et que les IMF réduisent les risques de prêter à ces derniers sans oublier l'incitation des femmes à l'entrepreneuriat à l'ère du néolibéralisme et de la globalisation (Hofmann et Gnanou, 2007). Dans cette logique, les IMF doivent mener leurs activités comme des entreprises, poursuivre la rentabilité financière et la pérennité, et elles fonctionnent dans la réalité comme de véritables entreprises qui recherchent du profit (ACDI, 2007; Dugas-Iregui, 2010; De Corte, 2010). Peemans (2000), citée par Hofmann et Gnanou (2007), critique quant à lui la phagocytation du microcrédit

¹⁵ Hofmann et Gnanou (2007, p. 219) déclarèrent qu'« Il est alors légitime de se demander si le microcrédit ne devient pas le cheval de Troie de la mondialisation néolibérale : grâce à ces outils financiers décentralisés, et à l'incitation à la mise au travail par l'auto-emploi, même les pauvres, jusqu'alors en marge de l'économie marchande, deviennent des agents économiques actifs et apportent leur modeste participation à l'économie capitaliste. Ainsi les femmes pauvres, longtemps exclues des processus marchands, doivent se prendre en main tout en assurant la viabilité financière du système. Déjà en 2001, Jacques Attali a posé la question crûment : « Le microcrédit constitue-t-il une forme de don, un moyen de créer des petits boulots, ou un moyen d'installer une forme de grand capitalisme ? ».

par le néolibéralisme et soutient que le recours des pauvres à ce service engendre leur « microendettement ».

La recherche de rentabilité des IMF est justifiée entre autres par le coût d'exploitation, la recherche de commissions ou de bénéfices sur les prestations, le défi de la croissance et de la pérennité de ces institutions et par le fait qu'ils n'ont pas la responsabilité de lutter contre la pauvreté, ce qui incombe plutôt à l'État (Ouédraogo et Gentil, 2008). Dans le même ordre d'idée, De Corte (2010) distingue la logique d'entreprise (regroupant les exigences de rentabilité, d'efficacité, de compétitivité, d'intégrité, de transparence des organisations coopératives) à la logique d'association qui englobe la solidarité, l'entraide, la démocratie participative, le développement du milieu, la primauté de l'individu sur le capital, l'égalité et l'autonomisation.

Quant au positionnement de DID par rapport à cette controverse idéologique, ce leader mondial dans le domaine du microcrédit prône la rentabilité financière des IMF et fonctionne elle-même comme tel. De Corte (2010) en apporte la preuve dans le rapport d'activités de 1991 de la SDID, qui soulignait que l'essence des coopératives est leur rentabilité et dans lequel Ghislain Paradis, un ancien responsable de DID, soulignait le caractère non charitable de cette branche de *Desjardins* et mettait en exergue sa nature d'entreprise à but lucratif.

A cette première vision s'oppose la vocation sociale de lutte contre la pauvreté qui est l'approche idéologique selon laquelle la recherche de profits financiers par les IMF est antinomique avec leur mission. En effet, la recherche de profit remet en cause la mission sociale de la microfinance, qui est de lutter contre la pauvreté en favorisant l'accès des couches sociales défavorisées au crédit. L'approche sociale de la microfinance repose sur deux principes. Le premier est que le taux d'intérêt élevé appliqué sur le crédit ne pourrait être supporté par les pauvres à cause de leur précarité financière. Le deuxième principe est le fait qu'on ne peut exploiter leur misère pour s'enrichir. Ainsi, la recherche de gain des IMF doit être atténuée par la diminution des coûts d'exploitation, la réduction de leurs dépenses de fonctionnement et du train de vie des employés, ainsi que l'octroi des subventions à ces organisations (Ouédraogo et Gentil, 2008).

Par ailleurs, le Welfarisme et l'approche institutionnelle du microcrédit tentent d'apporter des réponses aux mêmes questionnements. Ils sont assimilables aux deux approches présentées ci-dessus. Le Welfarisme ou l'approche du bien-être social est défendu par Ayayi et Noël, (2008 p.14). Selon eux, « non seulement les IMF peuvent être durables sans être financièrement

autosuffisantes, mais elles ne doivent pas rechercher l'autosuffisance à tout prix, car la recherche de la performance financière conduirait inévitablement à un effacement de leur mission sociale ». Ils font toutefois remarquer que dans ce modèle, le fonctionnement et l'atteinte des objectifs sociaux sont basés sur les dons ou les subventions. A l'opposé, l'approche institutionnaliste de la microfinance insiste sur la nécessité de cette rentabilité, ce qui implique la nécessité d'offrir des services atteignant le maximum de personnes vulnérables, le besoin de ressources financières pour assurer les coûts d'exploitation et les prestations, les limites des dons internationaux (Dugas-Iregui, 2010).

D'après cet auteur :

« L'approche institutionnaliste considère [...] qu'un des objectifs primaires de la microfinance est l'approfondissement financier, la création d'un système séparé et viable d'intermédiation financière pour les pauvres. Leur approche de la microfinance est qu'il s'agit d'un système financier dans lequel le futur de cette dernière est dominé par de nombreuses institutions œuvrant à grande échelle, à la recherche de profits, qui fournissent des services financiers de grande qualité à un grand nombre de clients pauvres » (Dugas-Iregui, 2010 p.14).

Une analyse comparative des deux approches de la microfinance montre que dans l'approche institutionnaliste, les IMF visent à aider une catégorie de « personnes pas aussi pauvres » dont les activités vont contribuer à la croissance et au développement économique tandis que dans l'approche Welfariste, la situation « des plus pauvres des plus pauvres » implique que les IMF puissent « [...] soulager immédiatement le fardeau quotidien de la pauvreté, comme premier pas aidant les gens à échapper à la pauvreté à long terme » selon Dunford (1980)¹⁶ cité par Dugas-Iregui (2010, p.17).

En résumé, pour appréhender la controverse idéologique quant à la nature, la mission et le fonctionnement des IMF, Boyé, Hajdenberg et Poursat (2009) considèrent que ces derniers sont des organisations similaires aux petites et moyennes entreprises (eu égard à leur organigramme et fonctionnement) allant à la conquête de la clientèle, mais qui diffèrent d'une entreprise du fait de leurs doubles objectifs sociaux et de rentabilité. Ils affirment que :

¹⁶ Dunford, C. (1998). Microfinance: A Means to What End? Global Dialogue on Microfinance and Human Development, Stockholm, 1-3 avril 1998), <http://www.gdrc.org/icrn/dunford-ffh.html>

« [...] dans la pratique de la microfinance, la recherche du juste équilibre entre volontarisme social et prudence financière est une question qui revient régulièrement, à tous les échelons de l'organisation, de l'agent de crédit au directeur, et jusqu'aux consultants et financeurs. Elle fait toute la difficulté, mais aussi la pertinence de ce mode d'intervention, à la rencontre de la rigueur financière et de la sensibilité sociale. » (Boyé, Hajdenberg, Poursat, 2009, p 150).

2.3.3. Les controverses liées aux impacts du microcrédit

La littérature prolifique qui existe à propos des impacts du microcrédit reflète l'affrontement entre les défenseurs et détracteurs des impacts positifs, négatifs et mitigés de cet instrument de lutte contre la pauvreté. Il porte également sur les déterminants de ces impacts qui sont entre autres le taux d'intérêt, le délai de remboursement, la formation, le suivi des emprunteurs et les outils d'évaluation. Pour Laré et al. (2021, p. 82), « En d'autres termes, étudier l'impact de la microfinance est un processus dont l'objectif est de déterminer quel changement significatif et durable, positif ou négatif, planifié ou non, s'est produit dans un espace donné à la suite de l'intervention des IMF. »

Concernant les impacts positifs du microcrédit dans la vie des personnes en situation de pauvreté, les IMF ont connu un essor considérable ces dernières années, notamment en Afrique de l'Ouest, et contribuent à l'amélioration de certains indicateurs macroéconomique, tels que la création d'emploi, la mobilisation de l'épargne interne et l'augmentation du portefeuille des crédits (Ouédraogo et Gentil, 2008 b). Concernant, ce dernier point, il fut démontré que l'augmentation dudit portefeuille réduit le taux de pauvreté et accroît le pouvoir d'achat des habitants (Miled et Ben Rejeb, 2016). Sur le plan microéconomique, les récits sur les changements positifs intervenus dans la vie de millions d'emprunteurs partout sur notre planète sont légion¹⁷ et quelquefois remarquables (Yunus et Jolis, 1997; Boyé, Hajdenberg, Poursat, 2009). Ainsi, le microcrédit contribue par exemple à l'augmentation du revenu des ménages pauvres, à l'accroissement de leur activité et à l'acquisition des biens matériels (Duflo, 2010; Laré et al., 2021), à préserver les paysans pauvres de la dépossession de leurs terres par les usuriers, à l'augmentation du niveau d'éducation de leurs enfants, à l'augmentation de l'estime de soi des femmes et à leur

¹⁷ Pour des exemples d'impacts positifs, les exemples de recherches mentionnées par Boyé, Hajdenberg, Poursat (2009, p. 95-128 s) sont assez édifiants.

autonomisation (Christen, 1997; Yunus et Jolis, 1997; Boyé, Hajdenberg, Poursat, 2009; Duflo, 2010).

Concernant les impacts négatifs du microcrédit, l'une des critiques majeures faites au microcrédit est que dans le système néolibéral actuel, les IMF poursuivent des intérêts capitalistes et exploitent la misère des personnes en situation de pauvreté, ce qui peut aboutir à des crises dans ce secteur comme ce fut le cas en 2010 « dans l'Andhra Pradesh » en Inde. Levin (2012), qui défend cette thèse, dénonça en l'occurrence le fait qu'en été 2010, il y a eu une vague de suicide de paysans consécutive aux pressions énormes qu'ils avaient subies de la part des IMF à cause du non-remboursement de leur micro prêt. Selon l'autrice, ces décès représentaient la plus grande tragédie humaine du secteur de la microfinance dans ce pays et ils étaient symptomatiques des dysfonctionnements graves qui y existaient en raison des pratiques coercitives ou drastiques de recouvrement qui ne furent pas remis en cause pendant longtemps. Dans le même ordre d'idée, Guérin (2015) défend la thèse des « dérives de la microfinance » pour justifier ses impacts négatifs.

Une autre critique souvent adressée au microcrédit concerne la portée limitée de ses impacts sur la réduction du taux de pauvreté, le caractère éphémère de ses effets positifs et l'impossibilité de dupliquer durablement les cas de succès qui dépendent d'ailleurs de l'appui multiforme indispensable aux IMF (Servet, 2015)¹⁸. De façon générale, les arguments avancés par les détracteurs du microcrédit et de ses impacts négatifs sont entre autres : la pression exercée et les méthodes déployées par les IMF pour le remboursement immédiat. On note par exemple les amendes de retard qui augmentent les revenus des IMF (Scofield, 1997) et l'imposition d'échéances de remboursement très brèves (Christen, 1997).

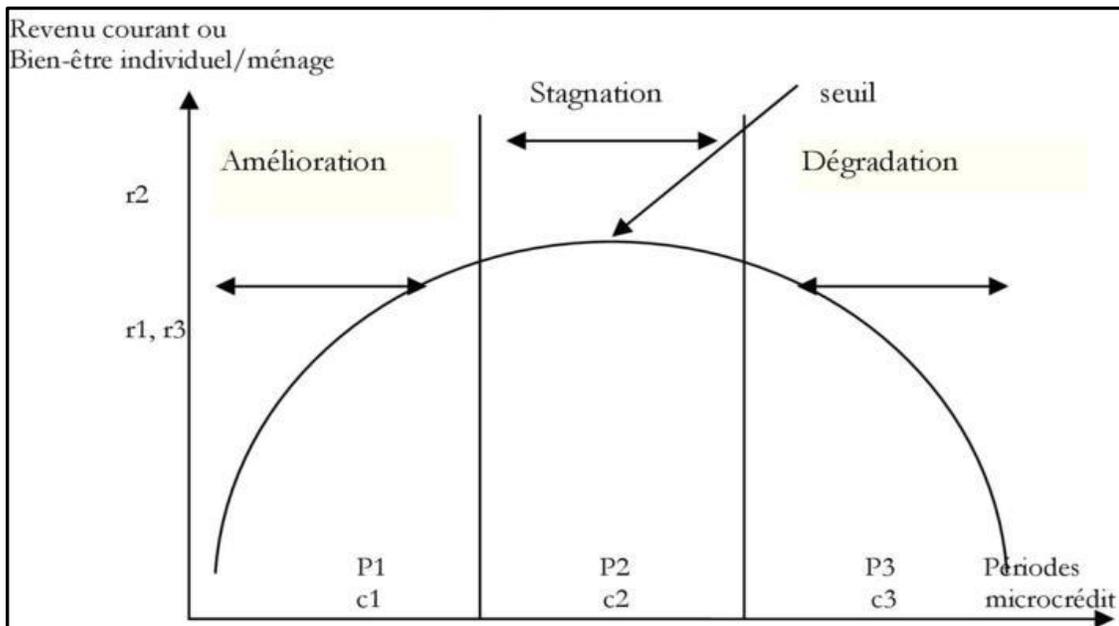
A propos des impacts mitigés, les « success stories » du microcrédit ne renseignent pas sur leur récurrence et durabilité (Boyé, Hajdenberg, Poursat, 2009). Pour Duflo (2010), en dépit des réalisations matérielles rendues possibles par l'accès au micro prêt, moins de deux ans après, aucune des études n'a montré de signes visibles d'amélioration substantielle des conditions de vie

¹⁸ Servet (2015, s.p.) pose 10 conditions d'un impact positif du microcrédit que voici : « 1. Les crédits doivent être destinés « aux pauvres ou que la consommation des biens et services par les mieux nantis influence positivement le revenu des pauvres 2. Pour engendrer des revenus, les crédits doivent être utilisés par les emprunteurs pauvres à des fins productives et non de consommation 3. L'investissement doit être orienté vers des activités ou secteurs non saturés 4. Le coût du microcrédit doit être en deçà du bénéfice engendré par l'activité 5. Les emprunteurs ont besoin de formation technique 6. La capacité des emprunteurs à surmonter les risques tels que les maladies d'où la nécessité de leur assurer une couverture sociale à travers les micro-assurances couplées avec leur prêt 7. Les bénéficiaires du microcrédit ne doivent pas provoquer des préjudices aux entrepreneurs non bénéficiaires 8. La rentabilité du microcrédit doit être supérieure à celle des « activités plus capitalistes » 9. Les activités financées doivent privilégier « les dépenses endogènes » au détriment des « importations de biens qui provoquent une fuite des ressources » 10. Le remboursement du prêt ne doit pas « entraîner un drainage des ressources aux seuls bénéficiaires d'autres pays ».

des familles pauvres sur le plan sanitaire, éducatif et quant à l'influence des femmes dans les prises de décision. Selon Dumas (2001), nombreuses sont les études d'impacts de la microfinance à avoir démontré qu'elle produit dans le meilleur des cas un effet modéré et au pire des cas un effet néfaste. L'auteure argumente que le crédit accordé aux pauvres sert finalement à la consommation, ce qui produit un résultat négatif puisque sans autres revenus supplémentaires, la capacité de remboursement est compromise et la consommation est considérablement réduite lors du remboursement obligeant à recourir à d'autres emprunts. Guérin et al., (2007) pour leur part reconnaissent l'utilité de la microfinance en tant que filet de sécurité pour les plus démunis, mais estiment qu'elle a des effets mitigés sur la pauvreté qu'elle ne saurait combattre à cause de son impact limité sur la création d'emploi, la concentration des micro prêts sur des micro-activités moins lucratives, l'inadéquation des services avec les besoins des emprunteurs ainsi que leur inégale répartition qui privilégie les zones riches ou urbaines au détriment des régions rurales et pauvres.

Par ailleurs, la théorie des effets de seuil traduit assez bien les effets mitigés du microcrédit. Koloma (2010, p. 16), l'un des défenseurs de cette théorie, la résume à l'idée qu'il peut exister une relation non linéaire entre l'accès au microcrédit et l'amélioration du bien-être ce qui signifie « [...] qu'il peut exister un seuil ou un point à partir duquel l'accès aux services microfinanciers a un fort impact ou des effets moins importants ou dégradants sur le bien-être des bénéficiaires ». Dans un premier temps, il part du postulat selon lequel l'accès prolongé des femmes aux services de microcrédit apporte des améliorations croissantes et durables à leurs conditions de vie. Les rares études antérieures sur les effets de seuil du microcrédit lui permirent de nuancer ce postulat et d'admettre dans un second temps l'hypothèse de la survenance probable d'une détérioration, voire désastreuse, qui viendrait interrompre brusquement les améliorations ou impacts positifs observés. La figure ci-dessous décrit le phénomène du seuil appliqué aux impacts du microcrédit.

Figure 1 : Relation possible entre l'accès progressif au microcrédit et le bien-être des femmes, Source : Koloma (2010, p. 18).



Pour y parvenir, Koloma (2010) s'est inspiré de la courbe inversée de U de Kuznets (1955). En effet, ce dernier créa un lien entre l'état de développement d'un pays, mesuré par le PIB, et celui des inégalités. Il constata qu'au début de la croissance économique, les inégalités augmentent atteignant un seuil où l'accroissement additionnel du revenu commence par réduire la pauvreté. Selon Koloma, l'analyse de Kuznets peut servir de base pour expliquer comment l'utilisation progressive et continue du microcrédit ne s'accompagne pas nécessairement d'une amélioration durable des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté¹⁹. Il retient à cet effet dans la figure trois variables que sont le revenu des femmes utilisatrices du microcrédit (r), le type de service utilisé (c) et la période d'utilisation (P). $P1$, $P2$, $P3$; $c1$, $c2$, $c3$; et $r1$, $r2$, $r3$ correspondent respectivement à trois différentes périodes d'utilisation du crédit et à la variation du revenu durant ces temps. L'analyse des liens entre ces trois variables permet à l'auteur d'émettre l'hypothèse selon laquelle la consécration du crédit ($c1$) dans la première période ($P1$) à une activité génératrice de revenu (AGR) et dans les conditions optimales du marché peut accroître le revenu des femmes ($r1$) et leur contribution aux charges du ménage. Elle peut leur assurer une amélioration des conditions de vie pérenne (en apparence), mais qui en réalité peut s'avérer éphémère en cas de mauvaise utilisation du crédit d'où l'inertie qu'on peut observer durant la 2^e période « $P2$, $c2$, $R2$ ».

¹⁹ Les raisons d'une apparition soudaine des impacts négatifs concernent notamment l'utilisation du prêt à d'autres fins, l'environnement économique et social de l'emprunteur, l'absence de suivi des clients ayant renouvelé plusieurs fois le crédit, le taux d'intérêt élevé et les options de remboursement (Koloma, 2010).

Selon Koloma, le maintien de cette situation provoquerait dans la 3^e phase « P3, c3, R3 » la baisse du revenu du ménage, ce qui impacte négativement le remboursement du crédit et l'IMF tout en détériorant l'amélioration des conditions de vie acquise antérieurement.

La théorie des effets de seuil du microcrédit fut testée dans une étude de cas impliquant un échantillon de femmes clientes de Nyèsigiso (la deuxième IMF au Mali par ordre d'importance et de taille) bénéficiaires d'un programme de crédit dénommé CEE. Les résultats démontrèrent, dans les premières années, l'accroissement « des ressources du ménage » et l'emprise des femmes sur ces ressources, leur autodétermination et participation accrue aux prises de décision familiales. Cependant, le constat fut par la suite l'augmentation du nombre de ces femmes qui ont connu la détérioration de leur bien-être et Koloma en conclut à l'inexistence d'une relation directe entre la durée d'accès au microcrédit et l'amélioration du bien-être des bénéficiaires.

Les autres facteurs explicatifs qui ont été dans quelques recherches empiriques sur les effets de seuil sont l'insuffisance du crédit octroyé aux emprunteurs ou sa proportionnalité à leur activité (ce qui limite leur gain), le détournement du prêt vers la consommation, les aléas saisonniers, le contexte socioéconomique et le but de la recherche, etc. (Koloma, 2010). Concernant l'insuffisance du crédit, le montant accordé aux clients peut déterminer ses impacts positifs ou négatifs. Les premiers crédits accordés par les IMF sont généralement peu consistants, mais augmentent progressivement avec le temps (Boyé, Hajdenberg et Poursat, 2009). La modicité du crédit rend donc difficile toute initiative d'activité et produit des résultats limités, car les « micro-activités » issues du microcrédit favorisent une suffisance financière limitée, une redistribution et non la création de richesse ce qui n'aide pas à sortir de la pauvreté (Koloma, 2010).

2.3.4. Les controverses sur l'évaluation des impacts

Concernant l'évaluation, tout projet de développement institutionnel ou de coopération (à l'instar de ceux de la SDID) doit intégrer une dimension essentielle d'évaluation pendant et après l'exécution afin de permettre aux acteurs concernés d'apprécier les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux, de tirer des enseignements et de procéder aux ajustements nécessaires. Qu'elle prenne la forme de suivi-contrôle, d'audit interne ou externe, l'évaluation doit se baser sur des indicateurs objectivement vérifiables (Le Boterf et Lessard, 1986). Dans cette perspective, il existe des divergences d'opinions sur les objectifs poursuivis, le choix des dimensions et les

outils à privilégier dans l'évaluation des impacts du microcrédit. Trois approches sont envisageables concernant les objectifs, la dimension ou le type d'impact à analyser notamment l'analyse de l'impact du microcrédit sur la pauvreté, l'évaluation sur l'autonomisation des femmes et enfin l'évaluation dans d'autres domaines comme la santé, l'éducation, la nutrition, la consommation et le patrimoine actif (Miled et Ben Rejeb, 2016). Pour Koloma (2007), le but poursuivi par l'évaluation (quantitative) d'impact est de démontrer, d'une part, les changements survenus (*proving impacts*) ce qui permet aux IMF de poursuivre l'offre de services et de préserver l'appui financier qu'elles reçoivent. D'autre part, il s'agit d'une évaluation quantitative des pratiques des IMF visant à les innover (*improving practice*) afin d'offrir des produits adaptés à la clientèle.

L'analyse des impacts sur la base de ces trois approches présente toutefois la difficulté d'identification des critères d'évaluation. Aussi, en réponse à cette problématique, la recherche de la performance sociale (Koloma, 2007; Jégourel, 2008; Bédécarrats, 2010) et de l'efficacité du microcrédit est préconisée comme approche d'évaluation de son impact. Koloma définit cette recherche de performance sociale comme consistant à appréhender et à évaluer les ressources engagées aux fins des objectifs sociaux des IMF et dans cette perspective l'auteur considère l'analyse des impacts et des performances sociales comme des méthodes additionnelles d'évaluation des activités des IMF. Jégourel quant lui fit une distinction entre la performance financière de la microfinance et sa performance sociale. Le recours à la performance sociale comme critère d'évaluation de la microfinance renvoi selon lui à évaluer trois aspects qui y sont liés. Premièrement, il s'agit de son aptitude à proposer des services à un maximum de personnes pendant une période précise, deuxièmement de sa capacité à atteindre celles qui sont les plus défavorisées et en troisième lieu de sa capacité à apporter de meilleures conditions de vie à ces personnes et à leur foyer. L'auteur admet toutefois que l'évaluation des impacts de la microfinance basée sur le critère de la performance sociale s'avère une démarche ardue.

La troisième approche de la performance sociale du microcrédit, similaire à celle du précédent auteur, est celle de Bédécarrats (2010), qui définit cette évaluation comme le contrôle social de la conformité des activités des IMF avec leurs doubles objectifs sociaux et mercantilistes. Ainsi, les critères d'évaluation des performances sociales de la microfinance se résument au fait de procurer des services adaptés et de qualité au plus grand nombre de personnes marginalisées et

en situation de pauvreté tout en renforçant leurs capacités. Selon cet auteur, lorsque l'évaluation de la performance sociale d'une IMF donne des résultats positifs ou quand ses actions sont reconnues d'utilité publique, ceci lui confère une légitimité dans la poursuite de ses objectifs et actions et une justification pour les investisseurs de lui maintenir leur financement.

L'outil d'évaluation des impacts²⁰ du microcrédit quant à lui porte sur la problématique ou le dilemme du choix d'une méthode de recherche qui porte principalement sur la méthode quantitative ou qualitative. Pour cette raison, Doligez et al. (2013) évoquent la nécessité de « sortir de la double impasse » de la recherche quantitative et qualitative prise individuellement. Comme arguments, ils relèvent d'abord la crise de la microfinance, la difficulté d'évaluation des impacts à cause de la multiplicité des approches²¹ en dehors de ces deux méthodes, les limites de chaque méthode et les controverses liées aux résultats, la difficulté d'établir le lien de causalité entre l'utilisation du microcrédit et l'amélioration des conditions de vie, la prédominance de la méthode quantitative. Ensuite ils préconisent comme solution la combinaison de la méthode quantitative et qualitative. Mais au vu des défis importants qu'elle présente, ces auteurs proposent finalement la recherche de la performance sociale comme outil idéal d'évaluation ou de mesure des impacts de la microfinance.

Les exemples sur les points de discordance dans la littérature sur le microcrédit et son impact peuvent être multipliés à volonté tels que le débat sur le taux d'intérêt (son niveau élevé est nuisible selon certains comme Ouédraogo et Gentil (2008b) et pour d'autres justifié par les coûts d'exploitation liés au crédit) et les modalités de remboursement. Au vu tout ce qui précède, le constat est fait que les impacts de la microfinance dans la lutte contre la pauvreté est un sujet controversé et les opinions y sont parfois tranchées. Ces controverses nous renseignent de l'existence de deux catégories de littérature à savoir d'une part ceux qui adoptent une position tendancieuse et tranchée sur les différents aspects de l'évaluation d'impact et d'autre part une bonne partie de la littérature qui présente une analyse soit neutre ou nuancée desdits impacts. Ceci nous amène à voir ce qu'il en est au Togo et par extension en Afrique subsaharienne.

²⁰ « Par impact, nous entendons les « effets à long terme, positifs et négatifs, primaires et secondaires, induits par une action de développement, directement ou non, intentionnellement ou non » (Glossaire du Comité d'aide au développement de l'OCDE). L'évaluation d'impact recouvre l'ensemble des approches méthodologiquement rigoureuses cherchant à appréhender une relation de cause à effet entre interventions en microfinance et changements socio-économiques » (Doligez et al., 2013 p. 161).

²¹ Les autres approches ou méthodes d'évaluation des impacts du microcrédit sont : l'approche mixte quantitative et qualitative, l'approche expérimentale, les essais randomisés contrôlés, l'approche « pragmatique-transactionnelle » (Doligez et al. 2013).

2.3.5 Point sur les études d'impacts du microcrédit au Togo et en Afrique subsaharienne

A l'entame de ce point, nous voudrions préciser que nous avons fait le constat (dans nos recherches pour la rédaction de ce mémoire) du manque d'écrits sur les études d'impacts socioéconomiques de la microfinance au Togo. Selon Couchoro et Gbandi (2018) qui se sont appuyés sur des études antérieures (Ahlin et al., 2010; Imai et al., 2012), le nombre restreint d'études macroéconomiques des impacts de la microfinance s'explique d'une façon générale par l'insuffisance des données macroéconomiques fiables dans le domaine, la focalisation des quelques études d'impacts existantes sur la pauvreté monétaire et la priorisation des évaluations d'impacts sur le plan microéconomique.

Quand bien même le Togo fut un pionnier dans l'adoption de la microfinance comme instrument de développement et de lutte contre la pauvreté (Ashta et al., 2016 cités par Laré et al., 2021) et que ce secteur enregistre une croissance récente dans le pays, ses impacts sur la pauvreté sont imprécis ou ambigus. En outre, la littérature existante sur le sujet demeure controversée et l'une des raisons réside dans la manière dont les recherches antérieures ont abordé les problèmes admis aujourd'hui comme influençant significativement les études d'impact (Armendáriz de Aghion et Morduch, 2010, cités par Laré et al., 2021).

Concernant cette controverse littéraire sur les impacts socioéconomiques de la microfinance au Togo, nous avons pu recenser quelques écrits présentant d'une part ses effets positifs et d'autres part ses impacts négatifs et mitigés. Sur le premier point, Yunus et Jolis (1997) précisaient par exemple que le modèle de la Grameen Bank fut mis en œuvre avec succès dans le pays. Une étude d'impact récemment menée auprès de 639 familles d'utilisateurs et de non-utilisateurs des services de microfinance résidant dans les zones périurbaines de la capitale a montré les effets positifs de ces produits en termes d'amélioration du revenu et plus d'acquisition de biens pour les membres des IMF comparativement à ceux qui ne sont pas des clients ou clientes (Laré et al., 2021). Par ailleurs, une étude similaire menée un an plutôt chez les mêmes ménages par presque les mêmes auteurs pour évaluer l'effet de la microfinance sur l'utilisation de l'énergie dans la même zone a montré qu'elle réduit la précarité énergétique, qu'elle dispose des atouts pour baisser « la pauvreté énergétique » et parfaire l'accessibilité aux produits énergétiques innovants et de valeur au Togo (Boutabba, et al., 2020).

Une autre frange de la littérature présente les effets négatifs ou mitigés de cet instrument de lutte contre la pauvreté. En effet, une recherche effectuée dans le pays s'est basée sur les informations de l'enquête QUIBB (2011) et sur les indicateurs du bien-être pour analyser les disparités liées au sexe et à l'emplacement de vie dans « la pauvreté multidimensionnelle ». Les indicateurs utilisés étaient : l'utilisation du crédit et des services essentiels, la détention d'un type de biens durables, l'accès à l'emploi, à l'habitat, à l'enseignement. Cette étude aboutit à la conclusion qu'en 2011, le taux de pauvreté multidimensionnelle était important au Togo soit « 35,8% pour un seuil dimensionnel $d=1$ ». En outre, elle révéla un écart de pauvreté multidimensionnelle qui impacte davantage les femmes (37,6%) que les hommes (34,2%) ainsi que les villageois (39,4%) comparativement à 33,2% de citadins (Djahini-Afawoubo, 2014).

Un autre exemple est cette étude qui montra qu'en dépit des améliorations des conditions d'existence que certaines femmes, membres de la Coopérative d'épargne et de crédit des associations villageoises (CECAV) d'Avetonou ont enregistré « un tant soit peu » grâce à l'accès au crédit, d'autres n'ont pas eu d'augmentation de leur revenu, ont été incapables de rembourser leurs crédits ou ont rencontré des problèmes à cet effet. Les raisons se résument essentiellement au fait que les petites activités financées engendrent des bénéfices modestes à cause des conditions de prêts inadaptées aux réalités de ces femmes, aux spécificités du terrain et de certaines cultures agricoles. A tout ceci s'ajoutent le taux d'intérêt élevé du crédit (18% dégressif²²) et des méthodes contraignantes de recouvrement qui provoquent l'anxiété, la psychose chez les emprunteuses (Agbovi, 2014).

En dehors des évaluations d'impacts socioéconomiques, la littérature dominante traite abondamment des aspects techniques de la microfinance au Togo tels que son historique (Dominique, et Ouedraogo, 2008; Ashta, Demay et Douchoro, 2016), le remboursement des prêts, les déterminants de la performance financière des IMF, leur gouvernance, le taux d'intérêt, la formation des employés et des emprunteurs, etc. Notons à ce sujet que la plupart des textes recensés ont été basés sur des recherches quantitatives. Par exemple, à propos du remboursement,

²² Le taux dégressif consiste pour le débiteur à payer des intérêts sur le montant de son prêt à un moment précis. La diminution de ce taux est concomitante au remboursement de la dette. Autrement dit, le taux d'intérêt dégressif est calculé sur le solde restant du crédit et dans le domaine de la microfinance, la législation de la majorité des États a adopté ce modèle de calcul des intérêts au détriment d'autres modèles comme l'utilisation d'un taux fixe (Waterfield, 2008).

en se basant sur la quasi-absence des données empiriques concernant « *la responsabilité solidaire des emprunteurs* », une étude consacrée aux impacts des aléas du taux de remboursement des micro-prêts révéla que les crédits personnels, figurant parmi ceux payés à échéance, procuraient un taux de recouvrement plus avantageux que ceux ayant accusé du retard de paiement. En outre, l'éloignement des clients du siège de l'IMF tout comme la forme et le but du prêt constituent d'autres obstacles au taux de remboursement (Hudon et Ouro-Koura, 2008).

La littérature foisonne également d'écrits sur les déterminants de la performance financière des IMF dans le pays. Par exemple, les résultats d'une étude d'impact des effets de la concurrence sur cette performance dans l'UEMOA, basée sur « un échantillon de 94 IMF » au Togo et au Bénin, ont conclu que « [...] le pouvoir de marché améliore l'efficacité de coût. Autrement dit, les IMF qui disposent d'un pouvoir de marché plus élevé sont également plus efficaces dans la diminution de leurs coûts » (Dannon, Bangaké et Eggoh, 2019 p.42). Une autre recherche concernant la gouvernance des IMF au Togo révèle que les notes d'audition attribuées par les organismes chargés d'évaluer financièrement les entreprises ont des incidences négatives majeures sur la performance financière des IMF, mais des impacts positifs et substantiels sur leur performance sociale sous forme d'accroissement des clients actifs (Gadedjisso-Tossou, Kouevi et Gueyie, 2023). Les critères de viabilité, de performance commerciale des IMF au Togo ainsi que leur complémentarité et concurrence avec les banques ont aussi été étudiés par des chercheurs tels que Agboklou et Özkan (2023); Gafa (2023); Couchoro (2011). Dans la même veine, Adalessossi (2024) rapporte que l'augmentation des avoirs propres et des charges salariales influencent respectivement cette viabilité et la non-pérennité de ces institutions. En plus, il ajoute qu'au Togo, le nombre de débiteurs masculins augmente significativement le profit et la durabilité des IMF par rapport à la clientèle féminine pendant que sur l'aspect remboursement du microcrédit, ces dernières apportent plus à cette pérennité que la clientèle masculine.

Concernant les études d'impacts socioéconomiques de la microfinance qui ont spécifiquement porté sur la Fucec-Togo comme étude de cas, on peut mentionner celle sur le financement du secteur agricole qui montre que le microcrédit et la formation donnés aux petits producteurs ainsi qu'à leurs coopératives augmentent leur productivité, revenu, consommation et la satisfaction de leurs besoins. En dehors de l'amélioration de leurs conditions de vie, les résultats ont aussi révélé l'évolution de leur activité, la constitution d'un capital et de l'épargne ainsi que

des externalités positives sur d'autres personnes en dehors des premiers concernés (Portail FinDev; Appui au Développement Autonome, 2023). Par ailleurs, la Fucec-Togo sert d'objet d'étude sur l'appui financier des IMF aux petites et moyennes entreprises (PME), surtout du secteur informel. En effet, le constat de l'inexistence de dispositif adéquat de financement à ces unités économiques fut établi. Face aux difficultés d'accès aux capitaux qu'elles rencontrent, cette recherche s'inscrit dans une démarche de proposition de solutions aux acteurs de la microfinance au Togo en vue du renforcement de ce soutien eu égard à l'importance de ces entreprises dans la croissance économique de tous les pays (Kabore, 2009).

Notons également sur le sujet, une étude consacrée par la Confédération des institutions financières au bilan social de la Fucec-Togo dont le rapport présenta de nombreuses avancées à plusieurs niveaux notamment le ciblage des personnes vulnérables et marginalisées dans les milieux touchés par l'extrême pauvreté, l'extension et l'accessibilité des services adaptés à ces derniers, les retombées économiques pour les bénéficiaires, le renforcement du capital humain des clients, les responsabilités de la Fucec envers eux. Ce rapport releva également de nombreuses insuffisances telles que l'absence d'outils adéquats de mesure de la pauvreté, l'imprécision de la stratégie de « ciblage individuel » des personnes pauvres et marginalisées, lequel ciblage devrait être fait en principe avec les instruments susmentionnés et finalement l'absence de mécanisme d'évaluation ou de mesure de l'impact des services sur les conditions de vie des clients en termes de modification de leur statut socioéconomique (Confédération des institutions financières, 2009). Ce dernier élément est particulièrement problématique, puisqu'une telle évaluation devrait favoriser de meilleures prises de décision concernant l'adéquation des produits et leur maintien.

En dehors du Togo, pour planter le décor des impacts du microcrédit en Afrique subsaharienne, le nouveau manuel de microfinance dans son introduction souligne que l'exaltation des impacts positifs de la microfinance rime aujourd'hui avec l'éveil de la conscience sur ses insuffisances et dresse entre autres comme bilan un accès et une utilisation dérisoires des services financiers. En effet, l'introduction du manuel mentionne qu'en dépit des investissements considérables dans ce domaine, l'accessibilité et l'utilisation des services financiers formels demeurent dérisoires surtout en Afrique subsaharienne (Ledgerwood, Earne et Nelson, 2018). Ainsi, au sein de la CEDEAO dont le Togo est membre, des études ont été consacrées à l'historique et à l'évolution de la microfinance dans les pays francophones de cette zone. On peut en citer

l'ouvrage intitulé *La microfinance en Afrique de l'Ouest : histoires et innovations* de Dominique et al., (2008) qui retrace les historiques et transformations des six (6) plus importantes et anciennes IMF au Bénin, au Burkina Faso, au Mali, au Sénégal et au Togo.

Concernant l'évaluation de l'impact socioéconomique, une étude macroéconomique a démontré les impacts positifs et substantiels de la microfinance sur le revenu et la pauvreté multidimensionnelle au sein de la CEDEAO. En effet, elle permet à la frange sociale en marge du système financier formel d'entreprendre diverses AGR, de devenir des participants actifs à l'amélioration de leur existence et « statut social » plutôt que d'être « des acteurs passifs » dans les projets de développement (Couchoro et Gbandi, 2018). Dans le même ordre d'idée, dans un article de presse publié sur BBC Afrique intitulé *Comment le microcrédit transforme la vie des femmes entrepreneuses en Afrique de l'Ouest*, Faye (2024) tira les conclusions des résultats de plusieurs enquêtes (effectuées auprès des promotrices de services financiers et d'entrepreneuses clientes d'IMF au Sénégal et au Niger) selon lesquelles les microcrédits octroyés aux femmes par les IMF leur donnent l'accès aux ressources indispensables pour démarrer ou développer l'entrepreneuriat et que ces prêts impactent positivement l'économie locale tout en contribuant à la baisse de la pauvreté. D'autres recherches macroéconomiques d'impact de la microfinance sur la pauvreté démontrèrent dans plusieurs pays de la communauté les impacts positifs et significatifs sur les indices dimensionnels du développement humain de santé et de revenu et l'importance de la microfinance dans l'économie.

A contrario, d'autres recherches présentent des impacts négatifs de cet outil de lutte contre la pauvreté. Comme exemple nous pouvons mentionner cette recherche sur les impacts socioéconomiques du microcrédit auprès des clientes de l'UM-Pamecas (Sénégal) qui a révélé qu'elles ne bénéficiaient d'aucun accompagnement, d'aucune formation « en comptabilité, en alphabétisation ou en gestion d'entreprise » ce qui maintint leurs activités dans « une gestion informelle » et réduisit considérablement les impacts économiques de leur prêt (Saar et Fall, 2021).

En dehors de ces recherches, une autre partie de la littérature s'est consacrée, comme dans le cas du Togo, à l'étude des institutions et mécanismes de régulation de ce secteur en Afrique de l'Ouest (Goujon, 2009), aux facteurs de réussite des IMF et à l'analyse de leurs performances financières et sociales. Sur le deuxième point, (Djefal, 2004) mentionne que l'environnement

économique et institutionnel déterminent le succès ou l'échec des IMF car ils peuvent entraver ou favoriser leur évolution dépendamment de la manière dont elles sont créées, incrustées et en adéquation avec ces environnements. Sur le troisième point aussi, des études ont été faites sur la problématique ou le dilemme entre la recherche de la performance sociale ou financière par les IMF. On peut citer celle portant sur le mécanisme innovant d'évaluation de leur performance sociale par la Confédération des institutions financières (CIF) d'Afrique de l'Ouest²³. Les résultats de cette recherche ont révélé que les mécanismes et outils d'évaluation des performances ne sont pas impartiaux mais qu'ils sont souvent empreints d'une vision ou orientation que les structures de pouvoir souhaitent donner aux IMF. De plus, l'allocation de nombreuses ressources pour le perfectionnement et la rigueur de leur gestion réduisent l'atteinte de leurs objectifs sociaux ainsi que de leur performance sociale (Bédécarrats, et al., 2013). Dans le même ordre d'idée, une autre étude intitulée *Performance de la microfinance en Afrique de l'Ouest* fut menée par Togba (2019) à la Banque africaine de développement (BAD) pour analyser la relation entre la viabilité financière et les dimensions de la « portée sociale » des IMF de la zone UEMOA. L'auteure partit du principe selon lequel privilégier « la commercialisation » des microfinances n'est pas nécessairement un gage de leur rentabilité financière pour couvrir les charges de fonctionnement ou pour répondre aux objectifs sociaux et que l'atteinte de cette profitabilité pouvait entraîner « la dérive de leur mission sociale ». Les résultats montrèrent l'existence d'un lien positif entre la viabilité financière et la performance sociale du moment où les critères déterminants de cette durabilité pris en compte. Par ailleurs, il en ressort que les deux projets de réformes engagées par l'UEMOA impactent négativement le rendement financier des IMF et que le Programme régional d'appui à la finance décentralisée (PRAFIDE) en particulier a une incidence négative sur « la profondeur de la portée sociale ».

²³ La CIF/Afrique de l'Ouest est une entreprise coopérative rassemblant 6 fédérations de Coopec : FCPB-Burkina Faso, FECECAM-Bénin, FUCEC-Togo, KAFO JIGINEW Mali, NYESIGISO-Mali et PAMECAS-Sénégal. Créées dès 1969, les Coopec fondateurs « [...] ont inspiré un vaste courant de microfinance dite « mutualiste », qui reste majoritaire dans la sous-région. Bien qu'elle ne rassemble qu'une partie du secteur, l'ampleur de la CIF est très significative, avec 3,23 millions de sociétaires affiliés aux réseaux membres de la Confédération selon le rapport annuel 2012 de la CIF. Cet effectif peut être comparé aux 9 millions de foyers recensés dans leurs cinq pays d'intervention ou encore aux 11,66 millions de clients ou membres reportés par les IMF de l'ensemble de la zone UEMO » (Bédécarrats, et al., 2013, p.43).

En parlant d'appui au secteur de la microfinance, la référence au projet d'appui susmentionné nous sert de transition pour présenter un aperçu du soutien dont bénéficie ce secteur particulièrement au Togo et en Afrique subsaharienne de façon plus large.

2.3.6. État des lieux du soutien aux IMF au Togo et en Afrique subsaharienne

Le secteur de la microfinance et les IMF bénéficient généralement de diverses sortes d'assistances qui proviennent soit des bailleurs de fonds internationaux ou nationaux, qu'ils soient privés ou publics²⁴. Les partenaires financiers internationaux dont le rôle est de soutenir les projets de développement et l'extension des marchés focalisent la majorité de leurs financements non sur les IMF elles-mêmes mais sur les besoins de micro prêts afin de les rendre accessibles à tous. Ils jouent également le rôle de facilitateur et de stimulateur de marchés. Ces missions, mises ensemble, engendrent la prolifération des mécanismes de financement en microfinance qui captent ces fonds. Les instruments utilisés à ces fins sont notamment l'assistance technique, les subventions, les garanties, les fonds-propres et « quasi-fonds-propres » ainsi que les prêts aux États. A travers ces outils, les bailleurs de fonds ont apporté une contribution significative à l'essor de la finance inclusive en faveur des pauvres, surtout à travers les fonds privés des fondations telles que Bill et Melinda Gates, Michael et Susan Dell, et MasterCard (El-Zoghbi et Gähwiler, 2020).

Étant donné que le soutien au secteur de la microfinance est un sujet vaste par la multiplicité des intervenants et des projets réalisés (que ce soit au Togo, en Afrique subsaharienne ou ailleurs dans le monde) nous nous limiterons ici à quelques illustrations afin de circonscrire le sujet. A ce titre, on pourrait citer l'Agence française de développement (AFD) qui est un acteur majeur dans le domaine de la microfinance en Afrique francophone. La genèse de son appui aux IMF en Afrique de l'Ouest remonte autour des années 1990 où elle contribua à la mise en place de l'expérience de la Grameen Bank au Bénin, au Burkina Faso, en Côte-d'Ivoire, en Guinée et ailleurs comme au Burundi, au Congo, au Maroc. Elle appuya également des études d'impact du microcrédit dans d'autres pays comme l'Afrique du Sud et le Madagascar. Elle contribue entre

²⁴ Il existe cinq catégories de bailleurs de fonds. Premièrement, il s'agit des fondations privées comme Bill et Melinda Gates, Michael et Susan Dell ou MasterCard qui reçoivent des donations privées et financent à des taux préférentiels. Deuxièmement, ce sont les institutions bilatérales étatiques telles que USAID, DFID, GIZ, SIDA dont les sources de financement sont publiques et qui financent aussi à taux préférentiels. Troisièmement, on note les organisations internationales à caractère publiques comme le FIDA, la Commission européenne, la BM qui sont financées par les partenaires bilatéraux et les pôles de flux financiers. La quatrième catégorie regroupe les institutions financières régionales comme la BAD, la Banque asiatique de développement qui reçoivent les fonds des leurs États membres et des « marchés de capitaux ». Ils accordent des financements à taux mixtes. Enfin ce sont les organismes de financement du développement tels que SFI KfW (Allemagne) Proparco (France) et leurs fonds proviennent des partenaires bilatéraux, des places financières qui apportent des capitaux souvent au taux du marché (El-Zoghbi et Gähwiler, 2020).

autres au partage des meilleures pratiques, au renforcement des capacités et à la propagation du savoir dans le domaine de la microfinance et participant à de nombreux projets internationaux visant l'inclusion financière (Giraud, 2018). Dans le but de promouvoir l'économie sociale et solidaire en Afrique de l'Ouest, l'AFD finance en ce moment pour un montant de 7 920 000 Euros et sur 4 ans la réalisation d'un projet d'inclusion financière en faveur de 190 000 ménages pauvres entre autres en Guinée, au Libéria, au Sénégal, en Sierra Leone et au Togo (IMF Assilassimé) à travers l'expertise de l'ONG *Entrepreneurs du Monde* dans le domaine de la microfinance sociale (AFD, 2025).

Pour aborder plus précisément le soutien que reçoit la microfinance au Togo, nous pouvons dire que les apports extérieurs à ce secteur sont plus prépondérants en référence à un document du Gouvernement Togolais (2004, p. 7-8) qui mentionne que :

« Des bailleurs de fonds, des ONG et d'autres investisseurs apportent leurs concours au secteur. Les principaux sont le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Fonds d'Équipement des Nations Unies (FENU), l'Agence Française de Développement (AFD), la Banque Mondiale, le Projet d'Utilisation des Fonds Suisses (PUFS) de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), l'Union Européenne, la FAO, l'UNICEF, le FIDA, l'Allemagne, la France, SIDI, FIG, GTZ, RABOBANK, Plan International. En outre, des cabinets d'expertise et des opérateurs techniques nationaux ou étrangers appuient aussi techniquement le secteur ».

Par ailleurs, le PNUD et le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) ont respectivement apporté un financement de 1 272 143 USD et de 1 274 201 USD au Programme d'Appui à la Stratégie Nationale de Microfinance (PASNM) pour la période 2004 à 2008. Ce projet avait pour objectifs de créer un cadre juridique et institutionnel favorables à un bon développement et sécuritaire de la microfinance au Togo, de diminuer la pauvreté en rendant accessibles les produits de microfinance durables aux familles pauvres ou à revenus modestes et aux micro-entrepreneurs (Gouvernement Togolais, 2004).

En dehors des organisations citées, il faut ajouter la contribution, depuis les années 1980, des organismes canadiens de développement international au secteur de la microfinance en Afrique et plus précisément au Togo. C'est le cas de l'ONG dénommée *Société de coopération pour le développement international (SOCODEVI)* qui, dans les années 1990, soutint les organisations d'épargne et de crédit du sud du Togo, surtout celles des femmes, pour les aider à reconstruire

leurs activités et revenus (grâce à l'accès au crédit et à la formation) après la liquidation de la Caisse nationale de crédit agricole qui fut le plus important pourvoyeur de financement du secteur rural (Assogba, 2004). Par ailleurs, concernant le soutien que reçoit la Fucec-Togo, la CIF mentionna dans son rapport 2008-2009 consacré au bilan social de cette IMC qu'elle avait reçu de l'appui de FFH pour créer en 1995 le CEE afin de satisfaire les besoins de micro prêt des femmes rurales (Confédération des institutions financières, 2009).

En outre, sur la liste actualisée des 72 IMF agréées au Togo en 2025 par le Ministère de l'économie et des finances (2025), on peut identifier certaines faîtières qui bénéficient des partenariats extérieurs. C'est l'exemple de la Fucec-Togo, chef de fil de la microfinance dans le pays, qui bénéficia en 2013 et pour 8 ans d'un financement de 2 300 000 EUR de l'AFD pour un projet visant à soutenir son « plan de recapitalisation » lui permettant de poursuivre durablement ses activités et d'offrir des services financiers aux PME et aux agriculteurs (AFD, s.d.). On note aussi sur cette liste, la Faîtière des entités des caisses d'épargne et de crédit des associations villageoises (FECECAV) dont l'un des principaux partenaires est l'USAID. Notons également l'Union des mutuelles d'épargne et de crédit du Togo (UMECTO) qui a comme bailleurs de fonds entre autres l'Union Européenne, l'AFD, GIZ, plusieurs institutions étatiques et des entreprises privées.

DID apporte également, à travers l'appui institutionnel, son expertise aux IMF des pays en développement dans le monde. Pour ce qui concerne le Togo par exemple, il apporta en 2007 son savoir-faire à la Fucec-Togo dans le cadre de la faisabilité d'une initiative de création d'une « société de mésofinance » ou d'un organisme de financement des entreprises devant permettre la levée de fonds pour apporter une solution aux problèmes d'accès aux financements auxquels les PME sont confrontées (Kabore, 2009). Sans anticiper le développement de ce point ici, nous verrons plus loin dans le cadre théorique comment DID conçoit et met en œuvre son expertise technique au service de la microfinance dans les pays pauvres.

Au vu de tout ce qui précède, il y a lieu de s'interroger sur les incidences réelles du microcrédit sur la situation des personnes pauvres dans ce pays ce qui nous conduit à nos questions de recherche.

2.4. Questions de recherche

Question 1 : La question principale est de savoir si, dans le contexte togolais, les IMF peuvent permettre à leurs membres en situation de pauvreté d'améliorer leurs conditions de vie.

Question 2 : La question secondaire est de savoir si, dans le contexte togolais, l'appui technique aux IMF peut jouer un rôle dans l'amélioration des conditions de vie des personnes vivant en situation de pauvreté.

III. CADRE CONCEPTUEL ET LES MODELES CONCEPTUELS RETENUS

Définir le cadre de la recherche est une étape cruciale de la recherche scientifique. Il permet d'en définir l'orientation, c'est-à-dire de déterminer l'angle sous lequel le thème sera abordé et traité, de préciser le sens que le chercheur entend donner à ces concepts et sous concepts, de les ordonner et d'établir des liens entre eux. Ce cadre peut prendre une forme théorique ou conceptuelle (Fortin et Gagnon, 2016). Toujours selon ces auteures (p.116), le cadre théorique²⁵ se fonde sur une ou des théories existantes et « [...] est une brève explication des relations entre les concepts contenus dans la théorie ». Le cadre conceptuel quant à lui résulte d'un modèle de concept ou d'un concept défini avec plus ou moins de précision. « Le cadre conceptuel est une explication fondée sur l'agencement logique d'un ensemble de concepts ou de sous-concepts liés entre eux et réunis en raison de leur affinité avec le problème de recherche ». A la lumière de ces explications, la définition des concepts clés que sont le microcrédit, l'amélioration des conditions de vie, les personnes en situation de pauvreté et l'appui technique de DID s'impose. Dans un second temps, nous définirons certaines sous-notions qui sont les facteurs déterminants des impacts du microcrédit et qui ont été mises en exergue dans la théorie des effets de seuil. Il s'agit des indicateurs comme l'objectif du crédit, le taux d'intérêt, le remboursement du microcrédit, la formation, le suivi, l'environnement socioéconomique des emprunteurs.

3.1. Le microcrédit : une définition restrictive de la microfinance

Dans la littérature, il est facile d'amalgamer la microfinance et le microcrédit et de les utiliser indistinctement pour désigner un outil de lutte contre la pauvreté alors qu'il s'agit de deux notions distinctes (Sine, 2008). La microfinance peut être définie de façon restrictive ou extensible. Dans la définition restrictive, la microfinance s'assimile au microcrédit qui consiste à accorder un prêt de petit montant aux ménages ou aux personnes à faible revenu n'ayant pas accès aux prêts bancaires (Lecomte, 2008). Elle est une opportunité d'accès aux services financiers offerts aux personnes sans ressources pour leur permettre d'entreprendre une activité économique et améliorer ainsi leur existence. L'exclusion de ces dernières de ces services constitue donc une entrave au

²⁵ « La théorie est une généralisation abstraite qui présente une explication systématique d'un phénomène et de ses interactions. [...] Les théories sont spéculatives c'est-à-dire qu'elles ne sont pas des faits, mais des idées ou des façons de concevoir la réalité et qu'elles peuvent établir des relations entre les faits [...] Les concepts sont les éléments de base qui servent à exprimer des pensées, des idées et des notions abstraites (Fortin et Gagnon, 2016, p. 102 et 116).

développement et à l'émancipation (Boyé, Hajdenberg et Poursat, 2009; Entrepreneurs du Monde, 2020). Ainsi dans cette définition restrictive de la microfinance qui se résume au microcrédit, ce dernier s'entend de l'accès à l'épargne et au crédit.

De nos jours, la microfinance est un concept élargi qui suppose l'extension et l'accessibilité à un ensemble des services adaptés de crédit, d'épargne, d'assurance et de transferts de fonds aux personnes pauvres, en marge du système financier légal, notamment dans les pays en développement où on note l'exclusion de la grande majorité de la population (Groupe consultatif sur l'assistance aux pauvres, 2005 ; Boyé, Hajdenberg et Poursat, 2009). Dans cette logique, on en déduit que la microfinance est essentiellement conçue comme un instrument plus large de développement économique alors que le microcrédit se limite à rendre accessible le crédit aux pauvres (Sine, 2008). La microfinance regroupe :

« [...] les activités de microcrédit, de micro-assurance, de micro-épargne, de transfert de fonds ou de garanties [;] la microfinance a originellement pour vocation d'offrir, à des personnes pauvres, un accès à des ressources monétaires dont elles sont privées afin qu'elles puissent créer leur propre activité²⁶. Leur inclusion financière et donc leur inclusion sociale s'en trouvent dès lors favorisées. Adaptée aux besoins des publics qu'elle cible, la microfinance est une finance « à petite échelle » qui a profondément modifié le « regard financier » porté sur la pauvreté. Alors que les personnes pauvres sont traditionnellement exclues du système bancaire en raison 1) de la faiblesse de leurs ressources, 2) de leur incapacité à offrir des garanties financières, 3) de l'inadaptation de leurs garanties matérielles et 4) du coût de suivi qu'elles imposent aux banques, la microfinance a su démontrer qu'elles pouvaient être, sous certaines conditions, non seulement parfaitement solvables, mais aussi rentables » (Jégourel, 2008 p. 198).

La définition classique ou restrictive du microcrédit cadre bien à notre recherche. La définition actuelle de la microfinance (c'est-à-dire au sens large et incluant les quatre services présentés dans le paragraphe précédent) est exclue. Ce choix est justifié par le fait que nous avons retenu dans notre recherche trois produits de microcrédits qui sont basés sur l'épargne et l'accès au crédit. De plus, les employés que nous avons sondés ont répondu que les crédits constituent le service le plus consommé par la clientèle. Cependant, par souci de faciliter une meilleure

²⁶ « Comme le rappellent Boyé, Hajdenberg et Poursat (2009), quatre objectifs fondamentaux sont traditionnellement recherchés par les programmes de microfinance : 1) réduire la pauvreté, 2) encourager la création d'entreprises, 3) soutenir la croissance et la diversification d'entreprises et 4) renforcer la position sociale de la femme ou de groupes de population défavorisés. Si la microfinance tend, dans les pays en développement, à réduire la pauvreté et à favoriser l'empowerment (autonomisation) de groupes d'individus socialement exclus, dans les pays industrialisés elle tend plutôt à faciliter en priorité la création de très petites entreprises par des personnes dans une situation personnelle et sociale souvent difficile » (Jégourel, 2008, p.199).

compréhension de la recherche et la fluidité de la lecture, nous allons utiliser indistinctement les deux concepts vus qu'il s'agit d'une pratique courante et répandue que nous avons remarquée dans la littérature. Ainsi dit, les diverses motivations du microcrédit amènent logiquement à définir ce qu'on entend par la pauvreté.

3.2. Définitions conceptuelles de la pauvreté et des personnes pauvres

Nous voudrions préciser à l'entame de cet exercice que nous n'avons pas la prétention de faire ici une typologie du concept de la pauvreté à cause de la complexité du sujet. Selon Lasida, Lompo et Dubois (2009), c'est un phénomène économique qui se manifeste de diverses manières dépendamment de la situation géographique et la multiplication de nouveaux concepts ainsi que des méthodologies pour tenter de l'appréhender rendent difficile cette définition au bout du compte. Dans le même ordre d'idée, selon Asselin et Dauphin (2000), la pauvreté traduit les fondements du vivre ensemble des êtres humains et une idée de la justice qui règne dans la société. A ceci s'ajoute la multiplicité des théories qui y sont liées et qui suscitent ensemble des débats exaltants. Cependant, il s'avère important pour nous de présenter quelques-unes des définitions et d'élucider succinctement cette notion pour en faciliter une compréhension claire et préciser le sens que nous entendons lui donner dans notre recherche, car comme l'ont affirmé Yunus et Jolis (1997), la pauvreté est empreinte d'un flou conceptuel qui rend sa définition complexe de même que la lutte contre ce phénomène.

Au vu de ces constats, la pauvreté peut être perçue sous plusieurs angles ou approches. Originellement, c'est un concept empreint « d'équité » et relevant de la philosophie politique en ce sens que toute réflexion menée sur elle visait d'une part à déceler dans une communauté les inégalités jugées comme « injustes », ou encore un niveau « inacceptable d'inégalité » par rapport aux normes sociales établies. D'autre part, elle vise à rétablir une équité voire une égalité sociale entre les personnes de cette société, basée sur les principes d'accès à un « espace d'égalité » et de satisfaction de certains besoins fondamentaux (Asselin et Dauphin, 2000). Selon ces auteures, les principes d'accessibilité à cet espace, créés par d'Amartya Sen, incluent des espaces de potentialités, de libertés et de réalisations dans lesquels l'individu est capable et libre de déterminer ou d'atteindre par exemple l'apport alimentaire et calorique journalier voulu dépendamment des avoirs en nature ou en numéraire dont il dispose. Elles définissent le concept de pauvreté à travers trois courants de pensée qui sont le « welfarist », celui « des besoins de base » et « l'école des

capacités ou capabilities » de Sen. Leur dénominateur commun est « [...] le fait qu'une certaine « chose », à définir, n'atteint pas un niveau considéré comme un minimum raisonnable. C'est-à-dire, qu'une personne est jugée pauvre lorsqu'elle manque, par rapport au minimum "raisonnable de la chose" en question » (Asselin et Dauphin, 2000, p. 19).

Dans la première approche, qui fut la plus importante et la plus usitée jusque dans les années 2000, « la chose » dont il est question selon ces auteurs est « le bien-être économique ou economic welfare ». Il est compris comme « l'utilité » provenant de l'utilisation d'une chose ou encore l'état psychologique de joie, la sensation de contentement, de satisfaction éprouvée par un individu grâce à la consommation ou la détention d'un bien et d'un service. Ce courant définit par exemple le concept de pauvreté comme suit: «Poverty" can be said to exist in a given society when one or more persons do not attain a level of economic well-being deemed to constitute a reasonable minimum by the standards of that society» (Ravallion, 1994, cité par Asselin et Dauphin, 2000, p.20).

Le bien-être dans la réalité est subjectif car ses composantes diffèrent selon les individus, qui peuvent déterminer eux-mêmes ce qui répond réellement à leurs intérêts. Il en découle le principe selon lequel l'offre devrait être guidée par « les préférences inconnues » de ces derniers, avec une intervention limitée de l'État sur le marché. Par conséquent, la réduction de la pauvreté passerait par des politiques favorisant l'accroissement de la production, de l'emploi et du revenu (Asselin et Dauphin, 2000)²⁷. Dans le prolongement de l'analyse qui précède et de cette conception utilitariste de la pauvreté, cette dernière est définie en d'autres termes comme des « ressources » désignant, en plus des biens et services, la possession d'un revenu ou du pouvoir d'achat qui servent d'indicateurs et de mesure de la pauvreté. A contrario, elle peut signifier une carence, une privation d'un ensemble de ressources, la « faiblesse du niveau de vie », « la pauvreté de conditions de vie », l'absence de patrimoine ou d'actifs qui se traduisent respectivement par la faiblesse du revenu et de la consommation, l'existence des besoins d'ordre socioculturel (dans le cas d'une marginalisation sociale de la personne pauvre), la non-possession des biens d'ordre matériel comme la terre (actif économique) pouvant permettre d'entreprendre une activité et de sortir de la pauvreté. Parmi ces ressources, la non-possession de l'argent caractérise la pauvreté

²⁷ « L'utilisation du bien-être économique par l'école Welfarist pour caractériser la pauvreté peut être critiquée sous deux aspects. Premièrement, l'identification des pauvres dans une société sous-entend inévitablement des comparaisons interpersonnelles. Or, le fait d'interpréter le bien-être économique comme un concept subjectif laisse croire à plusieurs économistes que les comparaisons interpersonnelles de bien-être économique n'ont aucun sens » (Asselin et Dauphin, 2000, p.25).

monétaire (Lasida, Lompo et Dubois, 2009) qui est définie comme le fait pour une personne ou un ménage de vivre en dessous du seuil de pauvreté c'est-à-dire de vivre avec un revenu de moins de 1 dollar par jour (PNUD, 2005; Boyé, Hajdenberg et Poursat, 2009; Perron-Dufour, 2021). Dans le domaine de la microfinance, la pauvreté caractérise la grande majorité des populations des pays en développement (soit 80% des ménages et entreprises) qui sont en marge du système financier en raison de leurs faibles ressources monétaires et qui ont besoin des services de microfinance (Boyé, Hardenberg et Poursat, 2009).

Toutefois la définition de la pauvreté monétaire comporte des limites, car elle n'inclut pas d'autres dimensions des besoins humains plus relatifs, d'où l'approche multidimensionnelle de la pauvreté. La pauvreté multidimensionnelle traduit « la pauvreté de conditions de vie ou pauvreté d'existence » et prend en compte non seulement la dimension monétaire, mais aussi les besoins sociaux comme l'inaccessibilité ou la privation des services de base, notamment l'eau potable, l'électricité, l'éducation, les soins de santé, l'alimentation, le logement et la qualité de ces ressources. A ces besoins s'ajoutent ceux d'ordre culturel qui ont trait aux relations humaines, à la religion et à la culture et se traduisent par différentes formes de discrimination sociale et par la négation du multiculturalisme (PNUD, 2022).

Dans la deuxième approche de la pauvreté, notamment celle des besoins de base, « la chose » dont les pauvres ont besoin est un minimum de biens et services indispensables à chaque humain pour atteindre « une certaine qualité de vie ». Ce minimum de base est constitué d'aliments, d'eau propre à la consommation, d'installations sanitaires, d'infrastructures publiques pour le déplacement, d'un habitat, des structures de santé et d'enseignement de base pour les enfants mais aussi les adultes. Cette conception admet l'importance de l'augmentation du revenu comme moyen de lutte contre la pauvreté mais prône les politiques centrées sur la satisfaction des besoins de base. D'après cette théorie, cette augmentation du revenu des ménages pauvres ne comble pas nécessairement leurs besoins de base à cause de l'inégale répartition des ressources qui y existent. De plus, elles ne sont pas toujours consacrées à la satisfaction de ces besoins alors qu'ils peuvent être assurés par l'État. Il y a lieu de souligner que la détermination des besoins de base dans ce courant est problématique et constitue de ce fait l'une de ses limites (Asselin et Dauphin, 2000).

Dans la troisième conception, qui a connu une application limitée, la pauvreté est définie par rapport à la théorie des capacités de Sen. En effet, en remettant en cause la définition classique de la pauvreté comme le manque ou la privation d'un ensemble de ressources tant matérielles que sociales, certains auteurs appréhendent la pauvreté en fonction des ressources disponibles ou à mettre à la disposition d'une personne pour lui permettre de développer ses capacités et de vivre selon ses aspirations (Sine, 2008). Toujours sous l'angle des capacités, elle est comprise comme ce qu'une personne est capable de réaliser et de devenir grâce aux ressources dont elle dispose (Lasida, Lompo et Dubois, 2009).

Dans la conception des capacités de Sen, ce qui fait défaut à un individu « [...] n'est ni l'utilité, ni la satisfaction de besoins de base, mais des habiletés ou capacités humaines minimales lui permettant d'atteindre certains fonctionnements et de s'accomplir » (Asselin et Dauphin, 2000, p. 22). Les auteures expliquent que les fonctionnements constituent des aboutissements ou réalisations qui incluent certaines utilités pendant que les capacités humaines désignent le libre déterminisme par rapport aux fonctionnements. Des exemples de ces derniers sont la participation publique, l'apparition publique sans gêne, la prévention des maladies auxquelles il est possible d'échapper. Comme exemples de capacités, on peut mentionner le pouvoir d'accomplir tout ce qui précède. Concernant, un certain degré d'utilités (qui sont communs aux fonctionnements), on peut citer comme exemples le fait de s'alimenter, de se loger et de se vêtir convenablement (Asselin et Dauphin, 2000). Au vu de tout ce qui précède, Boyé, Hajdenberg et Poursat (2009, p. 105) estiment que « De plus en plus, les économistes et sociologues analysent la pauvreté comme un phénomène multidimensionnel qui n'affecte pas uniquement les revenus et les biens d'une personne, mais plus globalement ses capacités à mener la vie qu'elle souhaite mener ».

Parmi ces différentes définitions de la pauvreté, nous retenons son approche multidimensionnelle qui nous paraît plus appropriée dans le cadre de notre recherche. Tel que défini précédemment, ce modèle inclut non seulement la pauvreté monétaire, mais va au-delà en considérant le fait que les personnes en situation de pauvreté n'ont pas seulement besoin d'un minimum de revenu qui dépasse le seuil de pauvreté, mais ont également d'autres besoins sociaux plus subjectifs dont la satisfaction contribuera à l'amélioration de leurs conditions de vie.

Maintenant pour définir le concept de pauvre ou des « personnes en situation de pauvreté », l'identification du public cible ou du profil des individus à qui les services de microfinance sont

destinés est une démarche problématique et épineuse. Yunus et Jolis (1997, p. 92-93) s'interrogent sur la désignation du « pauvre » dans la liste des personnes ci-après :

« [...] une personne sans emploi, une personne analphabète, une personne sans terre, une personne sans abris, une personne qui ne produit pas assez pour nourrir sa famille toute l'année, une personne qui possède moins de dix hectares, une personne qui habite une maison dont le toit de chaume laisse passer la pluie, une personne qui souffre de malnutrition, une personne qui n'envoie pas ses enfants à l'école, un vendeur de rue? ».

De plus, ils évoquent par exemple l'imbricatio qui entoure la définition sociologique de cette notion; la personne pauvre pouvant désigner pour les sociologues quelqu'un portant un habit déchiré ou un habit sale. Pour Yunus et Jolis (1997, p. 93) elle désigne au Bangladesh « [...] un groupe beaucoup plus important que les petits ou moyens paysans ». Devant cette confusion et difficulté, ils concluent à l'existence d'un flou conceptuel qui entoure la définition et l'identification de la « personne pauvre », ce qui rend d'ailleurs complexe la lutte contre la pauvreté.

Asselin et Dauphin (2000) mentionnent aussi les difficultés pour définir la notion de « pauvre » car les capacités d'une personne, l'accomplissement de ses besoins et le sentiment de satisfaction qu'elle ressent envers ses conditions de vie ne sauraient être simplement observés ou mesurés d'où le recours à des « indicateurs de pauvreté » spécifiques à différents secteurs pour définir ou décrire ce concept. Ainsi dit, l'utilité de chaque indicateur à un cadre théorique et opérationnel visant à mesurer la pauvreté exige qu'il possède des traits spécifiques qui sont entre autres : un domaine (alimentation et sécurité alimentaire, santé, éducation, logement, revenu, crédit, participation sociale, infrastructures et services, estime de soi, droit de propriété, droits et liberté etc), un niveau de mesure (soit sur le plan individuel, familial, communautaire, régional ou étatique), une périodicité (qui peut être à court, moyen ou à long terme) et les caractéristiques selon le sexe et l'âge.

Sur la base de ce qui précède, les trois courants de la pauvreté présentés plus haut définissent le pauvre comme suit : Pour l'approche utilitariste une personne est pauvre quand elle a besoin du bien-être économique (qui peut être apprécié à travers son revenu, ses dépenses et par les biens et services qu'elle utilise). L'école des besoins de base considère comme pauvre l'individu dont les besoins de base (nutrition, santé, éducation, logement, habillement) ne sont pas satisfaits. Le courant des capacités définit le pauvre comme un individu n'ayant pas les capacités

d'atteindre un sous-ensemble de fonctionnements tels que la capacité de prévention des maladies mortelles évitables, la capacité de participation sociale et politique, la capacité d'être détenteur des droits de propriété (Asselin et Dauphin, 2000). Il est important de mentionner ici que sur la base de tout ce qui précède, ces auteurs ont dressé une liste exhaustive d'indicateurs de la pauvreté permettant de définir et d'opérationnaliser la notion de personne pauvre.

De façon générale, il ressort de la littérature que les services ou produits proposés par les IMF sont principalement destinés aux ménages pauvres. Des distinctions peuvent surgir à ce niveau et le choix du profil peut s'avérer une tâche plus ardue face à une hiérarchisation du degré de pauvreté dans le cas de certaines recherches. Il est donc difficile pour les IMF de mesurer de façon holistique le degré de pauvreté de leurs clients (Boyé, Hardenberg et Poursat, 2009). Aussi, du point de vue des trois auteurs, le microcrédit est destiné aux entreprises en marge du système financier et aux plus pauvres des pauvres. Leur conception sur ces personnes est que « Toutes les familles, même les plus pauvres, ont besoin, à différents moments de leur existence, de déboursier des sommes d'argent qui dépassent les petits montants qu'elles gardent disponibles pour vivre au quotidien » (Boyé, Hardenberg et Poursat, 2009 p. 35). Dans le même ordre d'idée, selon Dunford, 1998, cité par Dugas-Iregui (2010, p.17) le Welfarisme encore dénommé l'approche du bien-être économique de la microfinance conçoit également les personnes en situation de pauvreté comme « des plus pauvres des plus pauvres » que l'IMF vise à « [...] soulager immédiatement le fardeau quotidien de la pauvreté, comme premier pas aidant les gens à échapper à la pauvreté à long terme²⁸ »

Par ailleurs, les personnes pauvres à qui les services de microcrédit sont destinés ne sont pas seulement les personnes physiques, mais aussi des entités morales, notamment les entreprises. Dans l'approche institutionnaliste ou de rentabilité de la microfinance, les personnes en situation de pauvreté qui doivent bénéficier de ces services sont perçues comme des « personnes pas si pauvres ». A titre d'illustration, l'on désigne par-là les PME qui nécessitent du financement, car leurs activités vont contribuer à la croissance et au développement économique (Dugas-Iregui, 2010 p.17).

²⁸ Dunford, Christopher. 1998. «Microfinance: A Means to What End? » Présentation à la conférence Global Dialogue on Microfinance and Human Development (Stockholm, 1-3 avril 1998), [en ligne], <http://www.gdrc.org/icrn/dunford-ffh.html>

Par ailleurs, parmi les personnes pauvres à qui le microcrédit est destiné, les femmes constituent la cible privilégiée ou prioritaire de certaines IMF (Yunus et Jolis, 1997; Boyé, Hardenberg et Poursat, 2009). Cette politique instaurée par Yunus à La Grameen Bank se fonde sur plusieurs arguments et justifications²⁹.

Concernant le profil des personnes en situation de pauvreté au Togo, d'après un rapport de 2019 du Fonds monétaire international cité par Laré et al., (2021), le pays occupe le 13^e rang des plus pauvres au monde avec la moitié de sa population qui vit sous le seuil de l'extrême pauvreté (moins de 1,90 dollar par jour). Il s'agit également des personnes qui n'ont pas accès à la santé, c'est-à-dire aux soins en raison de leur pouvoir d'achat faible, à l'eau propre, à l'électricité, à l'éducation, à un emploi (Ministère de l'économie et du développement et Programme des Nations Unies pour le développement au Togo, 2007 p.14).

Par ailleurs, Noglo (2014, p.112) présente exhaustivement les traits visibles de la vulnérabilité et de la pauvreté existentielle des Togolais en citant la nature rudimentaire du logement et des matériaux de construction, l'insécurité alimentaire, l'absence d'assainissement, l'utilisation des éclairages et combustibles traditionnels tels que « [...] lampion à pétrole, lampe à gaz, lampe tempête, bougies, bois à brûler [...] bois de chauffe, charbon de bois, déchets végétaux ». Au vu de tout le développement qui précède, nous avons retenu dans le cadre de cette recherche la définition de la personne en situation de pauvreté selon l'approche welfariste et de la satisfaction des besoins de base.

Ces différentes définitions ou approches de la pauvreté et des personnes pauvres nous conduisent inéluctablement à définir aussi le concept d' « amélioration des conditions de vie » de ces personnes puisque c'est l'objectif des IMF et aussi ce que nous entendons vérifier dans le cas de la Fucec-Togo.

3.3. Amélioration des conditions de vie

L'amélioration des conditions de vie est aussi un concept difficile à définir car elle renvoie au sens et contenu qui lui est donné³⁰. De plus, la complexité de sa définition vient de son

²⁹ Selon Yunus et Jolis (1997, p. 113-114), « Au Bangladesh, les banques traditionnelles sont sexistes : elles ne veulent pas prêter d'argent aux femmes. [...] Ce n'est pas un hasard si, avant Grameen, les femmes représentaient moins de 1% de tous les emprunteurs ».

³⁰ Pour bien appréhender cette notion, la définition du mot « amélioration » est la première étape importante qui s'impose. Ce terme est défini par des synonymes comme perfectionner, corriger, amender, rénover, transformer, rétablir, restaurer, etc. (Kabasu, s. d. cité par Kabamba Kabamba, 2015).

interdisciplinarité à plusieurs sciences. L'établissement des liens possibles entre le concept de pauvreté et les conditions de vie reste à faire ici afin de clarifier ce qui les rapproche et ce qui les distingue.

Au sens strict, « les conditions de vie » désignent uniquement l'étude des atouts économiques ou des conditions matérielles (biens, services et savoirs) dont dispose une population, excluant les dimensions sociopolitiques. Il peut être entendu de façon extensible comme :

« [...] des éléments d'environnement, des biens, des services ou des comportements qui permettent aux ménages de vivre et d'exprimer extérieurement ou intérieurement leur ego [...] et l'ensemble des moyens matériels et immatériels propres à une société et qui lui permettent d'exister et de se reproduire » (Kabamba Kabamba, 2015, s.p.).

Concernant l'établissement des liens, l'approche stricto sensu du concept intègre à la fois des éléments de définition de la pauvreté selon le Welfarisme et l'école des besoins de base. La relation qui existe à ce niveau est que l'utilisation d'un ensemble de biens et de services mis à la disposition d'une population pauvre améliore son existence tout en lui procurant une certaine utilité et satisfaction. En revanche, la définition des conditions de vie au sens large intègre la subjectivité du bonheur. Ainsi on peut établir un lien entre la satisfaction des besoins d'ordre immatériels (variant selon les individus et qui ne peuvent être comblés uniquement par les biens matériels) et les conditions de vie car ils sont aussi indispensables à une existence heureuse, meilleure et de qualité.

L'amélioration des conditions de vie de population peut se refléter par « des indicateurs tels que le développement des infrastructures de base, la modernisation des services publics, le soutien au développement économique, la promotion des nouvelles techniques de l'information, l'éducation, la santé publique, les logements, l'emploi, etc. » (Kabasus, s. d. cité par Kabamba Kabamba, 2015) et d'autres comme l'accomplissement de soi, l'épanouissement personnel, l'augmentation de l'estime de soi etc.

Concernant les conditions de vie des pauvres au Togo, un consensus semble exister autour des données quantitatives pour y trouver les critères de définition de cette notion. Ainsi les conditions de vie peuvent être définies par rapport à la vulnérabilité de certains Togolais à la pauvreté monétaire, leur manque d'accès à l'éducation, à l'eau propre, à l'électricité, aux soins, etc. en raison de leur faible pouvoir d'achat (Ministère de l'économie et du développement, Programme des Nations Unies pour le développement au Togo, 2007). En complément, les

caractéristiques distinctives de la vulnérabilité et de la pauvreté existentielle de certains Togolais sont celles citées dans les paragraphes précédents par Noglo (2014). Au vu de ce qui précède, Coulombe et Male (2012) définissent l'amélioration des conditions de vie comme le bien-être des ménages togolais dont les critères sont entre autres : la consommation (dépenses alimentaires et non alimentaires), la possession des biens durables comme les électroménagers, le type de logement et l'accès aux infrastructures de base³¹. Autrement dit, l'amélioration des conditions de vie réfère ici à une réduction de la pauvreté conçue en termes de besoin de base. En se basant sur les résultats d'évaluation de deux programmes distincts de microcrédit aux Philippines et en Inde, Duflo (2010) abonde dans le même sens en complétant cette liste avec d'autres indicateurs d'amélioration des conditions de vie sur le plan matériel et financier que sont : le renforcement des AGR existantes (investissement dans l'acquisition d'actifs productifs comme la bicyclette et la machine à coudre, augmentation de stock) et création et développement de nouvelles activités.

En dehors des approches présentées ci-dessus, il est important de relever qu'une autre dimension de la notion d'amélioration des conditions de vie est la définition de ce concept sous l'angle « d'autonomisation » ou « empowerment », notamment des femmes. L'autonomisation est donc conçue sur le plan immatériel (en dehors des impacts socioéconomiques positifs et quantifiables de la microfinance) comme un autre avantage de cette dernière, qui donne la capacité aux femmes de se prendre en charge, de s'affirmer, d'augmenter leur opportunités, autonomie et estime personnelle grâce à l'emprunt, l'investissement, l'épargne et le travail (Boyé, Hardenberg et Poursat, 2009).

L'empowerment se définit également sous trois paradigmes à savoir « radical, social-libéral et néolibéral ». La conception radicale de l'empowerment s'apparente à lutte syndicale et suppose l'organisation des personnes marginalisées luttant pour leur affranchissement de l'oppression, du système néolibéral et la revendication de leurs droits. L'empowerment vu à l'aune du deuxième paradigme sous-entend « la défense des libertés individuelles, avec une attention particulière à la cohésion sociale et la défense des groupes marginalisés ». Cette autonomisation prône les droits politiques et l'insertion des femmes à l'emploi, mais sans remettre en cause les

³¹ Le Gouvernement du Québec (2016) par exemple, en priorisant les populations vulnérables dans sa politique de prévention en santé (2016), définit et donne un contenu à la notion d'amélioration des conditions de vie à travers les trois objectifs suivants : permettre aux communautés défavorisées ou marginalisées sur son territoire d'avoir une meilleure nutrition qualitativement et quantitativement; assurer pour tous des conditions et un environnement de travail propices à la santé; augmenter les habitats sociocommunautaires en faveur des personnes défavorisées et l'amélioration de l'existence des autochtones.

sources d'inégalités. Enfin le paradigme néolibéral incite à l'insertion des marginalisés à l'économie libérale, leur transformation en des entrepreneurs, des acteurs du marché grâce au microcrédit. Il prône dans ce sens leur autonomisation économique, ce qui exclut les luttes et revendications collectives (Sondarjee, 2019, p. 502). Sur la base de ce paradigme et du courant utilitariste qui suppose que la réduction de la pauvreté passerait par des politiques favorisant l'accroissement de la production, de l'emploi et du revenu, on peut établir d'une part un lien entre l'utilisation du micro-prêt par les pauvres et la croissance de leur activité, production et d'autre part le recours au crédit et l'augmentation de leur revenu.

L'amélioration des conditions de vie, définie en tant qu'autonomisation, découle du fait que le microcrédit devrait permettre un changement substantiel ou profond dans les familles pauvres en leur donnant non seulement un moyen d'existence, mais devrait leur permettre aussi de relever leur dignité, d'investir dans les droits sociaux notamment des jeunes filles et de la femme et dans la lutte contre la discrimination qu'elles subissent (Duflo, 2010). Enfin, l'amélioration des conditions de vie peut être également définie par rapport à l'égalité des sexes et du genre, ce qui suppose non seulement l'autonomisation financière mais aussi l'autonomisation sociale illustrée par l'émancipation ou l'ascension sociale que peut apporter le microcrédit aux personnes en situation de pauvreté notamment aux femmes (Yunus et Jolis, 2006; Prévost, 2015).

Le modèle conceptuel retenu dans cette recherche concernant l'amélioration des conditions de vie est une combinaison de l'amélioration du bien-être sur le plan matériel et immatériel et qui correspondent respectivement à l'autonomisation économique et sociale. Les deux sont intrinsèquement liées et la seconde dépend de la concrétisation de la première de notre point de vue. Ainsi dans ce modèle double, notre choix du type d'amélioration des conditions de vie sur le plan matériel et de celles des Togolais (plus précisément) est celui conçu respectivement par Duflo (2010) et Coulombe et Male (2012). Il faut rappeler brièvement que cette amélioration passe par le renforcement des AGR existantes, la création et développement de nouvelles activités, l'augmentation du pouvoir d'achat et de la consommation, l'acquisition des biens durables, l'accès aux infrastructures de base et l'amélioration du logement.

Le modèle d'amélioration des conditions de vie sur le plan social (immatériel) retenu est celui de l'autonomisation ou de l'empowerment, développé par Boyé, Hardenberg et Poursat, (2009); Yunus et Jolis (2006) et par Prévost (2015). Il suppose que l'accès au microcrédit doit

favoriser l'égalité des sexes, l'émancipation ou l'ascension sociale, donner à ses utilisateurs, notamment aux femmes, la capacité de se prendre en charge, de s'affirmer, d'augmenter leur estime personnelle et leurs opportunités. En définitive, ce double modèle théorique correspond bien aux objectifs de notre recherche puisque nous allons nous focaliser sur l'amélioration des conditions de vie, analyser le vécu et l'expérience des clients pauvres de la Fucec-Togo pour connaître les impacts socioéconomiques du crédit Syscofop, du crédit CEE et Youth Espoir dans leur vie sur le plan financier et matériel que sur le plan social (subjectif ou immatériel).

3.4. Appui institutionnel

La définition du concept d'appui institutionnel aux IMF est importante afin de permettre par la suite une analyse pertinente de son rôle dans le but d'apporter des éléments de réponses à la question secondaire de recherche, à savoir s'il joue un rôle dans l'amélioration des conditions de vie des emprunteurs de la Fucec-Togo en situation de pauvreté.

L'appui institutionnel était conçu premièrement par la SDID (l'ancêtre de DID) comme son intervention dans la réalisation des projets visant dans les pays du Sud la création, le développement et la consolidation des organisations de nature coopérative qui œuvrent pour le développement local³² (Le Boterf et Lessard, 1986). Pour ces auteurs, le développement institutionnel ne doit pas servir à assurer ou renforcer le fonctionnement continu et « le poids bureaucratique » des coopératives qui vivent au dépend des membres sans leur fournir des prestations. Par ailleurs, en se référant à l'évolution considérable et à la concurrence que connaît ce secteur, l'appui institutionnel est défini comme visant la professionnalisation des IMF, leur affranchissement des subventions, leur autonomie financière, leur bonne gouvernance et leur pérennité (Labie, 2004). Il peut être également conçu comme adaptable aux objectifs soit sociaux ou de rentabilité poursuivis par l'organisation de microfinance assistée mais aussi aux problèmes, réalités et défis de cette dernière. Par ailleurs, cet auteur propose une troisième conception de l'appui institutionnel aux IMF qui concilie ces deux objectifs antinomiques.

Deuxièmement, DID définit maintenant l'appui institutionnel comme l'appui technique et financier apportés par DID aux IMF dans les pays en développement. L'assistance technique de

³² Concernant les formes d'appui au développement institutionnel, la SDID (prédécesseur de DID) accompagnait ses partenaires à travers trois types de programmes, notamment le projet du partenaire institutionnel (initié par l'IMF mais soutenu par la SDID), celui-ci relevant de sa propre initiative et le projet commun de coopération qui est initié conjointement par les deux partenaires (Le Boterf et Lessard, 1986).

DID se traduit par la réalisation de projets locaux dans ses domaines d'expertise tels que le financement de l'entrepreneuriat (notamment auprès des jeunes et des femmes), l'éducation financière, l'égalité de genre, la protection de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques, l'agroalimentaire et le développement numérique. Le volet financier consiste à accorder aux partenaires des fonds pour le financement et l'investissement (DID, 2021)³³.

Tel que défini, l'appui institutionnel repose sur la conciliation de deux principes et valeurs que sont la rentabilité financière d'une entreprise et le caractère social de lutte contre la pauvreté. Il correspond à la conception que se faisait la défunte Agence canadienne de développement international (ACDI) de l'appui institutionnel. Ainsi, pour l'ACDI (2007, p.3), ses activités visent la création d'IMF viables et solides appliquant « les bons principes bancaires » afin d'atteindre le plus grand nombre de pauvres sans négliger l'atteinte de leur but social, car celui-ci peut renforcer le « rendement financier ». Cette dernière définition et le modèle d'appui institutionnel qui concilient l'objectif de lutte contre la pauvreté et la rentabilité financière, paraissent plus pragmatiques car dans la réalité, nous estimons que dans le contexte actuel de concurrence entre les IMF et de diminution des subventions extérieures, ces dernières ne pourraient remplir leur vocation première sans les moyens financiers vu qu'elles dépendent de leur rentabilité et autonomie financières.

Concernant le Togo, l'appui technique de DID se limite seulement à la Fucec-Togo, avec laquelle il poursuit les mêmes objectifs de contribution à l'amélioration des conditions de vie des pauvres dans les pays en développement. Pour son développement organisationnel, elle a bénéficié de projets internationaux (exécutés sur plusieurs continents), de projets régionaux (Afrique de l'Ouest et francophone) et de projets nationaux financés par DID et d'autres partenaires tels que l'ACDI, Affaires Mondiales Canada et la Société financière internationale (DID, 2021). L'un des premiers projets majeurs de la Fucec-Togo appuyé techniquement par DID concerne l'élaboration et l'exécution de son plan d'affaires (2001-2006). Ce plan de redressement, élaboré à la suite d'un diagnostic organisationnel fait par DID, lui sert de base de modernisation et de relance d'activités (Fucec-Togo, 2021, entrevue GA, 2022). De plus, la création du crédit *Système de collecte de fonds*

³³ Les rapports d'activité présentés par le DID affichent en général des résultats positifs de son appui technique et financier aux IMF dans les pays en développement. Par exemple, dans le rapport annuel de 2020 de DID, il est mentionné entre autres l'extension des services financiers à un plus grand nombre de personnes, le financement du développement, le renforcement des capacités des bénéficiaires. Par ailleurs, comme preuve de ce bilan, il évoque « [...] plus de 30 M\$ en projets annuels, près de 40 M\$ en fonds sous gestion pour investir dans la finance inclusive, près de 600 mandats réalisés depuis 1970, présence dans 65 pays à travers 4 continents » (DID 2021, s.d.).

sur place (SYSCOFOP), la réalisation du projet inter-caisses pilote pour le Syscofop sont des innovations apportées par DID (Entrevue GA) tout comme le projet de renforcement des capacités d'intervention de la Fucec-Togo auprès des PME et dans le secteur agricole, réalisées entre 2011 et 2015 sont à mettre à l'actif de DID (DID, 2021).

L'assistance technique dont bénéficie les IMF touche également certains aspects techniques essentiels du microcrédit car ils déterminent ses impacts. Ces sous-concepts que nous allons définir dans une prochaine section sont le remboursement, le taux d'intérêt, la formation, le suivi des clients et leur contexte socioéconomique. Leur influence sur l'amélioration des conditions des emprunteurs est mise en exergue à travers la théorie des effets de seuil que nous allons définir au préalable. Mais avant ceci, notons que nous avons choisi dans cette recherche, le modèle actuel d'appui institutionnel de DID aux IMF dans le monde notamment au Sud et son volet d'assistance technique qui nous importe. Ce modèle d'appui technique de DID à la Fucec-Togo s'inscrit logiquement dans l'atteinte du double objectif de rentabilité financière d'une entreprise et de lutte contre la pauvreté qui est d'ailleurs la mission poursuivie par ces deux organisations. De façon pragmatique, elle se justifie par l'incapacité du microcrédit à transformer la vie des pauvres en l'absence de rentabilité et d'autonomie financières de ces IMF. Cette forme d'assistance technique que nous retenons se traduit par la réalisation de projets locaux dans ses domaines d'expertise tels que le financement de l'entrepreneuriat, l'éducation financière, l'égalité de genre, le développement numérique etc.

3.5. Définition de la théorie des effets de seuil du microcrédit

Selon la définition de Cohen et Gonthier (2020), reprise et adaptée au domaine de l'économie de l'environnement par Koloma (2010, p.17) : « un processus est dit "à effet de seuil" quand il existe un niveau de perturbation, qualifié de seuil, en dessous duquel la conséquence est proportionnelle à la perturbation, et au-delà duquel les choses se mettent à évoluer de manière totalement différente³⁴ ». Adapté au domaine de la microfinance, l'auteur définit l'effet de seuil comme un niveau où l'utilisation des produits de microfinance provoque soit une répercussion élevée, soit des impacts faibles ou une détérioration sur « le bien-être » des utilisateurs. Rappelons

³⁴ Cohen, M. et Gonthier, A. (publié le 1 octobre 2020). Économie, ressources naturelles et pollutions. <https://theothereconomy.com/fr/modules/economie-ressources-naturelles-et-pollutions/#:~:text=Un%20processus%20est%20dit%20%22%C3%A0%20effet%20de%20seuil%22,se%20mettent%20%C3%A0%20%C3%A9valuer%20de%20mani%C3%A8re%20totalement%20diff%C3%A9rente.>

que les postulats sur lesquels Koloma se fonde ainsi que sa description du phénomène de seuil ont été amplement développé dans la sous-section 2.3.3 consacrée aux controverses entourant les impacts du microcrédit.

Aussi, pour aboutir à la conclusion d'une non-linéarité de la relation entre l'accès continu au microcrédit et l'amélioration des conditions de vie, l'auteur soutient-il que cette évolution peut connaître un plafonnement, une stagnation, puis une chute voire « brutale » lorsque que rentrent en considération certains variables ou facteurs explicatifs tels que l'objectif ou la destination du crédit, le taux d'intérêt, les modalités de remboursement, la formation et le suivi des clients, l'environnement socioéconomique de ces derniers, etc. La théorie des effets de seuil selon l'approche de Koloma retient également notre attention comme modèle théorique à cause de l'intérêt et de l'utilité qu'il présente de notre point de vue car les données d'entrevues et les résultats nous permettrons de tester les variables qui y sont présentés, d'analyser et de tirer les conclusions qui s'imposent quant à son effectivité ou non dans cette recherche. Pour arriver à cette fin, il est important de définir ci-après lesdites variables ou sous-notions mis en exergue par l'auteur.

3.6. Les déterminants des impacts du microcrédit

3.6.1. L'objectif du microcrédit

Les raisons du recours au microcrédit ne sont pas seulement d'ordre sociales. Sur le plan économique, il peut s'agir par exemple du besoin de financement pour se lancer dans l'entrepreneuriat afin d'améliorer sa condition de vie, le fait de saisir une opportunité d'affaire, de démarrer ou renforcer une activité génératrice de revenu³⁵ ou une « très petite entreprise³⁶ » (Boyé, Hajdenberg et Poursat, 2009; Guérin, 2025; Perron Dufour, 2021). Pour bien comprendre l'idée d'entrepreneuriat qui sous-tend le microcrédit c'est-à-dire l'investissement dans une activité lucrative, Boyé, Hajdenberg et Poursat, (2009, page) ont dressé ci-dessous une typologie des entreprises dans les pays en développement.

³⁵ Ce concept renvoie à l'idée de micro-service ou de commerce en détail (sans statut mais payant parfois des taxes commerciales), ne nécessitant pas de compétences particulières, constituant une activité complémentaire, saisonnière ou temporaire exercée sous forme d'auto-emploi et permettant l'acquisition de revenus de subsistance ou complément de revenus (Boyé et al, 2009 p. 43).

³⁶ Cf tableau 1.

Tableau 1 : Typologie des entreprises dans les PED

Activités génératrices de revenus	Très Petites Entreprises		Moyenne entreprise
	Micro-entreprise	Petite entreprise	
Promoteur			
Attitude liée à l'acquisition de revenus de subsistance ou complément de revenus	Acquisition de revenus dans une activité spécialisée	Attitude entrepreneuriale dès la création	Attitude entrepreneuriale, vision à moyen et long terme
Pas de compétences particulières	Compétences techniques simples	Certaines formes d'expertise	Capacités technique et de gestion
Auto-emploi	Auto emploi + parfois famille ou apprentis	Patron + famille + apprentis + salariés	Patron + personnel
Activité			
Micro-service ou commerce de détail. Activité complémentaire, temporaire ou saisonnière	Une activité principale, petite taille, parfois saisonnière	Activité bien définie et exercée à plein temps	Activité spécialisée, parfois diversifiée, exercée à titre de profession habituelle
Environnement / intégration			
Absence de statut, mais paye parfois des taxes commerciales	Statut non clairement défini, mais paye souvent des taxes (patentes, etc...)	Début de légalisation, souvent enregistrée (entreprise individuelle), paiement d'impôts	Enregistrée (chambre de commerce, etc...), parfois en société
Exemples			
Vendeuse de fruits et légumes les jours de marché	Petit étal permanent de vente de légumes, avec l'aide d'un membre de la famille	Épicerie de quartier avec des heures d'ouverture constantes, des produits diversifiés, quelques apprentis en appui	Magasin ou groupe de magasins, équipés et organisés, avec des employés stables et un stock conséquent et varié
Mécanicien travaillant seul, en dépannage dans le voisinage	Petit atelier mécanique à l'équipement rudimentaire avec un ou deux apprentis	Atelier diversifié et organisé, reconnu dans le quartier, avec une petite équipe de salariés et apprentis	Garage installé et disposant d'équipement moderne, de salariés formés et d'une visibilité commerciale large
Fabricant d'objets en bois vendus de manière intermittente à des particuliers	Équipe de deux ou trois artisans unissant leurs efforts pour diversifier et régulariser la production	Atelier structuré avec des artisans formant des apprentis à une production d'objets divers, et visant une diffusion plus large	Entreprise de production d'objets artisanaux variés, vendus à des grossistes ou sur catalogue, employant plusieurs dizaines d'ouvriers et apprentis

Le tableau présente les trois types d'entreprises existantes dans les pays en développement, ce qui sous-entend que l'objectif des IMF est de les financer. Elles sont classées dans l'ordre croissant suivant : les AGR, « les très petites entreprises » et l'entreprise moyenne. Dans la deuxième catégorie, on distingue « micro-entreprise » et en « petite entreprise ». Cette typologie, comparée à la littérature que nous avons recensée sur les objectifs du microcrédit, nous amène à penser que les IMF concentrent généralement et davantage leurs services dans les AGR et les très petites entreprises. La tendance constante qui se dégage principalement de la littérature est que les micro-prêts sont des petits montants accordés aux personnes vulnérables et en situation de pauvreté pour leur permettre d'entreprendre une petite AGR pouvant leur permettre d'engranger du bénéfice, d'améliorer leur revenu et par ricochet leur existence. Les types d'activités correspondantes aux AGR sont par leur nature autonome, peu contraignantes et certaines liées au rythme des saisons tels que l'octroi du micro-prêt pour la vente à petite échelle de produits saisonniers ou d'épicerie ou d'artisanat. Ceci traduit implicitement le caractère précaire de ces activités. Dans le meilleur des cas, les prêts des IMF financent au second degré les très petites entreprises qui font référence à des métiers spécialisés nécessitant peu d'expertise et qui sont exercées à temps partiel ou à plein temps par un seul individu ou un petit groupe de personnes. Dans la troisième catégorie, nous avons rencontré dans la littérature très peu de cas où les IMF avaient pour objectif de financer les moyennes entreprises. Ces dernières sont de véritables compagnies ayant une existence légale, qui exercent à moyen ou à long terme une activité spécifique, qui peut être diversifiée, mais qui demeure le travail habituel d'un entrepreneur disposant de plusieurs salariés ou d'apprentis.

Cependant, l'objectif du microcrédit est encore défini comme sa destination ou l'utilisation qui en est faite. A ce sujet, son utilisation à d'autres fins autres que celle pour laquelle il est destiné (investissement dans une AGR) s'entend comme un détournement de ce dernier ou de son objectif. Il en est ainsi par exemple de la récupération du crédit par le conjoint de l'emprunteuse ou de son partage avec l'homme. L'usage du prêt dans la consommation du ménage ou pour juguler une situation inattendue et la consécration exclusive du revenu issu de l'activité aux dépenses de la famille influencent les impacts du crédit en ce sens que ces attitudes de détournement du crédit peuvent engendrer des effets négatifs ou mitigés sur l'amélioration des conditions d'existence des emprunteurs en situation de pauvreté.

Parmi ces différentes conceptions des objectifs du microcrédit, nous retenons bien évidemment celui s'inscrivant dans une perspective économique (tel que défini par Boyé, Hajdenberg et Poursat, 2009) et visant le financement de l'entrepreneuriat des personnes en situation de pauvreté et non l'utilisation du prêt dans les dépenses du ménage ou pour résoudre les problèmes familiaux. Ce choix s'explique par le fait que logiquement, l'investissement du micro-prêt dans une activité rentable doit être primordiale, ce qui rendrait possible par la suite le second objectif c'est-à-dire l'utilisation du revenu ou du bénéfice qui en est issu pour améliorer le bien-être. Sans quoi, le contraire ne permettrait pas d'atteindre durablement ladite amélioration.

3.6.2. Le taux d'intérêt du microcrédit

Le taux d'intérêt dans la microfinance renvoie originellement aux pratiques des prêts informels généralement répandues dans les communautés et pays pauvres où les usagers appliquent des intérêts élevés³⁷ aux emprunteurs dans le besoin et n'ayant autres recours. Ceci les maintient dans « un cercle vicieux d'endettement ». Le taux d'intérêt des IMF est également élevé, mais reste généralement en dessous de celui des usagers. Ce taux élevé est justifié par le recouvrement des coûts de fonctionnement des IMF, la facturation des services offerts, le court délai de remboursement du crédit, le besoin de rentabilité afin d'assurer la pérennité des IMF et de leurs services (Yunus et Jolis, 2006; Boyé, Hajdenberg et Poursat, 2009; Guérin, 2015). Pour ces raisons, la facturation du taux d'intérêt aux clients est concevable et est définie comme suit : « Pour atteindre l'équilibre financier, une IMF doit pouvoir fixer un taux d'intérêt suffisamment élevé pour pouvoir couvrir ses charges. Un taux d'intérêt trop faible la condamnerait aux déficits » (Boyé, Hajdenberg et Poursat, 2009, p. 219).

D'après ces trois auteurs, les IMF doivent trouver un équilibre entre leurs deux missions principales de telle sorte que le prélèvement d'intérêts élevés ne détruise point leur mission sociale et qu'on aboutisse à un taux faible qui puisse profiter aux clients lorsqu'on se trouve par exemple dans un contexte de foisonnement et de concurrence de ces institutions. De plus, ce taux devrait

³⁷ « Les prêteurs informels jouent un rôle dans toutes les sociétés, même celles où l'accès au crédit formel est moins restreint. Les emprunteurs trouvent auprès d'eux des solutions chères, mais qui ont le mérite d'exister en cas de besoins immédiats de liquidités. Leurs taux d'intérêt sont élevés parce qu'ils font face eux-mêmes à des coûts importants : coût de leur propre capital parfois emprunté, coût de suivi de leurs prêts, pertes sur les prêts non remboursés. De plus, dans les pays en développement, les prêteurs informels bénéficient parfois d'une situation de monopole leur permettant de facturer des taux extrêmement élevés » (Boyé, Hajdenberg et Poursat, 2009 p. 39).

diminuer en cas de rentabilité suffisante afin de rendre les services plus accessibles. A contrario, la conception du bon taux d'intérêt diffère auprès des adeptes de l'impact négatif ou mitigé du microcrédit eu égard à la mission sociale des IMF. En plus des arguments avancés ci-dessus, l'octroi des crédits non réglementés et non suivis vers lesquels les emprunteurs pauvres sont incités s'apparente à des pratiques libérales qui mettent ces derniers dans une situation d'endettement très difficile (Levin, 2012).

Le modèle conceptuel d'un taux d'intérêt équilibré ou raisonnable (et qui tendrait à la baisse en faveur des pauvres) développé ci-dessus par Boyé, Hajdenberg et Poursat (2009) semble être plus pragmatique et il retiendra notre attention dans cette recherche. La raison est qu'il concilie le double objectif social de lutte contre la pauvreté ainsi que de rentabilité financière des IMF (en vue de leur pérennité). Ainsi, tout en gardant en tête ce modèle, nous essayerons de vérifier lors des entrevues et de l'analyse des résultats si le taux d'intérêt des crédits de la Fucec-Togo s'inscrivent dans une dynamique de sa réduction et surtout comment il influence l'amélioration des conditions de vie des emprunteurs pauvres.

3.6.3. Le remboursement du microcrédit

Le remboursement du microcrédit peut être défini en termes de performance sous l'approche de rentabilité des IMF. Ainsi la « performance de remboursement » s'entend d'un remboursement assidu, sans arriéré du crédit permettant d'assurer l'augmentation de l'offre de services, la pérennité de l'IMF et le renouvellement croissant pour l'emprunteur et les autres clients (Boyé, Hajdenberg et Poursat, 2009; Ndour, 2011).

Le remboursement du microcrédit est aussi conçu comme étant « rigide » lorsque l'emprunteur est contraint de payer sans occasionner des retards et d'arriérés qui lui seraient préjudiciables et aux autres. Dans cette optique, les IMF s'éloignent de leur mission de satisfaire certains besoins et poursuivent davantage leur profit en développant des moyens efficaces de recouvrement ou bien usent de divers mécanismes³⁸ à cet effet. Le suivi du remboursement doit être rigoureux et assidu afin de dissuader l'instauration de mauvaises pratiques dans le remboursement (Boyé, Hajdenberg et Poursat, 2009). Ainsi les IMF font preuve d'une réactivité

³⁸ Ces mécanismes sont : le rappel de l'échéance, la relance par voie officielle par l'agent de collecte incitant le débiteur à rembourser, visite à ce dernier d'un responsable de l'IMF, intervention d'autorités locales, facturation des pénalités, saisie de l'épargne, poursuite judiciaire, saisie des biens, mesures incitatives en cas de bon remboursement (Boyé, Hajdenberg et Poursat, 2009)

rapide envers « les mauvais payeurs » et même auprès des clients les plus endettés. Dans ce cas, le remboursement peut constituer un boulet pour les revenus des ménages (Guérin et al., 2009; Guérin, 2015).

Dans la pratique, l'agressivité dont pourraient faire preuve certaines IMF lors des recouvrements comme le recours à la police (Levin, 2012) et la rigidité du remboursement conduisent les clients déjà surendettés à des emprunts informels. Cette situation peut engendrer des effets de seuil entre l'utilisation du prêt et l'amélioration des conditions de vie des clients pauvres (Guérin et al., 2009; Koloma, 2010). Pour cette raison, le remboursement doit être non coercitif, sans recours à la justice ou à la police et le microcrédit fondé sur la confiance réciproque entre les IMF et les emprunteurs (Yunus et Jolis, 1997).

Le remboursement est également défini en termes de durée ou de délai. Le microcrédit est caractérisé par une période de remboursement généralement assez brève qui est impartie aux emprunteurs pour permettre aux IMF de recouvrer rapidement leur crédit et d'offrir aux clients un renouvellement rehaussé du crédit. Cette durée rapide, qui est généralement d'un an, est justifiée sur le plan financier par la nature faible ou micro du montant octroyé. Dans la même logique, le délai de remboursement du prêt ou de l'intérêt est également court, ce qui se fait soit par semaine ou par mois (Boyé, Hajdenberg et Poursat, 2009; Acclassato, 2010). Il est diversement apprécié par les acteurs du domaine. Il est conçu d'une part de façon positive comme étant un incitatif à la diversification des sources de revenus (Guérin et al., 2009) et au renouvellement du prêt et d'autre part comme un déterminant des effets de seuil entre l'utilisation du microcrédit et l'amélioration des conditions d'existence des personnes en situation de pauvreté (Koloma, 2010).

Parmi ces différentes approches du remboursement du microcrédit, le modèle non coercitif prôné par Yunus et Jolis (1997) est sans doute souhaitable et sera retenu puisqu'il est censé réduire le stress et d'autres préjudices graves subis par les emprunteurs qui sont vulnérables par leur situation de pauvreté. De plus, ce choix convainc lorsqu'on garde en mémoire la vague de suicide des agriculteurs en Inde en 2020 à cause de leur endettement auprès des IMF et de la pression exercée sur eux pour le remboursement (Levin, 2012). Quant au délai de remboursement, l'approche de Koloma selon laquelle la brève durée consacrée au recouvrement peut être un facteur d'effets de seuil entre l'utilisation du microcrédit et l'amélioration des conditions de vie des pauvres.

3.6.4. La formation et le suivi des emprunteurs

D'une manière générale, la formation des emprunteurs est importante et considérée comme un facteur de réussite du microcrédit. A cet effet et concomitamment à l'octroi des prêts, l'accent doit être mis sur l'instauration des programmes d'alphabétisation, de formation professionnelle et dans le domaine de la santé en faveur des communautés bénéficiaires par les IMF (Garson, 1997). L'une des dimensions de cette formation des ressources humaines est dénommée l'éducation financière. Cette dernière peut être définie comme les savoirs indispensables devant concourir à des choix judicieux de dépense, de bonnes prises de décision et à la résilience financière dans le but d'atteindre des objectifs financiers positifs (Kapralos, s.d.). Dans le même ordre d'idée, Boyé, Hajdenberg et Poursat (2009, p.127) définissent l'éducation financière comme « Des initiatives [...] pour sensibiliser les emprunteurs au risque de surendettement et les aider à mieux évaluer leur capacité d'endettement ». En partant du constat que la majorité des personnes en situation de pauvreté qui a recours au microcrédit est analphabète (ce qui réduit leur capacité de cerner les aspects importants des services financiers proposés), la formation en tant qu'éducation financière est également définie comme ayant pour but de renforcer la « sécurité économique » de ces personnes et des « petits opérateurs économiques » tout en leur permettant d'être entreprenant (Acclassato, 2008).

Toutefois, Yunus et Jolis (1997) ont toute une autre conception de la formation des personnes en situation de pauvreté basée sur l'expérience des clients de la Grameen Bank. En effet, selon eux, la situation de ces personnes ne s'explique pas du fait de leur analphabétisme ou manque d'éducation, mais par l'absence d'accès au capital, l'impossibilité pour eux de jouir du fruit de leur activité et l'édiction des règles du jeu par les détenteurs de capitaux. Ils prétendent que la formation est sans effet sur la lutte contre la pauvreté lorsqu'elle est conçue par les partenaires techniques et financiers sur le principe erroné selon lequel les personnes en situation de pauvreté sont ainsi par défaut d'éducation qui demeure la solution pour en sortir. Ce paradigme est remis en cause par les deux auteurs car selon eux, sans formation, l'homme dispose des aptitudes innées de survie qui lui permettent d'exister. Il en est de même pour toute formation jugée non pertinente et d'aucun intérêt pour les pauvres lorsqu'elle comporte des mesures attractives comme une gratification financière de participation à la formation ou une récompense de présence de toute autre nature. De plus, son contenu est régulièrement changé et elle est plus difficilement assimilable. Ce type de formation ne répond non plus au choix et attentes des emprunteurs (besoin

d'alphabétisation préalable plutôt que d'éducation financière, scolarisation de leurs enfants) et ne favorise pas le développement de leurs capacités innées. Néanmoins, loin d'eux la prétention de rejeter totalement la formation, Yunus et Jolis s'inscrivent dans le même ordre d'idée que Acclassato (2008) en admettant qu'elle contribue à la résilience certaine et rapide des emprunteurs pauvres en réponse aux problèmes économiques (2006).

Selon Koloma (2010), le manque de formation et d'expérience réelles des personnes en situation de pauvreté sont des facteurs d'échec de leur activité et de dégradation de leur portefeuille de crédit. Il voudrait dire par là que le défaut de formation des clients des IMF peut contribuer à limiter les impacts que produisent l'utilisation du microcrédit et l'amélioration du bien-être des emprunteurs non formés.

Sur la base du constat de Acclassato (2008) selon lequel la majorité des utilisateurs pauvres du microcrédit est analphabète, le modèle holistique de la formation, développé par Garson (1997) sera privilégié dans la recherche puisque nous estimons qu'en plus de l'éducation financière qui est primordiale pour l'entrepreneuriat des personnes démunies, la lutte contre la pauvreté présente d'autres dimensions telles que la sensibilisation sur les droits de la personne, la promotion de l'éducation et de la santé. Notre choix est conforté par le fait que ce modèle est celui utilisé par la Fucec-Togo, en référence aux thématiques de formation présentées dans le paragraphe précédent.

Le suivi de la clientèle quant à lui peut être conçu au sens large comme l'ensemble des mesures d'accompagnement des emprunteurs devant favoriser la réussite de leur activité. Selon Koloma (2010), le suivi des clients peut se concevoir de deux manières : premièrement il s'agit de l'évaluation en amont de l'activité existante et de la capacité de remboursement des clients ou encore de l'étude de leur projet d'entrepreneuriat. Deuxièmement, il s'agit de contrôler, de vérifier l'utilisation qui est faite du prêt une fois que les emprunteurs y rentrent en possession. Cet auteur considère que le laxisme des IMF envers leurs clients ayant renouvelé plusieurs fois le microcrédit et la décroissance de leur performance de remboursement sont des facteurs d'effets de seuil entre l'accès au prêt et l'amélioration des conditions de vie des concernés.

Le risque devient élevé à ce niveau quant à la destination et l'utilisation du crédit, car ces dernières sont souvent conçues, en référence aux études, comme étant consacrées à la

consommation³⁹ pour subvenir aux besoins élémentaires des familles en situation de pauvreté plutôt qu'à l'investissement dans une activité lucrative (Boyé, Hajdenberg et Poursat, 2009; Guérin, 2015). Ceci engendre une dégradation du revenu de l'emprunteur en l'absence d'autres sources de diversification dudit revenu et peut engendrer par conséquent une non-linéarité entre l'accès continu au microcrédit et l'amélioration durable des conditions de vie (Koloma, 2010).

Le suivi peut être également appréhendé sous l'angle du remboursement du microcrédit tel que vu précédemment. Mais en dehors de cette approche, il est également conçu comme une démarche participative incluant la nécessité d'écoute et de considération des appréciations, analyses et besoins des emprunteurs par les IMF à travers la réalisation d'études qualitatives dont les résultats permettraient de proposer des services financiers adaptés (Boyé, Hajdenberg et Poursat, 2009). Par souci de recherche d'efficacité des produits de microfinance et de leurs effets positifs, le choix du type de suivi qui se résume uniquement à l'évaluation préalable de l'activité existante ou du nouveau projet s'avère limité à notre avis. Il sera difficile à notre avis de dissocier ce suivi du contrôle a posteriori de l'activité. Pour cette raison, le modèle conceptuel du suivi qui incorpore ces deux aspects et qui fut présenté ci-dessus par Koloma (2010) sera retenu dans cette recherche.

3.6.5 L'environnement socioéconomique des emprunteurs

L'environnement socioéconomique des emprunteurs est un paramètre très important qui influence les impacts du microcrédit. Il peut être défini comme « les contraintes socioéconomiques » auxquelles ces derniers sont sujet. Ce sont des situations ou phénomènes tels que le déficit d'infrastructure socioéconomique, l'avènement des aléas climatiques, la dépendance aux cultures ou activités saisonnières, la faiblesse du pouvoir d'achat des personnes pauvres du milieu qui entraîne la baisse de la demande des biens et services et l'étroitesse du marché local (Koloma, 2010).

L'environnement économique des clients des IMF peut être aussi marqué par « la saturation du marché local » d'après l'expression utilisée par Boyé, Hajdenberg et Poursat (2009). Elle est définie par ces auteurs et Koloma comme la concentration du microcrédit dans des activités nécessitant de faibles investissements qui provoquent une concurrence dans ces secteurs et au bout

³⁹ La majorité des microcrédits est destinée à la consommation dans les PVD (Guérin, 2015).

du compte la baisse précoce de la rentabilité pour les IMF et les micro-entrepreneurs, mais surtout l'endettement de ces derniers (Boyé, Hajdenberg et Poursat, 2009; Koloma, 2010; Guérin, 2015). Rappelons ici que le contexte économique de cette recherche était marqué par la fin de la pandémie du Covid-19, ses répercussions négatives sur l'économie mondiale et togolaise; cette dernière ayant connu une baisse du pouvoir d'achat, la mévente et du déficit budgétaire.

Le contexte social quant à lui pourrait se caractériser par les pesanteurs sociales, les préjugés, les clichés sur le crédit tels que la honte et le déshonneur entourant son usage, la mauvaise perception des personnes qui y ont recours et la pression sociale qu'elles subissent en cas de non-remboursement des prêts solidaires ⁴⁰ (Yunus et Jolis, 1997; Boyé, Hajdenberg et Poursat, 2009; Hudon, 2010; Doligez et al, 2013). Pendant longtemps, la microfinance fut absente ou peu développée dans les pays islamiques à cause des considérations religieuses. De plus, tel que présenté plus haut dans le détournement du prêt, les constructions sociales de genre et certaines pratiques sociales contraignent les femmes à partager leur crédit avec leur conjoint ou à leur remettre la totalité.

Les déterminants des impacts du microcrédit sont nombreux et ils n'ont pas tous été exposés dans ce cadre théorique. Cependant les grands concepts dont nous venons de présenter quelques définitions (eu égard à leur importance dans la littérature) nous permettent d'entrevoir les liens qui peuvent être établis entre eux.

3.7. Établissement de liens entre les concepts

A la lumière de tout ce qui précède, nous pouvons établir premièrement un lien entre l'utilisation du microcrédit par les personnes en situation de pauvreté et l'amélioration de leurs conditions de vie. Ensuite nous pouvons établir un lien entre l'appui technique et l'amélioration

⁴⁰ Les prêts solidaires sont des sommes prêtées individuellement et directement à une personne d'un groupe qui est ou dont les membres sont responsables de cette dette par solidarité. La création d'un groupe est une condition préalable d'octroi du microcrédit et un facteur de réussite pour l'IMF car une personne pauvre à qui on prête isolément est davantage exposée à toutes sortes de menaces; elle est « imprévisible et irrésolue ». En plus, le suivi de ce type de prêt est difficile pour l'IMF mais facile pour le groupe. La présence du prêteur individuel dans un groupe donne à ce dernier plus de sérénité et il bénéficie de l'accompagnement et de la stimulation des autres; ce qui lui confère plus de crédibilité en tant que débiteur. Le pauvre qui recherche un micro-prêt doit former librement un groupe avec d'autres emprunteurs potentiels ayant un statut socioéconomique similaire, avec qui il ne partage pas de liens familiaux mais les mêmes centres d'intérêts. La demande de crédit personnel est soumise à l'approbation préalable du groupe puisque les responsabilités qui y sont liées sont endossées par les autres membres. Ces derniers doivent rembourser le crédit du prêteur insolvable, ce qui induit une « forte pression sociale » sur les autres les amenant à veiller à ce que chaque membre puisse s'acquitter de sa dette individuelle (Yunus et Jolis, 1997; Adair et Barguiga, 2010). Plusieurs études ont montré que les prêts solidaires sont plus avantageux pour la performance sociale et financière des IMF car ils permettent d'amenuiser les frais d'intermédiation, de réduire les risques de non-remboursement et d'atteindre une clientèle étendue car ces groupes sont souvent composées de 3 à 10 personnes (Adair et Berguiga, 2010).

des conditions de vie puisque cette assistance a pour but de soutenir les IMF pour leur permettre d'atteindre en retour leur objectif de lutte contre la pauvreté.

3.8. Formulation des hypothèses

HYPOTHESE 1 : Dans le contexte togolais, les crédits des institutions de microfinance améliorent les conditions de vie des clients en situation de pauvreté.

HYPOTHESE 2 : Dans le contexte togolais, l'appui technique aux institutions de microfinance contribue à améliorer les conditions de vie des clients en situation de pauvreté.

3.9. Opérationnalisation des concepts

L'opérationnalisation des concepts est une démarche méthodologique importante de la recherche qui vise à traduire dans la réalité, à rendre plus concrets et mesurables les concepts-clés abstraits définis dans le cadre théorique (Gagnon, 2021). Même si nous ne sommes pas dans une analyse quantitative qui vise à mesurer ces concepts, l'adoption de cette même démarche afin de les rendre autant que possible proche de la réalité demeure pertinente afin de nous faciliter l'élaboration d'un guide d'entretien de qualité qui touche du doigt le vécu des emprunteurs en situation de pauvreté et leur expérience du microcrédit. Mais avant, nous allons présenter le sens que nous entendons donner à chacun d'eux dans notre travail. Ainsi, le microcrédit s'entend comme le crédit Syscofop, le Crédit épargne avec éducation (CEE) et le crédit Youth Espoir de la Fucec-Togo. Il s'agit aussi du crédit Tontine de Mutual Finance que nous avons introduit dans notre démarche méthodologique. L'introduction de ce dernier crédit dans la recherche s'inscrit dans une perspective de comparaison des impacts des trois crédits de la Fucec-Togo avec les services similaires d'une autre IMF. Les indicateurs de ces crédits tels que présentés dans le tableau ci-dessous concrétisent leur existence dans le sens où à ce stade le taux d'intérêt, le délai de remboursement, les méthodes de recouvrement comme la pression, le montant octroyé, le suivi de l'activité, etc., sont des aspects concrets entourant l'utilisation d'un microprêt.

L'amélioration des conditions de vie sur le plan économique, s'entend comme une augmentation du revenu, l'évolution de l'activité, l'acquisition de biens mobiliers et immobiliers, d'actifs financiers, l'accès à une meilleure alimentation, aux services sociaux de base et de qualité tels que l'eau potable, les structures sanitaires et d'assainissement, etc. Sur le plan social, il s'agit par exemple d'avoir de l'éducation, les loisirs, etc., tout comme d'avoir des changements positifs

dans les rapports sociaux, plus de responsabilité, le respect des droits de la personne, etc., le tout grâce au microcrédit.

L'appui institutionnel de DID, quant à lui, est entendu par exemple comme la mise à contribution de l'expertise de DID dans la création des produits, l'élaboration, le suivi et l'évaluation des projets, l'audit, les réformes, la formation des employés de la Fucec-Togo, la formation donnée par DID aux emprunteurs dans le domaine de l'entrepreneuriat comme l'éducation financière, l'implication de DID dans les projets locaux et leur encadrement, etc. Ainsi nous allons présenter dans le tableau ci-dessous l'opérationnalisation de ces concepts.

Tableau 2 : Opérationnalisation des concepts

Concepts	Dimensions	Indicateurs
Assistance technique	Projets Organigramme Formation	Projets de DID, Encadrement des projets de Fucec-Togo Diagnostic organisationnel, audit financier et comptable Renforcement des capacités des employés, renforcement des capacités des clients, éducation financière, sensibilisations aux droits de la personne, de la femme
Microcrédit	Crédit Syscofop Crédit épargne avec éducation (CEE1) Youth Espoir Crédit Tontine (Mutual Finance)	Objectifs et utilisation du crédit Conditions d'obtention (épargne, caution, formation, etc.) Montant de crédit demandé Montant accordé Suivi de l'activité Nombre de renouvellement Taux d'intérêt Flexibilité ou pression dans le remboursement Difficultés et inconvénients

IV. CADRE METHODOLOGIQUE

Dans cette partie, nous présenterons notre démarche méthodologique. En effet, notre sujet et question de recherche se prêtent bien aux deux approches de recherche principalement utilisées en sciences sociales qui sont la méthode quantitative et la méthode qualitative. Toutefois, la recherche sociale impose des choix épistémologiques et méthodologiques. Ainsi, nous présenterons et justifierons successivement dans cette partie nos choix, notamment la recherche qualitative, les techniques d'échantillonnage et l'échantillon, la stratégie ou l'approche (l'étude de cas), les techniques de collecte (l'entrevue semi-dirigée, la boule de neige et le focus group) et la validité des données. Dans la même veine, nous présenterons les techniques d'analyse des données (l'analyse thématique, l'analyse d'occurrence), la population à l'étude et le terrain de recherche, les considérations éthiques, le déroulement des entrevues et les difficultés de terrain.

4.1. Méthode de recherche : la recherche qualitative

Le premier défi qui s'est posé dans cette phase méthodologique est le choix du type d'étude la plus pertinente concernant notre sujet. Le dilemme était entre la recherche quantitative et la recherche qualitative, d'autant plus que notre thème pouvait mobiliser l'une ou l'autre. Selon Doligez et al. (2013), ces deux méthodes sont les plus utilisées traditionnellement quant à l'évaluation de l'impact du microcrédit sur les conditions de vie des utilisateurs et le choix de l'une ou l'autre est un exercice complexe qui constitue une « double impasse » de laquelle le chercheur doit s'affranchir. Aussi, avons-nous retenu la recherche qualitative.

Elle peut être définie de plusieurs manières, ce qui rend la tâche de définition complexe. Aussi, avons-nous retenu celles qui correspondent le mieux à l'objet de cette recherche. Présentée comme antinomique à la recherche quantitative alors qu'elle en est complémentaire, la recherche qualitative vise à collecter des informations verbales pouvant être interprétées. Il s'agit d'un mot commun ou général qui désigne le recours à diverses ou différentes façons de recueillir les données ou de se baser sur des théories pour décrire, analyser, expliquer, donner une compréhension aux phénomènes sociaux et non à leur périodicité (Aubin-Auger et al., 2008; Anadón et Guillemette, 2007).

La recherche qualitative est aussi définie comme mettant en présence dans un contexte précis des échanges entre le chercheur et un participant à la recherche (considéré comme un sujet social sur lequel l'étude se focalise) à qui la parole est donnée pour raconter son histoire, son expérience et l'interprétation qu'il en fait. Ce contenu ambitionne de prouver la nature non exclusivement mais globalement inductive de la méthode qualitative car cette dernière consiste généralement à construire graduellement et avec flexibilité « l'objet d'étude »; ce qui lui confère une adaptabilité « [...] à la complexité des phénomènes humains et sociaux ». Dans cette logique, la recherche qualitative est de nature subjective et exploratoire car étant une incursion dans l'univers « [...] de l'expérience, de la culture et du vécu. Elle valorise l'exploration et, enfin, elle élabore une connaissance holistique de la réalité » (Anadón et Guillemette, 2007 p. 26 ».

La méthode qualitative présente des spécificités qui méritent d'être soulignées. Il s'agit d'une étude approfondie de l'objet de la recherche qui est l'étude des « [...] phénomènes humains au moyen d'un accès à la conscience qu'en ont les gens qui les vivent » dans une perspective de trouver et de donner une explication à « ce qui n'est pas encore connu » (Guillemette et al., 2021, p. 12 et 15). Par ailleurs, elle est fondée sur le subjectivisme en ce sens que cet objet, source de connaissance, prend corps à travers l'oral, le discours, la parole, l'échange etc. qui met en présence l'interaction entre deux personnes qui sont le chercheur et les sujets sociaux en vue d'une compréhension du phénomène étudié. Tel qu'expliqué, la recherche qualitative possède donc ses propres caractéristiques épistémologiques qui lui confère sa singularité. Comprendre ces singularités épistémologiques renvoi à répondre à quelques questions essentielles parmi d'autres à savoir quelle notion du savoir et du réel se dégagent de la recherche qualitative qui est par essence interprétative? Quelle compréhension devrait-on avoir du lien « entre le chercheur », le phénomène observable qu'il tente d'appréhender et le savoir qui en découle? Ce dernier procède-t-il d'une démarche inductive ou déductive et quels sont les outils utilisés à cette fin? (Anadón et Guillemette, 2007).

De ces définitions découlent les singularités épistémologiques de la recherche qualitative qui sont les suivantes : premièrement, une distinction s'impose entre un phénomène réel et observable (empirique) et le savoir qu'on pourrait en avoir. Les deux ne sont pas nécessairement liés. Cependant,

« Cette connaissance constitue la réalité épistémique par laquelle la réalité empirique est accessible. Si la réalité empirique peut avoir une existence indépendante du sujet qui la connaît, la réalité épistémique n'existe que par la présence du sujet, sujet qui n'est pas indépendant d'une culture et de rapports sociaux. Ainsi, le contexte localisé et historique conditionne, en quelque sorte, la réalité épistémique. En effet, la définition que le sujet se donne de la réalité, sa compréhension et son analyse (subjectivité) dépendent des manières de percevoir, de penser, de sentir et d'agir particulières au sujet qui connaît à un moment donné et dans un lieu donné (intersubjectivité) » (Gohier et Anadón, 2000, cités par Anadón et Guillemette, 2007 p. 28).

Deuxièmement, la recherche qualitative est une démarche subjective, interprétative, critique dans laquelle le savoir est bâti sur le dialogue interactif entre les acteurs empreints de certaines valeurs qui influencent ce savoir et son processus de création. Par conséquent, le subjectivisme loin de constituer un obstacle demeure au contraire un instrument de création de la connaissance. Troisièmement, l'étude du phénomène réel et l'édiction du savoir sont guidées et structurées au fur et à mesure par les trouvailles issues de la recherche. En dernier lieu, la qualité scientifique de ces dernières vient d'une analyse rigoureuse et d'une recherche de compréhension consensuelle du phénomène à l'étude, des échanges d'expérience du chercheur et des sujets interrogés (Anadón et Guillemette, 2007).

A la lumière des définitions et explications sus-présentées, le choix de la méthode qualitative est justifié par l'objet de notre recherche puisque ce dernier peut également orienter vers le type de recherche. Dans le cas d'espèce, il s'agit de vérifier et de savoir si les trois types de crédits retenus favorisent une amélioration des conditions de vie des clients pauvres et si l'appui technique de DID à la Fucec-Togo influence le type de crédit offert à ces derniers. En effet, seuls les utilisateurs de ces prêts peuvent véritablement raconter leur expérience ou récit de vie sur le sujet. Ceci nous permettra de comprendre, de décrire, d'analyser en quoi et comment les crédits utilisés ont apporté des améliorations à leur vie. L'objectif n'est pas de quantifier le nombre de personnes qui sont sorties ou non de la pauvreté grâce aux prestations de la Fucec-Togo. De plus, un sondage sur la question pourrait donner des résultats superficiels qui ne sauraient nécessairement décrire et refléter la réalité existentielle des pauvres ou les changements réels de leurs conditions socioéconomiques. Le but poursuivi est de savoir si les crédits de cette faîtière coopérative ont effectivement impacté la qualité de vie des emprunteurs ou contribué à leur bien-être. Il s'agit donc de recueillir leur expérience ou récit sur le sujet, raison pour laquelle l'approche qualitative a été privilégiée.

L'originalité de cette étude réside donc dans le fait que ses résultats sont issus d'entretiens menés auprès des acteurs concernés que sont les populations pauvres utilisatrices des services de microcrédit et les employés de cette IMF. Ceci nous amène logiquement à présenter ci-dessous la technique d'échantillonnage et notre échantillon.

4.2. Les techniques d'échantillonnage et l'échantillon

Avant tout, il y a lieu de définir le terme échantillon pour bien comprendre notre démarche d'échantillonnage car ce dernier peut être entendu de deux manières. En premier lieu, il peut uniquement désigner dans un sens étroit ou technique la résultante d'un processus d'extraction d'une proportion d'un ensemble. En second lieu, il pourrait signifier, de façon extensible, le produit de toute démarche de constitution du « corpus empirique » d'une étude (Pires, 1997). L'échantillon sera compris dans notre recherche dans le sens de cette deuxième définition et il est de nature qualitative en référence à Pires (1997) selon qui la distinction entre cette dernière et l'échantillon quantitative est essentielle car les deux impliquent le recours à des techniques d'échantillonnage différentes⁴¹. Les techniques d'échantillonnage utilisables étaient l'échantillonnage non probabiliste, l'échantillonnage intentionnel ou typique et l'échantillonnage boule de neige. Le premier échantillonnage est défini comme issu d'une liste de participants préétablie. La deuxième technique désigne la sélection intentionnelle des acteurs sociaux typiques répondant idéalement aux critères de sélection ou aux objectifs de la recherche. L'échantillonnage boule de neige est le fait de demander aux participants sélectionnés d'identifier d'autres personnes ayant le profil défini et qui peuvent participer à l'étude (Ouellet et Saint-Jacques, 2000).

Nous avons utilisé ces trois techniques sur le terrain. En effet, les responsables de la Fucec-Togo avaient mis à notre disposition une liste de leurs membres correspondants aux critères de sélection ou au profil que nous avons définis au préalable⁴². Cette liste concernait uniquement les membres de deux coopec affiliées à la faïtière et qui se trouvent à Lomé, la capitale. Il s'agissait en l'occurrence des clients de la Coopec Maturité (qui se trouve à Bè) et des membres de la Coopec Avé (situé à Agoè-Nyivé). Le profil idéal et les critères de sélection des clients pauvres participants

⁴¹ D'après l'auteur, les données qualitatives s'appuient sur des techniques d'échantillonnage mobilisant plusieurs cas ou « multi-cas » comme les entretiens. Quelques exemples sont l'échantillon par contraste, par contraste approfondissement, par contraste-saturation, l'échantillon par homogénéisation et par recherche du cas négatif. Les données quantitatives pour leur part sont issues de l'« échantillonnage probabiliste » qui utilise les différents types d'échantillon suivants : échantillon aléatoire simple, systématique, stratifiés, en cluster et aréolaire.

⁴² Rappelons que ces critères de sélection ou d'exclusion des participants ont été approuvés par le Comité d'Éthique de la Recherche de l'Université du Québec en Outaouais (UQO).

sont ceux présentés plus haut dans l'opérationnalisation des concepts. En plus de ceux-ci, les autres critères d'inclusion sont l'utilisation d'un des trois types de crédit de la Fucec-Togo que nous avons retenus dans notre recherche comme le fait : d'être majeur et membre ou client de cette IMF notamment une personne physique ou morale, d'être actif économiquement (exemple des travailleurs autonomes ou du secteur informel, des jeunes entrepreneurs), d'être à la recherche de financement pour créer une AGR, avoir démarré une activité grâce à l'un trois crédits, d'être sans emploi, ne pas posséder de revenu ou d'avoir un revenu faible par rapport au Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti au Togo (52000 FCFA/mois soit 118 CAD), le fait de ne pas posséder un compte bancaire, avoir contracté un prêt en cours ou durant les années antérieures, de vivre par exemple dans un milieu défavorisé, insalubre où il manque des services essentiels comme l'eau potable, l'électricité, la voirie, etc.

Le choix de ce profil se justifie par le fait que les particuliers qui ont des petites activités évoluent plus dans l'informel où ils engrangent des revenus modestes. Cette catégorie socioéconomique a donc besoin d'être appuyé financièrement grâce au microcrédit pour créer des activités rentables ou les améliorer. Il en résultera une amélioration des conditions de vie des foyers qu'ils supportent (Noglo, 2014 p.124).

Les critères d'exclusion furent par exemple, la possession d'un compte bancaire et l'utilisation du crédit bancaire, le fait d'être un opérateur économique important, connu et possédant les signes distinctifs d'aisance financière et matérielle, etc. Les critères de sélection des employés de la Fucec-Togo sont le fait d'assurer l'évaluation des programmes de microcrédit ou de développement et de travailler sur le partenariat avec DID ou d'en avoir été en charge dans un passé récent.

Deuxièmement, nous avons utilisé la technique d'échantillonnage intentionnel puisque nous avons ciblé sur cette liste les participants qui venaient des quartiers les plus défavorisés. Dans les autres agences où le personnel de la Fucec-Togo nous avait accompagné sur le terrain, ces derniers nous ont aidé à user de cette technique pour trouver les participants répondant aux critères de sélection. Enfin, pour éviter les biais de sélection pouvant découler des deux premières techniques et sur lesquels Ouellet et Saint-Jacques (2000) attirent l'attention, nous avons utilisé la technique boule de neige à tous les niveaux pour essayer de trouver d'autres répondants potentiels en dehors de ceux listés par la faitière.

Cette démarche répondait à un autre objectif qui est la recherche de la rigueur scientifique. En effet, c'est par souci de recherche de cette rigueur que furent introduits dans l'échantillon les participants d'une autre IMF mais qui ont été soumis au même questionnaire que les clients de la Fucec-Togo. Bref, l'opération consistait à diversifier l'échantillon. Deux arguments militent en faveur de notre démarche. Premièrement, la rigueur scientifique recherchée à travers la diversification de l'échantillon se justifie par le fait qu'il existe d'autres approches d'évaluation de l'impact du microcrédit qui priorisent dépendamment « de leur objet » d'autres critères de rigueur comme la diversité plutôt que la représentativité statistique de l'échantillon (Pires, 1997).

Deuxièmement, la diversification de l'échantillon nous permettra de réduire les biais dans la recherche. Selon Olivier de Sardan (2008), les biais sont indissociables de la recherche sur le terrain et donc il est question que le chercheur puisse essayer de « les minimiser », « les maîtriser », de « les contrôler ». Les biais qu'on retrouve dans la recherche qualitative et qui concernent la collecte des données selon cet auteur sont le changement d'attitude des répondants en présence du chercheur; l'identification, l'étiquetage de ce dernier à un groupe ou à « une clique » lors de son insertion sociale dans l'environnement de recherche; son influence sur le milieu, les sources et les données recueillies; sa subjectivité et enfin la représentativité des répondants. Tel qu'expliqué ci-dessus, c'est ce dernier biais qui était l'objet de notre préoccupation. Toujours selon Olivier de Sardan, elle consiste à considérer le récit de quelques personnes interrogées comme la représentation ou le reflet d'un groupe ou d'un phénomène social, ce qui est à éviter.

Notre appréhension venait du fait qu'en nous basant sur le caractère non probabiliste de notre échantillon, nous ayons des résultats et analyses tendancieuses qui peuvent induire en erreur, c'est-à-dire ne pas refléter la réalité quant aux impacts socioéconomiques réels des services retenus. Il s'agit d'une éventualité au cas où éventuellement, à travers la liste des membres sur laquelle la sélection des répondants fut faite, nous aurions été orientés vers les clients de la Fucec-Togo qui ont eu du succès ou une amélioration de leur situation socioéconomique grâce aux produits dont les impacts sont analysés. Notre démarche s'est donc résumée à une prise de précaution en plus du fait qu'en recherche qualitative, la diversification de l'échantillon est un critère de qualité de ce dernier contrairement à la recherche quantitative dans laquelle sa représentativité est de mise (Pires, 1997). Notre démarche de diversification de l'échantillon est corroborée par Michelat (1975), cité par Pires (1997 p.65) qui affirma dans ce sens:

« Il est surtout important de choisir des individus les plus divers possibles. L'échantillon est donc constitué à partir des critères de diversification en fonction de variables qui, par hypothèse, sont stratégiques pour obtenir des exemples de la plus grande diversité possible des attitudes supposées à l'égard du thème de l'étude ».

Pour cette raison, notre démarche a consisté à aller au-delà de la liste des clients qui nous a été remise par la Fucec-Togo pour en chercher d'autres en utilisant la technique boule de neige et en effectuant la recherche de participants potentiels dans une autre IMF.

L'échantillon fut non probabiliste et il était prévu initialement d'administrer le questionnaire à titre indicatif à vingt-cinq (25) répondants à raison de quinze (15) pour la clientèle de cette faîtière, de cinq (5) pour ses employés et de cinq (5) pour les membres d'une autre IMF. Il fut administré premièrement à deux répondants afin de le tester. En définitive, nous avons pu interviewer au total 33 participant.es réparti.e.s comme suit : 10 clients de la Fucec-Togo (y compris un focus group de commerçantes) et 2 autres clients (par technique boule de neige) ayant tous empruntés avec le crédit Syscofop; 6 utilisatrices du CEE (dont 5 étaient en focus group mais appartenaient à un GIES), 5 employés de cette faîtière, 5 jeunes utilisateurs de Youth Espoir et 5 membres d'une autre IMF notamment de Mutual Finance qui ont utilisé le Crédit Tontine.

Le principe de saturation des données nous a permis de déterminer la taille réelle de notre échantillon. Selon Glaser et Anselm (1976) cités par Olivier de Sardan (2008, p. 87-88), « Saturation means that no additional data are being found whereby the sociologist can develop properties of a category. As he sees similar instance over and over again, the researcher becomes empirically confident that a category is saturated ». La saturation a été largement atteinte avec ce nombre de participants. Elle a été évaluée sur la base de la première quinzaine d'entrevues réalisées auprès de l'ensemble des répondants (clients et employés de la Fucec-Togo, membres de Mutual Finance). La similarité des récits est apparue rapidement donnant ainsi un aperçu global des résultats. La tendance dégagée s'est maintenue lors de la poursuite des entrevues qui ne révélèrent aucun élément nouveau par rapport aux données déjà collectées.

Ainsi, nous avons sélectionné et transcrit les entrevues qui nous paraissaient être les meilleures et pertinentes en termes de qualité des récits. Le reste des entrevues non retranscrites englobe celles que nous avons jugé soit non pertinentes, redondantes, soit mauvaise par la qualité du son de l'enregistrement. Nous avons néanmoins ci-dessous le tableau de la répartition de l'échantillon selon le type de microcrédit utilisé.

Tableau 3 : Répartition de l'échantillon en fonction du type de crédit

TYPE DE CREDIT	RÉPONDANT.E. S	RETRANSCRIPTIONS
SYSCOFOP	12	9
CEE	6	6
YOUTHESPOIR	5	5
CREDIT TONTINE	5	3
EMPLOYÉ.ES DE LA FUCEC-TOGO		
EMPLOYÉ.ES	5	5
TOTAL	33	28

4.3. La stratégie de recherche : l'étude de cas

L'étude de cas est l'approche ou la stratégie de recherche qui nous permet de répondre à nos questionnements. Elle a été retenue pour sa grande flexibilité et adaptabilité à la recherche qualitative et en raison de son champ d'intervention vaste (Karsenti et Demers, 2018).

Elle se définit comme une démarche abordant la réalité humaine ainsi que sa complexité et se distingue par quatre traits qui sont le particularisme, la description, l'approfondissement et l'induction (Merriam, 1988 citée par Anadón, 2006). Cette définition répond bien à l'objet de notre étude. En effet, elle nous permet d'expliquer et de justifier le choix de l'étude de cas parce que cette dernière aide à recueillir ce qui nous intéresse dans notre étude en occurrence le récit et l'expérience uniques de chaque acteur concernant le crédit qu'il a utilisé. Elle permet aussi une description détaillée et profonde de ce récit de vie, de cette expérience et de bien appréhender les dynamiques, signes et exemples concrets d'amélioration ou non des conditions d'existence qui s'opèrent auprès des couches sociales démunies et qui ont recours aux crédits de la Fucec-Togo.

Par ailleurs, c'est pour mettre en lumière et expérimenter cette multiplicité de facteurs qui influencent les impacts positif ou négatif du microcrédit sur un phénomène aussi complexe qu'est la pauvreté que selon Mucchielle (1996), cité par Karsenti et Demers (2018, p. 294), l'étude de cas a l'avantage énorme de « [...] fournir une situation où l'on peut observer le jeu d'un grand nombre

de facteurs interagissant, permettant ainsi de rendre justice à la complexité et [à] la richesse des situations sociales ». Au regard de ce qui précède, nous présenterons notre étude de cas qui est la Fucec-Togo.

4.3.1. Les crédits Syscofop, CEE et Youth Espoir de la Fucec-Togo

L'étude de cas porte sur la Fucec-Togo et plus précisément sur ces trois produits, notamment les crédits Syscofop, CEE et Youth Espoir dont les impacts socioéconomiques sur les conditions de vie des personnes pauvres sont étudiés. La Fucec-Togo, en tant que cas d'étude, a été déjà présentée plus haut dans l'introduction, ce qui nous donne la latitude de nous focaliser ici sur lesdits produits. Les crédits Syscofop, CEE et Youth Espoir sont une expression de la mission de la Fucec-Togo qui est de mettre à la disposition des habitants des villes et des campagnes des services financiers décentralisés et autres dans le but d'améliorer leur existence et d'assurer sa durabilité institutionnelle. Cette mission concerne non seulement les populations démunies, mais s'étend aussi aux autres couches socioéconomiques en leur offrant des services sécuritaires, durables, rentables. A ce titre, elle offre une variété de choix parmi les principaux produits suivants : l'épargne, le crédit, les transferts, les services digitaux et la banque en ligne.

La Fucec-Togo offre dix-sept (17) types de crédit⁴³ (dont la liste se trouve à l'annexe I), sous des conditions spécifiques. Parmi ceux-ci, le CEE et le Syscofop sont retenus aux fins de notre recherche. A ceux-ci s'ajoute le crédit Youth Espoir pour vérifier si ce dernier contribue à améliorer les conditions de vie des jeunes eu égard à l'ampleur du chômage et de sous-emploi au Togo parmi ce groupe. Le choix de ces trois produits est justifié par les objectifs qui leurs sont assignés et qui sont présentés ci-après. Il faut aussi garder ici à l'esprit les différents problèmes socioéconomiques auxquels les personnes pauvres et vulnérables sont confrontées dans le contexte togolais (présenté plus haut dans le chapitre 2). En résumé le choix de ces crédits s'explique par le fait que de notre point de vue, ils représentent des solutions aux problématiques sus-évoquées.

Créé en 1997, le crédit Syscofop vise à financer les membres n'ayant pas accès au système bancaire pour répondre aux besoins issus du cycle d'exploitation de leurs activités génératrices de revenus (Fucec, 2022). Il s'agit d'un produit basé sur le système d'épargne-crédit, c'est-à-dire la

⁴³ Fucec-Togo (2022). Nos produits : crédits
<http://fucec-togo.com/nos-produits/credits/>

collecte quotidienne d'une cotisation déterminée librement par les emprunteurs en fonction de leur capacité financière. Ce montant varie entre 100F et 100 000F soit l'équivalent de 0,23 cents et de 229,76 dollars canadiens (CAD)⁴⁴. Dans cette perspective, la constitution préalable d'une épargne est une condition du prêt. La période d'épargne, qui était initialement fixée à 3 mois, est présentement réduite à deux. Les employés collecteurs ou collectrices de l'épargne à la Fucec-Togo se déplace aujourd'hui vers la clientèle afin de récupérer leur cotisation par le biais d'un appareil de paiement sécurisé. Le Syscofop fut perfectionné et étendu à l'ensemble des coopératives et agences de cette faitière grâce à l'appui technique de DID⁴⁵. Les autres conditions d'obtention du crédit Syscofop sont : l'exercice d'une activité génératrice de revenu (commerce, artisanat, maraîchage, aménagement, santé, scolarité, etc.) et la présentation d'une ou deux cautions morales. Le crédit à octroyer se base sur le calcul du montant de l'épargne ou de « la mise quotidienne » multipliée par 250 pour le crédit initial et de 300 pour les crédits ultérieurs. Le montant maximum octroyable pour ce crédit se situe entre 3 000 000 CFA (6 890,99 CAD) et 5 000 000 CFA (11 485,44 CAD) dépendamment des Coopec, ce qui équivaut à des mises maximales de 10 000 et de 20 000 CFA (22,97 et 45,94 CAD). Le prêt s'étale sur une période de 12 mois avec un taux d'intérêt dégressif variant entre 14 et 18 %. Les avantages du Syscofop pour les emprunteurs sont entre autres : le développement de l'épargne, la réduction des contraintes de déplacement grâce à la collecte sur place, la facilité d'accès au crédit et au remboursement, la détention d'un compte (Fucec-Togo, 2022).

Le Crédit épargne avec éducation (CEE) naquit de l'expérimentation réussie en 1996 par *Freedom From Hunger (FFH)* d'une nouvelle approche de lutte contre la pauvreté consistant à créer l'épargne sur la base du crédit selon le rapport d'activité 2020 de la Fucec-Togo. Il comporte deux produits, c'est-à-dire le CEE de la première génération (CEE 1) et le crédit épargne avec éducation de la deuxième génération (CEE 2). Le premier est destiné à financer uniquement les activités génératrices de revenus des femmes en situation de pauvreté regroupées au sein d'un groupement d'intérêt économique et social (GIES). Le deuxième poursuit le même but que le premier à la différence qu'il porte sur tout besoin financier qui apparaît ou se fait sentir durant le

⁴⁴En date du 30 septembre 2024, la base de l'unité de compte est :1 CFA (XOF) = 0,00229719 CAD canadien (<https://www.xe.com/fr/currencyconverter/convert/?Amount=1&From=XOF&To=CAD>)

⁴⁵Projet intercaisses pilote pour le système de collecte de fonds sur place (Syscofop). À la suite de l'implantation de l'intercaisse au Togo, la Fucec-Togo a exprimé le besoin de gérer le produit Syscofop à l'aide de la nouvelle version de la plateforme intercaisses. DID voit à installer et déployer, auprès de la Fucec, la version de l'intercaisse qui contient la solution Syscofop et réalise un projet pilote avec les utilisateurs de cette solution. Le but visé est la formation des responsables et utilisateurs pour le projet pilote Syscofop du réseau et de la Fucec pour installer, déployer et tester le système avec une promotrice de la caisse Solidarité.

cycle de l'activité (Fucec-Togo, s.d.). Le CEE est un crédit de groupe, donc un crédit solidaire qui lie tous les membres. Chaque groupe ou GIES est constitué de trois à six sous-groupes de solidarité comprenant chacun environs dix membres. Ce « crédit-groupe » est essentiellement basé sur la connaissance et la confiance mutuelles entre les femmes emprunteuses ou « la solidarité du groupe » et sans constitution d'épargne ou de garantie préalable. Ceci se fait progressivement en aval lors du remboursement. Le crédit accordé à chaque membre du groupe, qui est initialement d'un montant de 25 000 CFA s'élève présentement à 50 000 CFA, ce qui équivaut respectivement à 57 dollars canadiens (CAD) et à 114,86 CAD.

Dans le cadre de notre recherche, le CEE1 fut retenu puisque nous cherchons à savoir si ce financement aide les personnes en situation de pauvreté à entreprendre une AGR qui les aide à améliorer leur situation socioéconomique. Les conditions d'obtention du crédit CEE sont l'exercice d'une AGR, la création d'un groupe d'environ 10 personnes. Pour parvenir à sa mission qui est d'« offrir de façon pérenne des services financiers sécuritaires, rentables, accessibles aux populations démunies et aux autres catégories socio-économiques du Togo » la Fucec-Togo intègre la formation préalable parmi les conditions d'obtention du CEE et du crédit Youth Espoir que nous avons présenté après celui-ci. Cette formation peut revêtir plusieurs aspects tels que l'éducation financière couplée d'autres thématiques telles que la santé de reproduction, la lutte contre le VIH-Sida et la sensibilisation sur les droits de l'homme. Elle dure trois semaines pour le CEE.

Le crédit Youth Espoir est destiné aux jeunes artisans diplômés ou en fin d'apprentissage de 18 à 35 ans afin de les aider dans la création ou le renforcement de leur entreprise. L'octroi du crédit est conditionné par trois ou quatre semaines de formation à l'issue de laquelle l'emprunteur peut recevoir un crédit d'équipement pour l'achat des matériaux indispensables ou un crédit d'exploitation visant à renflouer et appuyer le « fonds de roulement » (Fucec-Togo, s.d., nos produits).

4.3.2. Comparaison d'étude de cas : les services de la Fucec-Togo avec Crédit Tontine de Mutual Finance

Quand bien même le cas dans notre recherche est la Fucec-Togo, il nous paraissait cependant important de rappeler ici, tel qu'annoncé dans notre démarche méthodologique, que nous avons fait une petite comparaison entre la Fucec-Togo et une autre IMF, notamment : Mutual

Finance. Cette démarche avait un double objectif. Premièrement, il s'agissait de la curiosité intellectuelle qui nous a incités à savoir quels seraient l'expérience des clients et les impacts du microcrédit (services identiques ou similaires aux trois de la Fucec-Togo) dans une autre IMF. Deuxièmement, elle permet surtout de répondre à la deuxième question étant donné que Mutual Finance ne reçoit pas de support de DID. De plus, elle répond à un souci de qualité de l'échantillon et de rigueur scientifique pour éviter des biais dans la recherche en se focalisant uniquement sur l'analyse d'impacts des produits de la Fucec-Togo. Autrement dit, nous avons estimé à ce stade que faire une petite comparaison entre l'expérience des clients de la Fucec-Togo et ceux d'une IMF tierce, sur la base du même questionnaire permettrait de faire des analyses objectives et d'éviter des interprétations trop tendancieuses en faveur de la Fucec-Togo. Nous présenterons donc cette IMF et son produit le Crédit tontine.

Mutual Finance naquit le 05 avril 2008 à Lomé. Il s'agit de l'initiative d'une communauté chrétienne « l'Église Baptiste Pain de Vie d'Agoenyivé » dont les fidèles organisaient entre eux la tontine classique. L'idée de la création d'une IMF germa de cette pratique dans le but d'aider les membres démunis, surtout les femmes, à entreprendre des AGR afin d'améliorer leur situation. Son auteur, Dr Gountane Goungampo, qui était le pasteur titulaire de cette église, accompagné par son épouse et d'autres professionnels expérimentés dans le secteur de la microfinance, menèrent ensemble des démarches légales qui aboutirent à la création officielle de Mutual Finance en 2009. Mutual Finance met à la disposition de sa clientèle plusieurs produits⁴⁶ dont le Crédit tontine faisant l'objet de notre étude. Ce produit comporte deux aspects. Le premier est la tontine qui est une opération de collecte de fonds sur place. Le second volet est la souscription à l'épargne tontine durant au moins trois mois avec un dépôt minimum de 200 CFA (0,45 CAD) qui donne ensuite l'accès au crédit (Mutual Finance, 2023). Ce produit est similaire par ses caractéristiques au crédit Syscofop de la Fucec-Togo. Dans nos recherches, nous avons voulu sélectionner les autres services de Mutual Finance semblables au CEE et au crédit Youth Espoir, mais le fait qu'ils ne soient pas opérationnels nous a contraint à nous limiter au Crédit Tontine.

⁴⁶ Il s'agit du dépôt à vue (DAV) destiné au dépôt et au retrait de l'épargne; du dépôt à terme (DAT) qui est un compte bloqué produisant des intérêts annuels variant entre 4% et 7%; de la domiciliation de salaire (DS); de la tontine (opération de collecte de fonds sur place). Les types de crédits sont le Crédit Tontine, le crédit d'opportunité, le crédit classique, le crédit salaire, le crédit express, le crédit direct, le crédit groupe, le crédit commercial, le crédit de préfinancement des marchés.

4.4. Les techniques de collecte et la validité des données

Parmi le répertoire des techniques de collecte des données en recherche sociale présentées par Anadón (2006), les plus importantes du point de vue de Royer (2007) sont l'analyse documentaire, l'observation participante et l'entretien. Les deux dernières techniques évoquées par Royer favorisent l'analyse des parcours de vie, des interactions et dynamiques entre différents acteurs ou des structures socioéconomiques sophistiquées « [...] et apportent des éléments substantiels pour expliquer, plutôt que de mesurer, les relations entre les services financiers et les conditions de vie des usagers » (Doligez et al., 2013, p. 165). Parmi ces techniques, nous avons retenu l'entretien. Dans la panoplie de définitions qui s'y rattache, nous optons pour celle de Savoie-Zajc (2009, p. 339) selon qui il s'agit d'échanges verbaux entre un chercheur et un sujet social, détenteur d'un savoir, d'une expérience pour faire ressortir ensemble « [...] une compréhension d'un phénomène d'intérêt pour les personnes en présence ».

Les différentes formes d'entrevues divisent les auteurs quant au choix du plus pertinent, laissant ainsi le choix au chercheur entre l'entrevue non dirigée, l'entrevue dirigée et l'entrevue semi-dirigée. Nous avons retenu cette dernière comme notre technique principale de collecte des données. L'entrevue semi-dirigée est définie comme des échanges verbaux et flexibles avec le sujet social au cours desquels le chercheur pose les questions en fonction de l'évolution et du contenu des récits afin d'aborder les sujets sur lesquels il voudrait entendre le questionné. Dans ce sens, le rôle attribué à l'entrevue semi-dirigée est l'établissement du contact direct avec l'interviewé, la découverte et la compréhension de son univers et la co-construction par le chercheur et le participant d'une compréhension de qualité du phénomène étudié (Savoie-Zajc, 2009). Elle revêt donc un caractère d'approfondissement du sujet dans le sens qu'il permet au chercheur de poser des questions préparées d'avance à la personne interviewée dans le but de recenser des informations pertinentes lui permettant d'apporter des éléments de réponse à ses questions de recherche (Claude, 2019).

Dans le cas d'espèce, l'utilisation de cette technique fut bien adaptée pour atteindre les objectifs de notre recherche qui sont entre autres d'examiner si les trois crédits de la Fucec-Togo permettent aux clients d'améliorer qualitativement leurs conditions de vie et de leur permettre de formuler des suggestions constructives et pertinentes pour une adéquation des crédits aux besoins et réalités socioéconomique des pauvres. De plus pour parvenir à ces fins, elle nous permet d'établir

un contact direct avec les clients des deux IMF, de les rencontrer pour recueillir directement leurs histoires, leurs expériences vécues par rapport à l'utilisation du microcrédit, de constater par nous-même leurs réalités existentielles en tant que personnes pauvres plutôt que de se fier aux bilans d'activité des IMF qui peuvent ne pas refléter nécessairement la réalité quant aux impacts socioéconomiques de leurs produits).

Par ailleurs, certains auteurs recommandent l'entrevue ouverte pour recueillir les récits et expériences de vie car elle permet également de faire cela. Cependant, en plus des raisons sus-évoquées, le recours à l'entrevue semi-dirigée est également justifié par le fait qu'elle permet au chercheur de contrôler l'entrevue, entendu dans le sens de permettre au sujet social de répondre librement sans s'écarter des questions thématiques préparées en avance par le chercheur. De plus, elle lui donne également la possibilité de poser aux participants de nouvelles questions émergentes et pertinentes en vue d'approfondir certaines thématiques.

Enfin, l'entrevue semi-dirigée est appropriée ici car Anadón (2006) indique elle s'inscrit dans une perspective émancipatrice de réflexion des personnes questionnées dans la mesure où l'approche sociocritique de la recherche qualitative se soucie des impacts sociaux de l'étude et vise entre autres l'autonomisation et la conscientisation des acteurs sociaux interrogés à travers leur implication, participation plus importante dans la quête des solutions aux problèmes sociaux. Ce choix est en conformité avec cette évolution de la recherche qualitative évoquée par Anadón car l'entrevue semi-dirigée donnera aux clients de la Fucec-Togo et de Mutual Finance une occasion unique de faire des critiques constructives pour l'amélioration des services utilisés.

En dehors des entrevues semis-dirigées, nous avons utilisé la technique boule de neige pour interroger quelques autres membres de la Fucec-Togo tout comme sur le terrain, nous avons enregistré 3 entrevues en focus groups alors que l'utilisation de cette technique n'était pas prévue. La raison est que certaines participantes se sont organisées en petits groupes pour répondre à nos questions. À propos des questions soumises aux participants, quatre différentes grilles d'entrevues ont été élaborées sur la base du cadre théorique et de l'opérationnalisation des concepts. Les grilles correspondaient aux différents types de participants qui ont constitué l'échantillon. Rappelons qu'il s'agissait d'une part des clients et des employés de la Fucec-Togo et des membres d'une autre IMF en occurrence Mutual Finance. Le même questionnaire fut soumis ainsi aux participants ayant utilisés les crédits Syscofop, CEE ou Youth Espoir de la Fucec-Togo ou le Crédit Tontine

de Mutual Finance. Il comportait les thématiques suivantes : le profil démographique et socioéconomique des répondants, les caractéristiques du prêt (circonstances, raisons, nombre de renouvellement, atteinte des objectifs), l'accompagnement de l'IMF (étude du projet, formation, suivi-contrôle de l'activité), l'amélioration des conditions économiques (bénéfices, description du revenu, acquisitions matérielles, satisfaction ou non des besoins de base), les impacts sociaux, le remboursement du microcrédit (taux d'intérêt, défis de remboursement, attitude des IMF en cas d'arriérés), les effets de seuil (durée des améliorations, dégradation brusque observée), suggestions (critiques constructives et perspectives par rapport au produit utilisé). La différence entre la grille d'entrevue des clients et celle des employés de la Fucec-Togo réside dans le fait que les questions relatives à la description des trois produits ainsi que celles liées à l'assistance de DID et ses impacts ont été exclusivement posées aux employés de cette IMF.

En dehors du recueil des données d'entrevues, la validation de notre recherche est un enjeu important. Elle dépendra de la diversification des sources de données. S'assurer de la validité de la recherche revient à poser la question : « le chercheur peut-il faire confiance aux résultats de son étude de cas? » (Merriam, 1988 citée par Karsenti et Demers, 2018, p. 302-303). Pour répondre à cette question, le chercheur doit vérifier si les données recueillies sont en adéquation avec le phénomène étudié (Bogdan et Biklen, 1992 cités par Karsenti et Demers, 2018).

Même si Savoie-Zajc (2003) citée par Anadón (2006) a identifié 13 critères de rigueur ou de validité de la recherche, cette dernière y apporte des nuances relatives à l'inexistence dans la littérature des critères bien établis de validation en arguant l'existence d'une panoplie de procédures à cet effet. Aussi soutient-elle que « [...] les résultats seront valides s'ils sont utilisables dans l'action et la pratique. » (Anadón, 2006 p. 24) ou « [...] si les retombées sont utiles et concrètes. » (Royer, 2007, p. 83). Même si la littérature⁴⁷ reste très controversée sur les critères de validité, autrement dit de fiabilité ou de « scientificité » des données qualitatives (Aubin-Auger, et al., 2008) plusieurs auteurs s'accordent néanmoins sur le fait que la triangulation⁴⁸ est un critère

⁴⁷ Au-delà de la grande controverse sur ces critères, en définitive, la recherche doit être empreinte de rigueur à toutes les étapes que sont la démarche, l'analyse des données et la restitution des résultats (Aubin-Auger, et al., 2008).

⁴⁸ Dans la recherche qualitative, la triangulation est une méthode de questionnement et de vérification de la crédibilité ou de la validité des résultats. Il existe plusieurs types de triangulation telle que la triangulation des données, la triangulation des enquêteurs, la triangulation des théories, la triangulation méthodologique, la triangulation environnementale (Guion, L. A., 2002). Triangulation : établir la validité des études qualitatives: fCS6014/FY394, 9/2002. Edis, 2002(6). Par ailleurs en se basant sur son expérience et ses réflexions sur l'utilisation de la triangulation, Natow (2020) fit l'historique de cette méthode de recherche qui remonte à la navigation en s'inspirant du fait que « l'utilisation de plusieurs points d'observation peut aider à déterminer un emplacement ». Il définit donc la triangulation comme le fait de recourir à plusieurs « ressources ou

de rigueur de la recherche, une méthode usitée, pragmatique, pertinente, voire la plus efficace pour éviter les biais et atteindre la validité des résultats dans l'étude de cas (Bogdan et Biklen 1992; Anadón, 2006; Aubin-Auger, et al., 2008; Karsenti et Demers, 2018). Pour Olivier de Sardan (2008), la triangulation est le soubassement « de toute enquête », même ethnographique. Le recoupement des données est indispensable selon lui car la raison exige la vérification d'une information provenant d'un seul individu, permettant ainsi au chercheur de confronter plusieurs sources tout en s'affranchissant de l'embrigadement d'une source unique. Ainsi pour réaliser la triangulation, nous aurions pu combiner l'entrevue semi-dirigée avec l'analyse documentaire puisque leur combinaison est une option. La combinaison des données d'entrevues avec des sources documentaires nous paraissait intéressante, car elle pouvait nous permettre de faire une analyse comparative rigoureuse des résultats d'entrevues et des évaluations d'impacts qui sont transcrits dans les documents. Cette triangulation, au cas où elle avait été réalisée nous aurait édifié quant à la concordance, la similarité ou le rapprochement des résultats ou leurs différences. Du moins, ce fut la démarche prévue théoriquement. Dans la réalité, cette triangulation n'a pu être possible en l'absence d'une littérature sur l'étude des impacts socioéconomiques des crédits de la Fucec-Togo. Les archives dont nous avons pu avoir accès sont quelques rapports d'activités récents qui ne contiennent pas de données assez pertinentes sur le sujet pouvant permettre une analyse documentaire et le croisement des données.

4.5. Techniques d'analyse des données : l'analyse de contenu thématique et l'analyse d'occurrence

Deux techniques d'analyse des retranscriptions d'entrevues ont été utilisées dans cette recherche. Il s'agit principalement de l'analyse de contenu thématique et subsidiairement de l'analyse d'occurrence.

Premièrement, l'analyse de contenu est définie au sens strict comme le recours à un ensemble de méthodes et de techniques d'interprétation des documents écrits pour connaître la vie sociale. Elle s'appliquait aux productions ou œuvres audiovisuelles qui ont laissé place aux discours

pratiques méthodologiques » telle que l'analyse croisée d'une combinaison d'entrevues et de documents (Natow, R. S., 2020). L'utilisation de la triangulation dans les études qualitatives utilisant des entretiens avec l'élite. *Recherche qualitative*, 20(2), 160-173. https://journals.sagepub.com/doi/full/10.1177/1468794119830077?casa_token=h_50_sIpk5oAAAAA%3AH9VDt_oSM3-apsGw0rFRnMHc_LnvRN41PfTxsqjzxmKTVVH7d9jP7d0LjSWhcSM1ELwmaOfIP8p

oraux et écrits. Elle s'entend plus aujourd'hui comme l'analyse de discours notamment des documents écrits (journaux, archives, publications, etc.). Il s'agit d'un outil méthodologique et d'une technique incontournable qui a pour but de connaître et de comprendre la société à partir de l'analyse du comportement et de la pensée des sujets sociaux. Elle joue un rôle similaire à l'outil informatique qui permet le traitement d'une masse importante de données ou d'informations au quotidien, facilitant ainsi la tâche. C'est donc un passage obligé dans la recherche sociale (Sabourin, 2009).

En second lieu, l'analyse thématique ou « la thématization » est une démarche préliminaire mais fondamentale de l'analyse qualitative qui consiste à « [...] la transposition d'un corpus donné en un certain nombre de thèmes représentatifs du contenu analysé et ce, en rapport avec l'orientation de recherche (la problématique) [...], à procéder systématiquement au repérage, au regroupement et, subsidiairement, à l'examen discursif des thèmes abordés dans un corpus, qu'il s'agisse d'une transcription d'entretiens, d'un document organisationnel ou de notes d'observation. » (Paillé et Mucchielli, 2016, p.236). Selon ces auteurs, les thèmes désignent des mots qui aident à appréhender ce qui est discuté ou présenté dans la partie du corpus qui y est lié et qui communique des informations, des explications sur le contenu des affirmations ou discours.

Selon Bardin (1977) cité par Wanlin (2007), c'est un « ensemble d'instruments méthodologiques de plus en plus raffinés et en constante amélioration s'appliquant à des discours extrêmement diversifiés et fondés sur la déduction ainsi que l'inférence ». Pour Sabourin (2009), il s'agit à la fois d'un outil méthodologique, d'une technique et démarche incontournable d'analyse, de connaissance et de compréhension de la vie sociale et de ses acteurs. Plus précisément, nous avons effectué l'analyse de contenu thématique des données recueillies, car elle s'adapte bien à l'entrevue et permet d'en dégager les thèmes récurrents et pertinents (Sabourin, 2009; Paillé et Mucchielli, 2016).

Tel que défini ci-dessus, la thématization est une technique d'analyse propre aux sciences sociales qui comporte plusieurs étapes et concrètement, nous avons fait un codage thématique sur la base du guide d'entrevue approuvé par le Comité d'éthique de la recherche de l'UQO. Le logiciel d'analyse qualitative Nvivo 14 fut utilisé à cet effet.

L'analyse d'occurrences quant à elle est une étude linguistique ou sémantique des mots récurrents d'un corpus. Ce procédé relevant de l'analyse quantitative consiste dans sa forme

classique à extraire par hasard d'un corpus plus grand une portion d'échantillon, c'est-à-dire des termes fréquents pour des analyses. Ces dernières revêtent une importance capitale dans la démarche qualitative puisqu'elles aident à dépeindre finement un nombre élevé de caractéristiques « syntaxiques, sémantiques et/ou pragmatiques » (Degand et Bestgen, 2004).

En plus de l'analyse thématique de contenu, nous avons utilisé une démarche d'analyse qui consiste à faire des aller-retours entre le cadre théorique, les hypothèses et les résultats. Par ailleurs, les résultats ont été présentés sous la forme narrative puis ponctués par des extraits d'entrevues des répondants.

4.6. Population à l'étude et terrain de la recherche

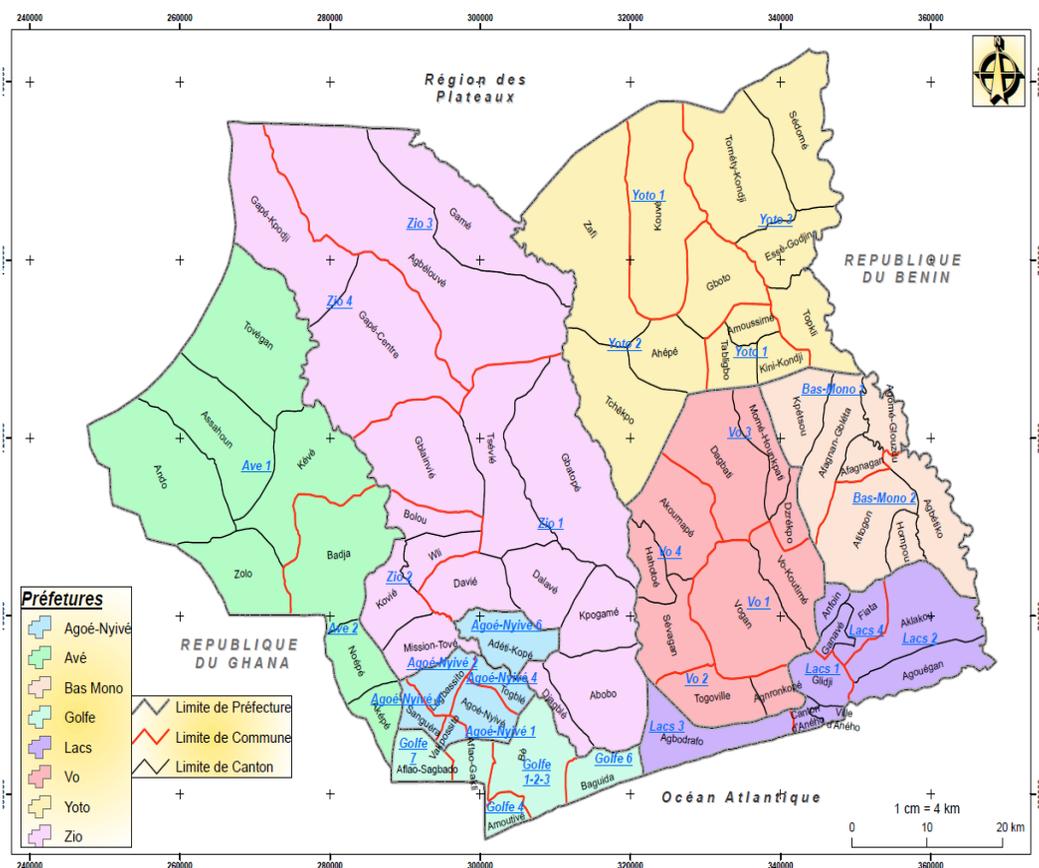
La population est « un ensemble d'unités élémentaires sur lesquelles porte l'analyse » (Gourieroux, 1981, cité par Beaud, 2009, p.257). Elle se définit également comme un regroupement de personnes ou « d'objets » étudiés et sciences sociales, l'individu est souvent « l'unité élémentaire » étudié tout autant qu'il peut s'agir d'une institution ou d'une personne morale (Beaud, 2009). Dans notre recherche, la population étudiée est composée de personnes qu'on peut regrouper en trois grandes catégories d'acteurs. Premièrement, il s'agit des membres ou clients de la Fucec-Togo, deuxièmement de ses employés et troisièmement des clients de Mutual Finance.

Puisque la recherche se situe dans un temps et un espace donné, la période de l'étude se limite à l'instant actuel car nous voudrions apporter à nos questions de recherche des éléments de réponse pour le moment présent et non le passé. Quant au terrain d'étude, il désigne dans la méthodologie de la recherche en sciences sociales l'emplacement géographique, le lieu où se déroule ladite recherche. La littérature estime que l'identification et l'étude de la zone dans laquelle sont proposés les services de microfinance aux personnes vulnérables est un paramètre très important des impacts. Autrement dit, la proximité ou l'éloignement géographique des IMF facilite l'accessibilité ou l'inaccessibilité des prestations aux populations et donc influencera les retombées. Ainsi, notre terrain était composé de la ville de Lomé, de Tsévié et de la ville d'Atakpamé, située à l'intérieur du pays. Lomé, la capitale du Togo se trouve dans la région maritime a une population d'environ 2 042 734 habitants en 2024 (Revue de la population mondiale, 2024). Elle abrite le siège de la Fucec-Togo, de certaines Coopec qui lui sont affiliées

et beaucoup d'autres IMF. Une partie des répondants est dispersée dans la capitale et ses zones périurbaines. A Lomé, certains répondants résident dans la commune du Golfe où se trouve le siège de la Coopec Maturité dont ils sont membres et d'autres dans la commune d'Agoè-Nyivé 1 qui abrite la Coopec AVÉ (membre de la Fucec-Togo) et l'autre IMF notamment Mutal Finance.

En dehors de la capitale, une autre frange des participants se trouve dans la ville de Tsévié (commune du Zio), située à 35km de Lomé et sont membres de la Fucec-Tsévié. De plus, en nous basant sur les disparités régionales, inégalités de développement qui caractérise les pays pauvres et la concentration des populations pauvres généralement dans les régions rurales, nous avons sélectionné des membres de la Coopec Novisi qui se trouve à Atakpamé, une ville de l'intérieur appartenant à la région des plateaux et située à environ 160 km de Lomé. Une carte de la région maritime et des plateaux indiquant les communes des répondants figure ci-dessous.

Figure 2 : Carte géographique Janvier 2019 des Communes de la Région Maritime au Togo



Source : Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales <https://www.pseau.org/outils/biblio/resume.php?d=8705>

Le Togo est divisé en 5 régions administratives. La région maritime se trouve au sud du pays. Les régions sont subdivisées en 39 préfectures qui sont subdivisées à leur tour en 117 communes. La cartographie indique les endroits où se sont déroulées les entrevues. À Lomé, la capitale et dans sa zone périurbaine, il s’agit premièrement de la préfecture du Golfe (marquée par le vert clair dans la légende) plus précisément dans les communes du Golfe 1-2-3-6 où nous avons rencontré une partie des clients de la Fucec-Togo dans les quartiers Bè-Kamalodo, Bè Apéyéomé, Bè-Kpota, Bè Klikamé, Baguida. La deuxième phase des entrevues a lieu dans la préfecture d’Agoè-Nyivé (le bleu clair dans la légende), notamment dans les communes d’Agoè-Nyivé 1-2 où nous avons sillonné les quartiers Adougba, Atsanvé, Légbassito, Téléssou. La troisième phase nous a conduit dans la préfecture de Zio 1 (couleur violette) où nous avons rencontré des répondants à Tsévié et Djagblé. Dans la région des Plateaux, en occurrence dans la ville d’Atakpamé, nous y avons interviewé d’autres clients de la Fucec.

Sur la base de ce qui précède, la répartition géographique des répondants se présente comme suit :

Tableau 4: Répartition géographique des répondant.e.s

REGION MARITIME PREFECTURES COMMUNES QUARTIERS DES RÉPONDANTS	NOMBRE DE RÉPONDANT.E. S
Golfe 1-2-3-6 (quartiers Bè-Kamalodo, Bè Apéyéomé, Bè-Kpota, Baguida)	8
Agoè-Nyivé 1-2 (quartiers Adougba, Atsanvé, Légbassito, Téléssou)	9
Zio (Tsévié et Djagblé)	11
REGION DES PLATEAUX PREFECTURES COMMUNES QUARTIERS DES RÉPONDANTS	NOMBRE DE RÉPONDANT.E. S
Atakpamé	5
TOTAL	33

4.7. Les considérations éthiques

Les règles déontologiques de recherche en sciences sociales ont été respectées dans ce travail. Considérant qu'il s'agit d'une recherche qualitative et qu'elle vise à recueillir des données directement auprès d'êtres humains, le projet de recherche a été soumis au Comité d'éthique de recherche (CER) de l'Université du Québec en Outaouais (UQO). Nous avons obtenu le certificat d'éthique, autrement dit l'autorisation de recherche après s'être conformé à toutes les exigences et recommandations du CER. Sur le terrain, nous avons donc respecté les recommandations de cette dernière. Par exemple, le libre consentement des participants a été assuré par une demande de consentement à l'entrevue à travers la soumission du formulaire de consentement et la lettre de présentation de la recherche aux concernés. Ces documents ainsi que les questionnaires annexés ont été remis à chaque participant. Au commencement de chaque entrevue semi-dirigée, nous avons pris le temps d'expliquer aux répondants le contenu desdits documents et apporté des éclaircissements afin d'obtenir leur consentement libre et éclairé. Les risques pour les participants à la recherche étaient minimes. Pour écarter les risques physiques, nous nous sommes déplacés vers eux à un endroit de leur convenance pour la réalisation des entrevues.

Par ailleurs, le respect de la confidentialité des répondants fut de mise pour leur éviter tout risque de préjudice moral, professionnel et social. Par exemple, aucune référence ou allusion ne fut faite dans le mémoire à des éléments caractéristiques pouvant servir d'indice et concourir à leur identification comme l'évocation des noms, titres et fonctions, lieu de travail ou de résidence. La numérisation ou le codage de leur identité a été fait de même que cryptage des fichiers d'entrevues et des retranscriptions.

4.8. Déroulement des entrevues et difficultés du terrain

Les entrevues ont duré trois semaines. Un travail de préparation avait été fait en amont concernant l'accessibilité des participants et le déroulement des entrevues sur le terrain. Des dispositions administratives et pratiques ont été prises à cet effet par les premiers responsables de la Fucec-Togo. Un répertoire de la clientèle en fonction du type de crédit a été mis à notre disposition. Nous avons contacté les participants par téléphone sur la base de la liste remise par la Fucec-Togo et nous nous sommes déplacés vers ceux qui se sont portés volontaires pour les

interviewer. Avant cela, ces derniers ont été prévenus par le personnel des différentes Coopec qui couvrent les différentes zones où les entrevues ont été faites.

Sur le terrain, nous avons mené parallèlement des démarches officielles auprès d'autres IFM basées à Lomé afin de poser les mêmes questions à leurs membres utilisant des crédits de même nature que les trois de la Fucec-Togo dont nous étudions les impacts socioéconomiques. Rappelons qu'il s'agit de l'aspect un peu comparatif des produits similaires utilisés dans une autre IMF dont nous avons annoncé la démarche au niveau de l'échantillonnage afin de diversifier et d'enrichir notre échantillon. Les responsables de la Mutual Finance ont répondu favorablement à notre requête. Nous nous sommes donc déplacés aussi vers ses clients intéressés par la recherche grâce à l'accompagnement d'un agent collecteur des cotisations qui nous servit de guide. Globalement, la quasi-totalité des répondants a été questionnée sur le lieu de travail pendant qu'ils faisaient leur activité.

Les difficultés rencontrées se situaient sur deux plans, notamment celui de la disponibilité des clients des deux IMF et celui de la traduction des entrevues en français. Sur le premier plan, certains clients intéressés nous ont donné de « faux rendez-vous ». Nous nous sommes présentés à certains lieux de rencontres pourtant bien indiqués par des participant.es pour finalement constater leur absence. D'autres qui avaient initialement marqué leur accord pour l'entrevue se sont désistés après. L'arnaque des citoyens par téléphone (qui est un phénomène répandu) et le détournement quelques fois des cotisations par les collecteurs des IMF ont instauré un climat de méfiance auprès des membres des IMF, d'où la réticence et le refus de certains de nous rencontrer ou de répondre au questionnaire, nous confondant vraisemblablement à tort avec un agent collecteur d'épargne ou un promoteur de microcrédit une fois qu'ils comprennent qu'il s'agit d'aborder des questions de finance.

L'autre difficulté concernait la traduction de certaines entrevues des langues locales en français. En effet, presque la moitié, dirions-nous, des répondants étaient plus confortables de s'exprimer dans la langue nationale Éwé qui leur favorisait une meilleure compréhension des questions et l'aisance dans les réponses. La traduction fut assurée pour eux quelquefois par l'employé de IMF ou le collecteur d'épargne qui nous servait de guide vers les clients. Dans d'autres circonstances, une personne assez scolarisée de l'entourage du répondant servait d'interprète et nous faisons la traduction nous-mêmes lorsque nous étions seul sur le terrain.

En termes de limites de la recherche, il est important de mentionner quelques-unes qui peuvent ne pas être mineures. En effet, il n'est pas exclu que la présence des tierces personnes qui ont assuré de façon circonstancielle les traductions ait pu influencer les réponses. En prenant les quelques entrevues qui furent traduites en français par employés de la Fucec-Togo, cette hypothèse est plausible dans la mesure où l'emprunteur préférerait s'abstenir de critiquer cette IMF devant l'un de ses employés. Dans l'autre cas où la traduction a été faite par un proche, il est possible que la présence de cette personne ait pu biaiser les réponses des participants par souci de désirabilité sociale.

V. PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS

Seront présentés ici les résultats et analyses concernant le profil démographique et socio-économique des répondants (1), les raisons du recours au microcrédit (2), les conditions avantageuses d'octroi du microcrédit (3), le bon déroulement des activités (4), l'atteinte des objectifs (5), le développement d'activité et de l'entrepreneuriat (6), l'amélioration des conditions économiques (7), l'autonomisation sociale (8), les impacts positifs de l'assistance de DID (9), les résultats mitigés quant à l'amélioration des conditions de vie (10), les résultats et analyse des déterminants d'impact (11), les suggestions d'amélioration des produits (12), les catégories émergentes (13) et les limites de la recherche (14).

5.1. Profil démographique et socio-économique des répondants

La majorité des répondants dont nous avons retranscrit les entrevues sont des femmes soit 19 au total. La deuxième caractéristique retenue fut l'âge et la question leur fut posée à savoir dans quelle catégorie d'âge se situent-ils entre « 20-24 ans », « 25-29 ans », « 30-34 ans », « 35-39 ans », « 40-44 ans », « 45-49 ans », « 50-54 ans », « 55-59 ans », « 60-64 ans », « 65-69 ans », « 70 ans et plus ». L'âge de tous les participants se situe entre 30 et 64 ans. La plupart d'entre eux n'atteignent pas la cinquantaine. Concernant leur statut matrimonial, à l'exception de quelques célibataires, la quasi-totalité des répondants est mariée ou vit avec un conjoint de fait ainsi que des enfants à charge dont le nombre varie entre 1 et 5. Sur le plan géographique, la majorité des participants vivent dans la région maritime plus précisément dans la capitale Lomé, sa banlieue et sa zone périurbaine. Le reste des participants habitent dans la région des Plateaux plus précisément dans la ville d'Atakpamé.

Concernant le type d'activité exercée, tous les clients de la Fucec-Togo interviewés évoluent dans deux activités principales, notamment le commerce et l'artisanat. Les utilisateurs du crédit Syscofop et les femmes emprunteuses du CEE évoluent dans les AGR, plus précisément dans le commerce de détail (produits alimentaires, fournitures bureautiques, articles cosmétiques et vêtements). Il en est de même pour la majorité des utilisateurs du crédit Tontine de Mutual Finance. La deuxième catégorie de membre possède une « micro-petite entreprise ou une petite entreprise » et est spécialisée dans l'artisanat (couture, coiffure, menuiserie). Ce sont les solliciteurs et solliciteuses du crédit Youth Espoir. Presque tous les répondants possédaient déjà

leur AGR ou petite entreprise avant de recourir au microcrédit de la Fucec-Togo ou de Mutual Finance. Parmi eux, seulement quelques autres ont pu démarrer leur entreprise grâce au prêt. Par ailleurs, il est intéressant de rappeler que les secteurs d'activité des répondants et ce que nous avons observé de ces activités lors de nos déplacements pour les entrevues correspondent à tout point de vue à la typologie des entreprises dans les pays en développement présentée plus haut par Boyé, Hajdenberg et Poursat (2009).

Quant à la rémunération, le revenu mensuel des participants se situait entre 1 et 1 000 000 CFA (2296,21 CAD). Dans cette tranche, le revenu minimum des participants qui sont clients des IMF était de 35 000 CFA (79,64 CAD) pendant que la majorité des revenus était comprise entre ce montant et 100 000 CFA (227,56 CAD). Seulement deux utilisateurs du crédit Syscofop ont déclaré avoir un revenu entre 500 000 et 1 000 000 CFA (1148,20 CAD et 2296,21 CAD). Il est bien évident que ces deux derniers clients ne peuvent pas être considérés comme des pauvres en référence au critère de seuil de pauvreté et au SMIG togolais. Les employés de la Fucec-Togo questionnés quant à eux ont un salaire mensuel compris entre 200 000 et 500 000 CFA (459,28 et 1148,20 CAD) pour les cadres moyens et entre 500 000 et 1 000 000 CFA pour les cadres supérieurs soit l'équivalent de 1148,20 et 2296,4 CAD. Pour ce qui est de la scolarité, tous les participants ont une fois fréquenté l'école. Les résultats concernant cette caractéristique socio-démographique montrent par exemple que 9 des répondants sur le total se sont arrêtés au niveau élémentaire ou primaire (ce qui correspond à un niveau de scolarité faible); 14 avaient atteint le niveau secondaire et 5 autres ont fréquenté l'université ou obtenu un diplôme universitaire.

Tableau 5 : Caractéristiques démographiques et socioéconomiques des répondants

Caractéristiques démographiques et socio-économiques	Sexe			Total de répondant.e.s
	Homme	Femme	Autre	
Catégories d'âge				
30-34 ans	3	2		5
35-39 ans	4	4		9
40-44 ans		8		8
45-49 ans		1		1
50-54 ans	1	4		5
55-59 ans				
60-64 ans	1			1
65-69 ans				
70 et plus				
Je préfère ne pas répondre	-	-		
Total de répondant.e.s	9	19		28
Statut matrimonial				
Marié (e)	7	8		15
Conjoint (e) de fait		9		9
Divorcé (e)				
Veuf/veuve				
Célibataire	1			1
Je préfère ne pas répondre	1	1		2
Total de répondant.e.s	9	18		27
Client.e. avec enfant (s) à charge	9	19		28
Nombre d'enfants à charge	1-5	1-5		-
Je préfère ne pas répondre				
Total répondant.e.s	9	19		28
Scolarité				
Élémentaire		9		9
Secondaire	6	7		13
Supérieur	4	2		6
Je préfère ne pas répondre				

Total de répondant.e.s	10	18		28
Activité principale				
Commerçant (e)	3	13		16
Artisan (couture, coiffure, menuiserie)	4	3		7
Cadre supérieur Fucec	1			1
Cadre moyen	2	2		4
Total de répondant.e.s	10	18		28
Catégories de revenu				
1 à 100000 CFA	2	5		7
100001 à 200 000		1		1
201000 à 500 000	3			3
501 000 à 1000 000	1			1
1000001 à 3000 000	3			3
3000 001 à 5 000 000				1
5 001 000 à 10 000 000				3
10 001 000 à 15 000 000				
15 000 000 +				
Je préfère ne pas répondre		11		11
Total de répondant.e.s	9	17		26
Zone d'habitation des répondant.es				
Région maritime Préfectures Communes Quartiers	Golfe 1-2-3-6 (Bè-Kamalodo, Bè Apéyéomé, Bè-Kpota, Baguida)		8	
Agoè-Nyivé 1-2 (quartiers Adougba, Atsanvé, Légbassito, Téléssou)			8	
Zio (Tsévié et Djagblé)			11	
Région des plateaux Préfectures Communes Quartiers des répondants Nombre de répondant.e. s Atakpamé			5	

5.2. Raisons du recours au microcrédit

Les raisons d'ordre professionnelles et familiales (satisfaction des besoins) ont été évoquées respectivement en premier et second lieu pour justifier le recours au microcrédit. Douze (12) participants ont répondu avoir besoin de financement pour renforcer leur activité, 5 pour démarrer une AGR et 2 étaient à la recherche de fonds pour acquérir des équipements. En second lieu, les autres motivations du recours au microcrédit sont la satisfaction des besoins familiaux, surtout des enfants, évoquée par 2 participants, l'acquisition des biens matériels (2 participants). Entreprendre une activité pour sortir du chômage est aussi l'une des raisons avancées par trois (3) participants. Ces raisons amènent à présenter les résultats quant aux conditions d'octroi du crédit et aux aspects techniques très importants qui correspondent aux codes remboursement, taux d'intérêt et accompagnement de la clientèle. Mais globalement, il y a lieu de retenir que les récits ont affiché la tendance selon laquelle les produits examinés permettaient aux utilisateurs d'améliorer leur existence.

5.3. Conditions avantageuses d'octroi du microcrédit

Tel que présenté plus haut, les conditions d'octroi des crédits étudiés sont essentiellement : détenir une AGR, présenter une caution morale et suivre une formation. Une autre condition essentielle est la constitution d'une épargne durant une période avant ou encore après l'octroi du crédit soit par une cotisation ou lors du remboursement, le tout dépendamment du type de crédit. Ces deux formes d'épargne qui ont été présentées par Guérin (2015) trouvent une application concernant les clients des deux IMF⁴⁹ et elles représentent une caution ou une garantie. Concrètement, l'épargne obligatoire avant l'octroi du crédit s'applique aux utilisateurs du crédit Syscofop de la Fucec-Togo alors que la seconde modalité s'applique aux femmes des GIES utilisant le CEE. Les emprunteurs du crédit Youth Espoir quant à eux n'ont pas besoin d'une mise de fond ou de garantie avant le prêt. Le contraire a été fait dans le cas d'un participant, mais la mise de fonds demandée par la Fucec-Togo fut un montant dérisoire.

⁴⁹Deux types d'épargne existent dans la microfinance : l'épargne volontaire et l'épargne obligatoire. La première est consentie librement par le client à travers des « dépôts à vue ou à terme » alors que la seconde s'impose comme une condition d'obtention du crédit. Dans le second cas de figure, l'épargne doit être constituée avant l'octroi du crédit et sera retenue comme une garantie, soit le client peut accéder au fonds sans épargne préalable mais devrait la créer nécessairement au fil et à mesure qu'il rembourse le prêt. Dans tous les cas, cette épargne sert de garantie de crédit Guérin (2015).

Ces conditions d'octroi du crédit demeurent souples et avantageuses à notre avis vu la réduction du temps de cotisation de 3 mois à 2 pour l'accès au crédit Syscofop, l'absence de garantie préalable liée au CEE, l'exigence d'un montant infime pour Youth Espoir. Tout ceci s'inscrit dans une logique d'assouplissement et de ces conditions tel qu'évoqué par certains employés de la Fucec-Togo lors des entrevues⁵⁰. Par exemple, nous avons relevé dans nos prises de note d'entrevue qu'un utilisateur du crédit Syscofop possédait un compte bancaire, mais a plutôt opté pour le microcrédit parce que les prêts bancaires étaient compliqués à cause des garanties demandées. La flexibilité des conditions d'accès comme l'absence d'imposition d'une caution préalable représente un avantage considérable qui évitera aux emprunteurs en situation de pauvreté de s'endetter ailleurs ou de recourir aux prêts informels pour se conformer à l'exigence d'une mise de fonds, ce qui risque sans aucun doute de les mettre dans un cycle d'endettement duquel il leur serait difficile de s'affranchir. De notre point de vue, il est préférable et beaucoup plus bénéfique pour une personne démunie de constituer en un quelques semaines sa garantie (épargne) en fonction de ses capacités financières et de la périodicité qu'elle définit pour accéder au microprêt plutôt que de s'endetter ailleurs avec des intérêts pour se conformer à l'exigence d'apport initial.

5.4. Bon déroulement des activités

A la question de savoir comment se déroule l'activité dans laquelle le crédit a été investi ou pour laquelle il fut emprunté, les résultats montrent qu'elle se déroule bien. C'est la réponse de la grande majorité des enquêtés (21). Plusieurs d'entre eux nous ont fait comprendre que si leur activité ne se déroulait pas bien, ils ne pourraient rembourser leur crédit pendant que d'autres ont exprimé le bon déroulement de leur affaire à travers leurs réalisations comme en témoigne ci-dessous ces deux clients.e.s.

« L'activité que j'ai fait avec le prêt a apporté beaucoup de choses et ça se passe bien et je remercie Dieu parce que tous les prêts que j'ai obtenus à la Fucec et ce dans quoi je les investis ou l'activité que je fais avec ça marche toujours bien et Dieu m'aide pour que tout se déroule en paix ». (Entrevue F SYSCO 6).

⁵⁰ Dans son récit un employé de la Fucec-Togo déclara : « Maintenant aujourd'hui avec la concurrence et les réalités du terrain, nous avons réduit la période à deux mois de cotisation pour permettre de pouvoir faire, plutôt bénéficié d'un crédit sur une durée de 12 mois dans les mêmes conditions. Et pour des besoins ponctuels, vous pouvez faire un mois de cotisation pour bénéficier d'un crédit sur une durée de six mois; ça dépend du secteur de l'activité. Donc voici ce que nous faisons à peu près au niveau du crédit SYSCOFOP. Cette année, je crois dans les années, il y a de cela 4 ou 5 ans déjà, nous avons aussi remarqué qu'il y a des besoins sociaux qui surgissent à partir de ce crédit et pour le moment au niveau de notre COOPEC à partir du crédit SYSCOFOP, nos membres peuvent bénéficier aussi du crédit scolaire pour faire face aux dépenses de scolarité de leurs enfants et ce produit se greffe directement sur la cotisation. Donc à nous de déceler la marge et de pouvoir le greffer afin que notre couche puisse répondre aussi à ce besoin » (Entrevue 1H EM TSEV).

« L'activité se déroule très bien, elle se déroule bien. Quand je suis arrivé j'avais l'intention de demander au collecteur si je pouvais avoir un crédit plus important. Il m'a demandé s'il devait commencer en même temps⁵¹ ». (Entrevue F YOUESP 1).

De plus, l'analyse par Nvivo démontre dans les deux tableaux ci-après, la concordance entre la fréquence et le nuage de certains mots qui démontrent le bon déroulement de l'activité.

Mot	Longueur	Nombre	Pourcentage pondéré (%)
activité	8	24	2.13
bien	4	22	1.95
marche	6	22	1.95
aujourd'hui	11	19	1.68
très	4	17	1.51
peux	4	16	1.42
passe	5	14	1.24
bon	3	12	1.06
cas	3	12	1.06
fait	4	12	1.06

Tableau 6 : Requête de la fréquence des mots (Nvivo14)

⁵¹ Il s'agit des formalités que doit effectuer l'employé de la Fucec-Togo pour permettre à la cliente de contracter un nouveau prêt.

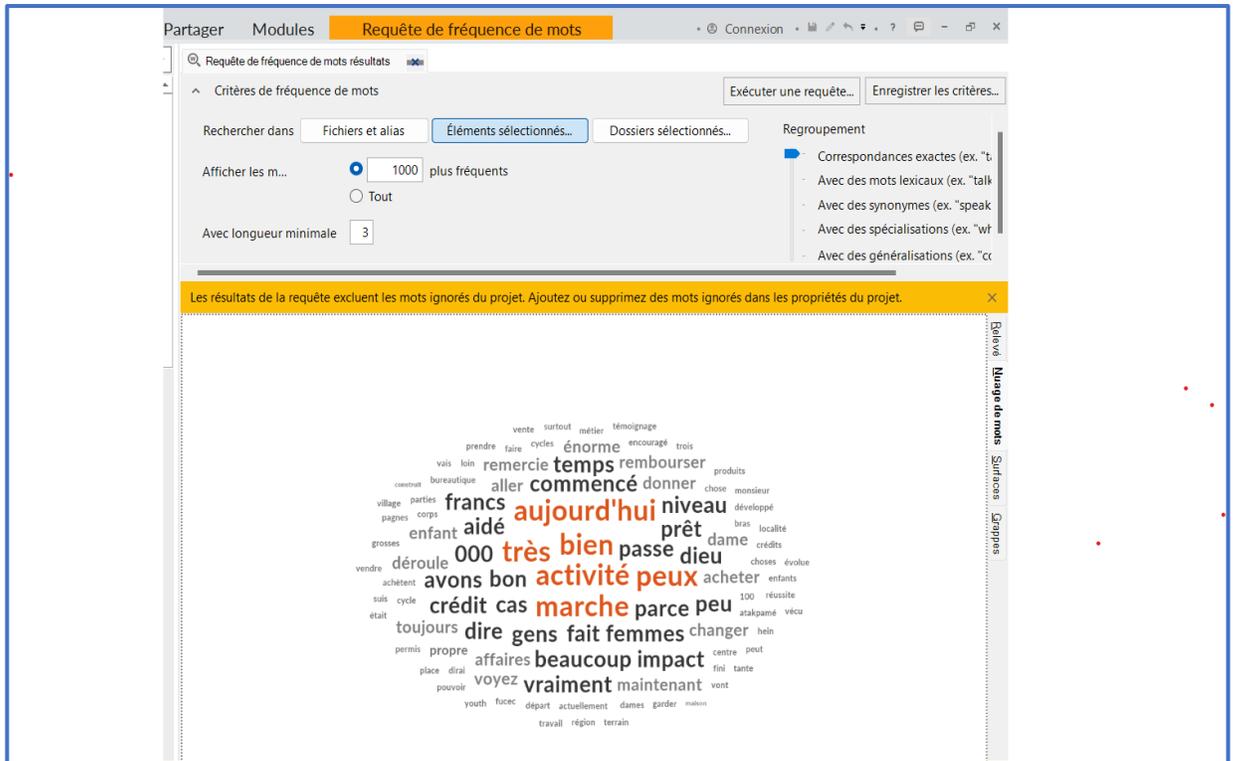


Tableau 7 : Requête de nuage des mots (Nvivo 14).

La requête des 10 mots les plus fréquents donne ce résultat : « activité » (24); « marche » (22); « bien » (22) ; « aujourd’hui » (19); « très » (17); « peux » (16). Dans le nuage des mots, les termes les plus importants par leur grandeur et marqués par la couleur ocre orange sont : « aujourd’hui », « activité », « marche », « très », « bien », « peux ». Les tableaux de la fréquence et du nuage des mots font apparaître les mots communs suivants : *aujourd’hui, activité, marche, très, bien, peux* ce qui s’interprète comme le très bon déroulement de l’activité pour la plupart des répondants et leur capacité à pouvoir faire des réalisations et à atteindre leurs objectifs aujourd’hui, ce qui n’était pas le cas avant leur accès au microcrédit. C’est d’ailleurs ce que relève la suite des résultats.

De plus, soulignons que les récits des clients.e.s de la Fucec-Togo interrogés sur le sujet ont été corroborés par ceux des employés de cette IMF. L’un d’entre eux raconta ce qui suit :

« [...] le témoignage que je peux apporter c’est une dame que j’ai connue dans la région centrale qui avait ouvert un centre de photocopie. Elle était étudiante, elle a fini, mais parce qu’elle n’avait pas d’emploi, elle a fait le secrétariat bureautique. Elle a commencé avec nous par la cotisation de 500 francs. Nous lui avons octroyé un crédit de 150 000. Elle s’est achetée une imprimante qu’elle a reliée à son ordinateur où elle faisait des saisies ou autres. Mais après sept ans d’activité aujourd’hui, elle dispose d’un centre,

d'une unité de vente de tout ce qui a trait aux fournitures scolaires ou bureautique [...] Il y a d'autres cas [...], je peux donner comme témoignage, ça aussi je l'ai vécu dans un village vers Tchamba Kouloumi, où il y a une dame que nous avons accompagnée au cours des trois cycles. Elle était vendeuse de produits d'alimentation générale dans le petit village et un matin elle nous a appelé pour visite de validation puisqu'elle avait pris un crédit de 1 million pour aller acheter les produits à Lomé pour le vendre. Mais actuellement, dans la localité, elle est détentrice d'une boutique en bonne et due forme et on remercie Dieu pour ça. Maintenant au niveau du Youth, le Youth c'est -- Je vais prendre le cas du cycle que j'ai vécu, c'est au niveau de ceux qui font l'activité de maçonnerie. C'est dans la région des plateaux à Atakpamé où un jeune. -- vous savez, pour ce corps de métier, c'est difficile de pouvoir avoir avec précision les entrées de revenu puisque ça dépend des opportunités qu'il a sur les marchés. Donc le monsieur il a fini la formation, il a listé quelques outils à acheter pour démarrer et aller sur les chantiers et travailler. Donc dans l'exercice, il a profité pour apprendre le métier de carreleur. Donc entre temps, j'ai vu il m'a montré un chantier qu'il a réalisé. Aujourd'hui, il a sa propre moto que nous avons aussi financée au niveau de la coopérative et c'est un cas de réussite -- » (Entrevue 1H EM TSE).

5.5. Atteinte des objectifs

Les micro-prêts ont permis à la plupart des répondants d'atteindre leurs objectifs de départ qui sont: le renforcement ou le démarrage d'une activité, la satisfaction des besoins familiaux et la sortie du chômage. Ainsi, 23 répondants (majoritairement de la Fucec-Togo) ayant utilisé l'un des trois crédits de cette institution ont affirmé toujours atteindre leur objectif. Ceci découle logiquement du résultat précédent, en l'occurrence du bon déroulement de leurs activités. De plus, ils ont mentionné le fait qu'ils s'arrangent pour que le prêt soit toujours investi dans le projet auquel il est destiné. Les deux témoignages suivants, parmi tant d'autres, illustrent l'atteinte des objectifs poursuivis par les clients :

« Ce pourquoi nous demandons ce prêt, nous arrivons à les réaliser. Moi, je trouve que si vous prenez un prêt, vous devez réaliser ce pour quoi vous l'avez pris sinon les problèmes vont surgir. Si vous prenez un prêt et que le bénéfice que vous devez avoir avec ce prêt pour rembourser vous ne l'avez pas, vous aurez des problèmes. Donc si vous empruntez, vous devez réaliser immédiatement l'objectif et il n'y a aucun problème ». (Entrevue F YOUTHESP 3).

« J'arrive à atteindre l'objectif pour lequel je fais le prêt, je l'atteins toujours ». (Entrevue F SYSCO TSE 12).

L'atteinte de l'objectif du crédit par les membres est également confirmée par ces quelques extraits d'entrevues de deux employés de la Fucec-Togo :

« Ok quand nous prenons le SYSCOFOP et le crédit CEE nous allons dire que c'est pleinement atteint parce que aujourd'hui même surtout au niveau du SYSCOFOP, le SYSCOFOP a permis à beaucoup des personnes de pouvoir s'intéresser de près aux activités financières, à l'ouverture des comptes et avec les implications de part et d'autre, les gens ont commencé à ne plus mettre leur argent à la maison. Ça a changé beaucoup la physionomie du SYSCOFOP. Le CEE c'est un produit génial. C'est un produit pour lequel certes la prise de risque est élevée, mais la manière dont les remboursements se font et les témoignages que nous avons de part et d'autre nous pouvons dire aussi que ce crédit était très bon pour l'institution » (Entrevue 1H EM TSEV).

« Dans ce cas, c'est bon si on prend les Syscofop et il y a des gens, ils ont commencé à petits coups. Aujourd'hui, vous allez voir que leur activité est bien développée et ils supportent bien leur famille. Je dirais que l'objectif est atteint pour les gens, les CEE aussi. Les jeunes qui prennent 156 000, 250 000, ils arrivent à faire leur activité, à nourrir aussi la famille. Je dirais aussi que l'objectif aussi est atteint » (Entrevue 4F EM AT).

Du côté de la Mutual Finance, les résultats sont similaires à ceux de la Fucec-Togo concernant l'atteinte des objectifs du microprêt. Toutefois, ils comportent quelques limites pour certains participants, que nous aborderons dans la partie consacrée aux limites des impacts. Néanmoins elles ne remettent pas en cause le résultat ici puisque le bon déroulement des activités et l'atteinte certaine des objectifs du prêt ont favorisé concrètement le développement de l'activité des emprunteurs et de l'entrepreneuriat.

5.6. Développement de l'activité et de l'entrepreneuriat

Les résultats démontrent globalement un développement de l'activité de la plupart des emprunteurs (16 participants) grâce aux quatre différents crédits dont nous étudions les impacts. De l'avis de certains de ses employés, les crédits les plus consommés et qui aident les clients à améliorer leurs conditions socioéconomiques sont les crédits d'exploitation ou encore ceux liés aux activités génératrices de revenus parmi lesquels figurent les produits susmentionnés.

Pour les utilisateurs du crédit Syscofop, CEE, et crédit tontine qui évoluent tous soit dans le commerce ou l'artisanat, l'accès à ces produits leur a permis de faire des commandes plus importantes de leurs intrants et d'agrandir leurs stocks. Comme l'a témoigné un employé de la Fucec-Togo, l'approvisionnement est assez grand pour les clients dont les activités ont beaucoup évolué au point que le crédit leur permet de voyager pour commander directement dans les usines à l'étranger. Quant aux utilisateurs du crédit Youth Espoir questionnés qui sont soit des menuisiers, couturiers ou couturières, ce produit leur a permis d'équiper leur atelier et d'augmenter la

production. Dans tous les cas, ces crédits ont eu des impacts positifs en termes d'agrandissement de l'activité et de la clientèle. Sur ce dernier point, on peut relever l'accès de certains emprunteurs, surtout les artisans à la clientèle de haute gamme, la possibilité pour eux de vendre leur produit à l'étranger, d'obtenir des contrats sur le plan local, de l'exécuter sans avance de fonds du partenaire et de se faire rembourser par la suite. Les résultats sur ce point démontrent également que les crédits de la Fucec-Togo permettent aux clients d'honorer des contrats de prestation de service avant le remboursement.

La diversification des activités est une autre dimension importante de leur développement et donc des impacts positifs de l'utilisation des trois crédits de la Fucec-Togo, ce qui a été évoqué par certains de ses employés et confirmé par le témoignage d'un client, utilisateur de Youth Espoir et patron d'atelier de son état, qui exerce la couture comme activité principale. Il a agrandi son atelier grâce au crédit de la Fucec-Togo et a beaucoup d'apprentis. Il affirma avoir fait des économies qui lui permirent de payer des machines pour ouvrir un pressing.

Cette diversification présente des bénéfices personnels pour les emprunteurs qui ont développé considérablement leurs activités, mais aussi des avantages sur le plan macroéconomique, car elle réduit la saturation du marché et favorise l'économie locale. Pour ces raisons les IMF doivent leur accorder plus de financement et un accompagnement adéquat (Laré et al., 2021).

Par ailleurs l'essor de l'entrepreneuriat et la création d'emploi sont d'autres corollaires du bon déroulement et du développement de l'activité des clients de la Fucec-Togo et de Mutual Finance. À propos de l'entrepreneuriat et selon 3 employés Fucec sur les 5 interrogés, leurs clients sont devenus de « vrais entrepreneurs ». La réticence, au début, de la clientèle envers l'épargne et sa crainte d'investir dans une AGR (en raison des risques qui y sont liés) ont laissé la place à un élan évolutif d'entrepreneuriat une fois que ces obstacles ont été franchis et que les emprunteurs ont commencé par observer de l'évolution dans leur activité.

L'étude méthodique des entreprises dans les PED, présentée plus haut par Boyé, Hajdenberg et Poursat (2009, p. 43) a trouvé dans notre recherche des illustrations dans le cas de certains emprunteurs. En effet, cette étude a établi, selon notre entendement, une hiérarchisation ascendante à la base de laquelle se trouvent les AGR, suivies par les très petites entreprises (micro-

entreprise, petite entreprise) pour aboutir aux moyennes entreprises au sommet. Cette typologique (tableau1) montre par exemple que les AGR à l'instar du commerce en détail des produits saisonniers, des petites épiceries sur étalage, de la vente des objets artisanaux sont faits par des auto-employeurs solitaires pendant que les activités des très petites et moyennes entreprises (qui regroupent les activités similaires mais à grande échelle) sont exercées par des auto-employeurs et des patrons assistés soit par des apprentis, des proches ou un personnel salarié. En plus, l'essor de l'entrepreneuriat et la création d'emplois résultent également du fait que ces membres forment à leur tour ces personnes recrutées qui assureront la continuité ou la relève de leurs entreprises. Sur le terrain, nous avons constaté à cet effet que la plupart des clients de Youth Espoir interrogés dans leurs ateliers sont des patrons entourés d'environ une dizaine d'apprentis et même plus dans certains cas et que les commerçants ainsi qu'une restauratrice étaient aidés par des employés ou des parents. L'essor de l'entrepreneuriat est illustré à travers les résultats qui ont également montré le passage de certains emprunteurs détenteurs d'une AGR à des petites et moyennes entreprises confirmant ainsi que les crédits de la Fucec contribuent au développement de ce secteur au Togo. Les extraits d'entrevues qui suivent de certains employés et clients illustrent et édifient sur lesdits résultats :

« Certains, au vu de l'évolution de leur activité, sont obligés de garder une partie en Syscofop et d'aller dans les crédits PME PMI parce que leur activité a évolué et donc vous l'aurez vérifié sur le terrain ça, l'impact est énorme [...] Donc si à travers ces petits efforts, je peux épargner 100 francs sur les marges et que demain de 100 francs je puisse passer à 200 000, ça a encouragé les femmes surtout les femmes je l'avoue. Ça a beaucoup encouragé les femmes et certains ont quitté leur zone de confort pour vraiment s'installer dans les affaires. Aujourd'hui, pour celles qui ont été très résilientes [...], elles sont très très loin, très très loin. [...] Et donc aujourd'hui, les exemples sont légion hein. Sur la place, des dames sont parties de crédits de 25 000 parce que le premier cycle, on ne peut pas te donner au-delà de 25 000, mais en tout cas au départ c'est 25 000. Mais les femmes sont parties de 25 000 aujourd'hui, elles sont des grosses femmes d'affaires et vont en Chine pour commander les pagnes. Mais pour garder un œil, en tout cas pour ne pas oublier leurs origines, elles sont toujours dans les groupes CEE, mais aujourd'hui, elles vont -- elles ont de grosses relations avec les banques de la place. Donc voilà, c'est pour vous dire que le crédit épargne avec éducation qu'un partenaire nous a aidé à asseoir, a fait vraiment son temps et a aidé les populations surtout les femmes à se réaliser » (Entrevue 2H EM GA).

« Oui, toute réussite j'allais dire a un impact dans la communauté. Quand nous prenons les bénéficiaires de crédit pour la plupart, quand on commence une activité qui marche, on sollicite la famille, les membres de la famille qui viennent être comme les employés. Et donc autour de ces femmes, de ces hommes, c'est toute une communauté qui est là qu'on initie. Parce qu'en Afrique, c'est comme ça, c'est l'activité, ça s'apprend sur

le tas. Donc vous avez autour d'une femme ou autour d'un homme, quatre ou cinq personnes qui sont là, qui sont en même temps employées, mais qu'on initie à l'activité, qui au bout, se lancent ou se lancent à travers l'appui en tout cas de celui ou celle qui l'a initié » (Entrevue 2H EM GA).

« Ça a changé vraiment la condition des gens. Des gens sont au départ pauvre. Ça les a permis à améliorer et à changer, à pouvoir se supporter et se prendre en charge eux-mêmes. Je vais vous donner un exemple : il y a un photographe, il a commencé avec 1000 francs. Aujourd'hui, je vous dis que le monsieur prend 8 millions. Avec ça il a construit dans sa propre maison et l'activité, l'atelier si vous voyez, c'est bon. Il a développé son activité et ainsi de suite. Il y a des gens qui ont commencé avec la bouillie. Il y a une dame qui est au niveau de l'hôpital Atakpamé qui témoigne toujours. Elle a commencé avec la vente du charbon. Aujourd'hui, elle vend les trousseaux bébés, les pagnes et autres. Si vous voyez son activité a développé, a grandi. Donc vraiment, ça a permis aux gens de changer, développer leur situation, de changer ». (Entrevue 4F EM AT).

Ainsi le bon déroulement et la croissance des activités initiées tout comme l'essor de l'entrepreneuriat qui en découle confirment à suffisance l'atteinte des objectifs poursuivis par les emprunteurs pauvres de la Fucec-Togo (qui sont entre autres le renforcement et l'agrandissement de leurs commerce ou ateliers existants, le démarrage d'une activité, la satisfaction des besoins familiaux et l'emploi). Les objectifs du micro-prêt sont atteints d'autant plus que les activités entreprises se déroulent très bien pour presque que tous les répondants. L'analyse de tous les verbatim ci-dessus montre clairement une augmentation du portefeuille de crédit des emprunteurs par l'accès continue aux produits analysés. Une cliente de Mutual Finance donna comme preuve ce témoignage qui suit : « Tout récemment, j'ai fait 300 000, j'avais commencé avec un prêt de 240 000 après 1000 000 après encore 1000 000 ... » (F2 crédit Tontine). Nous voudrions toutefois apporter une nuance : les extraits ci-dessus, en dehors du dernier, proviennent des employés et non des clients de la Fucec-Togo. Sur la base de ces évolutions, nous pouvons déjà anticiper sans nous tromper sur la rentabilité de leur activité et les impacts positifs qui en découlent. Ces résultats sont regroupés dans deux grands codes ou nœuds à savoir l'amélioration des conditions économiques et l'autonomisation sociale des membres.

5.7. Amélioration des conditions économiques

Il ressort des entrevues que la situation économique des participants a connu des améliorations concrètes sur plusieurs plans, que nous avons condensé dans les sous-nœuds suivants : augmentation du revenu, autonomisation financière et contribution aux dépenses du ménage, réalisations matérielles, meilleur accès aux services de base et amélioration du logement.

5.7.1. Augmentation du revenu

La situation financière initiale des clients de la Fucec-Togo était caractérisée par un revenu monétaire faible en comparaison avec son augmentation dès l'accès aux premiers prêts. La situation était similaire pour les clients de Mutual Finance. Cette augmentation a assuré l'autonomisation financière des concernés et une meilleure satisfaction des besoins familiaux.

Pour en revenir aux deux premiers sous-codes que son « revenu faible avant le crédit » et « augmentation après le crédit », puisque notre recherche est qualitative, rappelons que nous n'avons pas cherché à quantifier la variation du revenu pour mettre en évidence cette augmentation. Nous nous sommes plutôt basés sur l'appréciation des clients de la Fucec-Togo et de Mutual Finance ou de ce qu'ils ont pu observer comme changements dans leur finance en leur demandant de décrire leur revenu mensuel avant et après l'octroi du crédit. Ainsi, sur 12 répondants à cette question représentant 100%, 25% avaient une situation financière difficile avant le prêt pendant que 33,3 % ont répondu avoir un petit revenu en raison de la taille petite de leur activité (micro-activité) qui engrangeait peu de bénéfices. Par ailleurs, 16,6% avaient un revenu compris entre 30 000⁵² et 100 000 CFA⁵³ (ce qui correspond à 68,52 et 228,42 CAD) alors que 25% n'ont pas répondu de façon explicite à la question. Dix-neuf (19) répondants (incluant les 12 personnes qui avaient un revenu faible) ont témoigné avoir une augmentation du revenu mensuel à la suite du prêt. C'est le cas par exemple de cette dame qui a souscrit au crédit Syscofop et qui affirma :

« Avant que je ne commence le prêt, mon revenu mensuel était dans les 30 - 35 000F. [...] Par la suite je peux dire que mon revenu atteignait quelquefois certains mois 100 000F ... » (Entrevue F SYSCO TSE11).

C'est aussi le témoignage de ces deux utilisateurs du crédit Youth Espoir, respectivement patronne d'un atelier de coiffure et propriétaire d'un atelier de couture:

« A dire franchement, c'était vraiment difficile avant le prêt, c'était difficile. [...] Bien avant, j'avais juste l'atelier. Je n'y faisais pas les petites ventes. Le revenu que je gagne me permet d'avoir aujourd'hui beaucoup de choses dans l'atelier que j'arrive à vendre aussi... » (Entrevue F YOUESP1)

⁵² Avant l'accès au crédit, le revenu mensuel de cette emprunteuse de Syscofop était compris entre 30 000 et 35 000 F (Entrevue SYSCO TSE11) ce qui demeure très faible dans la première catégorie de revenu dont l'intervalle se situe entre 1F et 100 000F.

⁵³ 1 CFA = 0,00228423 CAD en date du 8 octobre 2024 (xe.com).

« Bon, avant le prêt c'était pas mal, mais après le prêt, c'était plus amélioré ».
(Entrevue H YOUESP4).

Par ailleurs, du point de vue des employés de la Fucec-Togo, l'augmentation du revenu de leurs clients est constatable lorsque certains d'entre eux recourent à des prêts plus consistants dans d'autres institutions financières du moment où le crédit qui leur est octroyable atteint son plafond ou lorsque leur portefeuille personnel de crédit augmente⁵⁴. Le développement de l'épargne fut également souligné par presque tous les employés, ce que nous interprétons comme une augmentation de leur revenu. Du côté des clients des deux IMF, les entrevues montrent que la quasi-totalité de ces derniers n'a pas évoqué explicitement l'augmentation de leur épargne comme une amélioration de leur situation financière. Notre analyse est qu'ils l'ont exprimé plus simplement par d'autres manières plutôt que d'emprunter le langage technique utilisé dans le domaine du microcrédit. Nous en voulons pour preuve, le fait que plusieurs clients évoquent l'accessibilité de leur compte épargne à la Fucec-Togo et sur lequel ils font des opérations courantes de dépôt et de retrait. De plus, le faible niveau d'éducation de presque tous les clients questionnés (qui se situe entre le primaire et le secondaire 1) peut expliquer ce manque d'appropriation de cette notion économique qu'est l'épargne. En définitive, la plupart de ces clients en situation de pauvreté interrogés ont connu et reconnu cette amélioration. Les données d'entrevues issues des employés de la Fucec-Togo concernant l'augmentation de l'épargne de leurs clients sont corroborées par les statistiques de la BCEAO (2024, p.3) qui ont montré la hausse de l'épargne dans les IMF de l'UEMOA en 2023. Selon elle, « [...] l'encours des dépôts collectés par les institutions de microfinance a connu un accroissement de 49,6 milliards FCFA (soit +2,3%) par rapport au trimestre précédent, pour s'établir à 2.221,9 milliards FCFA. Il était estimé à 2.034,5 milliards FCFA un an plus tôt, soit une hausse de 9,2% en glissement annuel. La progression

⁵⁴ « Vous allez voir que pour le premier cycle, le membre prend le crédit avec l'épargne nanti à 0F. Second cycle, il peut prendre le crédit avec l'épargne nanti qui est à 1/10 parce qu'il aura déjà constitué aussi de l'épargne, 1/10 du montant. Troisième cycle on peut conserver le 1/10, voire le 1/5 et jusqu'au troisième cycle certains font la migration vers les crédits classiques, donc ça permet. Nous avons eu des témoignages des personnes qui ont commencé à 25 000 francs et qui aujourd'hui prennent avec nous des crédits de 5 000 000 voire 10 000 000. Nous avons de bons témoignages dans ce sens ». (Entrevue 1H EM TSE)

trimestrielle est observée [...] au Togo (+9,5 milliards FCFA, +2,6%) [...] ». Les détails de ce développement de l'épargne se trouvent en bas de page⁵⁵.

5.7.2. Autonomisation financière et contribution aux charges familiales

En réponse à la question : Avez-vous plus de liberté par rapport à votre famille ou votre conjoint (e) pour vos besoins ou dépensez-vous toujours d'eux malgré votre activité? la majorité des emprunteurs enquêtés (14 personnes) ont répondu que le micro prêt leur procurait une indépendance financière alors que 10⁵⁶ autres ont déclaré toujours dépendre de leur conjoint.e. ou recevoir un soutien financier de leur famille. Cette dépendance est toutefois moindre puisque concernant les charges familiales les emprunteurs se sont pris en charge financièrement et n'attendent pas obligatoirement la part de contribution de leur conjoint.e avant d'assurer les dépenses. C'est le cas typique des femmes, raison pour laquelle un employé de la Fucec-Togo affirmait dans les passages ci-dessous que dans les ménages pauvres au sein de la société togolaise, les hommes sont actuellement des surplus d'effectifs, des faire-valoir c'est-à-dire qu'ils n'apportent pas au foyer de contributions financières substantielles. Par ailleurs, la dépendance de nos répondants à l'égard des membres de leur famille est également moindre puisque les aides financières qu'ils reçoivent sont occasionnelles et que la plupart comptent plus sur eux-mêmes et sur les services de crédit de la Fucec-Togo plutôt que d'exposer leurs problèmes financiers à une tierce personne qui ne pourra les aider. Le résultat de ceux qui sont dépendants financièrement sera présenté amplement par la suite dans la partie relative aux impacts ou effets mitigés des produits étudiés. La répartition selon le sexe divise à parts égales le nombre des répondant.e.s qui ont l'autonomie financière soit 7 hommes et 7 femmes. Parmi les femmes, on remarque par que la majorité des clientes de Mutal Finance (3/5) ont atteint cette autonomie financière.

Par ailleurs, la comparaison entre les 50 premiers mots récurrents et le visionnement du nuage des mots a fait ressortir les mots communs suivants parmi d'autres: « aujourd'hui », « peut », « suis », « crédit », « famille », « autonome », « charge », « dépend », « mari »,

⁵⁵ « L'épargne mobilisée par les SFD a été constituée à hauteur de 43,2% par les hommes, 23,5% par les femmes et 33,3% par les groupements. S'agissant de la structure par termes, les dépôts à vue sont prépondérants avec une part de 54,6% du total des dépôts. Les dépôts à terme et les autres dépôts constituent respectivement 23,9% et 21,5%. Le montant moyen des dépôts par client est ressorti à 125.627 FCFA à fin septembre 2023, en hausse (+2,1%) par rapport au trimestre précédent. En comparaison à son niveau en septembre 2022 (121.782 FCFA), il a progressé de 3,2%. A fin septembre 2023, l'épargne mobilisée par le secteur de la microfinance de l'UMOA représente 5,1% de celle collectée par les établissements de crédit de l'Union, contre 5,0% au trimestre précédent » (BCEAO, 2024, p. 2).

⁵⁶ 5 répondants individuels (4 femmes et 1 homme) et 1 focus group d'un GIES composé de 5 femmes utilisatrices du CEE.

« enfants ». L'interprétation qui en résulte est qu'aujourd'hui, le crédit permet aux emprunteurs en situation de pauvreté d'être plus autonomes financièrement et moins dépendre de leur famille. En outre, les résultats montrent que pour plusieurs clients des deux IMF, notamment les femmes, cette autonomie se traduit par leur capacité à aider financièrement leurs maris en prêtant de l'argent à ces derniers lorsqu'ils sont dans le besoin alors que d'après le témoignage de certaines femmes le remboursement n'est pas certain.

Cette indépendance financière des participants et plus précisément la contribution des femmes à la satisfaction des besoins de leurs enfants et aux autres charges du ménage est illustrée par ces extraits d'entrevues assez édifiants provenant d'elles :

« Moi je peux toutefois contribuer aussi. Du moment où il n'en n'a pas, je prends en charge certaines dépenses. Des fois ça peut être remboursable aussi, des fois ça peut être juste pour contribuer à l'évolution du foyer ». (Entrevue F5 Mutual Finance).

« Non non je ne dépends pas d'eux parce que maintenant moi aussi j'ai mon économie en main. Je ne dépends pas de ma famille. Même mon conjoint s'il n'avait pas moi aussi je peux sortir un peu mon économie pour qu'on se partage ». (Entrevue F SYSCO7).

« Nous nous prendrons en charge, mais tant que nos maris sont là, ils contribuent aussi toujours. Mais comme nous travaillons déjà, nous faisons le nécessaire avant que le mari ne complète. Je dirai que nous le faisons ». (Entrevue F YOUESP3).

« Du côté financier moi je suis indépendante. Du côté de mon mari ça ne vas pas, raison pour laquelle je fais le prêt pour aider les enfants à évoluer. Du côté de la famille, il ne faut pas espérer quelqu'un pour ses besoins ». (Entrevue GIES VOL).

En dehors de l'autonomisation financière, l'amélioration des conditions de vie des clients de la Fucec-Togo et de la Mutual Finance se reflète également par leurs possessions de biens matériels.

5.7.3. Réalisations matérielles et autres

Les emprunteurs ont à leur actif l'acquisition des biens immobiliers et consommables tels qu'une maison ou un chantier en cours, des engins roulants, des meubles et appareils électroménagers. Neufs participants ont clairement listé les biens acquis grâce à l'utilisation de l'un des crédits dont les impacts sont étudiés. Les résultats montrent que ce sont les hommes qui ont le plus construit de maison, acheté une voiture ou une motocyclette alors que les femmes n'ont pu acheter que du terrain. Concernant les autres réalisations, huit (8) autres répondants ont évoqué

essentiellement l'achat du matériel indispensable à leur activité. Certains d'entre eux ont estimé que le fait d'acheter un stock plus important de leur marchandise grâce aux crédits de la Fucec-Togo était en soi une réalisation matérielle. Pour une répondante de Mutual Finance, la plus importante réalisation faite jusque-là est l'achat du stock lorsqu'elle contracte des prêts. D'autres participants ont affirmé avoir fait des réalisations, mais ont eu une « contraction défensive à la question⁵⁷ » c'est-à-dire qu'ils ont donné des réponses évasives et ont été réticents à exposer leurs acquis matériels lorsque nous leur avons demandé d'en parler. Cette réticence de certains participants à être plus explicites dans leurs réponses concernant leurs réalisations matérielles s'explique principalement, sur la base de nos observations, par l'atmosphère de méfiance qui règne au sein de la population en raison de l'ampleur du phénomène d'arnaque des citoyens qui prend plusieurs formes y compris le vol des avoirs épargnants dans certaines IMF. Cet aspect est amplement développé plus bas dans la sous-section consacrée aux difficultés sur le terrain.

Par ailleurs, la définition de la contraction défensive (bas de page) nous permet de supposer qu'il s'agit d'une simple réaction de méfiance de ces répondants à l'égard de l'entrevue à laquelle ils ne sont pas habitués en dépit du fait qu'il s'agit d'une technique de collecte de données en recherche sociale dont l'usage est répandu. De plus, sur le plan moral, social et par principe de vie, beaucoup de Togolais préfèrent demeurer discrets sur leur patrimoine matériel au point de le cacher à leur famille (large ou nucléaire) ce qui est souvent révélé à la suite de problèmes graves ou d'évènements tragiques survenus dans la vie de l'intéressé. En définitive, face à ces cas de figure, certains clients des deux IMF auraient probablement eu du mal à exposer leurs richesses matérielles à un chercheur qui est bien évidemment un inconnu pour eux. C'est donc pour parer à ce genre de difficultés sur le terrain que les enquêtes socio-démographiques et le recensement de la population dans un État sont généralement précédés de phases de sensibilisation qui mettent l'accent sur la participation et la collaboration des participants à l'enquête (Remon et Nkuku, 2002).

Les entrevues montrent que les emprunteurs ont pu acquérir des équipements indispensables à leur activité. Une cliente de la Fucec-Togo, utilisatrice du Sycofop, raconta qu'en

⁵⁷ « L'enquêteur juge que des questions sont trop délicates ou trop personnelles ou encore craint que ses réponses ne soient utilisées contre lui. Ces questions personnalisées commencent par exemple par : « Que pensez-vous de... », « A votre avis... », « Pouvez-vous dire : Je... », etc. Elles peuvent provoquer une réaction de contraction, se traduisant par des refus de répondre ou des fuites vers des réponses comme « Je ne sais pas » ou « Je n'ai pas d'opinion ». Mucchielli, R., Aktouf, O. et Haineault, M. (2016, 10 août). Enquêtes : Principaux biais dans la formulation des questions. https://icietla-ge.ch/voir/spip.php?article169#outil_sommaire_10

dehors de son petit commerce à l'étalage, elle acheta grâce au microcrédit un réfrigérateur qui lui permet de vendre des produits laitiers, ce qui est très apprécié puisque selon ses dires peu de personnes en possèdent dans son quartier. Les extraits d'entrevues qui suivent d'un employé de la Fuccec-Togo et de certains clients des deux IMF en disent long sur ces acquisitions matérielles :

« Là aussi, je tiens à te dire, peut-être le terrain te l'a confirmé au moment du cycle du crédit, quand vous arrêtez, c'est comme la vie s'arrête dans certains foyers. Ça, je l'ai vécu sur le terrain en tant qu'employé. Quand vous arrêtez le crédit à la fin du remboursement, si vous ne le renouvelez pas à temps c'est comme la vie s'arrête [...] et on a vu des cas où, sur la base du crédit CEE, les femmes se sont tellement autonomisées qu'elles ont construit elles-mêmes [...] Donc à travers les crédits, en tout cas pour les membres qui se prennent au sérieux, il n'y a plus à démontrer, les gens -- si vous voyez les réalisations puisque nous là dans notre contrée, c'est les réalisations vous allez voir : j'ai telle maison, j'ai ma seconde maison là, j'ai ma troisième maison ici. Bon, mon enfant, là, ça n'a pas l'air de marcher, je l'ai mis en apprentissage ici. Après je l'ai envoyé, je vais l'envoyer en stage ici. Donc, quand vous entendez ça, vous êtes fier de soi. Vous êtes fier au moins de participer au développement de la communauté, que ce soit au niveau de l'ensemble des crédits, que surtout au niveau des crédits, CEE, des crédits Syscofop ». (Entrevue 2H EM GA).

« Depuis que j'ai commencé à prendre des prêts, j'ai eu à faire quelques réalisations. J'ai acheté une moto, j'ai acheté un terrain, donc nous avons beaucoup de bénéfiques dedans ». (Entrevue F YOUESP 3).

« Oui sinon, ça m'a aidé beaucoup. A cause de ça que Dieu m'a aidé à travers ce crédit, que j'ai réalisé beaucoup de choses comme j'ai construit un peu de maison, j'ai des déplacements motos et véhicules aussi [...] Oui, oui, ça m'a aidé beaucoup à préparer une bonne place. Là où je suis, c'est bien ». (Entrevue H YOUESP 5).

« Le prêt nous aide à faire certaines choses. Par exemple, chez moi je peux avoir besoin de payer une machine alors que je n'ai pas l'argent. Quand je vais au niveau de Mutual finance eux ils me font un prêt. A base de ça -- ça peut me servir pour avoir ma machine ». (Entrevue F3 Mutual Finance).

Rappelons ici qu'une recherche récente concernant l'impact du microcrédit sur la pauvreté au Togo avait abouti à une conclusion similaire qui corrobore notre résultat. Dans cette étude quantitative menée par Laré et al. (2021), la mesure d'impact fut basée sur deux variables essentielles que sont le revenu monétaire et l'indice de richesse. Les résultats avaient démontré que la possession d'un compte dans une IMF ou le remboursement complet du crédit améliore substantiellement le « revenu monétaire » et « la richesse matérielle » des ménages et donc leurs conditions de vie. L'acquisition des biens matériels sous-entend de notre point de vue l'augmentation du pouvoir d'achat des emprunteurs pauvres. Une autre étude sur l'impact du

microcrédit a conclu dans ce sens que le microcrédit impacte positivement et améliore la vie des clients pauvres des IMF, car il y a une relation positive entre l'augmentation de leur revenu et leur consommation et que cette amélioration du revenu leur permettait d'avoir « des actifs » (Appah Eb. et al., 2012 cités par Miled et Ben Rejeb 2016).

En dehors de la possession des biens matériels, les clients en situation de pauvreté de la Fucec-Togo et de la Mutual Finance ont également constaté une l'amélioration quant à leur accessibilité aux services de base et à leur utilisation.

5.7. 4. Amélioration des services de base

Dans le cadre théorique, nous avons défini les services de base en tant qu'accès à des ressources comme l'eau potable, l'assainissement, l'électricité, l'éducation, les soins et l'alimentation. Premièrement, concernant le sous-code « accès aux soins », 15 clients (majoritairement les femmes de la Fucec-Togo et de Mutual Finance) ont témoigné que le crédit leur permettait de se soigner à l'hôpital et de payer les médicaments lorsqu'un membre de leur famille ou elles-mêmes était malade. Deuxièmement, la majorité des emprunteurs utilisent l'eau potable, l'électricité et le gaz de cuisine à la maison. Les résultats montrent que l'utilisation de ces ressources était déjà un acquis de longue date dans la famille de plusieurs ménages à la différence que l'accès aux crédits examinés les aide davantage à payer le coût de ces services. Néanmoins quelques répondants (4) n'ont pas accès à ces ressources et utilisent par exemple le charbon de bois comme combustible, ce que nous aborderons plus amplement dans les limites des impacts.

En troisième lieu sur le plan éducatif, les crédits Syscofop, CEE et Youth Espoir ont permis à la quasi-totalité des emprunteurs de financer la scolarité de leurs enfants, d'où la sous-catégorie « aide à la scolarisation ». Il faut souligner que plus d'un d'entre eux a détourné ses prêts à cette fin plutôt que de les investir dans ses activités. Les employés de la Fucec-Togo interrogés ont également confirmé que leurs produits permettent aux membres d'assurer une scolarité élevée à leurs enfants ou de payer leur formation professionnelle. Plusieurs de ces enfants ont un niveau de scolarité universitaire et poursuivent leurs études à l'étranger. Les récits traduisent la fierté et la satisfaction des parents d'avoir relevé ce défi grâce aux prêts de la Fucec-Togo. Quelques extraits de verbatim qui suivent, provenant de 4 répondants illustrent ce résultat :

« J'ajouterai que concernant la scolarité de mon enfant, c'est le prêt de la Fucec qui m'a aidé puisqu'après son Bac, elle devait me quitter pour être dans une zone proche de l'université, c'est dans le prêt de la Fucec que j'ai pu faire ça [...] J'avais reçu entre temps un prêt que j'ai consacré à la scolarité de mon enfant. [...] L'essentiel est la scolarité de mon enfant [...] Oui le prêt m'a aidé dans ce sens ... ». (Entrevue F SYSCO RESEAU).

« Quand l'argent vient, nous le dépensons au fur et à mesure. Donc nous payons la scolarité de nos enfants quand nous prenons ce prêt. [...] Comme je te l'ai dit moi principalement le prêt a servi seulement à mes enfants. J'ai aidé mon enfant à voyager pour étudier à l'étranger. Une fois que j'ai pu investir dans mes enfants et qu'ils réussissent, donc ce sont là les réalisations que j'ai pu faire pour le moment. [...] Je fais uniquement que ça » (Entrevue GIES VOL).

« Si oui [...] je peux dire à cause des activités mes enfants ils ont évolué. Bon, ça veut dire que nous pouvons payer facilement l'écolage à nos enfants, à mes enfants plutôt » (H YOUESP 4).

« Elles ont accompagné les études de leurs enfants de bout en bout. Certains sont allés à l'université grâce aux crédits [...] Sur la base de l'éducation on a tellement donné confiance aux femmes. Elles sont toujours en groupe. On les accompagne et on les écoute tellement que ça leur redonne confiance à tel point que mêmes les veuves ont conduit les enfants jusqu'à l'université rien qu'à partir du crédit épargne [...] Je l'ai dit, je l'ai dit aujourd'hui en tant qu'employé à un moment c'est avec fierté qu'on voit quelqu'un que vous avez commencé par accompagner qui vient vous dire non j'ai envoyé ma fille au Sénégal pour étudier la médecine qui vient vous dire que non j'ai envoyé mon enfant au Canada. Il vient vous dire que j'ai envoyé mon enfant en France ou en Europe pour étudier... [...] Bon, mon enfant, là, ça n'a pas l'air de marcher, je l'ai mis en apprentissage ici. Après je l'ai envoyé, je vais l'envoyer en stage ici. Donc, quand vous entendez ça, vous êtes fier de soi. Vous êtes fier au moins de participer au développement de la communauté, que ce soit au niveau de l'ensemble des crédits, que surtout au niveau des crédits, CEE, des crédits Syscofop » (Entretien 2H EM GA).

En quatrième lieu sur le plan nutritionnel, l'utilisation des crédits a permis à la majorité des clients et à leur ménage d'avoir une meilleure alimentation quantitativement et qualitativement. L'amélioration nutritionnelle est confirmée par exemple pour tous les utilisateurs du crédit Youth Espoir. On note toutefois pour certains cas seulement une amélioration nutritionnelle quantitative et non qualitative et pour 4 autres répondants la non-contribution du micro-prêt à une alimentation améliorée. C'est le cas pour une partie des clients de Syscofop et des femmes du GIES. Les résultats sur ce dernier point ainsi que les explications plausibles seront présentés dans la catégorie abordant les limites à l'amélioration des conditions de vie.

Le cinquième sous-code porte sur le logement à propos duquel les résultats montrent que 14 participant.e.s ont eu une amélioration de leur habitat grâce au crédit de la Fucec-Togo. Les

employés de la Fucec-Togo interrogés ont également attesté des réalisations matérielles de leurs clients dans ce domaine. Les données affichent trois types d'amélioration des conditions de vie liées au logement. Premièrement, il s'agit du changement de situation de bon nombre de clients précédemment locataires, qui ont construit et intégré leur propre maison et la deuxième situation est celle de ceux qui ont eu un meilleur logement locatif ou effectué des rénovations grâce aux bénéfices de leur prêt et activité. A cela s'ajoute l'accessibilité des emprunteurs à un cadre de travail et milieu de vie plus décent comme le traduisent si bien ces deux témoignages :

« J'ai dû bricoler pour ouvrir mon premier atelier qui était dans une zone inondable, pas bien aménagée où il n'y avait pas de sanitaire, d'eau etc. Mais à travers les prêts de la Fucec, je me suis rendu compte qu'il fallait que je déménage et j'ai pu louer dans un bon endroit » (Entretien F SYSCO RESEAU).

« [...] c'est peut-être en location en cours commune on appelle ça "soldier line" là où les gens sont quatre même. Mais actuellement, je n'aime plus vivre dans ces endroits. Chaque fois que je veux chercher c'est cour unique pour moi, seul et bien équipé » (Entretien H SYSCO 2).

Il faut toutefois mentionner que ces améliorations ne se sont pas manifestées seulement sur le plan économique, mais également à travers une autonomisation sur le plan social des clients des deux IMF.

5. 8. Autonomisation sociale

L'autonomisation sociale des clients répondants de la Fucec-Togo en situation de pauvreté s'est manifestée sous quatre formes qui correspondent aux sous-codes suivants : respectabilité accrue, ascension sociale, divertissements payants et développement du leadership.

5.8.1. Respectabilité accrue

La moitié des répondants a constaté des changements dans les relations familiales, les rapports sociaux et sur le plan professionnel. Il s'agit du respect plus accru qui leur est accordé. L'ensemble des femmes qui ont répondu à la question concernant les changements observés dans les relations avec leurs proches et dans leur entourage ont toutes confirmé ce changement, y compris également les clientes de Mutual Finance. Pour certaines, le respect accru dont elles bénéficient résulte de leur contribution aux dépenses du ménage, ce qui les valorise aux yeux de leur conjoint. Pour d'autres, le fait d'avoir une AGR ou de posséder une petite entreprise et de gérer de l'argent leur donne du respect. Elles sont admirées dans la société et perçues comme « des

femmes battantes ». Enfin pour d'autres, les crédits de la Fucec-Togo, leur permet de moins extérioriser, exposer leurs problèmes financiers à des personnes qui pour la plupart sont incapables de les aider ou n'ont pas cette volonté, ce qui leur évite du dénigrement social, mais renforce au contraire leur respectabilité.

L'analyse que nous faisons de cette respectabilité accrue est qu'il s'agit d'un impact social positif résultant logiquement des autres impacts positifs que nous avons présentés plus haut. En effet, le bon déroulement de l'activité et l'atteinte des objectifs, l'augmentation du revenu et les réalisations matérielles qui l'accompagnent sont des signes distinctifs extérieurs d'une réussite sur le plan économique, mais aussi sociale qui ne peuvent que forcer le respect et l'admiration au sein de la société. A titre d'exemple dans la société togolaise, la possession d'une maison est d'une importance capitale voire un idéal à atteindre pour chaque citoyen puisqu'il confère une considération sociale. Cette respectabilité est davantage renforcée lorsque les couches sociales vulnérables et les gens de conditions modestes évoluent et réussissent à atteindre un niveau de réalisation grâce à leur activité. Les extraits d'entrevues qui suivent d'un employé et de quelques clientes de la Fucec-Togo confirment notre analyse.

« [...] il y a des gens qui veulent ressembler parfois à ces personnes que nous finançons, parce qu'ils ont atteint en tout cas des niveaux beaucoup plus élevés dans la société et surtout que nos crédits aussi leur permet de réaliser leurs projets de construction. Par exemple, la personne qui n'avait pas -- qui était en location mais grâce à nos crédits ils construisent par exemple une maison; en tout cas se fait respecter dans sa société ». (Entrevue 3H EM DJA).

« Oui, il y a eu de changement parce que si vous êtes une femme sans activité cela s'appelle aussi autrement, on vous étiquette d'une façon [...] Quand une femme ne fait pas d'activité, on l'appelle une femme paresseuse [...] Mais si vous arrivez à entreprendre une activité en tant que femme, le nom qui vous est donné dans ce cas est agréable à entendre [...] on dira seulement c'est une femme battante, une commerçante oui ce nom est agréable ». (Entrevue SYSCO TSEV 11).

« Oui il y a du changement parce que une fois que tu fais une activité qui marche ou pas, le respect que tu auras sera différent par rapport à celui qui ne fait rien. Donc ce changement est effectif ». (Entretien GIES DJA).

Cependant au-delà de la considération sociale qui a augmenté pour la grande majorité, certains participants ont connu plus de réussite et une ascension sociale.

5. 8. 2. Réussite et ascension sociale

Les résultats montrent que quelques clients ont connu une ascension sociale due à l'évolution de leur activité. Elle s'est manifestée par le changement des fréquentations, l'augmentation des sollicitations et des responsabilités dans le cercle familial ou le milieu communautaire, le développement des affaires avec des entreprises-clientes. Pour d'autres, les activités telles le commerce en étalage ou l'existence de leur atelier constitue un service d'utilité publique qui leur donne une certaine reconnaissance et notoriété dans leur environnement social. Enfin parmi cette catégorie des clients qui ont vu leur statut social amélioré figure ceux qui ont développé du leadership notamment dans le domaine entrepreneurial. En effet, le développement de leur activité et les impacts positifs du microcrédit qui améliorent leurs conditions financières et matérielles font d'eux des modèles de réussite inspirants, des pourvoyeurs d'emplois ou des personnes auprès de qui d'autres voudraient apprendre leur métier.

Dans tous les cas, les récits relatifs à l'augmentation de la respectabilité et l'ascension sociale des répondants touchent plus les femmes. Du moins, ce sont leurs cas de réussite dans les affaires et sur le plan social qui ont été énumérés le plus par les employés de la Fucec-Togo. Ces impacts positifs de l'utilisation du microcrédit pour ces femmes s'insèrent parfaitement selon notre analyse dans l'approche « Gender And Development » (GAD) de l'analyse du genre liée au développement. Selon Nagels (2019), le GAD se concrétise par l'autonomisation des femmes qui consiste à favoriser leur inclusion dans les instances de pouvoir, leur participation aux prises de décisions sur le plan familial, communautaire, à améliorer leur accès aux « ressources financières », aux AGR, au microcrédit, à l'éducation et à la santé. En dehors de la participation aux instances décisionnelles, tous les autres indicateurs de l'autonomisation des femmes définis par Nagels sont concrétisés et positivement dans nos résultats pour la plupart des répondantes. Il s'agit par exemple de l'éducation financière, de la formation sur droits de la femme, la santé et la reproduction, les IST dispensées de façon obligatoire aux femmes utilisatrices du CEE et aux emprunteurs du Syscofop, de leur accès facile aux microcrédits grâce aux conditions avantageuses, de leur leadership et participation du développement communautaire, de l'acquisition de la terre par la majorité des répondantes, etc.

Cependant l'amélioration des conditions de vie des emprunteurs sur le plan social s'est aussi traduite par la consécration de leurs ressources aux divertissements payants.

5.8.3 Divertissements payants

Selon les résultats, 23 répondants y compris la majorité des clients de Mutual finance s'offrent et à leurs familles des divertissements payants. Il s'agit des loisirs occasionnels tels qu'une fête organisée à l'occasion de l'anniversaire d'un enfant du ménage, d'une sortie culturelle ou simplement le fait d'amener la famille dans un restaurant par moment. Pour les clientes de la Fucec-Togo appartenant à un GIES interrogées, la période transitoire entre la fin d'un cycle de crédit et son renouvellement constitue la seule période de réjouissance au cours de laquelle une fête est organisée. En dehors de ces cas, trois autres répondants ne peuvent s'offrir des divertissements soit en raison des contraintes liées aux crédits telles que le remboursement, la diminution du pouvoir d'achat durant le cycle ou la priorisation de l'activité au détriment du loisir.

Concernant la disponibilité et le temps consacré à l'épanouissement personnel, certaines femmes ont répondu disposer de leur temps pour faire d'autres activités favorisant leur épanouissement social. Quelques-unes priorisent leur activité au lieu de consacrer leurs ressources et temps au divertissement, à l'instar de cette commerçante utilisatrice du crédit Syscofop qui raconta qu'elle n'a pas de temps pour autres choses si ce n'est que pour vendre et rembourser la Fucec et qu'elle ferme seulement sa boutique lorsqu'il s'agit d'aller faire des choses importantes.

Il est important de relever qu'en dépit de l'amélioration des conditions économiques et sociales de vie des clients des deux IMF d'une manière générale, les résultats démontrent néanmoins des impacts limités auprès de quelques participants, ce qui mérite d'être présenté.

5.8. 4. Développement du leadership entrepreneurial et communautaire

Le développement du leadership par les clients qui étaient au départ en situation de pauvreté et qui « sont partis de rien » pour changer radicalement leurs conditions de vie a été essentiellement souligné par les employés de la Fucec-Togo. Il s'est manifesté sur deux plans, notamment celui de l'entrepreneuriat et des initiatives de développement local. Sur le premier plan, c'est le cas notoire des clients qui ont remarquablement réussi dans leur activité, qui sont cités comme des modèles de réussite et à qui l'institution fait souvent appel pour des communications afin d'inspirer les autres membres. Comme anecdote, une employée dans une agence nous raconta l'histoire d'une de leur cliente (avec qui l'institution collabore énormément) qui ne « jure que par la Fucec-Togo ». Elle aime plaisanter en ces termes : « tout ce que je suis c'est la Fucec-Togo, tout

ce que je porte c'est la Fucec-Togo, lorsque je suis en joie et que je danse c'est grâce à la Fucec-Togo, etc... ». De plus le développement du leadership entrepreneurial concerne le cas déjà évoqué par les employés des clients qui ont connu le développement de leur activité au point de recourir désormais à des crédits bancaires plus consistants ou de faire des voyages d'affaires à l'étranger. En dehors de ces récits provenant des employés de la Fucec-Togo, l'analyse des résultats des clients répondants confirme le développement de leadership qu'ils ont acquis dans les affaires. On peut citer le cas de deux couturiers. Le premier s'est bâti une réputation grâce au microcrédit de la Fucec-Togo qui lui permet de vendre ses vêtements en Occident. Le second dont l'activité est assimilable à celle d'une petite ou moyenne entreprise (telle que définie par Boyé, Hajdenberg, Poursat, 2009) est un grand patron d'atelier qui a loué pour dix ans une maison entièrement consacrée à l'agrandissement de son atelier, qui a une dizaine d'employés et d'apprentis confondus et à qui les habitants du quartier envoient régulièrement de nouveaux apprenants à cause de son succès et exemplarité.

Sur le deuxième point concernant le leadership communautaire, certains répondants ne sont pas seulement des utilisateurs qui ont su tirer profit du microcrédit de la Fucec-Togo mais sont aussi des membres qui s'impliquent dans le développement local. C'est le cas des femmes des GIES qui utilisent le CEE. En effet, le mécanisme d'épargne et de remboursement de ce crédit a institué un fonds qui peut être utilisé par ces femmes pour la réalisation de petits projets communautaires. Ce mécanisme qui demeure en soi original de notre point de vue s'analyse bien évidemment comme un modèle de développement participatif des populations vulnérables initié par la Fucec-Togo. L'extrait de verbatim ci-après décrit un peu plus ce système :

« Le fonds de groupe est collectif. Maintenant, ce fonds de groupe c'est sur une base -- on se dit c'est pratiquement sur une base communautaire parce que le fonds de groupe, le groupe peut décider à un moment donné sur la base des fonds de groupe se dire Ok, dans notre environnement, nous n'avons pas de latrines publiques par exemple. Nous, notre fonds de groupe va servir peut-être à créer une latrine publique. Le groupe peut dire OK, notre fonds de groupe peut nous permettre à faire un puits, un forage. Ça dépend de la vision de chacun. Mais à terme, ce qui est bien, c'est que le système de financement nous permet d'amener graduellement chaque membre du groupe à dépasser des paliers de financement et à pouvoir avoir une autonomie financière » (Entrevue 1 H EM TSEV).

Pour finir, l'autre forme d'implication des clients de la Fucec-Togo au développement de leur localité et que nous interprétons comme du leadership communautaire est le récit qui nous a été raconté à propos des membres d'un village de la préfecture du Zio dont les enfants ont eu une

scolarisation universitaire grâce au microprêts de leurs parents et qui sont revenus dans leur village pour devenir des enseignants à la fin de leurs études.

5.9. Impacts positifs de l'assistance technique de DID

A présent, pour répondre à la question secondaire de la recherche à savoir si, dans le contexte togolais, l'appui technique aux IMF peut jouer un rôle dans l'amélioration des conditions de vie des personnes vivant en situation de pauvreté et dans le cas d'espèce si l'appui technique de DID à Fucec-Togo joue ce rôle, les résultats d'entrevues des employés permettent de répondre positivement. Nous voudrions souligner ici que la confirmation de ta 2^e hypothèse repose donc sur très peu de résultats parce que les questions sur le sujet ont été posées uniquement qu'aux 5 employés de l'échantillon, encore que les résultats aient montré que certains d'entre eux ignorent DID ou en ont seulement entendu parler.

À travers son assistance technique, DID a apporté son expertise sur le plan organisationnel pour le redressement de la Fucec-Togo et élaboré son plan d'affaire actuel faisant d'elle une institution de renom, solide et performante. Ce résultat en réalité ne révèle rien de nouveau puisque, dans la contextualisation historique, cet apport avait déjà été souligné. Il s'agit ici de la réitération d'une assistance technique qui est souvent citée comme référence à cause de son rôle décisif dans la modernisation et le devenir de cette IMF. Rappelons qu'aujourd'hui, la Fucec est citée incontestablement par plusieurs sources comme le chef de file de la microfinance au Togo ce qui positionne donc le pays à un rang non négligeable dans ce secteur au sein de l'UEMOA (BCEAO, 2024). Nous en déduisons bien évidemment que le partenariat technique avec la DID a des impacts positifs sur la Fucec.

De plus, elle participe à la formation des employés, contribuant ainsi au renforcement des ressources humaines. Il ressort aussi des entrevues avec les employés que cette assistance influence les prestations à la clientèle et bien au-delà, la Fucec-Togo dans son entièreté. Par exemple, le Syscofop est une modernisation de la tontine traditionnelle qui a été opérée avec l'appui technique de DID depuis l'année 1997. Selon l'avis des certains employés de la Fucec-Togo interrogés, à ce jour, c'est l'un des produits les plus consommées et qui a un succès élevé eu égard à ses performances (impacts positifs sur les clients, taux de recouvrement presque à 100%, augmentation du portefeuille). Nous ajoutons également comme argument la flexibilité des conditions d'obtention du crédit qui sont attractives pour les clients. De plus, en dehors des 3

produits Syscofop, CEE et Youth Espoir qui correspondent aux profils et besoins des clients évoluant dans le commerce général et l'artisanat, on peut citer la dizaine d'autres produits de la Fucec-Togo qui sont adaptés à d'autres secteurs d'activités et qui répondent à des besoins spécifiques comme le crédit agricole⁵⁸.

Notre l'hypothèse de départ était que l'assistance technique de DID à la Fucec contribue à l'amélioration des conditions de vie des membres. Sur la base des résultats susmentionnés, nous déduisons que DID contribue à l'amélioration des conditions de vie des Togolais en situation de pauvreté, mais de façon indirecte à travers son appui technique à la Fucec-Togo. Cette hypothèse est confirmée parce que cette assistance à la formation des ressources humaines, à la création des produits innovants et efficaces répondants aux besoins des populations et à la bonne gouvernance de cette IMF est également déterminante pour « la viabilité⁵⁹ » des IMF et par conséquent la réussite de leur mission (Boyer, Hajdenberg et Poursat, 2009). Précisons que Mutual Finance ne bénéficie pas d'appui de DID et que son produit Crédit Tontine dont l'impact a aussi été analysé est adapté aux besoins des clients avec des conditions et modalités similaires à ceux de la Fucec-Togo.

Toutefois, notre recherche donne l'impression de confirmer tout simplement ladite hypothèse d'autant plus qu'il serait mal vu et inapproprié de la part de Fucec-Togo de critiquer DID qui est son partenaire. Pour nuancer, il est donc important de souligner ici la probabilité d'obtenir d'autres résultats, c'est-à-dire différents ou contraires à ceux-ci dans les scénarios suivants : le premier est la réalisation de cette étude dans la période 1994 à 2000 où la faïtière connut de sérieuses difficultés organisationnelles à cause de l'interruption de l'assistance technique de l'USAID. Bien évidemment les résultats de la recherche mettraient surement en évidence les préjudices subis par la Fucec à cause de cette rupture et ses impacts négatifs sur le plan microéconomique. Le deuxième scénario qui découlerait du premier est celui dans lequel la

⁵⁸ Confère Annexe I : Liste des produits de la Fucec-Togo.

⁵⁹ La viabilité est un concept qui renferme trois dimensions qui sont les aspects organisationnel, institutionnel et financière. La viabilité organisationnelle exige des IMF une maîtrise des opérations à travers l'évaluation du projet et des garanties, le contrôle périodique et rigoureux des remboursements, le suivi des tous les aspects de l'épargne, l'instauration des procédures compréhensibles par les emprunteurs et les employés devant permettre un fonctionnement efficace et l'identification des dysfonctionnements. Elle exige également un organigramme bien structuré avec des postes dont les attributions sont bien définies, une bonne gestion du personnel, l'officialisation et la diffusion des procédures et la mise en place d'un « système d'information et de gestion » efficace. La viabilité institutionnelle est définie « ... comme la mise en place d'une gouvernance claire permettant de définir la stratégie et de contrôler son application, en particulier grâce à l'adoption d'un statut juridique adéquat » (p. 185). La viabilité financière d'une IMF étant « ... définie comme le fait d'atteindre l'équilibre financier et de pouvoir financer la croissance » (p. 203) nécessite de la part de cette institution d'appliquer aux microprêts de sa clientèle un taux d'intérêt haut afin d'assurer les dépenses de fonctionnement, de diversifier ses sources de financement (investissements privés, donations, accumulation du profit, emprunts) devant soutenir son agrandissement (Boyer, Hajdenberg et Poursat, 2009).

faîtière n'aurait pas bénéficié de l'expertise technique de DID pour sa réforme organisationnelle, l'établissement de son actuel plan d'affaire, l'innovation des services (comme la substitution de la tontine traditionnelle par le Syscofop), le renforcement de son capital humain, etc.

Au vu des résultats, puisque l'appui technique de DID joue un rôle positif en permettant à la Fucec-Togo de rendre accessible à ses membres des services financiers et non financiers aux conditions flexibles qui représentent un avantage considérable pour eux, il s'en suit que les activités dans lesquelles les prêts ont été investis se déroulent bien.

5.10. Les résultats mitigés quant à l'amélioration des conditions socioéconomiques de vie

Les résultats de la recherche comportent quelques limites concernant l'amélioration des conditions de vie des clients de la Fucec-Togo en situation de pauvreté. Ces limites se situent presque à tous les niveaux. Autrement dit, chaque impact positif susmentionné comporte quelques limites, qui démontrent que l'utilisation des crédits n'a pas aidé tous les participants à améliorer leur existence ou y ont contribué faiblement. Les services à propos desquels nous avons observé plus ces limites sont le crédit Syscofop et le CEE. Le crédit Youth Espoir n'est pas concerné, puisque les résultats en termes d'impacts sont positifs et révèlent très peu d'écueils. Dans tous les cas, soulignons que le nombre de ces clients est faible comparativement à la grande majorité des répondants qui ont vu leur situation économique et sociale s'améliorer. Nous présenterons donc successivement ici les résultats sur le détournement de l'objet du crédit, l'absence de concrétisation des objectifs pour certains clients, l'absence de réalisations matérielles pour eux, la dépendance financière de certains clients, ainsi que la faible contribution à la scolarisation, à l'amélioration nutritionnelle, au logement et à l'autonomisation sociale.

5.10.1 Le détournement de l'objectif du crédit

Les résultats démontrent que l'utilisation des prêts à d'autres fins que celles pour lesquelles ils ont été contractés a constitué pour une cliente de la Fucec-Togo la cause majeure de la non-concrétisation des objectifs du prêt. Il s'agissait pour cette emprunteuse de financer les études de son enfant plutôt que de consacrer les crédits à son activité et ce détournement aboutit à la cessation de ladite activité. Concrètement et en dehors de ce cas d'échec, d'autres participants ont consacré partiellement ou totalement leur crédit à la scolarisation de leurs enfants plutôt qu'à leur activité. La conséquence en fut soit le ralentissement de l'activité dû au manque de renouvellement du

stock, soit les difficultés de remboursement conduisant finalement à la cessation définitive de l'activité, comme ce fut le cas de cette cliente utilisatrice du crédit Syscofop. L'analyse des résultats montra néanmoins une amélioration des conditions de vie de cette participante mais qui a fini par s'estomper. Ce détournement fut une entrave majeure et un facteur limitatif des impacts positifs du microcrédit dans sa vie. Elle témoignera d'ailleurs être toujours dans une dépendance financière à l'égard de son conjoint et des aides ponctuelles des membres de sa famille. Les deux exemples d'extraits qui suivent confirment le résultat sur le détournement du crédit :

« Oui je dirai que c'est arrivé qu'au début il y avait de l'évolution et qu'après il y a eu une stagnation. Quand je prenais le prêt, je l'investissais dans mon atelier. Mais j'avais reçu entre temps un prêt que j'ai consacré à la scolarité de mon enfant. Je n'arrivais plus à payer les marchandises c'est là que j'ai rencontré des difficultés de remboursement. Donc je n'ai plus eu d'évolution depuis que j'ai commencé par investir le prêt dans la scolarité de mon enfant. De plus avec l'arrivée du Covid-19, les activités étaient interrompues et j'étais encore tombé malade en cette période donc mes activités se sont arrêtées définitivement. (Entrevue F SYSCO RESEAU).

« Plus généralement, les objectifs poursuivis sont atteints parce que quand nous faisons les crédits, c'est pour financer l'activité de nos membres. Généralement, c'est atteint. Mais il faut dire aussi que des fois, ce n'est pas atteint dû au fait que les clients détournent parfois l'objet du crédit. Ça fait que parfois le crédit commence par souffrir, surtout quand l'objet est détourné ou quand il y a un incident majeur qui survient dans la vie de deux clients. Ça a un impact parfois négatif sur l'objet même du bien, la réalisation de l'objet du crédit ». (Entrevue 3 H EM DJA).

5.10.2. Absence de concrétisation des objectifs pour certains

En dehors du financement de la scolarisation, les résultats révèlent la priorisation des dépenses de consommation par certains ménages. C'est le cas des femmes d'un GIES situé à Djagblé et utilisatrices du CEE. Rappelons que leur état de pauvreté (chômage de leur conjoint, absence de financement, difficulté pour manger, etc.) les avait motivées à recourir au microcrédit pour subvenir aux besoins élémentaires essentiellement nutritionnels de leurs familles. Elles évoquaient l'idée « d'au moins donner le piment aux enfants », un euphémisme employé pour désigner la recherche du minimum vital. Les résultats ont montré une évolution de leur activité et une augmentation de leur revenu. Cette amélioration financière n'est toutefois pas assez significative, substantielle d'autant plus que le revenu est consacré prioritairement aux dépenses du ménage, ce qui n'a pas favorisé pour elles l'accumulation du revenu et la possession d'un patrimoine matériel.

Ces résultats pourraient également être analysés à première vue comme un détournement du crédit ou de son objectif. Dans ce sens, ils corroborent la position de Dumas (2001) et de Servet (2015), vus plus haut dans la revue de littérature et le cadre conceptuel, selon qui le microcrédit ne doit pas être consacré à la consommation, mais plutôt servir à des fins productives, car de nombreuses études d'impacts démontrent que le crédit accordé aux pauvres sert finalement à la consommation ce qui est nuisible, rend le remboursement difficile à défaut d'autres sources de revenus. En fin de compte, la consécration du prêt des microfinances à la consommation produit finalement un effet mitigé, voire négatif.

Nos résultats sur ce point posent un véritable problème, un dilemme à savoir s'il faut les considérer comme un détournement de l'objet du crédit (c'est-à-dire l'absence de priorisation du financement d'activités lucratives) ou l'accomplissement de la finalité de cet investissement et du microcrédit qui est l'amélioration du bien-être des emprunteurs pauvres. Concernant l'objectif du microcrédit, puisque nous avons retenu le modèle de Boyé, Hajdenberg et Poursat (2009) qui prône l'investissement dans des activités lucratives et l'interdiction de consacrer le crédit ou le revenu issu de l'activité à la consommation, lesdits résultats démontrent clairement qu'il y a eu un détournement qui a eu pour impact la non-réalisation des objectifs du prêt.

Mais pris sous l'angle de la finalité et de la vocation sociale du microcrédit (amélioration des conditions de vie des ménages pauvres), les résultats ici ne peuvent être critiqués, car les femmes utilisatrices du CEE ont consacré leurs revenus à la consommation de leur ménage et elles ne devraient pas être blâmées puisque c'est à travers la prise en charge des dépenses vitales de subsistance de leur famille qu'elles améliorent leur niveau de vie même si l'accumulation de la richesse matérielle par elles (comme c'est le cas pour la majorité des répondants) est probablement sacrifiée. Comme nous l'avons montré dans le cadre théorique, cela peut provoquer sur le coup une augmentation du bien-être, mais qui sera suivie d'une baisse. Bref, si l'on observe les impacts sur une assez longue période, l'impact moyen serait nul. Leurs récits montrent qu'elles ne peuvent pas pour le moment acheter un terrain, construire une maison, etc. Néanmoins, le microcrédit leur permet de nourrir, de soigner et de scolariser leurs progénitures. Du moins, nourrir la progéniture est l'objectif initial affiché clairement par ce groupe de femmes rappelons-le et il est atteint. La réponse à ce dilemme à notre avis serait d'envisager un équilibre savant entre l'utilisation d'une partie du revenu pour la continuité et le développement de l'activité et l'autre partie pour la

satisfaction des besoins élémentaires du ménage tels que l'alimentation, les soins de santé, l'utilisation de l'eau potable, la scolarisation des enfants, etc.

Par ailleurs, concernant le sous-code « absence de concrétisation des objectifs » les résultats montrent pour cette sous-catégorie, que l'accès aux 4 crédits dont nous étudions les impacts n'a pas permis à 9 répondants d'atteindre les objectifs du microcrédit. Ces objectifs sont interprétés ici comme la poursuite de la rentabilité de leurs activités. Les raisons essentiellement évoquées sont les mouvements sociopolitiques qu'a connu le pays en 2017, la situation économique difficile du Togo pendant et après la pandémie du Covid 19, le court délai de remboursement et la non-rentabilité de certains portefeuilles de crédit par laquelle référence est faite au non-remboursement du crédit durant le cycle à cause du phénomène d'émigration de la jeunesse.

En effet, concernant la pandémie du Covid 19 et le contexte économique national difficile après la pandémie, les clients de la Fucec-Togo dans cette situation (6 répondants) sont pour la plupart des commerçants. Ils ont souligné la baisse du pouvoir d'achat, l'inflation, la mévente dans les marchés et le ralentissement des activités. De plus, trois autres clients enquêtés ont mis en cause la pandémie du coronas virus qui a impacté négativement leurs activités comme en témoigne ces trois extraits d'entrevues :

« [...] mais actuellement les choses sont dures ça n'atteint pas. Concernant le marché, les choses sont un peu augmentées, si tu as eu l'argent, jusqu'à la fin de l'année ça n'atteint pas [...] A l'entrée de Corona là, hum les choses sont un peu dures. Maintenant ça ne marche pas, sans vous mentir ça ne marche pas on ne paie plus, les gens n'achètent plus. Le temps est dur maintenant ». (Entretien F SYSCO 7).

« Actuellement les activités ne marchent mais tu dois lutter pour faire une activité et une fois que tu prends un prêt, tu es obligé de travailler, d'entreprendre quelque chose pour rembourser cet argent [...] Sinon qu'est-ce que tu vas pouvoir vendre jusqu'à rembourser 16 500 F par semaine alors que nous n'avons pas de bénéfice. Si au moins le commerce marchait --. Nous sommes dans des boutiques, nous payons les charges, quand l'OTR arrive nous fermons nos boutiques pour les rouvrir après leur passage ». (Entrevue GIES DJA).

« [...] sauf que parfois, il y a certains aléas qui peuvent survenir pour peut-être bouleverser l'activité ... déjà le Covid qui a fait monter les prix aux enchères » (Entretien, H SYCO 1).

Pour finir, disons à titre de comparaison que contrairement aux neufs clients de la Fucec-Togo qui n'ont pas atteint l'objectif de rentabilité financière de leur activité, les membres de

Mutual Finance interrogés sont parvenus quant à eux à cette fin. Par ailleurs, la non-rentabilité du crédit Youth Espoir a également été soulevée par certains employés de la Fucec-Togo en tant que cause du non-aboutissement des objectifs de ce crédit. Les arguments avancés sont les impacts négatifs de la crise sociopolitique de 2017 qu'a connu le Togo sur ce crédit (alors qu'il était en phase d'expérimentation) et le phénomène d'émigration qui prend de l'ampleur au sein de la jeunesse togolaise. En effet, la combinaison de ces deux facteurs a conduit à la non-atteinte des objectifs de ce crédit en raison du non-remboursement du crédit par bon nombre des jeunes emprunteurs qui ont quitté le pays⁶⁰. L'analyse que nous en faisons est que cette appréciation des employés de la Fucec-Togo, empreinte d'une déception exprimée lors des entrevues, est à relativiser puisqu'objectivement les résultats démontrent globalement que les 5 répondants ayant souscrit au crédit Youth Espoir ont atteint leurs objectifs et que ces derniers ont amélioré leurs conditions socioéconomiques de vie. À l'évidence cette analyse de l'employé de la Fucec-Togo s'inscrit parfaitement dans la logique de rentabilité de leur portefeuille de crédit, ce qui ne fut pas le cas et la circonstance exceptionnelle de crise à l'époque justifie ce résultat. Néanmoins, l'analyse de nos données montre sur ce point précis que l'objectif d'amélioration des conditions est atteint grâce à ce produit. En définitive, ce dernier mène à une amélioration des conditions de vie, mais certains membres ne l'ont pas remboursé pendant cette période exceptionnelle de trouble sociopolitique en 2017, ce qui est un résultat mitigé de ce crédit du point de vue de la Fucec-Togo, mais pas nécessairement de celui des clients qui y ont souscrit.

En dépit de l'amélioration de la situation financière de la majorité des clients, les résultats affichent une autonomisation financière mitigée due à la dépendance financière de certains membres de la Fucec-TOGO.

5.10.3. L'absence de réalisations matérielles

Dans cette sous-catégorie, les résultats démontrent que ce sont seulement des membres de sexe féminin des deux IMF qui n'ont pas pu acquérir des biens matériels. Il s'agit de huit (8) femmes à raison de deux (2) clientes sur 3 de Mutual Finance et des six (6) utilisatrices du CEE. Pour ces dernières (clientes de la Fucec-Togo), la taille « micro » de leurs commerces, qui d'ailleurs ne prospère plus (à cause de la mévente) entrave les réalisations matérielles. Durant

⁶⁰ Nous avons ici un biais de sélection puisque nous n'avons pas pu rencontrer les clients parce qu'ils sont partis.

l'entrevue, ces répondantes ont affiché différentes réactions comme les soupirs et exclamations « hum », « Héé ») pour exprimer soit leur déception ou soit leur perception négative à l'égard de certains aspects du CEE comme dans le cas présent c'est-à-dire la non-accumulation de la richesse matérielle :

« Hum. Les activités ne nous avantagent pas. Quand nous prenons le prêt nous ne pouvons pas faire autre chose en dehors de ça. Nous pouvons nous permettre cela si notre commerce est grand ou solide. [...] Nous n'arrivons même plus à nous acheter des pagnes. On ne peut pas se permettre d'acheter un pagne avec l'argent du prêt c'est impossible » (Entrevue GIES DJA).

L'analyse du récit ci-dessus met en relief l'importance et la valeur sociales de la possession et du port des pagnes pour les femmes en Afrique. La non-possession des pagnes et de surcroît celles de grande qualité et valeur financière peut-être perçue comme un signe de pauvreté.

L'absence de réalisation matérielle peut s'expliquer par plusieurs raisons qui sont les circonstances ou les raisons du recours au CEE, le détournement de l'objet de ce crédit, les circonstances extérieures telles que le Covid 19 et l'inflation, etc. Concernant le premier sous-nœud, les emprunteuses avaient évoqué les conditions de vie difficile dues au chômage et surtout la nécessité d'entreprendre une AGR pour assurer la subsistance alimentaire⁶¹ de la famille (au moins nourrir la progéniture selon les propos d'une participante). Dans ces conditions, il est juste de déduire que ces emprunteuses consacrent davantage leurs ressources financières aux dépenses prioritaires familiales au détriment de l'acquisition des biens matériels de valeur. Cette tendance est d'ailleurs confirmée par Guérin (2015, p. 61), qui affirma ce qui suit : « [...] on sait aujourd'hui qu'une partie importante des microcrédits servent en fait à financer la consommation ». Dans ces conditions, cette canalisation des revenus générés grâce au microcrédit empêche toute réalisation matérielle. Les résultats ont d'ailleurs montré que ces participantes ont eu quand même une amélioration du revenu mais elles le consacrent plus aux charges du ménage mais aussi à leur AGR. Nous en voulons comme preuve ces propos de quelques femmes qui ont emprunté le CEE :

« Dans nos activités nous avons des bénéfices que nous ne pouvons pas qualifier de fixe, mais ce que nous dépensons dedans est énorme. Certains jours tu peux être contente de ta vente, tu ne peux pas vendre uniquement qu'un seul article pour avoir du bénéfice, il

⁶¹ « Merci pour la question. Ce qui arrive est que nos conjoints n'ont plus de travail. Le chômage implique que si tu lui demande un fonds de commerce, il te répondra qu'il n'y a pas d'argent. Mais quand il part travailler, il ne remmène pas 25 f... ce qui t'oblige toi aussi la femme à t'efforcer pour trouver un prêt, l'essentiel est de nourrir les enfants, juste leur faire manger du piment. C'est ce qui amène nous les femmes à emprunter, c'est le chômage qui amène tout ceci. Si nos époux travaillaient, ils devaient nous donner l'argent du commerce. Vu qu'il n'a pas le capital pour le commerce toi aussi tu dois te battre pour que les enfants n'aient pas faim » (Entrevue GIES DJA).

faut vendre un peu de tout. Jusqu'à la fin de la journée, nous dépensons encore dedans au point qu'évaluer ce que tu as gagné dans la journée est difficile. Nous ne trouvons pas le bénéfice car nous dépensons beaucoup dedans » (Entretien GIES DJA).

« C'est à cause de ces dépenses que je n'arrive plus à faire d'autres réalisations » (Entretien GIES DJA).

Concernant le deuxième sous-nœud, « détournement de l'objet du crédit » cette attitude justifie en grande partie, selon notre analyse, l'improductivité de richesse matérielle puisque certains emprunteurs, rappelons-le, ont financé la scolarité de leurs enfants après avoir obtenu le crédit plutôt que de l'investir dans leur activité.

5.10. 4. La dépendance financière

Les résultats d'entrevues font ressortir qu'en dépit de la réalisation des objectifs du prêt, l'évolution de l'activité et l'augmentation de leur revenu, dix (10) clients de la Fucec-Togo dépendent toujours financièrement de leur conjoint.e ou sollicitent un soutien financier extérieur ponctuel provenant d'un membre de leur famille ou d'une tierce personne. Il s'agit plus précisément de quatre (4) femmes et d'un (1) homme qui ont utilisé le crédit Syscofop et des cinq (5) femmes interviewées faisant partie d'un GIES. En comparaison avec les autres types de crédit, rappelons pour finir que les trois clientes de Mutual Finance utilisatrices du Crédit Tontine n'ont aucune dépendance financière. Il en est de même pour les cinq utilisateurs du crédit Youth Espoir, à l'exception d'une cliente qui malgré son « auto prise en charge » reçoit toujours une contribution de son époux. Dans tous les cas, les résultats démontrent que sur le plan financier, ce sont les femmes qui dépendent plus de leur époux ou conjoint de fait. Cette situation nous amène à aussi aborder une autre limite des impacts positifs des microcrédits examinés qui est l'improductivité de richesse matérielle pour certains membres.

5.10. 5. Amélioration nutritionnelle limitée

Les résultats montrent sur ce sous-thème que l'accès au crédit ne permet pas à 10 clients de la Fucec-Togo, majoritairement des femmes, de subvenir convenablement à leurs besoins alimentaires quantitativement et qualitativement. Les pressions subies lors des remboursements constituent une entrave sérieuse à la satisfaction de leur besoin alimentaire car les clients sont préparés psychologiquement à privilégier le remboursement de leur dette et à supporter certaines

privations notamment alimentaires et vestimentaires pourtant sensées concourir à leur bien-être. Dans ce sens, une cliente rapporta les conseils souvent prodigués par les employés de la Fucec-Togo qui leur disent : « On ne mange pas la viande avec l'argent de la Fucec, on n'achète pas des grands pagnes avec l'argent du prêt ... ». De plus, la réaction des 5 femmes du GIES utilisatrices du CEE durant le focus group (exclamations, soupirs, plaintes) a été unanime pour exprimer cette contrainte subie et l'absence d'amélioration de leur situation sur le plan nutritionnel. Par ailleurs, la restriction des dépenses du ménage lors du remboursement du crédit fut l'une des raisons avancées pour justifier la contribution faible du crédit à l'amélioration de l'alimentation. Les récits ci-après illustrent ce résultat.

« Hum le prêt ne nous aide pas à mieux manger parce que nous avons peur, oui nous avons peur ». (Entrevue F SYSCO TSE 11).

« Ils nous prodiguent toujours des conseils du genre ne pas payer des pagnes avec l'argent du prêt, ne jamais payer la viande de bœuf, s'efforcer pour rembourser le prêt pour atteindre notre objectif ». (Entrevue F SYSCO TSE 12).

« Même pour manger c'est compliqué. Par exemple si tu veux te faire plaisir et enlever 2000F de cet argent pour acheter du poisson Fontè et manger, tu vas te plaindre en disant si j'enlève cet argent c'est une perte [...] tu peux manger mais pas à satiété parce que tu dois déjà penser au remboursement du prêt le mercredi en commençant par le préparer le lundi ...Donc on fait avec ». (Entretien GIES DJA).

« [...] quand rentre sous le prêt, les choses sont un peu bloquées, tu ne peux plus faire ces choses, même savourer la nourriture comme telle ». (Entretien H SYSCO 10 TSE).

Les autres effets mitigés des services de crédit ayant moins contribué à l'amélioration des services de base concernent entre autres la scolarisation, l'utilisation de l'eau potable, de l'électricité, du gaz et l'accès aux soins de santé. Ainsi, les bénéfices générés par les crédits n'ont pas permis respectivement à un (1) membre de la Fucec-Togo et à un (1) autre de Mutual Finance de pouvoir assurer la scolarité de leurs enfants; à quatre (4) répondants des deux IMF d'utiliser l'eau potable, l'électricité, une cuisinière ou gazinière et à un (1) participant d'accéder aux soins de santé.

5.10.6. Impacts limités sur l'amélioration du logement

Concernant les résultats mitigés quant à l'amélioration du logement, 10 membres de la Fucec-Togo et 1 autre de Mutual Finance n'ont pas connu d'amélioration de leurs conditions de

logement. Parmi les clients de la faitière se trouvent les 5 femmes d'un GIES qui ont utilisé le CEE. Les 5 autres sont des utilisateurs du crédit Syscofop. Les signes distinctifs de ce manque d'amélioration sont : l'absence d'une nouvelle construction ou de déménagement dans une habitation plus sécuritaire et confortable et le manque de rénovation⁶². Plus qu'un manque d'amélioration des conditions de logements, l'analyse de la fréquence et du nuage des mots révèle dans le codage la difficulté et l'impossibilité pour cette catégorie d'atteindre le bien-être ce qui le maintien dans les mêmes demeures et conditions depuis qu'ils ont commencé par utiliser le micro prêt. A titre d'illustration et comme dans les témoignages précédents, les femmes utilisatrices du CEE ont justifié l'impossibilité pour elles d'atteindre ce niveau d'amélioration par les conditions de remboursement du crédit lorsqu'elles ont affirmé ce qui suit :

« Non non ça ne nous aide pas puisque le prêt qu'on nous accorde n'est pas grand parce que le prêt entre 50 000 et 300 000 qu'il faut rembourser chaque huit jours comme ça nous embête, c'est impossible de faire certaines réalisations dans ces conditions. (Entrevue GIES DJA).

Les résultats à ce niveau ne concernent que la minorité des participants à notre recherche. Pourrait-on considérer pour autant qu'ils confortent les résultats d'une étude de la Présidence de la République Togolaise repris par le PND selon qui les pauvres au Togo n'ont pas d'accès à un logement décent et que dans la capitale, la majorité des familles (environ 57%) sont privées d'un « logement formel » entre autres à cause de leur pouvoir d'achat faible? Pour répondre à cette question et faire le lien entre la contribution du secteur de la microfinance notamment de la Fucec-Togo au règlement de ce problème, la faitière met à la disposition de sa clientèle deux types de produits qui sont le crédit habitat locatif et le crédit habitat personnel. Le premier permet à toute personne physique ou morale de financer l'achat de terrain, d'immeuble d'habitation, la construction ou la rénovation d'un immeuble à des fins locatives pendant que le deuxième vise les mêmes objectifs mais à des fins d'usage personnel. A défaut de données en notre possession, l'analyse du corpus ou une autre recherche sur le sujet permettrait de répondre à la question.

⁶² Quant aux jeunes entrepreneurs ou artisans qui ont recours à Youth Espoir, rappelons que personne d'entre eux n'a évoqué d'impact mitigé ou négatif du produit sur leurs conditions de logements.

5.10.7. Autonomisation sociale limitée

Les résultats d'entrevues relatifs à l'autonomisation sociale limitée comportent deux sous-catégories que sont l'absence de contribution des crédits étudiés à la respectabilité et au divertissement (l'épanouissement).

Concernant la première sous-catégorie, les résultats portent seulement sur les 5 emprunteuses du CEE faisant partie d'un GIES. Le défaut de contribution du CEE à leur respectabilité découle de l'impossibilité pour elles de se vêtir dignement en raison des restrictions liées au remboursement du crédit qu'elles acceptent. La privation en question ici concerne l'achat des pagnes (tissus) et le scénario ici est similaire à celui de l'interdiction aux membres d'utiliser leur prêt pour se nourrir de produits carnés. Elles ont affirmé à ce sujet ne plus être capable d'acheter des pagnes avec l'argent du prêt.

L'analyse et l'interprétation de ce résultat au prisme des valeurs sociales africaines liés à la femme souligne l'importance de la possession et du port des pagnes (surtout de qualité et de grande valeur commerciale) par ces celles-ci. Ils demeurent une caractéristique essentielle de leur richesse matérielle et contribuent à leur prestige, respectabilité et valorisation sociale. Le fait pour une femme de ne pas en posséder et de ne pas porter des vêtements confectionnés à base de pagne peut traduire au contraire un manque de moyens financiers et matériels et leur attirer de la médisance.

Pour marquer l'importance du pagne dans la culture africaine, par exemple lors de la célébration du mois de l'histoire des noirs à Vancouver en 2019 et durant laquelle furent mis en valeur les vêtements africains, le couturier congolais Safari Kabumbe disait : « *Le pagne, c'est l'identité, une valeur des Africains* » (Moukanda, 2019). Pour beaucoup d'autres auteurs, le pagne symbolise la tradition africaine, véhicule des histoires, des enseignements et bien plus à travers ses motifs et couleurs tout en reflétant le niveau social d'une personne. Ainsi d'après Blé (2012, p. 57) en Côte d'Ivoire par exemple, « Pour l'initié, les motifs lumineux et les couleurs harmonieuses du pagne marquent l'appartenance sociale de celui ou de celle qui le porte. Les valeurs (argent, réussite sociale et pouvoir) associées à ce pagne s'expriment dans le langage de ses couleurs et de ses motifs. La femme qui porte le wax « grotto » est socialement respectable ».

Concernant la deuxième sous-catégorie relative aux impacts limités des produits sur le divertissement, les clients concernés sont tous de la Fucec-Togo soit 6 utilisateurs du Syscofop et les 5 membres du GIES emprunteuses du CEE. Nous avons demandé aux participants s'ils consacraient à leur famille du temps et de l'argent pour des divertissements payants sous-entendus comme l'ensemble des activités récréatives qui favorisent l'épanouissement individuel et social d'une personne. Les résultats d'entrevues montrent qu'ils consacrent la totalité ou la plupart de leur temps à leur activité en espérant la rentabiliser afin de rembourser leur crédit. C'est le cas de cette commerçante dont un extrait de verbatim fut présenté plus haut qui quitte rarement son petit commerce mais uniquement pour faire des choses importantes. Dans cette perspective, ils ne peuvent s'offrir ou à leur famille des divertissements payants car les contraintes de remboursement limitent leurs possibilités. Les occasions de divertissements pour ces personnes en situation de pauvreté sont rares ou sporadiques. Ces extraits de témoignages suivants illustrent les impacts limités de ces services sur l'autonomisation sociale des clients.e.s interrogé.e.s :

« [...] il n'y a pas ça chez moi. Si je ne fais pas de prêt, on est à l'aise. Au cas où je fais le prêt, je discute avec madame pour qu'on puisse diminuer certaines choses ».
(Entrevue H SYSCO 10 TSEV)

« Pour nous réjouir, les seuls moments sont quand le cycle de remboursement fini. Avant de commencer un nouveau prêt, la promotrice nous propose de faire une fête. Ce jour-là nous mangeons. C'est seulement ça notre réjouissance. Sinon à la maison il y'en a pas ». (Entrevue GIE DJA).

En dehors des résultats présentés ci-dessus qui ont démontré comment les produits des deux IMF ont globalement amélioré l'existence de la majorité de leurs membres questionnés et vivant en situation de pauvreté (avec peu d'amélioration pour une minorité de cas), nous présenterons et analyserons dans cette partie les résultats sur les autres déterminants qui ont influencé positivement ou négativement les conditions de vie de ces personnes.

5.11. Résultats et analyse des déterminants des impacts

Les indicateurs dont les résultats seront présentés et analysés ici sont le taux d'intérêt, le remboursement du crédit, le délai de remboursement, l'utilisation des méthodes coercitives de remboursement, la formation, le suivi et l'environnement socioéconomique des emprunteurs ainsi que la taille ou dimension petite du crédit.

5.11.1. Le taux d'intérêt diversement apprécié

Trois tendances se dégagent parmi les résultats concernant le taux d'intérêt des crédits. La première est constituée par la majorité soit quinze (15) répondants⁶³ qui considèrent élevé le taux d'intérêt des prêts. Parmi eux, quelques-uns comprennent que le taux d'intérêt élevé appliqué par la Fucec-Togo à ses crédits est dû à la nécessité d'assurer les charges de fonctionnement.

La deuxième tendance regroupe dix (10) répondants qui estiment ce taux abordable, intéressant, peu élevé et meilleur comparativement aux autres IMF. Nous n'avons pas pu obtenir de données sur les taux appliquées par les différentes IMF au Togo pour en faire une analyse comparative mais néanmoins, il ressort des entrevues avec employés que la Fucec-Togo applique un taux dégressif des intérêts sur ses crédits. Par définition, le taux dégressif dans le domaine de la microfinance désigne le fait de calculer les intérêts à payer par un emprunteur sur la base du reste du montant à rembourser à un instant précis rendant donc la baisse des intérêts proportionnelle à celle du « solde dû » ou à celle de « l'encours du prêt » (Waterfield, 2008). Ainsi, un employé a donc affirmé que les autres IMF appliquent un taux linéaire c'est-à-dire un taux plat contrairement à leur faitière. Ceci est une politique attractive et d'incitation à l'adhésion des personnes en situation de pauvreté. Elle présente bien évidemment un avantage majeur pour ces utilisateurs du microcrédit et ce taux dégressif contribuera à booster l'activité des membres et à promouvoir l'entrepreneuriat par la recherche de diversification des sources de revenus. Par digression, mentionnons que la Fucec détient le plus grand nombre d'adhérents dans le domaine de la microfinance au Togo et sans trop se tromper, on peut en déduire que cette mesure incitative d'application d'un taux dégressif contribue à cela. L'illustration en est le cas d'un participant devenu membre de la Fucec sur la base de ce critère prépondérant après avoir quitté d'autres IMF⁶⁴.

La troisième catégorie de résultat est plus intéressante en termes d'analyse. Il s'agit en dernier lieu, de quelques répondants qui ont exprimé leur désintérêt au taux d'intérêt de leur crédit tant que leur activité est rentable et qu'ils effectuent le remboursement. L'autre raison qui explique

⁶³ Il s'agit notamment de 10 participants plus les 5 femmes constituée en GIES, utilisatrices du CEE qui ont participé au focus group.

⁶⁴ « Bon, j'ai été informé de ça par des tierces puisque j'étais déjà dans une autre microfinance j'étais à CECA, et AD. Après j'entends aussi parler que FUCEC aussi, eux aussi c'est pareil, ils ont un taux, un taux de remboursement qui est inférieur aux autres, donc d'essayer voir et je me suis dit je vais me lancer dedans ... je sais que par rapport aux autres, je vous avais dit que j'étais dans les autres institutions, par rapport à eux et si j'ai des amis aussi, des collègues qui sont dans d'autres domaines quand ils font sollicitent des prêts quelque part quand ils me disent combien ils doivent payer, je leur dit oh, il faut venir à chaque le FUCEC. Je les incite à venir que vraiment ils ont un taux meilleur que moi, si je fais un tel prêt, c'est la somme là, je paye tout ça. Mais je ne saurai pas dire exactement le taux c'est combien même, je peux dire que c'est le taux le plus satisfaisant » (Entrevue H SYSCO 2)

l'indifférence de ces clients de la Fucec-Togo au taux d'intérêt est leur contrainte de recourir au microcrédit en l'absence d'autres alternatives pour se prendre en charge et pour améliorer de leurs conditions de vie. Le premier aspect de cette dernière catégorie de résultat est confirmé par des recherches antérieures qui ont montré que les bénéficiaires sont peu sensibles au taux d'intérêt du microcrédit, que l'accès au crédit demeure leur préoccupation majeure, que son renouvellement successif démontre leur capacité de remboursement en dépit du taux d'intérêt exorbitant et que le microcrédit produit des impacts positifs dans leur vie (CGAP, 2004).

Ainsi, la tendance majoritaire qui se dégage des résultats confirme ces deux caractéristiques générales des IMF énoncées dans le cadre théorique par Boyé, Hajdenberg et Poursat (2009) à savoir qu'il s'agit des entreprises poursuivant la rentabilité et appliquant des taux d'intérêts et coûts de service élevés. Pour revenir dans l'espace de l'UEMOA dont le Togo est membre, Acclassato (2006) constata il y a une dizaine d'années cette pratique répandue qui consistait pour les IMF à appliquer des taux d'intérêt dépassant les normes réglementaires de l'Union. Cette pratique semble être maintenue⁶⁵, du moins au Togo, puisque le PND (2018-2022) avait confirmé que ces taux demeurent généralement élevés⁶⁶.

Cependant, la question qui demandait à chaque répondant de donner son appréciation du taux d'intérêt leur avait été posée autrement à savoir comment trouvaient-ils le montant consacré au remboursement? Cet exercice avait pour but de vérifier que les membres comprennent les enjeux concernant le taux d'intérêt de leur crédit et de s'assurer de la cohérence de leur réponse par rapport à la question. D'une part, les résultats montrent la compréhension de ces enjeux par les emprunteurs surtout le fait que le taux élevé peut constituer une entrave à l'accès au crédit comme en témoigne cette participante :

« Le côté que je vois c'est quand vous voulez par exemple prendre un prêt de 1 000 000 – 1 500 000 après qu'on a calculé les intérêts, vous vous rendez compte que le tout est un peu élevé. Ce qui fait que moi j'ai décidé de limiter mes prêts à la FUCEC à 500 000 » (F SYSCO TSEV 11).

⁶⁵ Selon Acclassato (2006, p. 32) « Lorsqu'on examine les conditions de la demande, on comprend mieux la persistance de taux élevés sur le marché du microcrédit. Il est clair que la demande va continuer à croître, alimentée par la part croissante des services dans l'économie et dopée par les nouvelles technologies qui favorisent la création des petites unités de production et de services (Nowak, 2006). Cet accroissement de la demande tient également fait de l'exploitation du microcrédit comme l'une des voies de traitement du chômage et de la réduction de la pauvreté. Cette demande et l'offre correspondante vont se diversifier vers des prêts à caractères professionnel ou social. Dans ces conditions, des pressions sur la demande peuvent toujours justifier le coût élevé du microcrédit ».

⁶⁶ « Les statistiques disponibles indiquent que les taux de sortie sont entre 9% et 13 % pour les crédits bancaires et avoisinent parfois 18% voire 20% pour la microfinance [...] les taux réels semblent très élevés et constituent un véritable frein à l'entrepreneuriat en général et en particulier au développement des secteurs agricole, industriel et artisanal » (PND 2018- 2022, p. 18).

En effet, les récits ont révélé que le taux élevé du crédit est un facteur de découragement pour certains entrepreneurs qui voulaient augmenter le montant de leur micro-prêt pour développer davantage leur activité pendant que d'autres ont préféré s'en tenir à la débrouillardise avec les petits montants à cause des taux d'intérêt exorbitants. Ce résultat est confirmé par une étude menée au plan national selon lequel l'un des problèmes de l'économie togolaise, en dehors de celui de l'accès au financement, demeure aussi « le coût exorbitant du crédit⁶⁷ », dont le taux varie des fois entre 18% voire 20% pour la microfinance, de telle sorte que « [...] les taux réels semblent très élevés et constituent un véritable frein à l'entrepreneuriat en général et en particulier au développement des secteurs agricole, industriel et artisanal » (PND, 2018-2022, p.18). Notre analyse est que le maintien de ce taux élevé sans mesure d'allègement dans le contexte économique post pandémie difficile en 2023 (marqué par l'inflation, la baisse de consommation et dont les répondants se sont beaucoup plaints) constitue un fardeau financier pour les emprunteurs en situation de pauvreté, une entrave à la rentabilité, à la croissance de leurs activités et donc à l'amélioration de leurs conditions de vie.

D'autre part, certains répondants semblent se contredire dans leurs réponses sur les deux questions. Par exemple, cette même cliente de la Fucec-Togo (F SYSCO TSEV 11) trouvait le taux d'intérêt « un peu élevé » conformément à son récit précédant et le montant consacré au remboursement pesant alors que plus tard elle jugeait dans le fond le taux « pas beaucoup » quand elle devait évoquer les inconvénients éventuels du produit Syscofop. Ainsi, il apparaît contradictoire que le taux puisse être jugé « un peu élevé » puis « pas beaucoup ». Il est néanmoins possible que le point de référence change d'une question à l'autre, par exemple que dans la première le taux soit jugé élevé en lui-même, alors que dans la deuxième il soit jugé raisonnable au vu des bénéfices du prêt. Du côté de Mutual Finance, des réponses apparemment contradictoires ont aussi été données. En effet, les 3 membres de cette IMF interrogés avaient déclaré qu'ils estimaient le taux d'intérêt de leur prêt élevé alors que 2 ont estimé que le montant consacré au remboursement était petit. Néanmoins, il est possible qu'un taux élevé soit accompagné d'un montant faible à rembourser, par exemple si l'emprunt est petit, ce qui pourrait expliquer ces réponses. Parmi ces deux, une cliente (F 5 crédit tontine Mutual Finance) qui estimait le taux

⁶⁷ Les taux de sortie se situent entre 9% et 13 % concernant les crédits bancaires (PND, 2018-2022).

d'intérêt « encourageant » le trouve également « un peu élevé » au moment de parler des inconvénients du Crédit Tontine.

Nous avons recensé à plusieurs niveaux auprès des participants, cette incohérence dans les récits sur les questions relatives à l'appréciation du taux d'intérêt, au montant du remboursement et les inconvénients du produit (matrice condensée possible ici pour illustrer). Ces réponses contrastées peuvent traduire de notre point de vue une lacune d'information ou l'ignorance des emprunteurs des certains aspects techniques ou les contours importants de leur prêt. Ceci ne constitue pas pour autant un facteur de renonciation au microcrédit d'autant plus que la quasi-totalité des répondants s'inscrit dans une logique de son renouvellement continu, malgré les contraintes de remboursement et à cause du contexte économique national difficile. De plus, le taux d'intérêt élevé n'est pas un obstacle au remboursement du crédit, à l'atteinte des objectifs initiaux et à la possession des richesses matérielles par la majorité des clients interrogés de la Fucec-Togo. Pour résumer l'analyse quant aux taux d'intérêt, les résultats de notre recherche confirment une fois de plus les recherches antérieures ayant abouti au constat d'une pratique de taux d'intérêt élevé par les IMF. Cette politique connaît encore un avenir durable en se référant à nos résultats. Au vu de ce qui précède, il serait plus judicieux de la part des personnes pauvres ayant recours au microcrédit de s'accommoder de tels taux et de les considérer comme « un mal nécessaire » pour accéder aux services des IMF, car selon Acclassato (2006) les taux élevés des prêteurs informels montrent que ceux pratiqués par le secteur de la microfinance demeurent plus avantageux. De plus, pour être pragmatique, nous nous inscrivons dans la même logique selon laquelle il est dans l'intérêt des pauvres de supporter des taux d'intérêt élevés pour continuer à bénéficier de crédit sur le long terme. Autrement, l'alternative serait des prêteurs informels avec en moyenne des taux de 20% par jour observés dans certains marchés en Afrique subsaharienne, ou alors le nonaccès au crédit (RDP, 2002).

Concernant le remboursement du crédit, nous verrons dans les sections suivantes que les emprunteurs de la Fucec-Togo remboursent assurément leur dette et que, de la même manière dont le taux d'intérêt a été diversement apprécié, c'est de cette même façon que les résultats divergent concernant le délai de remboursement. Par ailleurs, la Fucec-Togo use quelquefois des méthodes drastiques pour le recouvrement du crédit impayé.

5.11.2 Remboursement certain du microcrédit

Les résultats démontrent que la totalité des répondants a remboursé ou rembourse le prêt⁶⁸. Ainsi douze (12) clients de la Fucec-Togo et les 3 autres de Mutual Finance connaissent un remboursement facile ou n'ont pas de problème à ce sujet alors que quatorze (14) autres ont éprouvé des difficultés à cet effet. Dans la pratique, les emprunteurs ont la flexibilité de s'acquitter de leur paiement mensuel soit à travers des cotisations quotidiennes ou hebdomadaires. L'analyse des données témoigne de l'importance accordée par les membres au remboursement de leur prêt, vis-à-vis duquel ils se sentaient responsables et pour lequel ils déploient des efforts, quelle que soit leur situation⁶⁹. Par exemple, on constate à travers les résultats que très peu de répondants ont usé de leur mise de fonds ou garanti pour rembourser leur crédit en cas de difficulté ou d'insolvabilité.

Le terme approprié qui caractérise cette attitude responsable des membres des deux IMF est « la discipline de remboursement » ou « la discipline financière » évoquée par Guérin (2015). Elle analyse cette rigidité comme un facteur d'impact négatif du microcrédit, mais nous pensons au contraire qu'elle a contribué à produire des améliorations existentielles pour les clients. L'analyse que nous faisons de ces résultats est que le remboursement certain du microcrédit est un gage de crédibilité ou de solvabilité des emprunteurs en situation de pauvreté auprès de leur IMF et un gage de renouvellement, qui selon le récit d'un employé de la Fucec-Togo conduit très vite au plafonnement et à la migration vers d'autres types de crédit au niveau des banques.

Ainsi, une double relation peut être établie entre d'autres indicateurs et le remboursement. La première est le lien entre la formation des emprunteurs et le remboursement, car la première variable influence positivement la seconde. La deuxième relation est celle entre le remboursement et la migration vers des crédits supérieurs, car selon Boyé, Hajdenberg et Poursat (2009) et Guérin (2015), le paiement leur assure les chances de renouvellement et l'augmentation de leur portefeuille de crédit. Sur ces points, nous avons relevé au niveau de presque tous les répondants une augmentation progressive du montant de crédit qui leur est accordé, de manière concomitante

⁶⁸ Comme exemple, cet employé qui affirma : « Mais il faut reconnaître que pour le crédit CEE, c'est ce qui est très important et où nous avons la satisfaction c'est le fait de pouvoir le coupler à l'éducation financière. Et les taux de remboursement sur ce crédit sont très satisfaisants. Au niveau de la Coopec Tsévié, nos taux chaque année à la clôture les taux sont à 0% d'intérêt » (Entrevue 1 HEM TSE).

⁶⁹ « Non. Quand ici il y a le marché, il n'y a pas de problème. On prie toujours pour avoir le marché. Des fois on a des difficultés mais on se débrouille parce que c'est un engagement qu'on doit honorer ». (Entrevue F 3 CREDIT TONTINE MUTUAL FINANCE).

à l'évolution de leur épargne, ce que confirme également une employée selon qui les changements de conditions de vie de ces gens, initialement pauvres et qui se sont pris en charge, sont remarquables. En dépit du plafonnement de leur crédit à cinq millions, raconte-elle, les besoins de certains parmi eux dépassent ce montant les obligeant ainsi à recourir à d'autres types de crédits, ce qui change leur situation et influence positivement le développement du pays (Entrevue 4 F EM FUC ATA).

5.11.3. Le délai de remboursement diversement apprécié

L'un des facteurs explicatifs de l'échec du microcrédit est que l'imposition des échéances de remboursement très brèves est une mesure incitative pour faire fructifier les prêts et diversifier les sources de revenus (Christen 1997, p. 20).

Le délai imparti pour le remboursement des crédits a été jugé court par dix (10) utilisateurs des 3 crédits de la Fucec-Togo étudiés et il constitue de ce fait selon eux un inconvénient de ces produits. Les données analysées affichent par exemple que même si le crédit Syscofop est étalé sur 12 mois, ce délai est davantage écourté dans la pratique puisqu'en réalité, les clients doivent s'acquitter de leur paiement mensuel quelques jours avant le dernier jour du mois; ce dont ils se plaignent et trouvent d'ailleurs préjudiciable à leur activité.

Ce délai est également problématique concernant le remboursement du CEE. Contrairement à la période de 8 mois, prévue par la Fucec-Togo et sur laquelle doit s'étaler le paiement, il ressort des entrevues que ce dernier se fait dans la pratique dans un délai réduit de 5 ou 6 mois. Dans cet intervalle, le remboursement hebdomadaire présente aussi des difficultés pour certaines clientes. Cependant, ce délai est diversement apprécié au sein du GIES des femmes que nous avons interrogées puisqu'il arrange les activités de certaines alors qu'il pénalise d'autres. A titre d'exemple, au sein du même groupe de femmes ayant contracté un prêt solidaire, les commerçantes qui prévoient prendre le crédit deux fois dans l'année pour leurs affaires à l'occasion des fêtes de Pâques et de Noël préfèrent rembourser rapidement sur 6 mois pour pouvoir lancer le prochain crédit alors qu'il pose des problèmes aux autres qui souhaiteraient rembourser dans le délai normal de 8 mois. Pour résumer, cette pratique est avantageuse du point de vue des auteurs qui défendent la thèse selon laquelle l'imposition des échéances de remboursement très brèves incite les emprunteurs à fructifier les prêts et à diversifier les sources de revenus (Christen,

1997) alors que le remboursement court constitue un autre inconvénient des crédits de la Fucec-Togo qui a été relevé par plusieurs membres. Les extraits de récit qui suivent en disent long sur les résultats qui mettent en exergue cette pratique de réduction du délai de remboursement des crédits :

« Oui si le mois n'est pas encore fini, les promotrices nous forcent de tous payer avant la fin du mois. Par exemple, si on est maintenant le 26 ou 27 tu es obligé de payer tout dans les 26 jours et je me demande les quatre jours qui restent comment on peut faire pour atteindre les quatre jours mais c'est ça qui ne me plait pas. Ils nous forcent, ils forcent pour que on paie tout ça dans le – par exemple le 27 tu vas tout payer. C'est ça qui ne me – qui est un fardeau pour moi » (Entrevue F SYSCO 7).

« Par ailleurs, il m'est arrivé une situation avec eux. Tel que je rembourse mensuellement mon crédit, mon jour de payer tomba sur un mercredi mais le mois finissait un week-end c'est-à-dire le dimanche. Donc je n'avais pas pu rassembler mon remboursement le vendredi pour qu'on me signe mon carnet. Je réfléchissais à l'option d'aller à l'agence le samedi mais il n'y avait pas les agents de la tontine les week-ends. Donc je suis allé payer le lundi. Ils ont décidé que je devais refaire trois mois d'épargne avant d'avoir un nouveau prêt. Donc c'était difficile et je me suis découragé. Mais je me suis repris en me disant qu'il n'y a personne à part eux, donc j'ai effectivement cotisé de nouveau pendant les trois mois avant d'avoir un nouveau crédit » (Entrevue F SYSCO RESEAU).

« C'est le délai de remboursement qui n'est pas avantageux. Comme je l'ai dit le délai de remboursement est court à mon avis mais certains préfèrent le remboursement de six mois puisque c'est avantageux pour leur commerce. Il s'agit du prêt de la FUCEC, il y a des commerçants dans ce cas. Quand tu prends ce prêt pour vendre, on calcule que le premier prêt c'est pour vendre dans la période de Pâques et le deuxième prêt en fin d'année. Donc ça avantage certains et non d'autres. Donc si tu veux prolonger le remboursement certains n'aiment pas. Donc tu es obligé de rester avec eux. Donc ça c'est l'option de 6 mois. Le constat fait que nous remboursons le crédit de groupe mensuellement alors que pour la FUCEC c'est par semaine huit jours, huit jours mais avec le temps elle prélève par mois et nous a donné la possibilité de payer par mois. Mais nous nous disons que par semaine nous remboursons un peu un peu et s'il faut rembourser par mois nous risquons d'avoir des impayés [...] Je l'ai déjà dit, c'est le nombre de mois qui nous crée des problèmes car si c'est huit mois, le remboursement sera élevé alors que si c'est un an par exemple ce sera moindre. Personnellement c'est la seule chose qui me gêne » (Entrevue GIES VOL DI).

Dans tous les cas, l'effort de remboursement que font les membres de ces deux IMF est perceptible dans les récits et concernant l'échéance, les résultats montrent que cette dernière a été toujours respectée par presque tous les clients interviewés car ils déploient des efforts pour la respecter. Il faut toutefois nuancer en rappelant tel que présenté plus haut qu'il existe ou qu'il peut toujours exister des situations de non-remboursement du crédit tel que ce fut le cas des jeunes

entrepreneurs ayant souscrits au crédit Youth Espoir durant l'année 2017 et qui en raison des troubles sociopolitiques de l'époque ont émigré ou changé de situation géographique. De plus, comme l'a relaté un employé de la Fucec-Togo, la tendance actuelle de la jeunesse à rechercher une vie facile et confortable sans effort et travail les amène à abandonner leur microprêt. Surement que dans les conditions décrites par les témoignages ci-dessus, l'on peut imaginer la pression que subissent les clients lors du remboursement de leur crédit. Autrement dit, elle pourrait contribuer à la régularité dans les paiements et au respect des échéances. Ceci nous amène à aborder le sous-code qui présente les moyens de pression mis en jeu par la Fucec-Togo.

5.11.4. Pression et coercition sur la clientèle

Treize (13) clients ont subi des pressions de la part des deux IMF lorsqu'ils étaient confrontés à des difficultés de remboursement et à des retards constatés par rapport aux échéances. Une employée de la Fucec-Togo affirma à cet effet que les conditions du crédit constituaient un moyen de pression pour garantir le remboursement. Il ressort des résultats que les méthodes de pression et de coercition utilisées graduellement passent par les appels téléphoniques de rappel aux clients retardataires ou à leur caution, des visites des agents de la Fucec-Togo à leur domicile, le refus de renouvellement du crédit, la saisine des biens, la convocation à la police, l'arrestation ou l'emprisonnement⁷⁰. Il s'agit des pratiques déplorées par les membres ayant subi des pressions et qui sont vues comme l'un des inconvénients des microcrédits de la Fucec-Togo. Les trois témoignages des clients qui suivent illustrent le phénomène :

« Bon il n'y a pas de côté négatif mais c'est du côté des agents de recouvrement de la FUCEC. Ils font peur aux clients à tel point que, par exemple si c'est aujourd'hui que tu dois rembourser le crédit et que tu accuse un retard sans qu'ils connaissent la raison, la façon dont ils réagissent quand ils t'appellent ou te manquent au téléphone, ils envoient leurs agents envahir chez toi -- par exemple dans ton quartier on saura automatiquement que tu es endetté auprès de la FUCEC. Donc ce côté nous dérange beaucoup » (F SYSCO RESEAU).

« Hée (rires) c'est les soldats qui viennent nous prendre... Ce que je sais de façon pertinente est que tu dois rembourser quand tu contracte un prêt de la FUCEC sinon tu auras des problèmes. Au temps de Séna, j'avais eu un prêt que je n'avais pas pu rembourser parce que j'avais eu un problème, ce sont les soldats qui ont débarqué dans

⁷⁰ C'est le récit hors entrevue d'un responsable d'une agence de la Fucec-Togo qui revenait d'un procès durant lequel un membre fut condamné à une peine d'emprisonnement pour le détournement de l'objet d'un crédit dont le montant s'élevait au-delà d'une douzaine de millions FCA. Le client avait prévu initialement investir dans une filière agricole rentable dont les tenants et aboutissants étaient maîtrisés par la Fucec. Finalement ce dernier mit le crédit dans une autre activité ou culture où il fit faillite.

ma maison. En ce moment il n'y avait pas encore de commissariat ici, on se rendait jusqu'à Kpomé ce qui fait que j'avais renoncé au prêt pendant un temps » (Entrevue GIES DJA).

« Bon, si le temps arrive déjà, bon, je suis fidèle. Je crois que par le temps, nous sommes fidèles. Personne ne nous appelle, personne ne nous appelle. Mais à un moment si tu ne rembourse pas on t'appelle allo allo! Le temps vient, le temps vient. Excusez-moi nous, nous qui sommes chez vous, ça fait des années, ça nous dérange parce qu'il y a moi je n'aime pas la pression, je n'aime pas. Je n'aime pas la pression. Même pour faire ce prêt que je vais commencer à payer bientôt j'ai beaucoup réfléchi puisque à ce niveau, il faut que la FUCEC revoie à ce niveau, que quel qu'en soit le cas, nous sommes vos clients, nous sommes vos clients. Il faut que vous nous – excusez-moi à un moment il ne faut pas dire que le mois vient avec des pressions pression, là, ça décourage. Parce que je peux donner un exemple. J'étais à WAGES, j'ai passé un temps difficile en 2012, 2011 à 2013 et ce n'était pas un grand prêt, mais ils me dérangeaient. En ce moment, j'ai traversé ce moment et j'ai décidé de le quitter définitivement. Bien sûr que mon compte est ouvert là-bas, mais je ne vais plus là-bas, donc je peux dire que ça et ça fait perdre des clients ». (Entrevue H YOUESP 4).

Cependant, les membres assidus dans les remboursements ignorent l'attitude de la Fucec-Togo en cas d'insolvabilité et l'existence de ces pratiques. Ils en entendent seulement parler dans d'autres IMF et ne connaissent pas d'autres membres qui en ont été victimes. Ce résultat est similaire du côté de Mutual Finance où les membres interviewés soutiennent l'absence de la pratique des pressions dans leur IMF.

5.11.5. Formation discriminatoire de la clientèle de Fucec-Togo

L'analyse des entrevues met en évidence l'absence de formation des emprunteurs du crédit Sycofop contrairement aux utilisateurs des services CEE et Youth Espoir qui en bénéficient systématiquement.

La contribution de DID au renforcement des ressources humaines de la Fucec-Togo produit des effets induits sur les clients qui sont formés en retour par les employés comme c'est le cas des souscripteurs du CEE et Youth Espoir pour qui l'accès au crédit est conditionné par la formation préalable. Nous analysons ici deux aspects importants de cette formation dispensée par la Fucec-Togo notamment la santé sexuelle et de la reproduction ainsi que l'éducation financière. Sur le premier aspect relatif à la thématique du genre en lien avec le développement, les études ont démontré les impacts positifs de l'éducation sexuelle de la femme et de la jeune fille sur leur scolarisation, employabilité, etc., bref sur leur autonomisation économique et sociale.

Concrètement, la formation des femmes pauvres sur l'espace ou la limitation des naissances, la prévention des maladies sexuellement transmissibles, etc. favorise davantage leur participation à la vie économique alors que des études démontrent une corrélation ou un lien positif entre la scolarisation élevée des jeunes filles, leur chance d'emploi et rémunération.

Sur le deuxième aspect et de façon générale, la formation des membres a d'une part joué un rôle déterminant dans le remboursement. Plus précisément, l'éducation financière a facilité et donc influencé positivement le remboursement du crédit parce que les clients qui ont utilisé le crédit CEE ou Youth Espoir ont été formés sur la bonne gestion financière et sensibilisés sur les risques et conséquences du détournement du crédit. Le recouvrement de ces deux crédits est presque total et très satisfaisant du point de vue des employés. De plus, l'analyse des entrevues des emprunteurs qui ont utilisé plus précisément le crédit Youth Espoir démontre une aisance que ces derniers ont dans le remboursement. Donc nous pouvons établir une corrélation ou un lien positif entre le renforcement des compétences des clients des IMF et le remboursement du microcrédit car durant les formations les épargnants sont sensibilisés et éduqués sur son importance⁷¹. La preuve en est les résultats de la recherche qui démontrent une priorisation du remboursement par tous les répondants, qui s'organisent et s'efforcent pour toujours s'acquitter de leur dette. Beaucoup sont d'ailleurs conscients que le contraire amenuise leurs chances de renouvellement et l'accès du crédit aux autres. Nous déduisons de tout ce qui précède que la formation contribue à améliorer les conditions d'existence des clients qui sont formés à l'instar de ceux qui utilisent un produit type comme Youth Espoir. Cependant, cette formation n'est pas inscrite dans les exigences d'obtention du crédit Syscofop. Les clients utilisateurs de ce service reçoivent seulement des conseils sur le bon usage du prêt lors des assemblées générales ou au moment d'en rentrer en possession. Au titre de la catégorie thématique concernant les déterminants des impacts mitigés, ce manque de formation de ces derniers a contribué aux effets mitigés de ce produit pour les quelques emprunteurs qui ont eu peu d'amélioration de leurs conditions de vie parce que l'analyse des entrevues révèle que ces répondants avaient exprimé le souhait être formés pour savoir comment s'adapter et s'en sortir face aux difficultés du marché. L'impact limité ici à propos de la clientèle du Syscofop confirme la conception de Koloma (2010) sur le sujet selon laquelle l'absence de formation des clients pauvres des IMF est un facteur d'échec de leur activité

⁷¹ Il n'en demeure pas moins vrai qu'en dépit de la formation, certains membres comme les jeunes utilisateurs du crédit Youth Espoir n'ont pas remboursé leur crédit pendant la crise politique de 2017.

et de dégradation de leur portefeuille de crédit. Dans le même ordre d'idée, une recherche sur les impacts socioéconomiques du microcrédit auprès des clientes de l'UM-Pamecas (Sénégal) a révélé qu'elle ne bénéficie d'aucun accompagnement, d'aucune formation « en comptabilité, en alphabétisation ou en gestion d'entreprise » ce qui maintient leur activité dans « une gestion informelle » et réduit considérablement les impacts économiques de leur prêt (Saar et Fall, 2021).

A la lumière des résultats, nous pensons que la formation ne devrait pas être discriminatoire, mais devrait pouvoir bénéficier à tous les emprunteurs de la Fucec-Togo indépendamment du type de crédit, et ce afin d'optimiser leurs performances, puisque la formation du capital humain impacte positivement le développement socioéconomique.

5.11.6. Le suivi des clients

Les résultats montrent que l'étude du projet, le contrôle effectif du déroulement de l'activité et l'accompagnement des clients éprouvant des difficultés de remboursement sont les trois autres formes de suivi de la clientèle en dehors de la formation des membres de la Fucec-Togo dont les résultats ont été présentés ci-dessus.

A propos du premier sous-nœud, les résultats confirment que les projets de création d'une AGR sont systématiquement étudiés par les employés de la Fucec-Togo avant l'octroi du microcrédit au client. Il en est de même à Mutual Finance. Elle vise à évaluer les risques de l'activité, la capacité de remboursement du client. Pour la Fucec, cette étude porte entre autres sur la personne de l'emprunteur, l'évaluation de l'activité existante ou des besoins de matériel (pour le crédit d'équipement), la vérification du chiffre d'affaires, l'examen des coûts fixes, l'évaluation de la capacité de remboursement, l'identification du domicile de l'emprunteur, l'évaluation de son patrimoine et de ses charges familiales, etc. Ces critères d'évaluation influencent le montant du prêt qui sera accordé la première fois.

Cependant, un seul répondant, qui est un utilisateur du crédit Syscofop et que nous avons questionné grâce à la technique boule de neige, a connu un échec dans son activité. Il s'agit d'une initiative infructueuse, d'expérience amère racontée par ce client qui implanta un moulin de transformation du maïs en farine. En effet, l'augmentation du prix de certains intrants tel que l'électricité et d'autres charges de fonctionnement, la faible rentabilité de l'activité et le remboursement du crédit dont il estime le taux élevé ont entraîné l'abandon de l'activité et la

renonciation définitive au microcrédit de la Fucec-Togo par le client. Nous en faisons l'analyse qu'une mauvaise étude ou évaluation de ce projet à laquelle s'ajoute l'absence de formation de ce client ont contribué à l'échec de son projet.

Concernant le contrôle de l'activité, tous les participants ont confirmé l'effectivité de ce contrôle fait par les agents de la Fucec-Togo une fois l'entrée en possession du prêt pour vérifier la conformité de l'investissement au besoin exprimé (c'est-à-dire s'assurer du non-détournement du crédit) et observer le déroulement de l'activité. Ce suivi vise à favoriser l'évolution des emprunteurs vers les cycles de crédit supérieurs c'est-à-dire une augmentation du microprêt qui leur est accordé.

Concernant le troisième code enfant, 3 membres ont bénéficié de l'accompagnement des employés de la Fucec-Togo lorsqu'ils ont éprouvé des difficultés de remboursement de leur crédit. Une écoute attentive du client est faite pour envisager les solutions. Le rééchelonnement⁷² du prêt est souvent mis en œuvre lorsque le client en difficulté est un bon payeur ou a été assidu dans le remboursement antérieurement. Les causes des difficultés de remboursement sont entre autres la survenance des maladies comme la pandémie du Covid 19 qui a impacté négativement les activités, une mauvaise récolte, la baisse de la demande, etc. Dans ces cas, la Fucec-Togo et ses employés font preuve d'empathie, de courtoisie et de compréhension envers les membres tout en leur prodiguant des conseils et encouragements. Et donc les pressions pour le remboursement ci-dessus évoquées sont amoindries dans ces cas. Cet accompagnement contribue à limiter le risque de les voir s'enliser dans le cercle infernal de l'endettement et donc à limiter les effets de seuil voire les impacts négatifs de l'accès au microcrédit dans leur vie.

5.11.7. L'environnement socioéconomique favorable aux emprunteurs

Concernant le contexte socio-économique des emprunteurs, les résultats ont montré plus haut que la quasi totalité des répondants étaient déjà des entrepreneurs comme l'avait dit Guérin (2015) et qu'ils ont cherché par la suite à renforcer leur activité grâce au microcrédit. La possession au préalable d'une activité représente pour eux, selon notre analyse, un atout considérable qui a permis que l'accès au crédit booste leurs affaires et améliore leurs conditions de vie. Ce résultat apporte un élément supplémentaire pour corroborer l'idée selon laquelle le microcrédit a des

⁷² Cette option est souvent mise en œuvre et facilement lorsqu'il s'agit d'un client assidu dans ses paiements.

impacts limités ou faibles sur les conditions de vie des pauvres, mais des effets positifs sur ceux qui ont déjà une activité économique ou qui sont au-dessus du seuil de pauvreté (Boyé, Hajdenberg et Poursat, 2009; Doligez et al., 2013).

Par ailleurs, en dépit du contexte postpandémique du Covid 19 que nous pouvons qualifier de « marasme économique mineur », l'analyse des entrevues démontre la résilience des répondants dans les affaires notamment des commerçantes utilisatrices des crédits Syscofop et CEE. De plus, nous n'avons pas recueilli de récits qui tendent à conclure à la saturation du marché qui selon Koloma (2010) est un facteur explicatif des effets de seuil entre l'accès au crédit et l'amélioration des conditions de vie des clients vulnérables des IMF. Par ailleurs, sur le plan social et familial, les membres questionnés de la Fucec-Togo ont eu un environnement favorable. En effet, les résultats n'ont montré aucun détournement du crédit par le ou la conjoint.e ou à cause de la survenance de problèmes familiaux ayant bouleversé l'objet du crédit.

5.11.8. La taille micro des prêts

Nous avons vu au niveau des résultats que la dimension petite des crédits limitait pour certains cas ou répondants la productivité et la rentabilité, bref le développement de leur activité. Ces résultats font penser à un parallélisme entre la taille de l'activité et celui du crédit et rejoignent cet adage courant dans le domaine de la microfinance selon lequel « à micro-activité correspond micro-crédit ». Notre analyse s'inscrit dans la droite ligne d'une conclusion similaire à laquelle aboutit Esther Duflo (prix Nobel d'économie en 2019) à la suite de sa participation à des études d'impacts⁷³ dans plusieurs pays du Sud. Elle affirma ce qui suit :

« Une des limites du microcrédit est qu'il finance essentiellement des activités à toute petite échelle, de très faible croissance, bien éloignées de l'image d'Epinal d'un Bill Gates démarrant Microsoft dans son garage : dans les rues des villes d'Inde, d'Indonésie ou du Bangladesh, on voit d'innombrables petites épiceries, vendant toute la même chose, dont les bénéfices suffisent à peine à payer un salaire minimal à leur propriétaire... » (Duflo, 2010, s.p).

L'inconvénient que constitue la taille micro du prêt fut également confirmé par Hofmann et Kamala (2003) et cité par Koloma (2010, p. 15) qui affirme « [...] le faible niveau du volume

⁷³ Les recherches ont été menées auprès des IMF suivantes : Spandane (Inde), Al Amana (Maroc), First Macro Bank (Philippines), Compartamos (Mexique). Les résultats présentés ici sont ceux de l'Inde et des Philippines.

de crédit que les femmes perçoivent, lié à la nature et à la taille de leurs activités, ne leur permet pas de générer des bénéfices suffisants pour franchir durablement le seuil de la pauvreté ».

Certes, nous avons montré plus haut que les montants des prêts grossissent progressivement et que des clients finissent par emprunter dans une banque mais ici nous n'avons fait que ressortir les résultats sur quelques clients qui pensent que le crédit octroyé est dérisoire, que cela n'arrangeait pas leur activité pour générer d'importants bénéfices. Nous déduisons en guise de conclusion que la nature modique, dérisoire du montant accordé ne favorise pas la création de richesse matérielle devant contribuer à améliorer la vie de ces emprunteurs en situation de pauvreté. C'est ce qu'illustrent ces extraits d'entrevue:

« Non non ça ne nous aide pas puisque le prêt qu'on nous accorde n'est pas grand parce que le prêt entre 50 000F et 300 000F qu'il faut rembourser chaque huit jours comme ça nous embête, c'est impossible de faire certaines réalisations dans ces conditions ». (Entrevue GIES DJA).

« Prochainement nous aussi nous allons voir comment on peut revenir là-bas pour faire des gros prêts c'est ce qu'on demande. Les petits prêts de 300 000 ça ne va rien faire. Si tu prends ça tu vas croire que c'est de l'argent mais ce n'est rien. Les gros prêts de 3 000 000 pour accompagner des projets. Actuellement j'ai un projet c'est coupe de grume. J'ai gagné un marché à l'ODEF mais je ne sais pas où aller chercher cet argent et faire le travail, plus de 60 000 000 » (F 2 crédit tontine).

L'ensemble des résultats présentés ci-dessus renferme assez de preuves qui nous confortent à l'idée d'une absence d'effets de seuil entre l'utilisation des crédits Syscofop, CEE, Youth Espoir de la Fucec-Togo ainsi que du Crédit Tontine de Mutual Finance et l'amélioration des conditions de vie de la majorité des utilisateurs de ces services; ce que nous allons développer dans la section qui suit.

5.11.9. L'absence d'effets de seuil entre l'accès aux microcrédits et l'amélioration des conditions de vie des clients en situation de pauvreté

Selon Kolona (2010), les facteurs explicatifs de la non-linéarité probable entre l'utilisation continu du microcrédit et l'amélioration du bien-être des bénéficiaires sont principalement « le taux d'intérêt et les modalités de remboursement », l'insuffisance du suivi et de la formation des emprunteurs, le contexte socioéconomique de ces derniers ainsi que l'objectif et « la taille du crédit ». Or, sur chacun de ces points les résultats ont démontré que :

- pour la majorité des répondants, le taux d'intérêt élevé ne constituait pas un obstacle au remboursement, au renouvellement du crédit, à l'atteinte des objectifs, etc.
- le remboursement dans un délai court est un incitatif à la multiplication des sources de revenu et favorise les activités de certains
- la majorité des membres sont formés (utilisateurs des crédits CEE et Youth Espoir) et que cette formation produit des impacts positifs pour eux en termes de discipline de remboursement, de focalisation sur l'atteinte des objectifs du crédit, d'absence de détournement, de renouvellement et déplafonnement du montant accordé et de résilience dans les affaires, etc.
- l'environnement socioéconomique des emprunteurs est propice pour créer des impacts positifs car la majorité des clients était déjà des entrepreneurs, qu'il n'y a pas de saturation du marché et que leur situation familiale ne favorise pas la survenance de cas majeurs de détournement du crédit.

En dehors de ces indicateurs d'absence d'effets de seuil, la question fut posée aux membres des deux IMF à savoir s'ils ont constaté des améliorations dans leur vie et si oui depuis combien de temps dure ces changements comparativement à leur début d'utilisation du microcrédit. D'après les résultats, 17 participants ont affirmé connaître de l'évolution qui est jusqu'au moment de l'entrevue était toujours en cours. Pour certains, ces améliorations ont été observés dès le premier crédit contracté, alors que pour d'autres ce fut quelques années après leur adhésion à la Fucec-Togo. Dans tous les cas, l'amélioration des conditions de vie des clients interrogés est toujours continuelle, croissante, quand bien même elle connaît des fluctuations par moment. De plus, 16 répondants ont affirmé que le crédit ne leur avait pas créé d'autres problèmes, ce qui confirme les premiers résultats indiquant le bon déroulement de l'activité et l'atteinte des objectifs pour la grande majorité. À ce stade, une réponse affirmative est donc apportée à la question principale de notre recherche qui était de savoir si les crédits Syscofop, CEE et Youth Espoir permettent aux clients de la Fucec-Togo en situation de pauvreté au Togo d'améliorer leurs conditions de vie. Cette conclusion est également valable pour les membres de Mutual Finance interrogés puisque sur la base du même questionnaire qui fut administré aux clients de la Fucec-Togo, les résultats démontrent que le Crédit tontine contribue également au bien-être de ces utilisateurs. La situation des quelques clients qui ont connu peu d'amélioration de leurs conditions de vie peut s'apparenter à la survenance des effets de seuil dans leur utilisation du microcrédit. Leur cas ne sera pas

interprété comme tel en comparaison à la théorie des effets de seuil développé par Koloma pour plusieurs raisons. En effet, il n'y a pas eu dans leurs situations une dégradation brutale du peu d'améliorations constatées, les concernées poursuivent toujours leurs activités en dépit des plaintes liées à la situation économique togolaise difficile après le Covid 19. L'utilisation du microcrédit améliore leur revenu sauf que ce dernier est englouti dans les dépenses élémentaires du ménage, ce qui limite ses impacts et sa visibilité sur d'autres plans comme la possession des biens matériels pouvant constituer un actif économique.

Étant donné que leur situation résulte en partie des accueils liés à certains paramètres essentiels de leur produit, des suggestions ont été faites par l'ensemble des emprunteurs questionnés pour pallier ces inconvénients.

5.12. Les suggestions d'amélioration

Pour rappel, la formulation des suggestions était l'un des objectifs de la recherche. A travers les entrevues, il s'agissait de donner une occasion unique aux utilisateurs du microcrédit de faire des suggestions dans la perspective d'avoir des services efficaces et adaptés à leurs besoins et réalités. Plusieurs répondants n'ont pas trouvé d'inconvénients à leur produit et donc n'ont pas fait de suggestions. Cette catégorie regroupe ceux qui ont eu des impacts socioéconomiques positifs en termes d'amélioration de leurs conditions d'existence et ceci traduit leur satisfaction quant à son utilisation. Néanmoins, les suggestions faites à la Fucec-Togo portent essentiellement sur l'extension du délai de remboursement et la réduction du taux d'intérêt des crédits. Une troisième sous-catégorie regroupe les autres suggestions. Ces suggestions sont à notre avis des plaidoyers parce que les répondants les avaient déjà proposés dans le passé sans être entendus.

La première suggestion concerne le respect par la Fucec-Togo du délai mensuel imparti pour le remboursement car en réalité les employés exigent le remboursement bien avant le dernier jour du mois, ce qui pénalise les emprunteurs. La deuxième concerne l'extension du délai de remboursement. Par exemple les utilisateurs du crédit Syscofop souhaiteraient le prolongement du délai annuel en « un temps beaucoup plus long » comme à deux ou trois ans. Concernant le remboursement du CEE, les commerçantes et artisans faisant partie des GIES ont souhaité l'étalement de leur microcrédit sur une durée de 1 an au lieu de 6 ou 8 mois et un remboursement bi-mensuel plutôt qu'hebdomadaire.

Concernant la diminution du taux d'intérêt, 9 participants ont exprimé le souhait de voir diminuer le taux d'intérêt des crédits. La même suggestion a été également faite par une cliente de Mutual Finance. Pour quelques clients de la Fucec-Togo, ce taux élevé a été un facteur de découragement pour l'entrepreneuriat et de renonciation au microcrédit.

Concernant ce dernier point et l'extension du délai de remboursement, précisons que selon les résultats d'entrevues, les membres de la Fucec-Togo ont souvent formulé des doléances à l'institution concernant ces deux préoccupations majeures sans toutefois obtenir une suite favorable, du moins pour le moment.

Les autres suggestions concernent l'augmentation du montant des crédits par rapport à la nature « micro » qui caractérise les financements octroyés par les IMF. Il s'agit aussi d'accorder aux clients un crédit complémentaire durant le cycle du crédit en cas de besoin pour soutenir l'activité ou en cas de difficultés financières. Bien évidemment de notre point de vue, cette proposition doit être examinée avec minutie et rigueur afin d'éviter d'alourdir davantage l'endettement du membre.

Les clients ont également souhaité la renonciation à la souscription d'une nouvelle assurance ou à défaut la réduction de moitié du coût celle-ci dans le cas d'un renouvellement automatique et continue du microcrédit, ce qui serait selon un répondant une mesure incitative et d'encouragement. Dans ce même ordre d'idée, il a été recommandé la diminution de l'épargne préalable devant servir de garantie.

Notons également la suggestion d'une gratification matérielle pour les bons payeurs. Il est également demandé aux employés de la Fucec-Togo un changement de comportement, plus de courtoisie et d'empathie envers les clients pour remédier à la pression exercée sur ces derniers lors des remboursements. Les pressions sont un facteur de découragement à l'égard du microcrédit alors qu'a contrario, l'attitude joviale des collecteurs envers les clients peut facilement inciter ces derniers à augmenter leur épargne.

Par ailleurs, la simplification des formalités exigées des personnes garantes (caution), notamment la réduction des documents qui leur sont demandés et leur présence non obligatoire lors des démarches en vue du prêt, sont autant de mesures d'allègement qui sont inscrites au titre des suggestions. En effet, selon un participant, la présentation de toutes les pièces requises s'avère

quelquefois impossible et dans ce cas la caution personnelle devient finalement un obstacle à l'accès au microcrédit.

Sur le plan organisationnel, il s'agit d'assurer un service continu ou une permanence au niveau des guichets des agences affiliées à la Fucec-Togo pendant les heures de pause afin d'assurer en tout temps aux membres un accès à leur épargne en cas d'urgence. Concernant la mission de cette IMF, en occurrence l'offre des services pertinents et adaptés aux besoins de la clientèle, le financement de l'entrepreneuriat des jeunes dans le secteur agricole figure parmi les suggestions.

En réponse aux suggestions, il n'en demeure pas moins vrai que la Fucec-Togo œuvre pour proposer à sa clientèle des produits et services adaptés à ses besoins. Elle créa à cet effet en janvier 2020 « une direction commerciale et marketing » dont les deux fonctions sont d'une part l'écoute et la prise en compte des préoccupations des membres à travers des offres adéquates et d'autre part la promotion de ses prestations. Dans cette perspective, des innovations ont été apportées comme l'introduction du « Mobile Banking » et la création de « l'assurance retraite pour les commerçants » (Fucec-Togo, rapport d'activités 2020). Trois ans après sa création, cette direction ne semble pas prendre en compte pour l'heure les attentes majeures des emprunteurs, apparues dans les résultats de cette recherche et qui se résument essentiellement à l'extension du délai de remboursement des crédits et à la baisse du taux d'intérêt de ces derniers. A défaut, elle peut être méconnue et pour toutes ces raisons, l'existence de cette direction mérite à notre avis d'être diffusée davantage avec des sous-représentations dans l'ensemble du réseau en faveur des clients.

5.13. Les catégories émergentes

Au titre des catégories émergentes, on peut noter ici la gratitude exprimée par la plupart des répondants (17) à la Fucec-Togo à qui ils ont souhaité la pérennité en raison de ses produits qui permettent l'amélioration de leur situation (preuve : fréquence et nuage des mots). On note également à la lumière des résultats la confiance dont jouit cette IMF auprès des membres parce qu'elle est considérée comme un partenaire de confiance dans la lutte contre la pauvreté au Togo. La crainte du vol du crédit est également apparue parmi les résultats, mais il faut surtout souligner l'assurance des emprunteurs qui se sentent à l'abri du détournement éventuel de leur épargne par les employés indéliçats, car il s'agit d'un phénomène qui touche le secteur de la microfinance au Togo. Ils sont rassurés d'autant plus que la Fucec-Togo dispose des mécanismes de

remboursement aux membres lorsque cette situation malencontreuse se produit. L'extrait qui suit provenant d'un employé confirme l'existence dudit phénomène :

« Mais quand les gens m'ont compris, la mise était de 100 francs par jour. Donc au bout d'un mois, tu as 3000. On est passé, des gens sont partis – peut-être vérifiez sur le terrain, les gens sont partis d'une mise de 100 francs jusqu'à 10 000 comme par magie. Parce que là, la confiance, l'épargne étant disponible, parce que les tontiniers disparaissaient avec leurs maigres économies mais nous, on est là, même si par malheur il y a détournement par le fait de nos cadres, de nos agents, l'institution était là pour rembourser. Donc ça a vraiment rassuré la population » (Entrevue 2H EM GA).

Il apparaît aussi dans les résultats que l'accès au microcrédit incite au travail et à ce sujet le lien peut être fait entre l'engouement des emprunteurs pour l'entrepreneuriat et leur succès dans les affaires comme c'est le cas de la majorité des participants à cette recherche. La dernière catégorie émergente concerne le renouvellement des prêts. En dépit des impacts limités pour quelques clients, la quasi-totalité des répondants est disposée à renouveler continuellement leur crédit eu égard à l'aide importante qu'il leur apporte pour régler leurs problèmes et satisfaire leurs besoins et vu leur situation de précarité face à laquelle ils n'ont pas d'autres recours ou soutiens si ce n'est que de compter sur la Fucec-Togo. Tout comme dans cette recherche et tel que mentionné au début dans la revue de littérature, rappelons qu'une autre étude d'impact du microcrédit menée auprès des petits exploitants agricoles de cette institution avait confirmé la disponibilité de ces clients à renouveler leur prêt (Appui au Développement Autonome, 2023).

5.14. Les limites de la recherche

En dépit de ses mérites, la recherche qualitative comporte également des insuffisances en ce sens qu'elle porte sur les individualités ou les expériences personnelles qui ne permettent pas une généralisation des résultats (Doligez et al., 2013). En prenant l'exemple des analyses d'occurrence et de co-occurrence que nous avons faites, Degand et Bestgen, (2004, p.49) ont affirmé ce qui suit :

« [...] ces analyses sont précieuses, car elles permettent une description fine d'un grand nombre de traits syntaxiques, sémantiques et/ou pragmatiques. Toutefois, la petite taille des échantillons et le fait que ces analyses soient dépendantes du linguiste qui les a effectuées les rendent difficilement généralisables et répliquables ».

A ces individualités s'ajoutent les contraintes de temps imposées par la quasi-exigence de la présence du chercheur sur le terrain, les dépenses qui y sont liées, sans compter l'impératif de

conformité à l'éthique de la recherche sur les êtres humains. Pour ces raisons, les auteurs suscités ont noté l'utilisation prédominante du quantitatif comme méthode d'évaluation des impacts du microcrédit. Ceci signifie que la méthode quantitative se prête aussi bien à l'objet de cette recherche.

Par ailleurs la nature subjective de la recherche qualitative, notamment de l'étude de cas, suscite de nombreux débats quant à la validité interne et externe des résultats (Simon N. Roy, 2009 dans Beudet, 2009). D'après l'auteur, la validité interne est remise en cause lorsqu'en raison de la subjectivité, le chercheur peut intentionnellement biaiser les résultats en sa faveur pendant que l'échantillon non probabiliste utilisé dans l'étude de cas souffre de la non-représentativité. La validité externe serait remise en cause puisque l'étude d'un seul ou unique cas n'est pas représentative et empêche la vérification des hypothèses dans un contexte plus élargi. C'est pour toutes ces raisons (pour réduire ces limites de la recherche qualitative) que nous avons introduit dans notre démarche méthodologique la comparaison des expériences et résultats entre les clients de la Fucec-Togo et les clients d'une autre IMF utilisant un ou des produits similaires et sur la base du même questionnaire. Toutefois, l'étude de deux IMF plutôt qu'une seule ne rend pas les résultats plus généralisables. De plus, tel que nous l'avons mentionné plus haut dans le cadre méthodologique, l'une des limites importantes à noter est la « non-neutralité » des traducteurs utilisés (collecteurs ou personne de l'entourage scolarisée) lors des entretiens. Leur intervention a pu amener les participants à dépeindre un portrait plus positif des choses. La comparaison des données recueillies et l'analyse rigoureuse que nous en avons faite nous confortent pourtant quant à l'objectivité de nos résultats et à la qualité de notre étude.

VI. CONCLUSION

Les résultats de notre recherche démontrent que le microcrédit aide les membres de la Fucec-Togo en situation de pauvreté à améliorer leurs conditions socioéconomiques. Loin d'être le fruit du hasard, ces résultats sont la conséquence indirecte de l'assistance technique dont bénéficie cette IMF de la part de Développement International Desjardins, contribuant ainsi à sa reconnaissance comme un partenaire fiable dans la lutte contre la pauvreté au Togo. Ces impacts positifs sont semblables pour le crédit Tontine de Mutual Finance sur lequel l'étude a aussi porté accessoirement par souci méthodologique de diversification, d'enrichissement de l'échantillon et par curiosité intellectuelle d'analyser les impacts que produiraient les produits similaires à ceux de la Fucec-Togo et utilisés par les mêmes profils de répondants dans une autre IMF.

Les résultats s'inscrivent dans le schéma classique des recherches empiriques sur l'étude des impacts du microcrédit, qui met en exergue habituellement les impacts positifs ou négatifs ou encore mitigés, ce qui reflète les grandes tendances de la littérature sur ce thème. Dans notre cas, en dehors des impacts positifs sur la majorité des répondants, les résultats révèlent des effets mitigés pour quelques-uns et un échec d'activité ainsi qu'une renonciation au microcrédit pour deux participants. Ces deux cas d'échec ne sauraient être interprétés comme un impact négatif général des produits de la Fucec-Togo. Ils peuvent plutôt être considérés comme des cas isolés, pour plusieurs raisons. L'une est que même si les paramètres techniques du microcrédit (taux d'intérêt, remboursement, formation et suivi, etc.) ont déterminé les impacts mitigés pour les quelques membres évoqués ci-dessous, ils ne constituent aucunement une entrave à l'utilisation des produits analysés par l'ensemble des participants qui prévoient le renouvellement continu de leurs prêts. Une autre raison majeure est que les activités des membres ont été impactées par la pandémie du Covid-19. Ce résultat confirme la situation économique du Togo en 2023 présentée par la Banque Mondiale d'après qui, rappelons-le, cette pandémie, à laquelle s'ajoute la situation sécuritaire sur le plan sous-régional et international, ont mis en difficultés l'économie togolaise et fragilisé les conditions de vie des populations vulnérables.

L'évaluation de l'impact du microcrédit sur les conditions des pauvres demeure une tâche complexe pour les chercheurs en sciences sociales en raison de la panoplie des considérations qui rentrent en jeu. L'identification claire de l'objet et des objectifs de la recherche sont déterminants quant aux choix méthodologiques, plus précisément au choix de la stratégie ou l'approche de

recherche, de la technique de collecte des données, de l'analyse des récits et des prises de notes ainsi que la présentation des résultats.

Face au dilemme entre la méthode qualitative et quantitative, ainsi que des limites de chacune d'elles pour analyser les impacts du microcrédit sur les conditions de vie des pauvres, leur utilisation complémentaire ou en combinaison est une démarche idéale. Cependant, l'approche mixte demeure complexe et comporte des défis importants (Van der Maren, 1993 cité par Karsenti et Demers, 2018; Doligez et al., 2013). Au demeurant, le choix de la méthode qualitative et l'analyse déductive nous ont permis d'investiguer nos questions, d'apporter des réponses et d'atteindre les objectifs de la recherche. Cette dernière a permis notre participation et celle des acteurs sociaux interviewés à la recherche de solutions pour pallier les faiblesses des prestations de la Fucec, les rendre plus efficaces et contribuer à la production de la littérature sur les impacts du microcrédit au Togo. Au demeurant, la période post pandémique du Covid-19 foisonne de recherches dans le monde entier pour analyser ses impacts dans divers domaines ou sur plusieurs plans. Ceci donne l'occasion d'ouvrir une brèche pour poursuivre et approfondir la réflexion quant au rôle joué par les IMF dans les pays pauvres pendant et après la pandémie du Covid-19. Il s'agira de poursuivre, par exemple, les recherches pour savoir si elles ont poursuivi leur mission et atteint leur objectif de lutte contre la pauvreté ou si en raison du « Great lockdown », elles ont abandonné les personnes en situation de pauvreté à leur propre sort.

ANNEXE A

EXEMPLAIRE DE QUESTIONNAIRE UTILISÉ POUR LA CLIENTELE DE LA FUCEC-TOGO ET DE MUTUAL FINANCE

Titre du projet de recherche :

AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ DU TOGO PAR LE MICROCREDIT : IMPACTS DES SERVICES DE LA FAITIERE DES UNITES COOPERATIVES D'EPARGNE ET DE CREDIT DU TOGO (FUCEC-TOGO) ET DE L'APPUI INSTITUTIONNEL DE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL DESJARDINS

Chercheur : Alexis Ange Ayité Atayi

Participants cibles : Les membres ou la clientèle de la FUCEC-TOGO ET DE MUTUAL FINANCE

Les objectifs de la recherche sont de vérifier si le prêt SYSCOFOP ou YOUTHESPOIR OU CREDIT TONTINE vous aide à améliorer votre condition socioéconomique, de recueillir votre expérience ou récit de vie par rapport à ce microcrédit et de vous permettre de faire des suggestions à la FUCEC-TOGO pour lui permettre d'améliorer ses services afin de satisfaire les attentes de ses membres.

Vous choisirez un endroit calme qui vous inspire plus de sécurité, qui permet de protéger votre anonymat et la confidentialité des données que je vais recueillir.

Durant l'entrevue, vous serez libre de ne pas répondre à une question.

Mais au préalable, afin de m'assurer de votre consentement libre et éclairé, je m'en vais vous faire en ce début d'entrevue le rappel des points principaux du formulaire de consentement.

Thèmes	Questions
Profil démographique et socioéconomique	<ul style="list-style-type: none">- Dans quelle catégorie d'âge vous situez-vous? 20-24 ans 25-29 ans 30-34 ans 35-39 ans 40-44 ans 45-49 ans 50-54 ans 55-59 ans 60-64 ans 65-69 ans 70 et plus- A quelle catégorie de sexe vous identifiez-vous? Homme Femme Autre- Quel est votre statut marital? Célibataire Marié (e) conjoint (e) de fait Veuf (ve)- Avez-vous des enfants en charge? Si oui combien?

	<ul style="list-style-type: none"> - Quel est votre activité principale? - A combien peut être estimé votre revenu mensuel en FCFA ? <table border="1" data-bbox="634 348 1260 678"> <tr> <td>De 1 à 100000</td> <td></td> <td>De 3000 001 à 5 000 000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>De 100001 à 200000</td> <td></td> <td>De 5 000 001 à 10 000 000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>De 201000 à 500000</td> <td></td> <td>De 10 000 001 à 15 000 000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>De 501000 à 1000 000</td> <td></td> <td>Plus de 15 000 000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>De 1000001 à 3000 000</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table> <ul style="list-style-type: none"> - Quel niveau d'étude avez-vous atteint? Primaire Collège Lycée Université - Dans quelle zone géographique habitez-vous? 	De 1 à 100000		De 3000 001 à 5 000 000		De 100001 à 200000		De 5 000 001 à 10 000 000		De 201000 à 500000		De 10 000 001 à 15 000 000		De 501000 à 1000 000		Plus de 15 000 000		De 1000001 à 3000 000			
De 1 à 100000		De 3000 001 à 5 000 000																			
De 100001 à 200000		De 5 000 001 à 10 000 000																			
De 201000 à 500000		De 10 000 001 à 15 000 000																			
De 501000 à 1000 000		Plus de 15 000 000																			
De 1000001 à 3000 000																					
Caractéristiques du prêt	<ul style="list-style-type: none"> - Comment avez-vous été informé du prêt SYSCOFOP? - Dans quelles circonstances avez-vous encouru ce prêt? Et Pourquoi ? - Combien de fois avez-vous obtenu le prêt SYSCOFOP? - Le prêt remplit-il ses promesses en fonction de vos objectifs de départ ? 																				
Accompagnement de la FUCEC-TOGO	<ul style="list-style-type: none"> - Est-ce que votre plan d'affaire a été évalué par la FUCEC avant le prêt? - Avez-vous eu besoin d'une formation pour gérer votre activité? La FUCEC vous a-t-elle formé à cet effet? - Êtes-vous suivi dans votre activité par la FUCEC pour sa réussite? 																				
Amélioration des conditions économiques	<ul style="list-style-type: none"> - Comment pouvez-vous décrire vos revenus avant et après le prêt? - Avez-vous des bénéfices dans votre activité qui vous aide à faire des réalisations matérielles? Lesquelles? - Votre prêt vous aide-t-il : 																				

	<ul style="list-style-type: none"> - à utiliser l'eau potable, l'électricité ou le gaz propane à la maison? à mieux vous nourrir et à satiété? à vous soigner à l'hôpital et à acheter des médicaments quand vos proches ou vous êtes malade ? à scolariser vos enfants ou vos proches? à avoir une meilleure habitation? - Y a-t-il d'autres avantages non listés ci-dessus dont vous pouvez parler? - Une partie importante du revenu rentre-elle dans le paiement des d'intérêts du prêt ?
Impacts sociaux	<ul style="list-style-type: none"> - Y a-t-il des changements dans vos rapports avec votre famille, vos voisins de quartier et votre milieu communautaire depuis que vous avez cette activité? Lesquels? - Vous offrez-vous ou à vos proches des activités récréatives payantes? - Avez-vous plus de liberté par rapport à votre famille ou votre conjoint (e) pour vos besoins ou dépensez-vous toujours d'eux malgré votre activité? - Y a-t-il d'autres avantages non listés ci-dessus dont vous pouvez parler?
Remboursement et taux d'intérêt des prêts	<ul style="list-style-type: none"> - Comment se passe l'activité que vous avez créée avec le prêt? - Avez-vous des problèmes de remboursement? Quelles en sont les causes? - Si oui, quel a été le comportement de la Fucec dans cette situation? Comment le personnel vous a-t-il traité? - Le taux d'intérêt de votre prêt est-il encourageant ou trop élevé selon vous?
Effets de seuil du prêt	

	<ul style="list-style-type: none"> - Avez-vous remarqué des changements après que vous avez encouru le prêt? Lesquels? - Depuis combien de temps durent ces changements? - Est-il arrivé que le prêt vous crée des problèmes contraires à vos objectifs auxquels nous n'avez pas pensé? Si oui, lesquels? - Avez-vous observé que ce prêt depuis le début ou avec le temps ne vous aide pas à atteindre vos objectifs? Si oui, quelles en sont les raisons?
Suggestions	<ul style="list-style-type: none"> - Êtes-vous disposé à renouveler ce crédit ou à en prendre un autre et à le recommander à quelqu'un? Pourquoi? - Y a-t-il d'après vous des inconvénients ou des côtés négatifs à votre prêt? - Quelles suggestions feriez-vous à Fucec-Togo pour les améliorer?

<https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMPagePyramide?codePays=TGO>

FUCEC TOGO/FICHE D'ADHESION

ANNEXE B

PROJET DE QUESTIONNAIRE

GIES DES CLIENTES DE LA FUCEC-TOGO UTILISATRICES DU CEE

Titre du projet de recherche :

AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ DU TOGO PAR LE MICROCREDIT : IMPACTS DES SERVICES DE LA FAITIERE DES UNITES COOPERATIVES D'EPARGNE ET DE CREDIT DU TOGO (FUCEC-TOGO) ET DE L'APPUI INSTITUTIONNEL DE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL DESJARDINS

Chercheur : Alexis Ange Ayité Atayi

Participants cibles : Les femmes, *les hommes ainsi que les personnes qui ne se définissent pas en tant qu'homme ou en tant que femme* et qui sont des membres de la FUCEC-TOGO ayant constitué un groupement d'intérêt économique et social.

Les objectifs de la recherche sont de vérifier si le crédit Épargne avec éducation vous a aidé à démarrer une activité génératrice de revenu, vous aide à améliorer votre condition socioéconomique, de recueillir votre expérience ou récit de vie concernant ce microcrédit et de vous permettre de faire des critiques constructives et recommandations à la FUCEC-TOGO pour lui permettre d'améliorer et de proposer des services adaptés aux attentes de ses clients.

Vous choisirez un endroit calme qui vous inspire plus de sécurité, qui permet de protéger votre anonymat et la confidentialité des données que je vais recueillir.

Durant l'entrevue, vous serez libre de ne pas répondre à une question.

Mais au préalable, afin de m'assurer de votre consentement libre et éclairé, je m'en vais vous faire en ce début d'entrevue le rappel des points principaux du formulaire de consentement.

Thèmes	Questions
Profil démographique et socioéconomique	- Dans quelle catégorie d'âge vous situez-vous? 20-24 ans 25-29 ans 30-34 ans 35-39 ans 40-44 ans 45-49 ans 50-54 ans 55-59 ans 60-64 ans 65-69 ans 70 et plus
	- A quelle catégorie de sexe vous identifiez-vous? Homme Femme Autre
	- Quel est votre statut marital? Célibataire Marié (e) conjoint (e) de fait Veuf (ve)

	<ul style="list-style-type: none"> - Avez-vous des enfants en charge? Si oui combien? - Quel est votre activité principale? - A combien peut être estimé votre revenu mensuel en FCFA ? <table border="1" data-bbox="634 478 1260 806"> <tr> <td>De 1 à 100000</td> <td></td> <td>De 3001 000 à 5 000 000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>De 101000 à 200000</td> <td></td> <td>De 5 001 000 à 10 000 000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>De 201000 à 500000</td> <td></td> <td>De 10 000 000 à 15 000 000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>De 501000 à 1000 000</td> <td></td> <td>Plus de 15 000 000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>De 1001000 à 3000 000</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table> <ul style="list-style-type: none"> - Quel niveau d'étude avez-vous atteint? Primaire Collège Lycée Université - Dans quelle zone géographique habitez-vous? 	De 1 à 100000		De 3001 000 à 5 000 000		De 101000 à 200000		De 5 001 000 à 10 000 000		De 201000 à 500000		De 10 000 000 à 15 000 000		De 501000 à 1000 000		Plus de 15 000 000		De 1001000 à 3000 000			
De 1 à 100000		De 3001 000 à 5 000 000																			
De 101000 à 200000		De 5 001 000 à 10 000 000																			
De 201000 à 500000		De 10 000 000 à 15 000 000																			
De 501000 à 1000 000		Plus de 15 000 000																			
De 1001000 à 3000 000																					
Caractéristiques du prêt	<ul style="list-style-type: none"> - Comment avez-vous été informé du prêt Épargne avec Éducation? - Dans quelles circonstances avez-vous encouru ce prêt? Et Pourquoi ? - Combien de fois votre groupement a obtenu ce prêt ? - Comment se passe l'activité que vous avez créée? - Remplit-il ses promesses selon vos objectifs de départ ? 																				
Accompagnement de la Fucec-Togo	<ul style="list-style-type: none"> - Est-ce que votre plan d'affaire a été évalué par la Fucec avant le prêt? - Avez-vous eu besoin d'une formation pour gérer votre activité? La Fucec vous a-t-elle formé à cet effet? - Êtes-vous suivi dans votre activité par la Fucec pour assurer sa réussite? 																				
	<ul style="list-style-type: none"> - Comment pouvez-vous décrire vos revenus avant et après le prêt? 																				

<p>Amélioration des conditions économiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Avez-vous des bénéfices dans votre activité qui vous aide à faire des réalisations matérielles? Lesquelles? - Votre prêt et activité vous aident-ils : <ul style="list-style-type: none"> à utiliser l'eau potable, l'électricité ou le gaz propane à la maison? à mieux vous nourrir et à satiété? à vous soigner ou un proche à l'hôpital et à acheter des médicaments quand quelqu'un est malade ? à scolariser vos enfants ou proches chaque année aussi longtemps que possible? à avoir une meilleure habitation? - Y a-t-il d'autres avantages non listés ci-dessus, dont vous pouvez parler? - Une partie importante du revenu rentre-elle dans le paiement des d'intérêts du prêt ?
<p>Impacts sociaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Y a-t-il des changements dans vos rapports avec votre famille, vos voisins de quartier et votre milieu communautaire depuis que vous avez cette activité? Lesquels? - Est-ce qu'on vous accorde plus de respect ou de responsabilité dans votre famille et communauté depuis que vous avez créé votre activité? - Êtes-vous moins dépendante financièrement de votre conjoint ou famille depuis que vous exercez cette activité? - Avez-vous plus de liberté et de temps par rapport à votre conjoint et famille pour faire d'autres choses? Quoi par exemple? - Vous offrez-vous ou à vos proches des activités récréatives payantes? - Y a-t-il d'autres avantages non listés ci-dessus dont vous pouvez parler?

Remboursement et taux d'intérêt des prêts	<ul style="list-style-type: none"> - Avez-vous des problèmes de remboursement? Quelles en sont les causes? - Si oui, quel a été le comportement de la Fucec dans cette situation? Comment le personnel vous a-t-il traité? - Le taux d'intérêt de votre prêt est-il encourageant ou trop élevé?
Effets de seuil du prêt	<ul style="list-style-type: none"> - Depuis combien de temps durent les changements que vous avez observés après le prêt? - Est-il arrivé que le prêt vous crée des problèmes contraires à vos objectifs et auxquels nous n'avez pas pensé? Si oui, lesquels?
Suggestions	<ul style="list-style-type: none"> - Êtes-vous disposé à renouveler ce crédit ou à en prendre un autre et à le recommander à d'autres femmes? Pourquoi? - Y a-t-il d'après vous des inconvénients ou des côtés négatifs à ce prêt? - Quelles suggestions feriez-vous à Fucec-Togo pour les améliorer?

ANNEXE C

PROJET DE QUESTIONNAIRE

EMPLOYÉS DE LA FUCEC-TOGO

Titre du projet de recherche :

AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ DU TOGO PAR LE MICROCREDIT : IMPACTS DES SERVICES DE LA FAITIERE DES UNITES COOPERATIVES D'EPARGNE ET DE CREDIT DU TOGO (FUCEC-TOGO) ET DE L'APPUI INSTITUTIONNEL DE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL DESJARDINS

Chercheur : ALEXIS ANGE AYITE ATAYI

Participants cibles : Employés de la Fucec-Togo

Les objectifs de la recherche sont de vérifier si le prêt Syscofop, le crédit Épargne avec éducation et le crédit Youth Espoir aident les membres à améliorer leurs conditions socioéconomiques, de recueillir votre expérience ou récit sur le sujet et de savoir si, et comment, à travers l'assistance technique que lui apporte Développement International Desjardins, la Fucec-Togo contribue à améliorer les conditions de vie desdits membres?

Vous choisirez un endroit calme qui vous inspire plus de sécurité, qui permet de protéger votre anonymat et la confidentialité des données que je vais recueillir.

Durant l'entrevue, vous serez libre de ne pas répondre à une question.

Mais au préalable, pour m'assurer de votre consentement libre et éclairé, je m'en vais vous faire en ce début d'entrevue le rappel des points principaux du formulaire de consentement.

Thèmes	Questions
Profil démographique et socioéconomique	<ul style="list-style-type: none">- Dans quelle catégorie d'âge vous situez-vous? 20-24 ans 25-29 ans 30-34 ans 35-39 ans 40-44 ans 45-49 ans 50-54 ans 55-59 ans 60-64 ans 65-69 ans 70 et plus- A quelle catégorie de sexe vous identifiez-vous? Homme Femme Autre- Quel est votre statut marital? Célibataire Marié (e) conjoint (e) de fait Veuf (ve)- Avez-vous des enfants en charge? Si oui combien?- Quelle est votre activité principale?

	<ul style="list-style-type: none"> - A combien peut être estimé votre revenu mensuel en FCFA ? <table border="1" data-bbox="634 317 1260 646"> <tr> <td>De 1 à 100000</td> <td></td> <td>De 3000 001 à 5 000 000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>De 101000 à 200000</td> <td></td> <td>De 5 000 001 à 10 000 000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>De 201000 à 500000</td> <td></td> <td>De 10 000 000 à 15 000 000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>De 501000 à 1000 000</td> <td></td> <td>Plus de 15 000 000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>De 1000001 à 3000 000</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table> <ul style="list-style-type: none"> - Quel niveau d'étude avez-vous atteint? Primaire Collège Lycée Université - Dans quelle zone géographique habitez-vous? 	De 1 à 100000		De 3000 001 à 5 000 000		De 101000 à 200000		De 5 000 001 à 10 000 000		De 201000 à 500000		De 10 000 000 à 15 000 000		De 501000 à 1000 000		Plus de 15 000 000		De 1000001 à 3000 000			
De 1 à 100000		De 3000 001 à 5 000 000																			
De 101000 à 200000		De 5 000 001 à 10 000 000																			
De 201000 à 500000		De 10 000 000 à 15 000 000																			
De 501000 à 1000 000		Plus de 15 000 000																			
De 1000001 à 3000 000																					
Types de microcrédit	<ul style="list-style-type: none"> - Pouvez-vous parler du crédit Syscofop, du prêt Épargne avec Éducation et du crédit Youth Espoir? - Dans quelles conditions sont-ils octroyés? - Les objectifs poursuivis par ces crédits sont-ils atteints? 																				
Assistance technique de Développement international Desjardins (DID) à la Fucec-Togo	<ul style="list-style-type: none"> - Dans le répertoire des projets réalisés par DID, le dernier projet national ayant bénéficié à votre institution remonte à 2015. Votre partenariat est-il toujours d'actualité? - En quoi consiste l'assistance technique qu'apporte DID à la Fucec-Togo? - Cette assistance technique aide-t-elle votre institution dans les services de crédit accordés aux membres? De quelle (s) façons? - Cet appui technique influence ou oriente-t-il le type de produit offert aux clients et leurs conditions d'octroi? - Y a-t-il des aspects négatifs au partenariat avec DID? Lesquels? 																				
Amélioration des conditions économiques	<ul style="list-style-type: none"> - Pensez-vous que le crédit Syscofop aide les emprunteurs à améliorer leur situation financière et matérielle? Pouvez-vous donner des exemples? - Pensez-vous que le crédit Épargne avec éducation aide les groupements de femmes à améliorer leur 																				

	<p>situation financière et matérielle? Pouvez-vous donner des exemples?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les jeunes entrepreneurs ont-ils accès au crédit Youth Espoir? - Si oui, pensez -vous qu'ils réussissent dans leur projet et que ce dernier les aide à améliorer leur situation financière et matérielle? - Pouvez-vous donner des exemples?
<p>Impacts sociaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Y a-t-il des changements sur le plan social que vous observez dans la vie des emprunteurs? Comment se manifestent-ils? - Y a-t-il des changements observés dans les familles des emprunteurs? - Y-a-t-il des changements observés à l'échelle communautaire dans la vie des emprunteurs?

ANNEXE D



EXEMPLAIRE D’AFFRICHE DE RECRUTEMENT DE LA CLIENTELE DE FUCEC-TOGO ET DE MUTUAL FINANCE

Nous sommes présentement à la recherche d’un.e participant.e et des personnes qui ne se définissent pas en tant qu’homme ou en tant que femme pour prendre part à un projet de recherche s’intitulant « Amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté du Togo par le microcrédit : impacts des services de la Faitière des Unités Coopératives d’Épargne et de crédit du Togo (Fucec-Togo) et de l’appui institutionnel de Développement International Desjardins ».

Mon directeur de recherche se nomme Mathieu Perron-Dufour. Il est docteur en Économie, spécialisé entre autres en développement international; politiques publiques québécoises et canadiennes; systèmes économiques alternatifs. En sa qualité de professeur au Département des sciences sociales à l’Université du Québec en Outaouais, il dispense plusieurs cours tels que : Aspects socio-économiques du développement international; paradigmes, débats et enjeux en développement international; problèmes socio-économiques contemporains du Sud; commerce et développement.

Ses recherches portent particulièrement sur les questions touchant aux politiques publiques concernant la distribution du revenu, les crises économiques ou la politique commerciale, ainsi que la transition écologique. M. Perron-Dufour est auteur de plusieurs publications et communications dans des revues et colloques. Il contribue également à des ouvrages collectifs.

La personne physique que nous recherchons est membre de la Fucec-Togo. Elle doit être par exemple entrepreneur, travailleur autonome ou du secteur informel ou doit avoir une activité génératrice de revenus etc.

Elle doit avoir contracté durant les cinq dernières années ou avoir présentement un crédit en cours auprès d’une IMF en dehors des coopératives affiliées à la Fucec-Togo. Elle peut ne pas avoir présentement de revenu ou avoir un revenu en dessous du Salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) au Togo soit 52 500 FCFA.

Par ailleurs, elle ne doit pas avoir de compte bancaire ou la banque doit lui avoir refusé un prêt. Cette personne doit vivre dans des conditions modestes ou précaires ou dans un bas quartier.

Ce projet de recherche est mené par Alexis Ange Ayité Atayi, étudiant à la Maîtrise au Département des Sciences sociales de l’Université du Québec en Outaouais (UQO). Il n’est pas

commandité et n'est pas sous l'influence ou l'autorité de la FUCEC-TOGO qui collabore à sa réalisation. Il est donc indépendant et votre participation n'engendrera aucun inconvénient et avantage pour vous.

Votre participation implique de m'accorder une entrevue au cours de laquelle, je vous poserai des questions par rapport au prêt que vous avez contracté auprès de la FUCEC-TOGO. Pour en savoir plus, vous pouvez me joindre sur les contacts suivants --

*Ce projet a été approuvé par le comité d'éthique de la recherche de l'UQO.



AFFRICHE DE RECRUTEMENT DES EMPLOYÉS DE LA FUCEC-TOGO

Nous sommes présentement à la recherche d'un.e participant.e et des personnes qui ne se définissent pas en tant qu'homme ou en tant que femme pour prendre part à un projet de recherche s'intitulant « Amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté du Togo par le microcrédit : impacts des services de la Faitière des Unités Coopératives d'Épargne et de crédit du Togo (Fucec-Togo) et de l'appui institutionnel de Développement International Desjardins ».

Mon directeur de recherche se nomme Monsieur Mathieu Perron-Dufour.

Il est docteur en Économie, spécialisé entre autres en développement international; politiques publiques québécoises et canadiennes; systèmes économiques alternatifs. En sa qualité de professeur au Département des sciences sociales à l'Université du Québec en Outaouais, il dispense plusieurs cours tels que : Aspects socio-économiques du développement international; paradigmes, débats et enjeux en développement international; problèmes socio-économiques contemporains du Sud; commerce et développement.

Ses recherches portent particulièrement sur les questions touchant aux politiques publiques concernant la distribution du revenu, les crises économiques ou la politique commerciale, ainsi que la transition écologique. M. Perron-Dufour est auteur de plusieurs publications et communications dans des revues et colloques. Il contribue également à des ouvrages collectifs.

La personne que nous recherchons doit travailler pour la Fucec-Togo, s'occuper de l'évaluation des microcrédits, des projets de la microfinance inclusive ou de développement. Il s'agit aussi de toute personne chargée des partenaires extérieurs, plus précisément du partenariat avec Développement International Desjardins.

Ce projet de recherche est mené par Alexis Ange Ayité Atayi, étudiant à la Maîtrise au Département des Sciences sociales de l'Université du Québec en Outaouais (UQO). Il n'est pas commandité et n'est pas sous l'influence ou l'autorité de la Fucec-Togo qui nous aide à sa réalisation. Il est donc indépendant et votre participation n'engendrera aucun préjudice et avantage pour vous.

Votre participation implique de m'accorder une entrevue au cours de laquelle, je vous poserai des questions par rapport à l'évaluation et aux impacts des crédits Syscofop, Épargne avec Éducation et Youth Espoir. Je vous poserai aussi des questions sur l'assistance technique qu'apporte DID à Fucec-Togo et en quoi ou comment cet appui contribue à améliorer les conditions des pauvres. Pour en savoir plus, vous pouvez me joindre sur les contacts suivants : –

*Ce projet a été approuvé par le comité d'éthique de la recherche de l'UQO.

ANNEXE F



AFFRICHE DE RECRUTEMENT DES CLIENTES D'UN GIES UTILISATRICES DU CEE

Nous sommes présentement à la recherche d'un.e participant.e et d'une personne qui ne se définit pas en tant qu'homme ou en tant que femme pour prendre part à un projet de recherche s'intitulant « Amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté du Togo par le microcrédit : impacts des services de la Faitière des Unités Coopératives d'Épargne et de crédit du Togo (Fucec-Togo) et de l'appui institutionnel de Développement International Desjardins ».

Mon directeur de recherche se nomme Mathieu Perron-Dufour. Il est docteur en Économie, spécialisé entre autres en développement international; politiques publiques québécoises et canadiennes; systèmes économiques alternatifs. En sa qualité de professeur au Département des sciences sociales à l'Université du Québec en Outaouais, il dispense plusieurs cours tels que : Aspects socio-économiques du développement international; paradigmes, débats et enjeux en développement international; problèmes socio-économiques contemporains du Sud; commerce et développement.

Ses recherches portent particulièrement sur les questions touchant aux politiques publiques concernant la distribution du revenu, les crises économiques ou la politique commerciale, ainsi que la transition écologique. M. Perron-Dufour est auteur de plusieurs publications et communications dans des revues et colloques. Il contribue également à des ouvrages collectifs.

La personne physique que nous recherchons est un membre de la Fucec-Togo qui fait partie d'un groupement d'intérêt économique et social. Elle doit être par exemple cultivateur (trice), éleveur (euse), entrepreneur (euse), travailleur (euse) autonome ou du secteur informel ou doit avoir une activité génératrice de revenus etc.

Elle doit avoir contracté durant les cinq dernières années ou avoir présentement un crédit en cours auprès d'une IMF dans un groupement affilié à la Fucec-Togo. Elle peut ne pas avoir présentement de revenu ou avoir un revenu en dessous du Salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) au Togo soit 52 500 FCFA.

Par ailleurs, elle ne doit pas avoir de compte bancaire ou la banque doit lui avoir refusé un prêt ou l'avoir refusé au regroupement.

Cette personne doit vivre dans des conditions modestes ou précaires ou dans un bas quartier.

Ce projet est mené par Alexis Ange Ayité Atayi, étudiant à la Maîtrise au Département des Sciences sociales de l'Université du Québec en Outaouais (UQO). Il n'est pas commandité et n'est pas sous l'influence ou l'autorité de la Fucec-Togo qui collabore à sa réalisation. Il est donc indépendant et votre participation n'engendrera aucun inconvénient et avantage pour vous.

Votre participation implique de m'accorder une entrevue au cours de laquelle, je vous poserai des questions par rapport au crédit d'Épargne avec Éducation que vous avez contracté auprès de la Fucec-Togo. Pour en savoir plus, vous pouvez me joindre sur les contacts suivants : --

*Ce projet a été approuvé par le comité d'éthique de la recherche de l'UQO.

ANNEXE G



Nous sommes présentement à la recherche d'un.e participant.e et d'une personne qui ne se définit pas en tant qu'homme ou en tant que femme pour prendre part à un projet de recherche s'intitulant « Amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté du Togo par le microcrédit : impacts des services de la Faitière des Unités Coopératives d'Épargne et de crédit du Togo (Fucec-Togo) et de l'appui institutionnel de Développement International Desjardins ».

Mon directeur de recherche se nomme Mathieu Perron-Dufour. Il est docteur en Économie, spécialisé entre autres en développement international; politiques publiques québécoises et canadiennes; systèmes économiques alternatifs. En sa qualité de professeur au Département des sciences sociales à l'Université du Québec en Outaouais, il dispense plusieurs cours tels que : Aspects socio-économiques du développement international; paradigmes, débats et enjeux en développement international; problèmes socio-économiques contemporains du Sud; commerce et développement.

Ses recherches portent particulièrement sur les questions touchant aux politiques publiques concernant la distribution du revenu, les crises économiques ou la politique commerciale, ainsi que la transition écologique. M. Perron-Dufour est auteur de plusieurs publications et communications dans des revues et colloques. Il contribue également à des ouvrages collectifs.

La personne physique que nous recherchons est un membre de la Fucec-Togo qui fait partie d'un groupement d'intérêt économique et social. Elle doit être par exemple cultivateur (trice), éleveur (euse), entrepreneur (euse), travailleur (euse) autonome ou du secteur informel ou doit avoir une activité génératrice de revenu etc.

Elle doit avoir contracté durant les cinq dernières années ou avoir présentement un crédit en cours auprès d'une IMF dans un groupement affilié à la Fucec-Togo. Elle peut ne pas avoir présentement de revenu ou avoir un revenu en dessous du Salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) au Togo soit 52 500 FCFA.

Par ailleurs, elle ne doit pas avoir de compte bancaire ou la banque doit lui avoir refusé un prêt ou l'avoir refusé au regroupement.

Cette personne doit vivre dans des conditions modestes ou précaires ou dans un bas quartier.

Ce projet est mené par Alexis Ange Ayité Atayi, étudiant à la Maîtrise au Département des Sciences sociales de l'Université du Québec en Outaouais (UQO). Il n'est pas commandité et n'est pas sous l'influence ou l'autorité de la Fucue-Togo qui collabore à sa réalisation. Il est donc indépendant et votre participation n'engendrera aucun inconvénient et avantage pour vous.

Votre participation implique de m'accorder une entrevue au cours de laquelle, je vous poserai des questions par rapport au crédit d'Épargne avec Éducation que vous avez contracté auprès de la Fucec-Togo. Pour en savoir plus, vous pouvez me joindre sur les contacts suivants : --

*Ce projet a été approuvé par le comité d'éthique de la recherche de l'UQO.

ANNEXE H



Case postale 1250, succursale HULL, Gatineau (Québec) J8X 3X7
www.uqo.ca/ethique
Comité d'éthique de la recherche

Formulaire de consentement

Titre du projet de recherche

AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES PERSONNES
EN SITUATION DE PAUVRETÉ DU TOGO PAR LE
MICROCREDIT : IMPACTS DES SERVICES DE LA FAITIERE
DES UNITES COOPERATIVES D'EPARGNE ET DE CREDIT DU
TOGO (FUCEC-TOGO) ET DE L'APPUI INSTITUTIONNEL DE
DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL DESJARDINS

CHERCHEUR : ALEXIS ANGE AYITE ATAYI
DEPARTEMENT DES SCIENCES SOCIALES

DIRECTEUR DE RECHERCHE : MATHIEU PERRON-DUFOUR

Nous sollicitons par la présente votre participation au projet de recherche en titre, qui vise à évaluer les impacts sociaux économiques du microcrédit sur les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté du Togo. Les objectifs de cette recherche sont : de vérifier si le crédit Épargne avec éducation aide les membres de la Fucec-Togo vivant dans la précarité à améliorer leurs conditions de vie sur le plan économique et social; de recueillir leur expérience ou récit de vie par rapport à ce crédit et de leur permettre de faire des recommandations constructives dans une perspective de satisfaction de la clientèle. Il s'agit aussi de vérifier le rôle joué par l'appui technique qu'apporte Développement International Desjardins à la Fucec-Togo dans l'octroi des microcrédits à ses membres.

Vous êtes invité à participer à ce projet de recherche à travers une discussion en groupe au cours de laquelle nous vous poserons des questions mais qui n'ont pas de réponses préétablies. Vous répondrez donc librement.

L'entrevue sera faite une seule fois à une date et heure qui vous convient dans la période du 1^{er} au 20 juillet 2023 et elle durera environ deux (2) heures. Mais les questions vous seront soumises de façon anticipée avant l'entrevue proprement dite. Ceci nous permet, entre autres, d'améliorer leur formulation ou d'adapter notre questionnaire en cas de besoin lorsque les mots qui y sont utilisés ne sont pas bien compris.

Ce test pourra être repris si nécessaire une deuxième fois. Cependant, nous n'allons pas faire cette deuxième entrevue anticipée si les réponses que nous allons obtenir du premier test laissent voir que nos questions ne posent pas de problème de compréhension ou n'ont pas besoin d'être reformulées.

Le Lieu de l'entrevue sera le choix du groupe. De préférence, vous pouvez choisir un endroit calme où vous vous sentez plus en sécurité, confortables, non exposés et qui permet de protéger votre anonymat et la confidentialité des données collectées. Un enregistreur audio numérique sera utilisé lors de l'entrevue.

La confidentialité des données recueillies dans le cadre de ce projet de recherche sera assurée conformément aux lois et règlements applicables dans la province de Québec et aux règlements et politiques de l'Université du Québec en Outaouais*. Tant les données recueillies que les résultats de la recherche ne pourront en aucun cas mener à votre identification. Un code numérique sera utilisé pour préserver votre anonymat.

Par ailleurs, nous nous engageons à ce que la confidentialité des informations recueillies soit préservée contre l'accès, l'utilisation, la divulgation, la modification non autorisées et en cas de perte, de vol ou d'endommagement de notre ordinateur de travail. Pour respecter cette obligation éthique, des dispositions matérielles et techniques de protection ont été prises. Concernant les dispositions matérielles, nous utiliserons un classeur verrouillé pour conserver les formulaires de consentement et prises de notes en format papier. Ce classeur sera ensuite gardé dans un coffre codé. Concernant les données numériques, elles seront conservées sur mon ordinateur personnel de travail. Concernant la disposition technique, le cryptage nous permettra de protéger lesdites données contre l'accès, la modification non autorisée et la perte. La clé de codage donnant accès aux données numériques sera mise dans un autre fichier crypté sur notre ordinateur de travail dont je possède seul le mot de passe. De plus, pour renforcer la protection des données, nous avons installé sur notre ordinateur un logiciel antivirus et verrouillé son accès avec un mot de passe informatique que nous seul connaissons.

Il existe un risque que l'information recueillie, en fonction de son contenu et de sa sensibilité, puisse conduire à vous identifier. La codification des données nous permettra de réduire ce risque. Par ailleurs, les éléments pouvant permettre votre identification précise ne seront pas divulgués. Dans ce cas, vous pouvez refuser de répondre aux questions.

Il peut y avoir aussi un risque de bris ou de fracture de votre confidentialité et anonymat et un risque d'accès non autorisé aux données en cas de vol, de perte de mon ordinateur et des formulaires en papier. Il peut en être de même à cause de la particularité d'un poste que vous occupez et du fait que vous soyez assez connu par le public. Dans ces situations, il est envisageable que vous et votre groupe subissiez de la stigmatisation. En dehors des mesures ci-dessus prises, pour éviter le risque que vous ou votre groupe soyez reconnus grâce à vos propos et stigmatisés, nous remplacerons les noms des endroits, des personnes et autres noms qui vont figurer dans les entrevues, la publication des résultats et dans le choix des parties qui seront citées dans notre mémoire. La dénomination des postes sera aussi codifiée.

De plus, si vous subissez toute autre forme de pression dans votre milieu de vie à cause de votre participation, nous prendrons les dispositions pour que vous ayez un accompagnement d'une personne ressource et des services indiqués. Il s'agit d'un psychologue en cas de pression psychologique et d'un commissariat de police en cas de menace ou d'intimidation physiques. Nous avons joint à cet effet au présent formulaire une liste des personnes et services ressources que vous pouvez joindre.

Avec votre permission, il se peut que les données recueillies soient utilisées comme données secondaires dans le cadre d'autres projets de recherche que celui décrit dans le présent formulaire de consentement. Vous trouverez plus de détails à ce sujet à la fin de ce document.

Vous avez le droit de demander et d'accéder à vos données recueillies qui comprennent vos informations personnelles, mots utilisés et réponses. La demande sera faite par courriel et vos données vous seront transmises par courriel protégé.

Toujours à n'importe quelle étape de la recherche, vous avez également le droit de demander la destruction partielle de vos données. La demande sera faite par un avis verbal ou par courriel. Vos

données numériques seront détruites par un logiciel approprié de destruction des données comme HDS shredder, HDD Erase, Secure Eraser. La version papier du formulaire de consentement sera détruite par une déchiqueteuse puis brûlée dans un bocal d'incinération. Nous enregistrerons une vidéo de cette destruction et vous l'enversons comme preuve que cela a été fait.

Les résultats seront diffusés dans mon mémoire de recherche. Les données recueillies seront conservées pendant une période de cinq ans sous clés et les seules personnes qui y auront accès sont moi et mon directeur de recherche. Elles seront ensuite détruites par un logiciel approprié comme HDS shredder, HDD Erase, Secure Eraser pour ce qui concerne les données numériques. Celles en version papier le seront aussi par une déchiqueteuse puis brûlé dans un bocal d'incinération. Nous allons aussi reformater les disques durs utilisés.

Votre participation à ce projet de recherche se fait sur une base volontaire. Vous êtes entièrement libre d'Y participer ou non. Vous avez le droit de vous en retirer complètement en tout temps sans justification et préjudice. Vous pourriez faire la demande de votre retrait complet par un simple avis verbal ou par courriel.

Les risques associés à votre participation sont minimes puisque votre anonymat sera préservé par le codage de votre identité. Par ailleurs, les accidents routiers sont exclus, car je me déplacerai vers vous. De plus en raison de la pandémie du Covid 19, je respecterai toutes les mesures sanitaires de protection. Au cas où la situation ne serait pas favorable en raison du virus, je ferai l'entrevue en mode virtuel à travers Skype ou Zoom ou un réseau social de communication. Dans le cas d'autres risques non envisagés, je m'engage à prendre les dispositions appropriées pour les réduire. La contribution à l'avancement des connaissances sur l'impact du microcrédit accordé par la Fucec-Togo et de l'appui technique qu'elle reçoit de DID et la possibilité de lui faire des recommandations sont les bénéfices directs anticipés.

Aucune compensation d'ordre monétaire n'est accordée. Toutefois, un montant de 2,5 \$ CAD soit l'équivalent de 1000F CFA vous sera accordé afin de pour permettre de payer les données d'internet au cas où l'entrevue sera virtuelle. Vous recevrez un cadeau d'une valeur de 5\$. Il s'agit d'un cadeau souvenir du Canada comme une casquette, un porte-clé, un T-shirt, une épinglette, etc.

Ce projet de recherche a reçu l'approbation du comité d'éthique. Si vous avez des questions le concernant, vous pouvez communiquer avec -- Si vous avez des questions concernant les aspects éthiques de ce projet, veuillez communiquer avec Mr André Durivage, président du Comité d'éthique de la recherche de l'Université du Québec en Outaouais dont les contacts sont : Tél. 1 819-595-3900, poste 1781, courriel : andre.durivage@uqo.ca

*Notamment à des fins de contrôle, et de vérification, vos données de recherche pourraient être consultées par le personnel autorisé de l'UQO, conformément au Règlement relatif à l'utilisation des ressources informatiques et des télécommunications.

Votre signature atteste que vous avez clairement compris les renseignements concernant votre participation au projet de recherche et indique que vous acceptez d'y participer. Elle ne signifie pas que vous acceptez d'aliéner vos droits et de libérer les chercheurs ou les responsables de leurs responsabilités juridiques ou professionnelles. Vous êtes libre de vous retirer en tout temps du projet de recherche sans préjudice. Votre participation devant être aussi éclairée que votre décision initiale de participer au projet, vous devez en connaître tous les tenants et aboutissants au cours du déroulement du projet de

recherche. En conséquence, vous ne devrez jamais hésiter à demander des éclaircissements ou de nouveaux renseignements au cours du projet.

Vous êtes libre aussi de donner un consentement verbal pour votre participation. Vous pouvez aussi simplement nous retourner le questionnaire une fois rempli. Le retour du questionnaire rempli est une autre forme de consentement en dehors du consentement verbal et de la signature du présent formulaire.

Après avoir pris connaissance des renseignements concernant ma participation à ce projet de recherche, j'appose ma signature signifiant que j'accepte librement d'y participer. Le formulaire est signé en deux (2) exemplaires et j'en conserve une copie.

CONSENTEMENT À PARTICIPER AU PROJET DE RECHERCHE :

Nom du participant : _____ Signature du participant : _____

Date : _____

Nom du chercheur : ATAYI AYITE ALEXIS ANGE Signature du chercheur : Atayi Ayité Alexis Ange

Date : _____

UTILISATION SECONDAIRE DES DONNÉES RECUEILLIES (SI NÉCESSAIRE)

Avec votre permission, nous aimerions pouvoir conserver les données recueillies à la fin du présent projet pour d'autres activités de recherche dans le(s) domaine(s) suivant(s) : Genre et développement sous la responsabilité de (no) pour lequel vous êtes aujourd'hui invité à participer. Afin de préserver vos données personnelles et votre identité, les données seront anonymisées, c'est-à-dire qu'il ne sera plus possible à quiconque de pouvoir les relier à votre identité. Nous nous engageons à respecter les mêmes règles d'éthique que pour le présent projet.

Il n'est pas nécessaire de consentir à ce volet pour participer au présent projet de recherche. Si vous acceptez, vos données seront conservées pour une période de cinq (5) ans après la fin du présent projet et ensuite détruites.

CONSENTEMENT À UNE UTILISATION SECONDAIRE :

- J'accepte que mes données soient conservées pour une utilisation secondaire.
- Je refuse une utilisation secondaire des données que je vais fournir.

Nom du participant : _____ Signature du participant : _____

Date : _____

Nom du chercheur : ATAYI AYITE ALEXIS ANGE

Date : _____

Signature du chercheur : Atayi Ayité Alexis Ange

ANNEXE I

LES CREDITS DE LA FUCEC-TOGO

1. CREDIT SYSCOFOP : c'est un système de collecte quotidienne sur place d'une cotisation par les agents de la FUCEC auprès du membre. Au bout de 2 à 3 mois, elle vise à octroyer un crédit au client lui permettant de financer ses affaires telles que le commerce et la production.
2. CREDIT PETIT EQUIPEMENT : C'est un crédit octroyé dans le but de permettre aux producteurs d'acquérir des petits équipements motorisés.
3. CREDIT TRACTEUR : C'est un crédit octroyé dans le but de permettre aux producteurs d'acquérir des tracteurs neufs avec ou sans outils attelés fournis par un fournisseur agréé par la FUCEC-TOGO
4. CREDIT AVANCE SUR RECOLTE COTON : il est destiné aux éleveurs et cultivateurs expérimentés pour financer « la récolte du coton et des besoins sociaux pendant la période de soudure ».
5. CREDIT TRACTION ATTELÉE: ce sont 3 produits similaires permettant aux éleveurs et cultivateurs expérimentés de s'équiper (auprès des fournisseurs agréés de la FUCEC pour les tracteurs).
6. CREDIT AMENAGEMENT BAS FOND : C'est un crédit octroyé dans le but de permettre aux riziculteurs expérimentés de financer les travaux d'aménagement leurs bas-fonds rizières
7. CREDIT CAMPAGNE AGRICOLE : a pour but d'accorder un fonds de roulement à une exploitation agricole, lié à son cycle d'activité.
8. CREDIT EPARGNE AVEC EDUCATION :1^e génération (CEE 1) : ce crédit est destiné à financer les activités génératrices de revenus des femmes regroupées au sein d'un Groupement d'intérêt Économique et Social (GIES).
9. CREDIT EPARGNE AVEC EDUCATION :2^e génération (CEE 2) : ce crédit est destiné à financer les activités génératrices de revenus des femmes regroupées au sein d'un Groupement d'Intérêt Économique et Social (GIES). Les objets financés sont tout besoin survenant dans le cycle d'exploitation : pour revente etc.
10. CREDIT D'EXPLOITATION : il vise à aider les opérateurs économiques à « [...] financer leur cycle d'exploitation, par exemple : achat et constitution de stocks de marchandises pour revente et de matières premières pour transformation ou toute autre opération courante de l'entreprise »

11. CREDIT PREFINANCEMENT MARCHE : il a pour but d'aider les opérateurs économiques détenant un contrat de service ou un marché à pouvoir financer ses obligations contractuelles.
12. CREDIT EQUIPEMENT : il aide les entités économiques physiques ou morales à acquérir des biens mobiliers et immobiliers afin d'entreprendre « une activité commerciale, industrielle ou de service ».
13. CREDIT DE CONSOMMATION : il permet aux salariés d'acquérir des biens de consommation.
14. CREDIT HABITAT LOCATIF : C'est un crédit octroyé dans le but de permettre à toute personne physique ou morale de financer l'achat de terrain, d'immeuble d'habitation, la construction ou la rénovation d'un immeuble à des fins locatives.
15. CREDIT HABITAT PERSONNEL : C'est un crédit octroyé dans le but de permettre à toute personne physique de financer l'achat de terrain, d'immeuble d'habitation, la construction ou la rénovation d'un immeuble à usage personnel.
16. CREDIT YOUTH START : Crédit destiné à soutenir les jeunes de 18-24 ans dans l'initiation et le développement des AGR et les besoins sociaux.
17. CREDIT YOUTH ESPOIR : Crédit destiné à soutenir les jeunes de 18-24 ans dans la création et le développement de leurs entreprises à travers le financement des équipements et du besoin en fonds de roulement.

REFERENCES

- Acclassato, D. H. (2006). Taux d'intérêt effectif, viabilité financière et réduction de la pauvreté par les institutions de microfinance au Bénin. <https://shs.hal.science/halshs-00079019/>
- Acclassato, D. H. (2008). Les plafonnements de taux d'intérêt en microfinance servent-ils réellement les pauvres et petits opérateurs économiques ? *Mondes en développement*, 141, 93-109. <https://doi.org/10.3917/med.141.0093>
- Adair, P., et Berguiga, I. (2010). Les facteurs déterminants de la performance sociale et de la performance financière des institutions de microfinance dans la région MENA: une analyse en coupe instantanée. *Région et développement*, 32, 91-119. https://5B4_5D_20Adair-Berguiga-libre.pdf
- Adalessossi, K. (2024). What are the determinants of the financial and social performance of MFIs in Togo? Does gender borrower matter on financial performance? *Finance Research Letters*, 62, 105192.
- Adnane, K. (s. d.). *Définition de la recherche qualitative*. <https://pdfcoffee.com/definition-de-la-recherche-qualitative-pdf-free.html->
- AFD (2025, 17 mars). Microfinance sociale et ESS dans la lutte contre la pauvreté dans les PED. <https://www.afd.fr/fr/carte-des-projets/microfinance-sociale-et-ess-dans-la-lutte-contre-la-pauvrete-dans-les-ped>
- AFD (s. d.). Appui au développement d'une nouvelle offre de produits Fucec. <https://www.afd.fr/fr/carte-des-projets/appui-au-developpement-dune-nouvelle-offre-de-produits-fucec>
- Agbovi, K. K. (2014). Femmes rurales, conditions de vie et sources de remboursement des microcrédits octroyés par les institutions de microfinance au Togo. https://www.revues-ufhb-ci.org/fichiers/FICHIR_ARTICLE_780.pdf
- Agence Canadienne de Développement International (2007). *Lignes directrices de l'ACDI en matière de microfinance. Soutien au développement de systèmes financiers inclusifs*. Gouvernement du Canada. https://publications.gc.ca/collections/collection_2009/acdi-cida/CD4-48-2007F.pdf
- Anadón, M. (2006). La recherche dite « qualitative » : de la dynamique de son évolution aux acquis indéniables et aux questionnements présents. *Recherches qualitatives*, 26(1), 5–31. <https://doi.org/10.7202/1085396ar>
- Anadón, M. et Guillemette, F. (2007). *La recherche qualitative est-elle nécessairement inductive?* *Recherches qualitatives. Hors-Série*, 2007 (5), 26-37. https://epe.bac-lac.gc.ca/100/201/300/recherches_qualitatives/html/2012-05-01/hors_serie_v5/anadon.pdf

Appui au Développement Autonome (2023). Le financement des chaînes de valeur agricoles Résultats et leçons apprises de l'expérience de l'IMF Fucec-Togo. https://www.ada-microfinance.org/sites/default/files/2023-11/ada_project_results_CAP_FUCEC_FR.pdf

Asselin L.-M., Dauphin A. (2000). Mesure de la pauvreté : un cadre conceptuel. Québec (Canada) : Centre Canadien d'Etude et de Coopération Internationale. 45 p. <http://www.pep-net.org/sites/pep-net.org/files/typo3doc/pdf/asselin/mesure.pdf>

Assogba, Y. (2004). L'économie populaire au Togo. Dans A. S. Fall., L. Favreau et G. Larose (dir.), *Le Sud... et le Nord dans la mondialisation. Le renouvellement des modèles de développement* (p. 245-261). https://classiques.uqam.ca/contemporains/assogba_yao/Economie_populaire_au_Togo/Economie_populaire_au_Togo_texte.html

Atchi, F. K., Couchoro, M. K., et Johnson, K. A. (2021). Les Déterminants de l'inclusion financière au Togo. *Revue Economie, Gestion et Société*, 1(30). <https://revues.imist.ma/index.php/REGS/article/view/27607/14482>

Aubin-Auger, I., Mercier, A., Baumann, L., Lehr-Drylewicz, A. M., Imbert, P., et Letrilliart, L. (2008). Introduction à la recherche qualitative. *Exercer*, 84(19), 142-5. http://www.bichat-larib.com/publications.documents/3446_2008_introduction_RQ_Exercer.pdf

Ayayi, A. et Noël, C. (2008). *Défis et perspectives de la recherche en microfinance*. http://www.aderse.org/docatelecharger/congres_aderse_2008/actes/Articles/Session%201.8/Defis%20et%20perspectives%20de%20la%20recherche%20en%20microfinance.pdf

Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (2018). Enjeux de l'inclusion financière dans l'UEMOA et initiatives de la BCEAO dans le domaine. <https://www.bceao.int/sites/default/files/inline-files/BCEAO%20-%20Enjeux%20de%20l%27inclusion%20financi%C3%A8re%20dans%20l%27UEMOA%20et%20initiatives%20de%20la%20BCEAO.pdf>

Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (2024, Janvier). Situation de la microfinance dans l'UEMOA au 30 septembre 2023. <https://www.bceao.int/sites/default/files/2024-02/Situation%20de%20la%20microfinance%20fin%20septembre%202023.pdf>

Banque Mondiale (s.d.). *Comprendre la pauvreté*. <https://www.banquemondiale.org/fr/understanding-poverty#:~:text=Selon%20les%20derni%C3%A8res%20estimations%20de,environ%20700%20millions%20en%202015>

Banque Mondiale (2020). *Togo - Vue d'ensemble*. <https://www.banquemondiale.org/fr/country/togo/overview#:~:text=La%20pauvret%C3%A9%20devrait%20diminuer%20progressivement,42%2C4%20%25%20en%202023>

Beaud, J-P. (2009). L'échantillonnage. Dans B. Gauthier (dir), *Recherche sociale, de la problématique à la collecte des données* (Sillery 5^e édition p. 251-282). Presses de l'Université du Québec. <http://livre21.com/LIVREF/F38/F038002.pdf>

Bédécarrats, F., Sangare, A., Ouedraogo, A., Marie-Anna Bénard, M.-A. (2013). L'évaluation des performances sociales des institutions de microfinance : la démarche innovante de la Confédération des institutions financières/Afrique de l'Ouest. <file:///C:/Users/14389/Downloads/evaluation-des-performances-sociales-des-institutions-de-microfinance-la-demarche-innovante-de-la-confederation-des-institutions-financieresafrique-de-louest.pdf>

Blé, R. G. (2012). Le pagne, un moyen de communication en Côte d'Ivoire. Dans *Communication* 30 (1) 2012. <http://journals.openedition.org/communication/3026>
<https://doi.org/10.4000/communication.3026>

Boutabba, M. A., Diaw, D., Laré, A., et Lessoua, A. (2020). L'impact de la microfinance sur l'accès à l'énergie : une étude de cas dans les quartiers périphériques de Lomé, au Togo. *Économie appliquée*, 52(45), 4927-4951. <https://doi.org/10.1080/00036846.2020.1751800>

Boyé, S., Hajdenberg, J., et Poursat, C (2009). Le guide de la microfinance. Microcrédit et épargne pour le développement. 2009; Edition Eyrolles.

CGAP (2004). Interest rate ceilings and microfinance: the story so far. Occasional Paper NO. 9 <https://www.cgap.org/sites/default/files/CGAP-Occasional-Paper-Interest-Rate-Ceilings-and-Microfinance-The-Story-So-Far-Sep-2004.pdf>

Christen, R. P. (1997). Mais le crédit ne suffit pas. Dans le courriel de l'UNESCO (1997). Microfinance et pauvreté : inclure les exclus. Le Courriel de l'UNESCO, (janvier 1997), 18-20. https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000105001_fre

Claude, G. (2019, 30 octobre). L'entretien semi-directif : définition, caractéristiques et étapes. Scribbr. <https://www.scribbr.fr/methodologie/entretien-semi-directif->

Confédération des institutions financières (2009). Rapport social évaluation SPI du réseau Fucec-Togo 2008-2009). <https://www.cif-ao.org/pdf/SP-Fucec.pdf>

Couchoro, M. et Gbandi, T. (2018). Microfinance et pauvreté multidimensionnelle dans la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) : une perspective macro-économique. *Mondes en développement*, n° 181(1), 147-164. <https://doi.org/10.3917/med.181.0147>.

Dannon, H., Bangaké, C. et Eggoh, J. (2019). Structure de marché et performance économique des institutions de microfinance dans l'UEMOA : cas du Bénin et du Togo. *Mondes en développement*, n° 185(1), 29-44. <https://doi.org/10.3917/med.185.0029>.

De Corte, C. (2010). *Développement international Desjardins-1970-2010 : pionnier québécois de la microfinance*. Presses de l'Université du Québec.

Degand, L., et Bestgen, Y. (2004). Connecteurs et analyses de corpus: de l'analyse manuelle à l'analyse automatisée. *L'Unité texte*, 49-73.

Desjardins (2021, 13 octobre). *Qu'est-ce que Développement international Desjardins? Notre expertise en chiffres*. <https://www.desjardins.com/a-propos/developpement-international-desjardins/qui-nous-sommes/>

- Développement International Desjardins (2021, 9 octobre). *Notre savoir-faire*.
<https://www.desjardins.com/a-propos/developpement-international-desjardins/savoir-faire/>
- Développement International Desjardins (2021, 10 octobre). *Nos projets*.
<https://www.desjardins.com/a-propos/developpement-international-desjardins/projets/>
- Développement International Desjardins (2021, 13 octobre). *Rapport annuel 2020, ensemble depuis 50 ans*.
<https://www.desjardins.com/ressources/pdf/DID-Rapport-annuel-2020.pdf?resVer=1616167888000>
- Djahini-Afawoubo, M. D. (2014). *Inégalités et Pauvreté multidimensionnelle au Togo*.
<https://www.retanet.org/ecoasso/colloque2014/papers/Article76.pdf>
- Djefal, S. (2004). *Les ressorts de la microfinance: entre marché et solidarité: impact et pérennité des systèmes financiers décentralisés: étude de cas en Afrique de l'Ouest (1980-2000)* [Thèse de doctorat, Université Lyon 2].
- Djoufouet, W. F. (2019). La microfinance en zones rurales : quel bilan en Afrique Centrale? *Journal of Academic Finance*, 10(2), 39–48. <https://doi.org/10.59051/joaf.v10i2.322>
- Doligez et al. (2013). Évaluer et mesurer l’impact de la microfinance : sortir de la « double impasse ». *Revue du Tiers Monde* 2013, (213) 161-178. www.cairn.info
- Dossavi, A. R. (2024, 25 janvier). Togo : classement des microfinances.
<https://www.togofirst.com/fr/banque/2501-13325-togo-classement-des-microfinances>
- Duflo, E. (2010, 11 janvier). Microcrédit, miracle ou désastre? *Le Monde*.
https://www.lemonde.fr/idees/article/2010/01/11/microcredit-miracle-ou-desastre-par-esther-duflo_1290110_3232.html
- Dugas-Iregui, S. (2010). *Débat entre institutionnalistes et Welfaristes en microfinance, la réalité du terrain argentin*. [Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal, Canada]. Archipel.
<https://archipel.uqam.ca/3499/1/M11356.pdf>
- Dumas, C., (2001, avril). *Les imperfections de marché et le développement des pays pauvres*. Récupéré le 13 octobre 2021 dans https://www.ensae.org/global/gene/link.php?doc_id=1355
- Dunford, C. (1998). *Microfinance: A Means to What End?* [Présentation]. Conférence Global Dialogue on Microfinance and Human Development, Stockholm, Suède.
<http://www.gdrc.org/icrn/dunford-ffh.html>
- Ehrbeck, T. (2018). Préface à l’édition anglaise. Dans Earne, J., Nelson, C. et Ledgerwood, J. (dir.), *Nouveau manuel de microfinance, une approche écosystémique* (p. 29-31).
<https://documents1.worldbank.org/curated/en/452431594272709721/pdf/The-new-microfinance-handbook-a-financial-market-system-perspective.pdf>

El-Zoghbi, M. et GähwiLer, B. (2020). Le rôle des bailleurs de fonds dans l'inclusion financière. Dans Earne, J., Nelson, C. et Ledgerwood, J. (dir.), *Nouveau manuel de microfinance, une approche écosystémique* (p. 177-198).

<https://documents1.worldbank.org/curated/en/452431594272709721/pdf/The-new-microfinance-handbook-a-financial-market-system-perspective.pdf>

Entrepreneurs du Monde (2020). *Microfinance sociale*.

https://www.entrepreneursdumonde.org/fr/metier/microfinance-sociale/?gclid=CjwKCAjwiY6MBhBqEiwARFSCPmKKMO7k1lS95rrjIiJVm2K581Vkif-ZRxlADjdWD3dch4jv52oUwBoCwglQAvD_BwE

Faye, M. (2024, 24 juillet). Comment le microcrédit transforme la vie des femmes entrepreneuses en Afrique de l'Ouest. *BBC News Afrique*.

[Microcrédit : Comment les prêts transforment la vie des femmes entrepreneuses en Afrique de l'Ouest - BBC News Afrique](#)

Fonds national de la finance inclusive (2025). Produits et services FNFI.

<https://fnfi.tg/produits-et-services/>

Fortin, M-F. et Gagnon, J. (2016). *Fondements et étapes du processus de recherche : Méthodes quantitatives et qualitatives*. Chenelière éducation. Vol 43 numéro 1, p. 101-118.

Fucec-Togo (2021). *Présentation, nos produits, le réseau*.

<http://fucec-togo.com/presentation/historique>

Fucec-Togo (s.d.). Présentation, notre mission.

<http://fucec-togo.com/presentation/notre-mission/>

Fucec-Togo (s.d.). *Nos produits. Crédits*.

<http://fucec-togo.com/nos-produits/credits/credit-syscofop%e2%80%8b/>

Fucec-Togo (s.d.). *Nos produits. Crédits*. Crédit Épargne avec Éducation dit CEE.

<https://fucec-togo.com/nos-produits/credits/credit-epargne-avec-education-dit-cee/>

Fucec-Togo (2020). *Rapport annuel d'activités 2020*.

Fucec-Togo (2022, 14 mars). Présentation du Système de collecte de fonds sur place (Syscofop).

Fucec-Togo (2022). *Rapport d'activités exercice 2022*.

Gadedjisso-Tossou, A., Kouevi, T., & Gueyie, J. P. (2023). The influence of external governance mechanisms on the performance of microfinance institutions in Togo. *Corporate Governance: The International Journal of Business in Society*, 23(7), 1564-1584.

<https://www.emerald.com/insight/content/doi/10.1108/cg-03-2022-0136/full/html>

Gagnon, C. (2021). SSO1023-01 : Processus de recherche en sciences sociales. Note de cours 3: éléments d'épistémologie (suite et fin); note de cours 9 : éléments d'échantillonnage. Université du Québec en Outaouais.

Garson, J. (1997). Une arme contre la pauvreté. Microfinance et pauvreté : inclure les exclus. Journal de l'UNESCO 1997. https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000105001_fre

Giraud, G. (2018). Préface à l'édition française. Dans Earne, J., Nelson, C. et Ledgerwood, J. (dir.), *Nouveau manuel de microfinance, une approche écosystémique* (p. 21-23). <https://documents1.worldbank.org/curated/en/452431594272709721/pdf/The-new-microfinance-handbook-a-financial-market-system-perspective.pdf>

Gouvernement du Québec (2016, 23 octobre). *Politique gouvernementale de prévention en santé*. <https://www.msss.gouv.qc.ca/ministere/politique-prevention-sante/orientation-3-amelioration-des-conditions-de-vie-qui-favorisent-la-sante/>

Gouvernement Togolais (2004). Programme des Nations Unies pour le Développement Fonds d'Équipement des Nations Unies. Programme d'appui à la stratégie nationale de microfinance (PASNAM). <https://www.findevgateway.org/sites/default/files/publications/files/mfg-fr-etudes-de-cas-programme-appui-strategie-nationale-microfinance-togo-2004.pdf>

Groupe de la Banque Mondiale (2024, 3 avril). Togo, vue d'ensemble. <https://www.banquemondiale.org/fr/country/togo/overview#:~:text=La%20pauvret%C3%A9%20devrait%20diminuer%20progressivement,42%2C4%20%25%20en%202023>

Groupe consultatif d'assistance aux pauvres (2005). Rapport annuel 2005. <https://www.cgap.org/about/key-documents/cgap-annual-report-2005>

Guérin, I. (2015). *La microfinance et ses dérives. Émanciper, discipliner ou exploiter?* Éditions Demopolis, 2015.

Guérin, I., Fouillet, C., Hillenkamp, I., Martinez, O., Morvant-Roux, S. et Roesch, M. (2007). Microfinance : effets mitigés sur la lutte contre la pauvreté. *Annuaire suisse de politique de développement*, 26-2 | 2007. <http://journals.openedition.org/aspd/127>

Guérin, I., Roesch, M., Héliès, O. et Venkatasubramanian, G. (2009). Microfinance, endettement et surendettement. Une étude de cas en inde du sud. *Revue Tiers Monde*, 197, 131-146. <https://doi.org/10.3917/rtm.197.0131>

Guillemette, F., Luckerhoff, J., Plouffe, M.-J. & Fall, O. T. (2021). La recherche qualitative : une analyse du vécu humain. Clarification conceptuelle à partir de nos recherches avec des personnes marginalisées. *Enjeux et société*, 8(1), 10–35. <https://doi.org/10.7202/1076534ar>

Guiraud, L. C. (2009). *Les institutions de microfinance font-elles face à un arbitrage entre les performances financières et le degré de portée sociale?* [Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal, Canada. Archipel. <https://archipel.uqam.ca/2173/>

- Hofmann E., et Marius-Gnanou, K. (2007). Le microcrédit est-il le faux-nez du néolibéralisme ? *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 238 | Avril-Juin 2007 <http://journals.openedition.org/com/2387>
- Hudon, M., et Ouro-koura, T. (2008). Étude des facteurs contingents du taux de remboursement au sein d'une institution de microfinance: le cas du Togo. *Annals of Public and Cooperative Economics*, 79(2), 301-322. <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/abs/10.1111/j.1467-8292.2008.00359.x>
- Hudon, M. (2010). Une institution de microfinance éthique ? *Mondes en développement*, 2010/4 n° 152. pp. 83-96. <https://doi.org/10.3917/med.152.0083>.
- Jégourel, Y. (2008). La microfinance : entre performance sociale et performance financière. *Regards croisés sur l'économie*, 3, 197-205. <https://doi.org/10.3917/rce.003.0197>
- Kabamba Kabamba, P. (2015). *Croissance économique et amélioration de conditions de vie de population en République démocratique du Congo. Réalités, écueils et perspectives de 2007 à 2014*. Université Pédagogique Nationale - licence sciences économiques et de gestion. https://www.memoireonline.com/01/20/11495/m_Croissance-economique-et-amelioration-de-conditions-de-vie-de-population-en-republique-democrati12.html
- Kabore, A. C. (2009). *Les institutions de microfinance et l'appui des PME au Togo: proposition de dispositifs financiers et d'accompagnement* [Mémoire de Master, Université Senghor]. <https://portail.usenghor-francophonie.org/memoires/man/0709/AlineKabore.pdf>
- Kapralos, C. (s.d.). Qu'est-ce que l'éducation financière? *Blogue Koho*. <https://www.koho.ca/fr/learn/what-is-financial-literacy/>
- Koloma, Y. (2007). Microfinance et réduction de la pauvreté en Afrique Subsaharienne: Quels résultats au Mali? *Document de travail*, 138, 2007. [Microfinance et réduction de la pauvreté en Afrique subsaharienne: quels résultats au Mali?](https://www.afdb.org/fr/publications/Document-de-travail-138-Microfinance-et-reduction-de-la-pauvrete-en-Afrique-sub-saharienne-quels-resultats-au-Mali)
- Koloma, Y. (2010). Effets de seuil dans la relation entre l'accès au microcrédit et l'amélioration du bien-être des bénéficiaires. *Mondes en développement*, 152, 13-30. <https://doi.org/10.3917/med.152.0013>.
- Konfe, B. et Ouedraogo, B. (2022). L'inclusion financière et pauvreté multidimensionnelle dans l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). https://ofe.umontreal.ca/fileadmin/ofe/documents/Conferences/3eCIFE/Actes/Partie-VII/Texte_VII-3_Bassirou_KONFE.pdf.
- Kouty, M., Ongono, P., et Doline Ngo Ngueda, D. N. (2015). L'accès des femmes au microcrédit au Cameroun. Dans E. T. Ayuk (dir.), *La microfinance en Afrique centrale: Le défi des exclus*. <https://idrc-crdd.ca/sites/default/files/openebooks/585-4/index.html>
- Labie, M. (2004). *Microfinance : un état des lieux*. *Mondes en développement*, no 126, 9-23. <https://doi.org/10.3917/med.126.0009->
- Laré, A., Lessoua, A., Diaw, D., Boutabba, M. et Gomado, K. (2021). Microfinance et pauvreté : évidence empirique pour les quartiers périurbains de Lomé, Togo. *Revue d'économie du développement*, 29, 79-116. <https://doi.org/10.3917/edd.353.0079>

- Lasida, E., Lompo, K. M., et Dubois J-L (2009). La pauvreté : une approche socio-économique: Entretien avec Jean-Luc Dubois. *Transversalités*, 111, 35-47.
<https://doi.org/10.3917/trans.111.0035>
- Le Boterf, G. et Lessard, P. (1986). L'ingénierie des projets de développement : gestion participative et développement institutionnel. Agence d'ARC inc. (Les éditions).
- Lecomte, M. (2008). La microfinance solidaire. Les nouvelles frontières de la finance. *Revue d'économie financière*, n° 92, 183-195.
<https://doi.org/10.3406/ecofi.2008.5091->
- Ledgerwood, J., Earne, J. et Nelson, C. (2018). Introduction la microfinance aujourd'hui. *Nouveau manuel de microfinance, une approche écosystémique* (p. 43-58).
<https://documents1.worldbank.org/curated/en/452431594272709721/pdf/The-new-microfinance-handbook-a-financial-market-system-perspective.pdf>
- Levin, G. (2012). Critique of Microcredit as a Development Model. *Pursuit - The Journal of Undergraduate Research at The University of Tennessee*, 4 (9), 109-117.
<https://trace.tennessee.edu/pursuit/vol4/iss1/9>
- Mawuena, K. K., Okey, M. K. N., Pelenguei, E., et Kafando, B. (2022). Impact des transferts de fonds des migrants sur les dépenses de santé des ménages récipiendaires au Togo. *Association Internationale des Economistes de Langue Française*, 7(1), 215-235.
- Miled, B.H. et Ben Rejeb J-E. (2016). La microfinance peut-elle aider à réduire la pauvreté? Un examen des données probantes pour les pays en développement.
https://www.researchgate.net/publication/276025359_Microfinance_et_reduction_de_la_pauvrete_une_approche_macroeconomique
- Ministère de l'économie et des finances (2024, 30 janvier). Le Togo prend de l'avance sur les autres pays de l'UEMOA en matière d'inclusion financière. <https://finances.gouv.tg/taux-dinclusion-financiere-passe-de-725-en-2016-a-815-en-2020/>
- Ministère de l'économie et des finances (2025, 9 janvier). Liste actualisée à la date du 09 janvier 2025, des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) communément appelés structures de microfinances.
<https://finances.gouv.tg/liste-actualisee-a-la-date-du-09-janvier-2025-des-systemes-financiers-decentralises-sfd-communement-appelles-structures-de-microfinances/>
- Mukanda, N. (2019). L'histoire des Noirs vue à travers le pagne. *Radio Canada Ici Colombie-Britannique*.
<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1152464/mois-histoire-noirs-pagne-tissu-imprime-afam-culture-africaine-afrique>
- Mutual Finance (2023). *Historique*.
- Nagels, N. (2019). Genre et développement. Dans P. Beudet, D. Caouette, P. Haslam et A. Benhmade (dir.), *Enjeux et défis du développement international* (édition nouvelle et actualisée p.136-142). Presses de l'Université d'Ottawa.
- Ndour, N. (2011). Déterminants de la performance de remboursement à long terme dans la massification de l'offre de microcrédit des pays en développement : le cas du Sénégal. *La Revue des Sciences de Gestion*, 249-250, 133-138. <https://doi.org/10.3917/rsg.249.0133>

Ndoye, M., et Levesque, R. (2019). L'éducation et le développement : un enjeu contesté. Dans P. Beaudet, D. Caouette, P. Haslam et A. Benhmade (dir.), *Enjeux et défis du développement international* (édition nouvelle et actualisée p.451-460). Presses de l'Université d'Ottawa.

Olivier de Sardan, J.-P. (2008). *La rigueur du qualitatif : les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*. Collection Anthropologie prospective (N° 3). Bruylant-Academia.

Ouédraogo, A., et Gentil, D. (2008 a). *La Faitière des Unités de Coopérative, d'Épargne et de Crédit du Togo (FUCEC-TOGO)*. La microfinance en Afrique de l'Ouest. Karthala | « Hommes et sociétés ».

Ouédraogo, A., et Gentil, D. (2008 b). Questions et controverses : les taux d'intérêt. Dans A. Ouédraogo éd., *La microfinance en Afrique de l'Ouest: Histoires et innovations* (pp. 259-267). Karthala. <https://doi.org/10.3917/kart.oued.2008.01.0259> "

Perron-Dufour, M. (2021). Note de cours semaine 11-Pauvreté, inégalité et Micro-crédit. DEV6243 : Aspects socioéconomiques du développement international, session hiver.

Pires, A. (1997). Échantillonnage et recherche qualitative: essai théorique et méthodologique. *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, 169, 113. [echantillon_recherche_qual-libre.pdf](#)

Portail FinDev (2022). *Comment se porte le secteur de la microfinance au Togo ?* <https://www.findevgateway.org/fr/interview/2022/07/comment-se-porte-le-secteur-de-la-microfinance-au-togo>

Portail FinDev (2023). *Le financement des chaînes de valeur agricoles*. [Le financement des chaînes de valeur agricoles | Publication | Portail FinDev](#)

Programme Alimentaire Mondial (2022). *Plan stratégique de pays – Togo (2022–2026)*. https://executiveboard.wfp.org/document_download/WFP-0000139397

Programme des Nations Unies pour le Développement (2023, mai 23). Rapport sur le développement humain 2021-2022 : des progrès notables pour le Togo. <https://www.undp.org/fr/togo/actualites/rapport-sur-le-developpement-humain-2021-2022-des-progres-notables-pour-le-togo>

Programme des Nations Unies pour le développement (2019, 13 décembre). Le Togo continue de faire des progrès sur le développement humain. <https://www.undp.org/fr/togo/communiques/le-togo-continue-de-faire-des-progres-sur-le-developpement-humain#:~:text=Entre%201990%20et%202018%2C%201,1%27am%C3%A9lioration%20des%20conditions%20sanitaires>.

Programme des Nations Unies pour le développement (2023). Togo, rapport annuel 2023. <https://www.undp.org/fr/togo/publications/rapport-annuel-2023-pnud-togo>

Programme des Nations Unies pour le développement (2022). La diversité des privations. Rapport Indice de Pauvreté Multidimensionnelle. <https://featured.undp.org/multidimensional-poverty/fr/>

Programme des Nations Unies pour le développement (2023). Rapport sur le développement humain 2021-2022 : des progrès notables pour le Togo. <https://www.undp.org/fr/togo/actualites/rapport-sur-le-developpement-humain-2021-2022-des-progres-notables-pour-le-togo>

Remon, M. et Nkuku, C. (2002). Enquête socio-économique des ménages à Lubumbashi. *Civilisations*, 54 (2006), 95-106. <http://journals.openedition.org/civilisations/360>

République Togolaise (2018). Plan National de Développement 2018-2022. <https://www.togofirst.com/media/attachments/2019/04/02/-pnd-2018-2022.pdf>

République Togolaise (2019). Plan stratégique national multisectoriel de la nutrition au Togo 2019-2023. <https://faolex.fao.org/docs/pdf/tog223827.pdf>

Revue de la population mondiale (2024). Population de Lomé 2024. <https://worldpopulationreview.com/world-cities/lome-population>

Saizonou, G (2022). Protection sociale en santé au Togo : contribution de La Mutuelle de santé de l'archidiocèse de Lomé. *Revue Togolaise des Sciences*, 16 (1), 156-171. https://inrsdrst-tg.org/wp-content/uploads/2024/02/ETUDES-TOGOLAISES_RTS_Vol-16_n%C2%B01_Janvier-Juin_2022.pdf#page=157

Sarr, N. et Fall, M. (2021). Les fruits tiennent-ils les promesses des fleurs ? Une analyse des pratiques de microcrédit de l'UM-Pamecas au Sénégal. *RECMA*, N° 362(4), 117-130. <https://doi.org/10.3917/recma.362.0117>

Scofield R. (1997). La solidarité commence au village. Microfinance et pauvreté : inclure les exclus. *Le Courriel de l'UNESCO*, 1 (50), 9-39 https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000105001_fre

Servet, J.-M. (2015). Chapitre 6. Pourquoi l'impact du microcrédit sur la réduction de la pauvreté en Afrique subsaharienne est-il limité? In B. Paraque & R. Pérez (éds.), *La finance autrement ?* (1-). Presses universitaires du Septentrion. <https://doi.org/10.4000/books.septentrion.8287>

Sine, N. (2008). Microfinance et développement au Sénégal : quelle transition ? *Économie et Solidarités*, 39(2), 101-115. <https://doi.org/10.7202/044106ar>

Sondarjee, M. (2019). L'empowerment : autonomisation économique ou émancipation? Dans P. Beudet, D. Caouette, P. Haslam et A. Benhmade (dir.), *Enjeux et défis du développement international* (édition nouvelle et actualisée p.501-504). Presses de l'Université d'Ottawa.

Sonhaye, B., et Kounetsron, Y. M. (2022). Analyse des besoins de financement des microentreprises au Togo : rôle du microcrédit. *International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics*, 3(3-2), 278-291. <https://doi.org/10.5281/zenodo.6582415>

Togba, E.L.P (2019). Performance de la microfinance en Afrique de l'Ouest. *Série de documents de travail*, N° 319, *Banque africaine de développement*, Abidjan, Côte d'Ivoire, 1-29. https://www.mfw4a.org/sites/default/files/resources/performance_de_la_microfinance_en_afrique_de_louest.pdf

Unicef (2023). *Country Office Annual Report 2023*.

<https://www.unicef.org/media/152976/file/Togo-2023-COAR.pdf>

Vignikin, K., Gbetoglo, D., Eдорh, A. M., Ahlingnan, J, Toudeka, M-R, Tchitou, I. (2017). Lutter contre les mariages précoces par l'autonomisation des filles au Togo : rapport définitif de l'étude de base. <https://www.girlsnotbrides.org/documents/866/Rapport-TOGO.pdf>

Wanlin, P. (2007). *L'analyse de contenu comme méthode d'analyse qualitative d'entretiens: une comparaison entre les traitements manuels et l'utilisation de logiciels*. http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/hors_serie/hors_serie_v3/Wanlin2.pdf

Waterfield, C. (2008). Microfinance transparency. *Microfinance Gateway*, 1(5), 6-6.

<https://www.mftransparency.org/wp-content/uploads/2013/09/MFT-RPT-502-FR-TRAPS-Manuel-de-la-Transparence-des-Prix-en-Microfinance-2013-12.pdf>

Younossian, C. S., Fino, D. et Servet, J-M. (2007). De l'aide extérieure à la mobilisation des ressources locales. *Annuaire suisse de politique de développement*, 2007 (26-2).

<http://journals.openedition.org/aspd/110>

Yunus, M. et Jolis, A. (1997). *Vers un monde sans pauvreté. Prix Nobel de la paix 2006*. Paris : J.C. Lattès, 2006 (réédition).

BIBLIOGRAPHIE

- Agboklou, K. E., et Özkan, B. (2023). Déterminants de la performance financière et de la pérennité des institutions de microfinance au Togo. *Sosyal ekonomik arařtırmalar dergisi*, 23(1), 1-11. <https://doi.org/10.30976/susead.1078784>
- Arvind Ashta, A., Demay, I., et Couchoro, M. (2016). Le rôle des acteurs dans la révolution historique de la microfinance au Togo. <https://journals.co.za/doi/epdf/10.1080/20780389.2015.1114413>
- Chartier, A. (2022). La prise en compte de l'équité sociale dans les schémas d'aménagement et de développement des municipalités régionales de comté de l'Outaouais [Mémoire de maîtrise, Université du Québec en Outaouais]. <https://di.uqo.ca/id/eprint/1426/>
- Couchoro, M. (2011). Transformation des relations banques / institutions de microcrédit (IMC) au Togo. Une lecture à partir des cadres théoriques de l'innovation. *Économie et Solidarités*, 41(1-2), 71–87. <https://doi.org/10.7202/1008822ar>
- Dominique, G., et Ouedraogo (2008) dir. *La microfinance en Afrique de l'Ouest : histoires et innovations*. Éditions KARTHALA, 2008.
- Favreau, L., Fréchette, L. et Lachapelle, R. (2008). *Coopération Nord-Sud et développement, le défi de la réciprocité*. Presses de l'Université du Québec.
- Gafa, Y. (2023). Orientation-client et performance commerciale dans les institutions de microfinance au Togo : analyse du rôle du management des forces de vente. *Recherches en Sciences de Gestion*, N° 155(2), 133-159. <https://doi.org/10.3917/resg.155.0133>.
- Goujon, A. (2009). Administrer la supervision de la microfinance: Expériences comparées en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. *Article de Recherche IDLO, Rome*, 136. <https://www.findevgateway.org/sites/default/files/publications/files/mfg-fr-etudes-de-cas-comparaison-supervision-afrique-ouest-et-centrale-02-2009.pdf>
- Lapenu, C., Konini, et Razakharivelo, C. (2009). Évaluation de la performance sociale : les enjeux d'une finance responsable. *Revue Tiers Monde*, 2009/1(197), 37 -54. Armand Colin.
- Mace, G. et Pétry, F. (2017). Guide d'élaboration d'un projet de recherche. 3e édition revue et augmentée. Presses de l'Université Laval.
- Singh, K. (2007). Entry of Foreign Banks in India and China. <http://journals.openedition.org/sjep/397>; <https://doi.org/10.4000/sjep.397>